




VE RI TAS

LEONCE REYNAUD

ANCIEN TRÉSORIER PAYEUR GÉNÉRAL

LA FRANCE

N'EST PAS

JUIVE

C'est mettre ses conjectures à bien haut prix que d'en faire cuire un homme tout vif.

MONTAIGNE.

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

MOROT FRÈRES ET CHUIT, ÉDITEURS

18, RUE DE L'ANCIENNE-COMÉDIE, 18

1886

LA FRANCE

SOUS LES ARMES

Les Editeurs MOROT FRÈRES et CHUIT, 18, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris, mettront en vente le 1er novembre prochain le premier fascicule d'un ouvrage qui certainement aura un grand succès car il répond à la préoccupation de tous les patriotes.

La France sous les armes est le tableau de l'armée française. L'ouvrage est écrit par un officier du grand Etat-Major qui ne se fait pas connaître et qui a choisi pour collaborateur M. MERMEIX, de *la France.*

Les illustrations sont exclusivement confiées au fameux peintre militaire Henri DUPRAY.

Chaque fascicule, du prix de deux francs, comprendra une grande page de DUPRAY et huit croquis dans le texte et douze pages de texte (grand *in-quarto*).

Il paraîtra, à partir du 1er novembre, un fascicule tous les quinze jours, le 1er et le 15 de chaque mois.

L'ouvrage entier comprendra environ 20 fascicules.

Nous signalons à nos lecteurs cette publication qui se recommande d'elle-même par la supériorité de ses gravures, l'intérêt de son texte et surtout par son *actualité patriotique.*

LA FRANCE

N'EST PAS JUIVE

DU MÊME AUTEUR

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT

Une famille de ministre sous le second Empire, 1 volume.

Les Allemands naturalisés, 1 volume.

L'auteur prie ses lecteurs de vouloir bien lui adresser leurs communications à la Beauronne, près Périgueux (Dordogne).

14756. — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

LÉONCE REYNAUD

ANCIEN TRÉSORIER PAYEUR GÉNÉRAL

LA FRANCE

N'EST PAS

JUIVE

> C'est mettre ses conjectures à bien haut prix que d'en faire cuire un homme tout vif.
>
> MONTAIGNE.

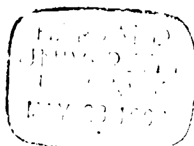
DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

MOROT FRÈRES ET CHUIT, ÉDITEURS

18, RUE DE L'ANCIENNE-COMÉDIE, 18

1886



AVANT-PROPOS

Depuis quelques années je vis habituellement à la campagne, en famille, et suis, par conséquent, peu au courant des nouveautés parisiennes.

J'ignorais l'apparition de la *France juive* de M. Drumont. J'ai entendu parler pour la première fois de ce livre par mon curé, qui l'avait lu et en paraissait enthousiasmé.

J'avais beau lui demander quelques détails, il répondait invariablement :

« Je vous promets qu'il les arrange bien, tous ces gens de Paris !

— Mais encore, qui, quoi, qu'est-ce qu'il arrange ?

— Tout le monde, répliquait-il ; lisez-le et vous verrez comment il traite les Rothschild, les

nobles, les ministres et tous les Juifs. Il cite plus de deux mille noms. Vous verrez s'il dit vrai pour ceux que vous connaîtrez.

— Mais certainement, et je vais envoyer chercher la *France juive*.

Je la faisais demander le jour même à Périgueux. Tous les libraires répondirent en chœur: « Nous n'en avons plus, patientez jusqu'à samedi ». A la fin de la semaine je reçus cet ouvrage, sur lequel était marqué : *quatre-vingt-deuxième édition*. Ce détail, très éloquent du reste, me fit penser que le curé ne s'était pas trompé et que ce livre était un véritable événement.

Je m'empressai d'en commencer la lecture.

Tout d'abord, en parcourant ces deux volumes, j'éprouvai une certaine curiosité pour toutes ces prétendues révélations, déjà ressassées par les cancans parisiens. Je retrouvais, par-ci, par-là, pas mal de vieilles histoires de ma connaissance.

Mais ce qui m'a paru nouveau et m'a donné l'idée de prendre la plume, à mon tour, pour protester, c'est de la part de l'auteur, ce parti pris évident de dénigrement qui ne s'appuie que sur

des imputations presque toujours calomnieuses.

Ce livre est un vrai nid à procès en diffamation. Les Juifs, en général, n'y sont pas plus maltraités que les autres classes de la société française; on pourrait même croire que l'auteur ne les a mis en cause, qu'afin d'avoir un prétexte pour attaquer les personnalités qui ont pris une part quelconque à la direction des affaires du pays depuis quinze ans. Le gouvernement, la noblesse, la bourgeoisie, l'armée, tout y passe.

L'auteur ne montre de sympathie que pour les moines et les prolétaires, qu'il encourage à revendiquer la fortune des riches, à piller les hôtels des banquiers, « *pour réaliser la plus féconde révolution des temps modernes* ».

Ces excitations à la persécution religieuse et à la haine du pauvre contre le riche m'ont décidé à noter, chapitre par chapitre, les quelques réflexions qui vont suivre et que je dédie à tous les lecteurs de la *France juive* qui ne partagent pas les idées de M. Drumont.

La Beauronne, près Périgueux, 10 août 1886.

LÉONCE REYNAUD.

INTRODUCTION

A M. E. DRUMONT

AUTEUR DE LA FRANCE JUIVE

Jacobins et Juifs. — Famille de Rothschild. — Finance et industrie. — Erlanger. — Bonheur de l'ancienne société. — Économie politique. — Journaux juifs. — Écroulement général.

« *Taine a écrit la Conquête jacobine, je veux écrire la Conquête juive*[1] » ; telle est votre phrase de début.

Ce rapprochement entre le Jacobin et le Juif fait pressentir tout d'abord des intentions malveillantes ; je ne vois pas grande corrélation entre ces deux types assez dissemblables. Le Jacobin est impatient d'acquérir, même par la violence ; le Juif acquiert par la persévérance et le travail. Le Jacobin dépense et gaspille tout son butin ; le

1. Les citations de la *France juive* sont en italique.

Juif sait conserver ce qu'il a gagné. D'ailleurs, il ne reste plus de Jacobins tels que Taine les a décrits, et les Juifs n'ont rien à voir dans les malheurs financiers de MM. Cazot, Marius Poulet et Brutus Bouchet.

Si les hommes politiques que vous appelez Jacobins — vous en citez trois et il ne doit pas y en avoir d'autres — sont entrés comme administrateurs dans certaines Compagnies juives où une part leur a été réservée, c'est probablement parce qu'ils « *n'extorquaient* » rien par le budget, bien que vous feigniez de croire le budget mis au pillage par ceux qui nous gouvernent.

« *Tout vient du Juif, tout revient au Juif.* » : ce serait justice, mais cette sentence est de pure fantaisie. Il me semble, au contraire, que ce n'est qu'à force de travail, d'économie et grâce à leur aptitude pour les affaires d'argent, que quelques Israélites sont arrivés à posséder de grosses fortunes, qui ne feront qu'augmenter tant qu'elles seront administrées par la même tradition.

Voulez-vous contester à un Français, d'origine juive, le droit de s'enrichir par tous les moyens autorisés par les lois, parce que sa religion diffère

de la vôtre? C'est une prétention qu'on ne devrait même pas oser formuler à notre époque, mais c'est justement parce qu'elle peut se produire qu'elle n'est pas dangereuse pour ceux que vous menacez.

Vous accusez la famille de Rothschild d'avoir prélevé trois milliards sur les Français sans leur rien donner en échange, sous « *prétexte que cette famille n'a fait aucune invention, n'a découvert aucune mine et n'a défriché aucune terre* ». Voilà un reproche bizarre; ce n'est donc rien que d'avoir su acquérir un capital, qui s'est augmenté précisément parce qu'il a pu être utilisé par des inventeurs, par des exploiteurs de mines et par des défricheurs de terres?

Il ne faudrait pas chercher longtemps, je suppose, pour vous prouver que le capital des Rothschild a servi à toutes ces choses et à une multitude d'autres encore, sans parler du chemin de fer du Nord. Et là, précisément, vous tombez mal, car c'est grâce aux capitaux de M. de Rothschild que M. Marcel Deprez a pu commencer et poursuivre ses intéressantes recherches sur la transmission de la force au moyen des fils télé-

graphiques, problème dont la solution sera un des plus grands événements des temps modernes.

Est-ce que depuis plus de soixante-dix ans qu'elle est en France, cette famille n'a pas contribué, dans d'énormes proportions, au développement de la richesse publique? Si elle s'est enrichie, ce n'est que justice. Les Rothschild n'ont jamais fait appel au capital « *de milliers de petits rentiers et d'ouvriers économes* ». Ne confondez pas leurs affaires, toujours correctes, avec les opérations des banques d'émissions, qui sont de création récente et dont nous aurons l'occasion de parler plus tard.

Vous prétendez que les fortunes juives se sont constituées par des prélèvements sur le travail d'autrui, mais vous pourriez en dire autant de toute fortune acquise par n'importe quel industriel. Je reconnais que vous faites une différence entre ceux qui exploitent directement une usine avec leurs capitaux, et ceux qui fournissent un capital à des tiers pour la même exploitation; mais cette différence est tout à l'avantage de ceux qui exploitent eux-mêmes et avec leurs capitaux, car ils travaillent pour eux seuls, tandis que les

autres sont obligés de travailler, d'abord pour leurs banquiers, et pour eux ensuite. Et il en sera toujours ainsi.

Vous ne voulez sans doute pas supprimer les associations de capitaux en vue des grandes entreprises, et vous admettez bien que des actionnaires qui ont fourni les fonds pour exploiter un chemin de fer, par exemple, chargent les principaux intéressés d'entre eux d'administrer l'association? Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant que l'affaire soit bien dirigée, et alors chacun touche un dividende proportionné à sa mise. Le petit actionnaire dépense son bénéfice, qui lui est nécessaire pour vivre, tandis que le propriétaire d'un grand nombre d'actions, qui réalise un gain énorme, se trouve à la tête d'un capital superflu, qu'il est bien libre d'employer à sa guise et de faire fructifier dans des entreprises nouvelles. L'argent attire l'argent, c'est très vrai; mais encore faut-il savoir le manier. Si ce sont les opérations que je viens d'essayer de décrire que vous appelez usure, agiotage et tripotage, il sera difficile de nous mettre d'accord. Si les Juifs sont passés maîtres en pareille matière, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de les imiter.

Ce que vous nous racontez de l'emprunt du Honduras me paraît bien extraordinaire. Sur 157 millions souscrits, le gouvernement n'aurait rien reçu. Sans pouvoir donner le chiffre exact de la somme touchée par le gouvernement du Honduras, je puis affirmer qu'il a encaissé une partie des fonds empruntés en son nom. Je puis de même affirmer qu'un des principaux instigateurs de cette affaire a dû s'expatrier, pendant cinq ans, en Angleterre, pour se soustraire aux conséquences de la condamnation prononcée contre lui. Ce fait est de notoriété publique et il est inutile de nommer le coupable. M. Léon Say ne figurait en rien dans cette entreprise, qui s'est faite en 1868 et 1869. L'origine de la fortune de l'honorable M. Léon Say est bien connue et votre insinuation porte absolument à faux.

Quant à Erlanger, que vous accusez de toutes les pertes occasionnées par le Crédit général français, je pourrais affirmer qu'il n'a pris des intérêts dans cet établissement, que vers 1880, qu'il n'a jamais été administrateur, et que presque toutes les émissions qui figurent sur votre tableau ont été faites antérieurement à cette date.

Je me garderai bien de justifier ces affaires, qui ont donné lieu à de nombreux procès et à des condamnations qui n'ont pas atteint Erlanger, mis hors de cause après une longue instruction pour laquelle on avait fait mouvoir tous les rouages de la justice, afin de le convaincre de culpabilité. Le Crédit général français n'avait pas que des Juifs à sa tête.

Du reste, je ne disconviens pas que les Juifs ont un goût spécial pour les combinaisons financières les plus compliquées ; mais, contrairement à ce que vous semblez croire, ils y sont mêlés à leurs risques et périls et, comme tout le monde, ils subissent des pertes lorsqu'ils se sont trompés.

Vous ne pouvez plus dire aujourd'hui qu'une impunité absolue était assurée aux escroqueries commises par le Crédit général français, et vous avez la preuve que les ministres francs-maçons, que vous dites inféodés aux Juifs, ont exercé des poursuites contre les coupables, aussi bien que vos ministres intègres.

Alors même que les poursuites entamées depuis trois ans contre le Crédit général français n'auraient pas abouti, cela ne prouverait-il pas tout bonnement qu'il n'y avait pas lieu de pour-

suivre, ou bien que les auteurs de ces déprédations auraient su se mettre hors des atteintes de la loi? Tous les jours, nous voyons des cas analogues se produire, au grand désespoir des parquets, qui n'ont pas la moindre tendresse pour les filous, fussent-ils Juifs.

Vous trouvez étranges les relations du duc de la Rochefoucauld-Bisaccia avec la famille Erlanger, et vous émettez à ce sujet une sentence plus que sévère : « *Ce qui fait l'immoralité des jours actuels,* dites-vous, *ce n'est pas tant le nombre des coquins qui volent, que le nombre des honnêtes gens qui trouvent tout simple que l'on vole* ». Vous êtes gracieux pour l'aristocratie française, et si vous fulminez de la sorte à propos de relations privées, nous allons en entendre de fortes.

Et pourtant vous exaltez l'ancienne société[1], qui ne connut « *ni les guerres sociales, ni les insur-*

1. « Louis XIII, à son avènement à la couronne, n'avait pas un vaisseau. Paris ne contenait pas quatre cent mille hommes et n'était pas décoré de quatre beaux édifices; les autres villes du royaume ressemblaient à ces bourgs que l'on voit au delà de la Loire. Toute la noblesse, cantonnée à la campagne, dans ses donjons entourés de fossés, opprimait ceux qui cul-

rections, ni les grèves ». Quelle plaisanterie ! Mais parcourez l'histoire : vous y verrez qu'aucune époque n'a été exempte de troubles variés, et soyez sûr que tant qu'il y aura des hommes sur la terre les mêmes faits se reproduiront, plus ou moins fréquents, suivant la force de répression dont disposera le gouvernement. Les aspirations à l'indépendance existent à l'état latent dans la nature humaine ; elles constituent une espérance qu'on essaye parfois de réaliser.

Vous faites remonter l'économie politique à saint Louis, à saint Thomas d'Aquin et à saint Jean Chrysostome ; certes, chaque époque a eu ses théoriciens pour définir l'organisation du travail et le caractère du crédit, mais vous admettez bien que les besoins ne sont plus les mêmes

tivaient la terre. Les grands chemins étaient presque impraticables ; les villes étaient sans police, l'État sans argent, et le gouvernement presque toujours sans crédit parmi les nations étrangères.

« Il faut, pour qu'un État soit puissant, que le peuple ait une liberté fondée sur les lois. En France, les peuples furent esclaves jusque vers le temps de Philippe Auguste ; les seigneurs furent tyrans jusqu'à Louis XI ; et les rois, toujours occupés à soutenir leur autorité contre leurs vassaux, n'eurent jamais ni le temps de songer au bonheur de leurs sujets, ni le pouvoir de les rendre heureux. » — *Introduction à l'histoire du siècle de Louis XIV*.

et que ces problèmes se sont beaucoup compliqués ; vous pensez que la bourgeoisie française est réfractaire à ces questions « *familières à tous ceux qui pensent en Europe* ». Je ne me permettrais pas de décider l'exactitude d'une théorie d'économie politique, mais j'avais cru jusqu'à présent que les personnalités très estimées qui s'occupent de ces questions en France appartenaient à la bourgeoisie et qu'elles n'étaient pas méprisées dans les Instituts des autres nations.

Vous trouvez « *mince le fond intellectuel de la bourgeoisie, dont les opinions sont fabriquées par les gazettes* ». Si un bourgeois lit plusieurs gazettes, il lui faudra cependant une certaine intelligence pour discerner le vrai du faux; s'il ne lit que sa gazette, c'est que probablement il l'a choisie à cause de son opinion, qu'il aime à retrouver imprimée, tous les jours. Mais vous voulez en arriver à dire que les Juifs ont entre les mains tous les journaux et tous les organes de publicité et qu'ils sont ainsi absolument maîtres du mouvement intellectuel en France. Ce qui signifie, si j'ai bien compris jusqu'à présent, que l'aristocratie est assez canaille et la bourgeoisie stupide. Je

suppose que vous prendrez la peine de démontrer ces deux points au cours de votre ouvrage. Vous n'êtes pas homme à avancer des choses pareilles sans vouloir les justifier.

En somme, les Juifs n'ont pas le monopole de tout ce qui s'écrit, et s'ils possèdent plusieurs journaux, je suis persuadé qu'ils laissent à leurs rédacteurs, plus de liberté que certains directeurs qui, nés chrétiens et surtout autoritaires, ont exercé une tyrannie légendaire.

Mais vous croyez que c'est par cette mainmise sur presque tous les journaux « *qu'on nous cache soigneusement la signification et la portée de l'immense mouvement antisémitique qui s'organise partout* ». Certainement on nous le cache, cet immense mouvement, et il est d'autant plus facile à cacher qu'il n'existe pas.

Oh! mais, vous partez en guerre! Je ne sais pourquoi vous me faites penser à don Quichotte! Ne l'oubliez pas : il eut beau être vaillant, il n'en fut pas moins ridicule.

« *Le moindre personnage juif est surfait, tambouriné, célébré sur tous les tons.* » On dirait vraiment que le peuple d'Israel a la spécialité de

cette camaraderie exclusive qui se prodigue à tout propos des éloges boursouflés ou des éreintements outrés. Les Juifs sont comme les autres, et ce ne sont pas eux qui ont inventé cette note de l'admiration excessive, qui est bien moderne et qui ne trompe personne.

Et quand vous écrivez : « *Beaucoup s'indignent de rencontrer partout des Sémites tenant le haut du pavé* », je m'explique difficilement ce sentiment qui ne peut être inspiré que par des préjugés d'un autre âge. Les Juifs ne sont-ils pas citoyens français comme vous et moi? ne payent-ils pas l'impôt du sang et beaucoup d'autres, comme vous et moi?

A quel propos poussez-vous des cris d'indignation contre toute une race laborieuse, parce que dix ou douze israélites sont arrivés à réaliser de grosses fortunes dont ils veulent jouir en grands seigneurs? Est-ce qu'il n'est pas bien naturel que chacun cherche à améliorer sa situation ici-bas? Depuis quand une ambition aussi légitime serait-elle devenue blâmable?

Les plus grands noms de France n'ont-ils pas

cherché, eux aussi, dans les opérations financières, le moyen d'augmenter leur fortune et de rivaliser avec les banquiers juifs? Non seulement ils n'ont pas réussi dans leur tentative, mais ils ont provoqué une déplorable catastrophe. Ce n'est pas une raison pour ajouter vos reproches et vos malédictions, à leurs dures épreuves. Il serait plus sensé de reconnaître tout simplement que pour se lancer dans des entreprises financières, pour lesquelles vous affectez un si profond mépris, il ne suffit pas d'avoir de l'honorabilité, il faut encore des connaissances spéciales, qui ne peuvent s'acquérir que par l'esprit de suite et une longue pratique. Mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

Comment pourrai-je croire que la vieille France a pu se dissoudre et se décomposer sous l'influence juive? Les Juifs ne sont rentrés en France qu'à la fin du siècle dernier; ils sont encore en très petit nombre et très disséminés dans la masse de la population. Pour lui attribuer une aussi grande influence, vous reconnaissez donc à cette race des mérites qui constituent en sa faveur une véritable supériorité?

En somme, vous avez le pressentiment d'un immense écroulement, et vous voulez nous faire connaître la part de l'élément juif dans l'agonie de notre généreuse nation. Je vous avoue que je ne serai pas fâché de savoir les causes de cet effondrement général, que vous allez me signaler « *avec intelligence et courage* », parce que vous n'êtes « *ni imbécile, ni lâche* ». Me voilà déjà convaincu que vous avez une très bonne opinion de vous-même et que vous jugez les autres avec la même impartialité.

« *Que de gens dont la postérité ne pourra pas en dire autant !* »

LA FRANCE N'EST PAS JUIVE

LIVRE PREMIER

LE JUIF

Le Juif n'est pas lâche. — Le Juif a le culte de l'argent. — Encore M. de Rothschild. — Le duc d'Aumale. — Émigration volontaire des Juifs. — Perte irréparable. — Les financiers sous Louis XIV et sous Louis XV. — Accouchement par un louis. — Les Juifs sont républicains. — Nous prendrons notre revanche sur eux et avec eux. — Il n'y a qu'une race humaine. — Fureurs de l'Aryen. — Mot d'un académicien. — Renan. — Loi contre les congrégations. — Comité anti-juif. — Les Français ont l'amour des titres. — La famille juive. — Contradictions. — Moyen de prendre notre revanche. — Ruine des Juifs. — Manie du fonctionnarisme. — Suppression des emplois publics. — Développement de nos colonies. — Émigration des Auvergnats. — Le travail manuel des Juifs. — Leur expulsion. — Les Allemands naturalisés. — Insultes aux Rothschild. — Histoire d'un marchand d'habits. — Préjugés des chrétiens contre les Juifs. — Le paysan et le commerçant français. — Échanges en Océanie. — Liberté du commerce. — Sully et Colbert. — Les Juifs persécutés. — Leur résistance. — Exposition de 1867. — Musique, peinture, littérature. — La beauté physique du Juif. — Jérusalem. — La duchesse de Berry. — Griefs contre les Juifs anciens. — Vols dans les magasins. — Affaires Brelay et Jean David. — Commissaires de police. — Accapareurs. — M. Reynal. — Le Volapük. — Exécutions capitales. — Courtisanes juives — Mariages des filles mères. — Les Juifs et les huissiers au théâtre. — 500,000 Juifs. Leurs maladies. — Alexandre Dumas. Feyghine. — Sarah Bernhardt. — Gambetta. — Névrose générale. — Le divorce et l'union libre. — Administrateurs et députés. — Jeux de Bourse. — Les unions mixtes. — La famille des Stuarts.

— Les mains des Juifs. — Anémie des Journalistes. — Mas acres des banquiers. — Pratiques religieuses. — Le clergé catholique. — Le sous-préfet Charner. — Le *Te Deum* du 15 août. — Les rapports de police. — Le sous-préfet des Rieux. — Imprudente dévotion. — Sous-préfet mis à l'*index*. — Description de Ploërmel. — Les Frères Lamennais. — Payement d'une subvention. — Les Pâques. — Un zouave pontifical. — Mgr Dubreuil. — Tournée pastorale. — Drapeaux blanc et vert. — Réception d'un évêque. — Victoire du sous-préfet. — Un baptême. — Les fonctionnaires à la procession. — Illuminations empêchées. — Saint-Henri. — Une élection sous l'empire. — Intervention d'un cantonnier. — Le cochon violet. — L'ordination. — Mgr Dupanloup. Une tragédie grecque. — Les Allemands à Orléans. — Un voyage à Reims. — Une tabatière impériale. — Le dîner d'un Cardinal. — L'inspecteur d'académie. — Une partie de billard. — La doublure d'un chapeau. — Badinage clérical. — Un certificat de catholicisme. — Prestance épiscopale. — Les religions à Lunéville. — La femme juive.

Vous accordez que *le Juif n'est pas lâche;* s'il n'a pas la combativité, il a cette autre forme du courage qui est la résistance. Vous expliquez, du reste, cette appréciation. « *Nous voyons certains hommes qui sont riches, qui avaient des noms honorés, servir un gouvernement qui outrage toutes leurs croyances. Nous ne pouvons pas traîter de lâches des gens qui ont tout souffert plutôt que de renoncer à leur foi.* »

Je prends acte que vous reconnaissez qu'il y a des hommes honorables qui servent le gouvernement; à moins que vous ne veuilliez dire qu'ils ne sont plus honorables depuis qu'ils servent un gouvernement qui outrage toutes leurs croyances. Vous m'embarrassez et je ne saurais nommer

les hommes que vous voulez désigner. Je n'insiste pas.

« *Le Juif a le culte de l'argent.* » Mais vous reconnaissez vous-même que c'est un culte assez répandu, puisque vous vous indignez contre les femmes du noble faubourg « *qui quittent l'église pour aller chez un Rothschild s'agenouiller devant le veau d'or* ».

Ainsi vous n'admettez pas que des gens du monde continuent d'anciennes relations avec une famille très honorable et très estimée! Car enfin, pourquoi cet ostracisme que vous prêchez contre la famille de Rothschild? Est-ce à cause de son immense fortune, correctement acquise? est-ce à cause de sa religion, qui ne gêne personne? Si c'est à cause de sa fortune que vous voulez voir tenir à l'écart ou en quarantaine perpétuelle, une famille généreuse qui fait un noble emploi de son argent, vous obéissez à des sentiments d'envie et de haine inexcusables; si c'est à cause de sa religion, vous êtes un fanatique égaré dans notre civilisation.

Le duc d'Aumale, que vous voudriez voir rester chez lui *à relire la glorieuse histoire de sa race*, ce qui lui paraîtrait peut-être monotone, ne

s'humilie pas en fréquentant les Rothschild, qu'il connaît depuis son enfance. Et si les princes ne pouvaient aller que chez leurs égaux, comme vous le décidez, leurs relations seraient peu étendues. Je suis si peu de votre avis sur ce sujet, qu'en dehors des rapports affectueux et amicaux fort anciens entre la famille de Rothschild et les princes d'Orléans, il me paraît nécessaire qu'un prince comme le duc d'Aumale, que les événements auraient pu mettre à la tête de la République ou du Royaume, soit en relations suivies avec les puissances financières de son pays. Car pour les gens raisonnables qui ne songent, même après vous avoir lu, ni à expulser les Juifs, ni à confisquer leurs biens, il est de toute évidence que si le gouvernement ne pouvait pas faire appel, dans certains cas, au concours loyal de ceux qui détiennent, d'après vous, la grosse part de la fortune publique, il se priverait d'un des principaux éléments de succès pour ses entreprises.

Si des gouvernements ignorants et fous mettaient à exécution les violences que vous proposez contre les Juifs, il arriverait, comme dans le pillage d'une cave lorsqu'on crève un tonneau pour boire quelques verres de vin, qu'on ne saurait

tirer profit de la centième partie de ces richesses accumulées par le travail et l'économie de plusieurs générations.

Croyez-vous sérieusement que la France n'ait pas intérêt à détenir chez elle le plus de millions possible?

Je suppose que l'aristocratie, que vous flagellez à cause de ses relations courtoises avec la famille de Rothschild, soit touchée par le repentir et veuille obtenir votre absolution : comme vous le lui conseillez, elle va accabler la famille de Rothschild de grossièretés et d'humiliations; elle va l'abreuver de dégoûts, jusqu'à ce qu'elle lui ait fait prendre le parti de quitter la France et de fixer sa résidence en Amérique. Un pareil résultat ne serait-il pas une véritable calamité pour notre commerce et notre industrie?

Car enfin, comment remplaceriez-vous ces trois milliards qui feraient un si grand vide sur notre marché? Il faudrait pas mal de temps avant que les financiers plus ou moins habiles qui ne manqueraient pas pour s'emparer nominalement de cette succession vacante, aient gagné seulement le trentième d'un pareil capital. Et encore, sauraient-ils le conserver? C'est très douteux. On reconnaîtrait alors la faute irréparable, commise pour satisfaire une animosité qui n'a pas

de raison d'être et que rien ne peut justifier.

Les rois Louis XIV et Louis XV n'affectaient pas ce superbe dédain pour les puissances financières, qui les aidaient à soutenir la gloire de la France. Je pourrais en citer de nombreux exemples, même antérieurs à leurs règnes[1].

Sans remonter aussi loin, il est notoire que les banquiers juifs, et notamment les Rothschild, ont toujours donné un concours dévoué aux gouvernements de leur patrie d'adoption.

Chacun a son utilité en ce monde, et l'intendant d'une armée qui n'a pas le rôle brillant d'un combattant, mais qui doit assurer l'existence du soldat, rend des services aussi précieux que celui qui tombe sur le champ de bataille. La spécialité financière a acquis une importance

1. « Le cardinal Mazarin nomma contrôleur général un étranger calviniste d'Augsbourg, nommé Barthélemy Herwart, qui était son banquier. Cet Herwart avait en effet rendu les plus grands services à la couronne. Ce fut lui qui, après la mort du duc de Saxe-Weimar donna son armée à la France, en avançant tout l'argent nécessaire. Ce fut lui qui retint cette même armée et d'autres régiments dans le service du roi lorsque le vicomte de Turenne voulut la faire révolter en 1648. Il avança deux millions cinq cent mille livres de la monnaie d'alors pour la retenir dans le devoir ; deux importants services qui prouvent qu'on n'est le maître qu'avec de l'argent. *Histoire des surintendants des finances.* » — SIÈCLE DE LOUIS XIV.

sans rivale dans notre siècle, mais ceux qui excellent dans cette science excitent, je le vois, des jalousies mortelles.

A propos de l'instinct sémitique, vous racontez l'histoire d'*un petit garçon dont les yeux flamboient* lorsque son père lui montre un louis. Elle ne vaut pas, comme fantaisie, celle d'un accouchement laborieux dont un médecin ne pouvait venir à bout, lorsqu'il apprend que sa cliente est israélite. Il tire alors un louis de sa poche, le place sur le ventre de la mère en appelant : « Petit, petit, viens, mon petit! » et l'enfant s'empresse de venir au monde. C'est par ces railleries d'un goût douteux que les chrétiens se vengent des Juifs favorisés de la fortune ; et ceux-ci nous rendent bien la pareille, en se disant : Rira bien qui rira le dernier!

Une persécution religieuse impitoyable s'est abattue sur le Juif pendant des siècles et en a fait un souffre-douleur. Il a subi toutes les misères et toutes les injustices, lui qui ne demandait que sa place au soleil, sans jamais conspirer contre l'État. C'est cette attaque incessante déchaînée contre la race sémitique, qui lui a donné cette union et cette force de solidarité qui

ne feraient que se resserrer si vos vaines menaces pouvaient troubler son repos.

C'est peut-être parce qu'ils ont de la sympathie pour la République que vous détestez les Juifs; je les crois, en effet, enclins par nature à soutenir tout gouvernement qui leur assurera la même liberté qu'aux autres citoyens. Et en cela ils ont raison, car, instruits par l'expérience, ils ne peuvent vraiment pas regretter le passé.

Les Juifs ne demandent pas de privilèges; ils se tiennent à l'écart des fonctions publiques et préfèrent, par goût, le commerce et l'industrie, pour lesquels ils sont particulièrement bien doués. Si quelques-uns, à force de travail, d'économie et grâce à leur aptitude, sont arrivés à acquérir des richesses qui leur donnent de l'influence sur les finances du pays, pourquoi ne pas reconnaître loyalement leur supériorité en affaires et ne pas chercher à nous initier à cette science financière dont ils ne refusent pas de nous faire profiter? Je sais bien que toutes les leçons coûtent cher, et nous en avons eu des preuves récentes; mais une partie qui se joue entre Français ne peut jamais être un désastre; les Juifs nous lais-

seront prendre notre revanche et se mettront dans notre jeu pour la belle.

Sans tenir compte des différences de couleur et de conformation physique, vous divisez les nations en deux races : les Sémites et les Aryens. La lutte de ces deux races, qui commence au siège de Troie et s'arrête à la bataille de Poitiers, nous montre, à l'origine, le Sémite envahissant une partie du monde et, tout d'un coup, non pas vaincu, comme vous le dites, mais refoulé dans sa conquête par l'Aryen.

Il me semble que, dans ces mouvements des races et des peuples, l'empire romain a bien joué, entre temps, un certain rôle; mais, puisque vous n'en tenez aucun compte, je ne veux pas troubler votre raisonnement. Continuons : « *Aujourd'hui le Sémite se croit sûr de la victoire; il a remplacé la violence par la ruse, c'est le Juif. Et, en effet, comment voulez-vous que l'Aryen, qui est enthousiaste, héroïque, chevaleresque, désintéressé, franc, confiant jusqu'à la naïveté, puisse résister au Sémite, mercantile, cupide, intrigant, subtil et rusé?* »

Quelle orgie d'adjectifs pour définir les qualités et les défauts qui sont l'apanage de toute la

race humaine sans exception. Je sais bien que le gouvernement d'un peuple, son climat, ses mœurs, lui donnent souvent un caractère distinctif, mais je ne connais qu'une race humaine, qui est la même partout. Croyez-vous qu'à l'époque de leurs conquêtes les Sémites ne furent pas enthousiastes, héroïques, chevaleresques, et ne connaissez-vous pas des Aryens cupides, intrigants et rusés ?

Enfin, vous voulez établir que le Sémite, et spécialement le Juif, est resté ce qu'il était à l'origine, et vous trouvez sans doute qu'un de nos beaux Juifs parisiens ressemble à s'y méprendre à un Juif de Russie, « *sous sa thouloupe crasseuse, avec ses tire-bouchons et ses boucles d'oreille?* » Moi, je crois qu'ils ne se reconnaîtraient même pas entre eux.

« *Le Sémite n'a aucune faculté créatrice* (allons donc !); *au contraire, l'Aryen invente.* » Et plus loin : « *Le Sémite exploite, organise et fait produire à l'invention de l'Aryen des bénéfices qu'il garde, naturellement, pour lui.* » Ce « *naturellement* » est ironique et pourtant vous conviendrez que celui qui vulgarise une invention, et souvent la perfectionne, a bien droit à un bénéfice. Si,

comme vous le prétendez, le Sémite vit dans la réalité et l'Aryen dans l'idéal, je trouve qu'ils ont besoin de se compléter l'un par l'autre, et je ne vois pas à quoi servirait une invention si elle n'était point utilisée. D'après le portrait que vous en faites, l'Aryen aura sans doute une belle place dans le Ciel, mais, sur la terre, vous le faites inférieur au Sémite.

Aussi, pourquoi toutes ces subtilités pour classer l'humanité en deux catégories? Ne serait-il pas plus simple et plus clair de dire : « Les Français de race sont étourdis, légers, moins aptes que les Juifs à s'obstiner sur les questions arides qui exigent un labeur opiniâtre; » et encore cela ne serait plus exact aujourd'hui, car tout change, même les aptitudes. En effet, depuis cinquante ans, les découvertes scientifiques et leur application ont beaucoup modifié les allures de l'Aryen, qui s'adonne de plus en plus au commerce et à l'industrie dans presque toute l'Europe.

En ma qualité d'Aryen, je ne suis pas du tout flatté du caractère indolent et versatile que vous nous attribuez. « *Ce géant bon enfant, cet être si candide, qu'il faut éviter d'agacer, car tout à coup il entre en fureur pour une rose qu'on voudra lui*

arracher. Alors, soudain réveillé, il comprend tout, ressaisit l'épée qui traînait dans un coin, tape comme un sourd et inflige au Sémite qui l'exploitait, le pillait, le jouait, un de ces châtiments terribles dont l'autre porte la trace pendant trois cents ans. » Vous le dites vous-même, l'Aryen manque de pondération. Il n'agit que par caprice et, quoique « *géant bon enfant et être candide* », il n'est pas de relations faciles. Mais vous parlez pour vous seul, je suppose? Tenez, il y a un proverbe qui rend exactement votre pensée : il ne faut pas réveiller l'Aryen qui dort. On vous a donc réveillé, et c'est sans doute le rêve que vous faisiez pendant votre sommeil, que vous nous racontez là.

Mais ce n'est point un rêve puisque vous ajoutez ceci : « *Ces fureurs de l'Aryen n'étonnent nullement le Sémite. Il est dans son tempérament d'être oppresseur et dans ses habitudes d'être châtié.* » Voilà un vrai philosophe. Je ne croyais pas toutefois qu'il fût si facile de s'habituer aux coups. Au fait, je vois ce que c'est; vous procédez par persuasion, parce que vous savez que pour pouvoir vous livrer à ces pieux exercices d'autrefois, il faudrait que le Sémite y mît beaucoup de bonne volonté.

En attendant, vous citez les mots « *d'un académicien de beaucoup d'esprit* », qui disait en parlant du Juif : « *Quand il est tranquille et heureux, il éprouve la nostalgie du san-benito.* » Mais c'est bien ce que je disais ! Voilà le triomphe de la persuasion, et le Sémite demande des coups : pourquoi les lui refuser?

Ah! vous trouvez spirituel ce souvenir qui évoque les bûchers de l'Inquisition ! Il me paraît sinistre. Ne parlez donc jamais de ces sacrifices humains, presque toujours intéressés, qui déshonorent les Aryens qui les commirent. Vous ne ferez rire personne en rappelant que des évêques, pour distraire le peuple *ad majorem Dei gloriam*, faisaient brûler vivants des êtres humains, nos semblables. Quelle différence y a-t-il entre ces horreurs et les spectacles du cirque où des chrétiens étaient livrés aux bêtes? Je n'en vois qu'une seule : c'est que les chrétiens ont fait brûler plus de Juifs que les Romains n'ont fait dévorer de chrétiens.

Pour démontrer le bien fondé de vos appréciations sur l'esprit de la race sémitique, vous citez M. Renan, et pour le remercier de vous fournir un document qui contribue à remplir votre volume, voilà ce que vous en dites : « *Cet homme*

si bien doué au point de vue artistique, si bas au point de vue du caractère, se met à plat ventre devant ces triomphants. » Merci pour lui, on n'est pas plus gracieux. Je vois que vous lui en voulez toujours de ce qu'il a écrit la *Vie de Jésus.*

Vous nous montrez la France tombant en dissolution, grâce aux principes de 1789. Les Juifs *avaient monopolisé toute la fortune publique, tout envahi, à part l'armée* (c'est une lacune!) *ils allaient atteindre leur but* »; mais leur impatience a tout gâté, et, malgré ses conseils de temporisation, « *au Sémite Jules Simon ils ont préféré le Sémite Gambetta* ». J'ignorais l'origine sémitique de ces deux personnages. Je vous soupçonne de naturaliser Sémites tous ceux qui ne partagent pas vos idées politiques et religieuses. Serais-je Sémite sans m'en douter? Je vous serais reconnaissant de me l'apprendre.

Mais voyons ce qu'ils ont fait avec Gambetta. Nous y voilà; je l'aurais parié. Ce sont les Juifs qui ont imposé au gouvernement, à la Chambre et au Sénat le vote de la loi contre les congrégations non autorisées! Ma foi, je ne sais que répondre à cela. C'est tellement invraisemblable! Il est notoire que Gambetta fréquentait quelques

Juifs. Vous en nommez du reste six, dont trois sont députés, je crois : c'est une bien faible minorité pour influer sur un vote du Parlement. Certes, je n'ai pas beaucoup apprécié les tournois oratoires qui se sont livrés sur les lois existantes ou non existantes, j'ai encore moins approuvé l'exécution grotesque de ces malheureux décrets, — je me réserve d'y revenir plus tard, — mais je vous trouve bien prompt à appliquer aux Sémites, sur un simple soupçon, « *un de ces châtiments terribles* » dont vous nous avez parlé.

Enfin, c'en est fait, et vous avez frappé comme vous l'annoncez en ces termes : « *C'est de cette époque que date en France la première constitution du comité antisémitique, ou pour être plus précis, antijuif.* »

D'après vous, « *les Juifs recherchent avec un grotesque empressement les titres nobiliaires de barons et de comtes, qui vont à ces manieurs d'argent, comme un chapeau de femme à un singe. Il n'est pas d'abject tripoteur ou de marchand de chaînes de sûreté appartenant de près ou de loin à Israël, qui ne soit chevalier de la Légion d'honneur.* » Par exemple, ici je proteste et je veux rendre à César ce qui appartient à César.

Je soutiens hardiment que chez les chrétiens, et en particulier chez les Français, cet amour des titres, du ruban et même de la simple particule, est bien plus développé que chez les Juifs.

Pour trois ou quatre barons de la finance qui ont obtenu des titres très authentiques, pour services rendus à des souverains étrangers, et pour quelques hommes de lettres de talent, quoique Israélites, décorés de la Légion d'honneur, vous avez des milliers de Français titrés de par leur carte de visite, et encore des milliers de Français chamarrés de tous les ordres connus ou inconnus, comme leurs services.

Tout chrétien, qui a fait fortune, — cela se voit encore, ne vous déplaise, — fait des pieds et des mains pour obtenir, avec la bénédiction du pape, un titre de comte romain, qui ne s'acquiert pas seulement pour de l'argent, comme le pense le vulgaire : il faut avoir de hautes relations dans le clergé et justifier qu'on est en situation de donner du relief à cette précieuse distinction. Tout négociant qui a présidé un syndicat ou qui s'est nommé fournisseur d'une Majesté ou d'un Président de République, finit toujours par obtenir de nombreuses décorations qu'il fait graver sur ses factures, et tout hobe-

reau bourgeois qui possède un pigeonnier en forme de tourelle, ne parle que de son château de la Lande, de la Roche ou de la Mare, dont il finit par absorber le nom. Dans ces conditions, les Juifs n'ont pu qu'imiter notre exemple; mais ils sont trop positifs pour attacher une importance exagérée à ces glorioles. Ils ne les ont briguées que pour flatter les préjugés qui sont enracinés chez nous jusque dans le peuple, lequel ne peut entendre nommer monsieur de ceci ou de cela sans dire avec un air connaisseur : « C'est un noble ! »

Je ne crois pas sincèrement que le Juif soit vaniteux; il est trop pratique, et tous ces hochets ne sont pour lui que des hors-d'œuvre. Avez-vous jamais entendu un Juif vous dire qu'un de ses ancêtres s'est distingué au siège de Jérusalem? Non, n'est-ce pas? Et pourtant ils seraient en droit de poser pour la généalogie.

Vous le dites vous-même, du reste : « *Le Juif est insolent, jamais fier.* »

Vous revenez toujours sur les quelques barons et journalistes juifs que vous rencontrez partout à Paris et qui vous agacent, pour des raisons personnelles sans doute. Pourquoi ne nous faites-vous

pas le tableau de la famille juive, modeste et honorable, vivant suivant ses moyens, comme la bourgeoisie, ou comme le petit marchand ou l'ouvrier?

Vous ne voulez pas admirer les mœurs douces et patriarcales de ces braves gens. Vous voulez ignorer qu'ils ne donnent que rarement de mauvais exemples et que leur existence est plus austère que la nôtre.

A Lunéville, où j'étais encore receveur des finances au moment de la guerre, j'ai connu plusieurs familles juives dont j'ai gardé le meilleur souvenir. Les ménages étaient très unis, et les grands-parents vénérés. C'est du reste ce culte de la famille qui consolide leurs principes de foi, d'ordre et de travail. J'avais toujours pensé que nous devrions les prendre pour modèles et voilà que vous venez prêcher la guerre sainte, limitée modestement, à l'expulsion en masse et à la confiscation des biens.

Vous renversez toutes mes idées et je me demande comment les Juifs, que vous déclarez *immuables*, ont pu changer de la sorte pour mériter d'aussi terribles châtiments.

Nous ne voyons que rarement les Juifs com-

paraître devant les tribunaux pour crimes et délits. Vous prétendez qu'on n'ose pas les poursuivre; mais vous ne le croyez pas, ni moi non plus.

Et leurs enfants, pensez-vous que l'éducation qu'ils reçoivent ne vaille pas celle que nous donnons aux nôtres? Au moins ils observent les traditions des parents; ils savent conserver leur fortune et ne nous donnent pas ce spectacle navrant et si fréquent de fils de famille gaspillant sottement l'héritage paternel. Nous ferions bien, je le répète, de prendre modèle sur eux, et de pratiquer ce respect de la famille, qui est la clef de voûte d'une nation.

Vous parlez beaucoup de leur astuce, de l'état de crainte perpétuelle engendré par l'oppression, qui les a dotés d'une grande prudence : cela n'empêche qu'ils se conforment aux lois et qu'ils ne sont pas une cause de trouble, quoique vous prétendiez qu'ils sont « *très remuants* » malgré « *leur timidité humble* » et leur « *fière arrogance* ». Que de contradictions, mais quelles jolies antithèses!

Soyez patient, et, comme tout arrive, voulez-

vous que je vous explique comment nous prendrons notre revanche sur les Juifs? Oh! c'est bien simple. Lorsque nos derniers héritages auront été dissipés dans de folles prodigalités et que les Juifs, devenus les uniques détenteurs de la fortune publique, en seront réduits à nous attirer chez eux pour se distraire et nous faire admirer leur confortable (cela se fait déjà, avez-vous dit), alors nous les rendrons jouisseurs et désœuvrés comme nous et ils s'adonneront à nos vices ou à nos charmantes passions, à votre choix.

A leur tour, ils se ruineront comme de vulgaires Aryens, et nos descendants, élevés à l'école de la misère et devenus plus circonspects, sauront bien recueillir leur fortune. Ainsi va le monde : plus ça tourne, plus c'est la même chose. Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Êtes-vous bien certain que nous sommes ici-bas pour ne pas goûter aux bonnes choses, assez rares, que le Créateur a mises à notre disposition? Le Juif y goûtera comme les autres et ce sera justice, car il aura attendu assez longtemps.

Pour rendre plus sérieusement ma pensée, j'espère que ce qui empêchera l'effondrement de la société française, que vous annoncez à bref délai, ce sera la petite bourgeoisie, qui, comme

le Juif, s'occupe de commerce et d'industrie, travaille et économise. Seulement, c'est l'esprit de suite qui lui manque pour réaliser de grandes fortunes, comme les Juifs. Nous ne voyons que rarement deux générations d'enfants continuer le métier de leur père, qui est souvent abandonné dès la première.

J'ai connu dans ma petite ville natale un mercier qui après avoir passé quarante ans dans sa boutique s'est trouvé un beau jour possesseur d'un capital de un million deux cent mille francs. Avait-il spéculé sur les fils et les cotons, je l'ignore, toujours est-il que je ne m'explique guère comment il avait pu gagner une pareille somme en vendant des aiguilles et des boutons. Quoi qu'il en soit, il possédait bel et bien un million deux cent mille francs et son fils avait vingt ans.

Un jour, il s'inquiétait devant moi de l'avenir de ce fils et me demandait si, avec des protections, il ne pourrait pas obtenir pour lui une place de substitut. Je lui éclatai de rire au nez en lui disant : « Êtes-vous fou? votre fils n'a qu'à continuer votre commerce que vous avez rendu si prospère. Il a une vraie bague au doigt et il serait insensé d'abandonner une position toute faite et sûre, pour postuler un misérable

emploi. » Savez-vous ce que me répondit cet homme, qui ne manquait pourtant pas de bon sens (et ce que je vous raconte là est authentique)? « Je ne vous dis pas non; à un point de vue vous avez raison. Mais, vous comprenez, pour un beau mariage, un boutiquier ce n'est pas de défaite, tandis qu'un magistrat avec quelques économies peut se présenter partout. » Voilà bien la vraie maladie de notre époque: le fonctionnarisme.

C'est la toquade du Français; et si le fils du petit marchand enrichi ne veut pas continuer le métier de son père, et recherche les fonctions publiques, le fils du gros négociant millionnaire ne veut pas davantage d'un métier que son éducation faussée l'a rendu incapable de diriger. Il préfère imiter les beaux fils de famille, passer sa vie au cercle, aux courses, au bois, et ne s'arrête ordinairement que lorsqu'il a ruiné sa bourse et sa santé. Alors, lui aussi, par ses relations d'anciennes fêtes, obtient quelque sinécure appointée et traîne misérablement une existence qui s'annonçait si facile.

Je n'accuse pas ces enfants, qui obéissent à l'esprit du siècle; ce sont les parents qui sont coupables de ne pas élever leurs fils avec l'idée

de continuer la profession paternelle. Voilà, du reste, la cause des résultats prodigieux obtenus par les Juifs; ils ont l'esprit de suite, tandis que chez nous vous voyez souvent la plus belle affaire, organisée de main de maître par un homme actif et intelligent, sottement abandonnée, dès la première génération, par suite de notre vanité et de notre amour de la parade.

Le fonctionnaire, en France, se croit bien au-dessus d'un commerçant, et tous ceux qui envient sa place, et ils sont nombreux, le croient aussi, n'en doutez pas. Il faut entendre ces gens, qui se croient malins parce qu'ils sont avant tout fainéants, lorsqu'on discute ces questions avec eux : « Le commerce, c'est bien chanceux, ce n'est pas considéré, tandis qu'une place, ça ne rapporte pas gros, mais c'est plus sûr ! » Ces tendances funestes ont toujours, depuis un siècle, été encouragées par notre organisation routinière. Il est pourtant bien certain qu'un peuple qui préfère se faire remorquer que de conduire lui-même sa barque ne peut que s'avilir.

Pour remonter ce courant d'ineptie publique, il n'y a qu'à prendre un grand parti qui permette de réaliser quelques économies, ce qui

n'est pas à dédaigner. Supprimons une bonne fois les quatre cinquièmes des emplois publics : c'est absolument possible. Aujourd'hui que les distances n'existent plus entre départements et que les communications par téléphone peuvent s'établir partout, pourquoi ne pas remanier la géographie administrative de la France et ramener à vingt ou vingt-cinq, au plus, le nombre des départements? Si l'on mettait à exécution cette idée, que je veux seulement indiquer ici, voyez combien vous auriez d'emplois supprimés et, par conséquent, de fonctionnaires. Les générations futures, qui n'auraient plus sous les yeux ces importants inutiles, ne penseraient plus aux carrières administratives et s'occuperaient de faire fructifier leurs héritages.

Je reviendrai sur ce sujet et je vous raconterai quelques histoires du temps où j'étais fonctionnaire. Vous verrez qu'il y a peu d'emplois indispensables.

Pour le moment, je préfère développer une autre idée : trouver le moyen d'utiliser le formidable stock de jeunes gens bacheliers et candidats à diverses fonctions qui seraient brutalement déçus dans leurs aspirations. Il faudrait se décider à peupler et coloniser les déserts que

nous possédons en Afrique et en Asie. Pour atteindre ce but, il n'y a qu'à encourager le goût du commerce lointain et à favoriser sérieusement les émigrants français.

D'abord, pour peupler nos colonies, j'y ferais élever, dès le plus bas âge possible, tous les enfants naturels abandonnés qui sont déjà à la charge de l'État ou des départements. Rien qu'à Paris, ils représentent le tiers des naissances. Avant cinquante ans vous auriez une superbe population bien française qui aimerait le pays de son enfance, devenu sa vraie patrie.

Quant à l'émigration volontaire, pourquoi le Crédit foncier ou même l'État ne feraient-ils pas aux enfants, dont les parents offriraient quelques garanties, l'avance du capital nécessaire à la création d'un fonds de commerce dans nos colonies ? On pourrait en faire autant pour ceux qui voudraient se livrer à l'agriculture, et, pour activer extraordinairement cette vraie source de la production, l'État devrait s'outiller de tout le matériel nécessaire, et le plus perfectionné, qu'il mettrait à la disposition des colons moyennant de légères redevances.

Avec cette protection effective, nous arriverions à tirer parti de nos possessions lointaines qui,

pour le moment, ne servent qu'à augmenter encore les préférences des Français pour les fonctions publiques. C'est d'autant plus regrettable que, jusqu'à présent, l'idée ou plutôt l'objectif de nos apprentis fonctionnaires était d'obtenir des emplois chez eux, le plus près possible des gens qui les ont connus et qui peuvent s'intéresser à leur personnalité : si maintenant nous nous contentons d'être entourés d'indigènes tonkinois ou malgaches pour faire admirer nos broderies, la rage du fonctionnarisme deviendra incurable.

L'Auvergne, où j'ai résidé huit ans, est une des contrées de la France où l'émigration se pratique depuis le plus longtemps. Afin de rassurer ceux que l'expatriation pourrait effrayer, il est bon de leur dire que le but à atteindre est surtout le retour au pays, vers l'âge de cinquante ans au plus tard, après s'être assuré, par ses économies, le repos de la vieillesse.

Quand vous parcourez les jolies vallées du Cantal, vous apercevez de loin en loin sur le penchant des montagnes des habitations qui rappellent tous les genres d'architecture aperçus en passant sur le chemin de fer de Versailles.

Si vous demandez les noms des propriétaires, on vous répond invariablement que ce sont des

émigrants rentrés au pays après fortune faite. Ils ont réalisé le rêve, si longtemps caressé pendant trente ans d'absence, et sont installés dans une maison à eux, bâtie par eux, et qu'ils ne quitteront qu'à leur mort. Leurs enfants ou leurs neveux sont allés les remplacer à Paris, à Lyon, et surtout en Espagne ; ils reviendront, eux aussi, dans vingt-cinq ou trente ans respirer l'air de la vallée natale et ils enverront à leur place d'autres neveux ou petits-enfants qui sauront faire prospérer le fonds de commerce fondé par leurs aïeux.

Ce qui se pratique en petit en Auvergne, je le voudrais voir organiser en grand pour exploiter nos colonies. Mais il faut, comme je l'ai dit, l'intervention très efficace de l'État parce que les Auvergnats, qui ont pris l'initiative de ce système, sont des Français d'une trempe particulière. Leur sobriété et leur économie leur permettent de se tirer d'affaire là où d'autres crèveraient de faim. Du reste, les Auvergnats ont toutes les qualités que vous attribuez aux Sémites. Leur tempérament de fer leur a permis d'exécuter des entreprises qui ont été lucratives pour eux, alors que les Juifs s'y seraient ruinés et tués cent fois.

Je connais des entrepreneurs de démolitions qui ont gagné d'énormes fortunes, quatre ou cinq millions, s'il vous plaît! Mais quelle vie, quel labeur! Ils aiment à se rappeler leurs années passées dans les décombres, les travaux toujours pressés et dangereux exécutés, même la nuit, à la lueur des torches, leurs repas sur le pouce et leur lit de paille jeté dans un coin du chantier. Pensez-vous qu'il y ait beaucoup de Juifs capables de résister à un pareil régime? J'en doute fort pour ma part.

Mais ce n'est pas une raison pour en conclure que les Juifs ont du dégoût pour les travaux manuels, et principalement pour la culture de la terre. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'ils ne se soient pas livrés à l'agriculture? Ils n'avaient pas le droit de se rendre acquéreurs du sol; et chaque fois qu'ils ont eu quelques biens, par tolérance, on n'a pas tardé à les leur confisquer. Ils ont été obligés de gagner leur vie en pratiquant les métiers les plus humbles pour échapper à la haine des chrétiens. Aussitôt qu'on leur soupçonnait une certaine aisance, on les exploitait en les accusant de quelque sacrilège, et ce n'est qu'à prix d'or qu'on leur faisait grâce de la vie. Lorsqu'ils ne pouvaient pas payer leur rançon, on les brû-

lait vifs, comme hérétiques, pour édifier une population barbare.

En voulant justifier ces cruautés d'un autre âge que vous consentiriez à remplacer par l'expulsion des Juifs et la confiscation de leurs biens, vous oubliez la révocation de l'Édit de Nantes et ses funestes conséquences. Sans rappeler les horribles persécutions exercées contre les malheureux protestants, voici ce que je lis dans le *Siècle de Louis XIV* : « La France perdit plus de cinq cent « mille habitants qui allèrent porter chez les étran- « gers les arts, les manufactures, la richesse. « Louis XIV vit les armées de ses ennemis gros- « sies par des régiments français qui joignaient « les fureurs du fanatisme et de la vengeance à « leur valeur naturelle. Presque tout le nord de « l'Allemagne, pays encore agreste et dénué « d'industrie, reçut une nouvelle force de ces « multitudes transplantées. Elles peuplèrent des « villes entières ; etc. » Je pourrais ajouter qu'en 1870, les descendants de ces familles françaises marchaient contre nous dans les rangs de l'armée allemande. Et vous voudriez renouveler aujourd'hui de pareilles fureurs contre les Juifs ! Ce serait la ruine de la France, et l'État voisin, qui offrirait l'hospitalité à ces proscrits, deviendrait,

en moins d'un siècle, le plus riche royaume de l'Europe.

Et à ce propos il serait bon, je crois, de s'inquiéter, un peu plus qu'on ne le fait au ministère de la guerre, des allures de certains Allemands qui se sont fait naturaliser Français et ont embrassé avec ferveur le catholicisme pour faciliter leurs affaires commerciales.

Après avoir réalisé d'énormes fortunes dans notre pays, ces Allemands d'origine, et leurs enfants, se donnent le genre de combattre nos institutions, pour se faire admettre dans la société aristocratique.

Comme leur orgueil égale leur avarice, il ne leur suffit pas d'être insolemment riches, il faut que ces fabricants de vins, ces marchands de faux tableaux et de bijoux de pacotille obtiennent des titres de comte romain! C'est même ce qui les excite à manifester avec les réactionnaires dans les grandes occasions, afin d'avoir la satisfaction d'arborer leurs nouveaux titres dans les journaux, pour y habituer le public. J'ai connu dans ce genre quelques types bien prétentieux et bien ridicules qui doivent encore être visibles dans nos villes de l'Est et même à Paris.

Il y a vingt-sept ans, un de mes amis, qui avait épousé la fille d'un de ces riches négociants allemands naturalisés français, fut, lui aussi, piqué, par ce contact sans doute, de la tarentule des qualifications honorifiques. Pour complaire à sa nouvelle famille, il se procura un titre de comte romain, qu'il obtint sans peine, grâce à la haute situation de son père qu'il avait eu le tort de ne pas consulter en cette occurrence.

En effet, ce père, homme modeste s'il en fut, qui s'imaginait que le nom honorable et illustre qu'il laisserait à son fils devait lui suffire, déclara que, tant qu'il vivrait, il s'opposerait à ce qu'il considérait comme une humiliation. Il empêcha son fils, qui dut se soumettre, d'affubler son nom de ce titre de comte romain.

Or, comme le fils est mort avant le père, sa veuve n'a jamais pu se faire appeler comtesse ; elle est même bien embarrassée, car elle n'a pas encore osé arborer franchement, comme ses frère et beau-frère, ce précieux titre étranger qui flatterait plus sa vanité que tous les souvenirs sympathiques attachés au nom honorable qu'elle porte. Elle se contente de couronner quelques voitures et quelques objets préférés, en attendant sans doute que son fils commette la faute

(qu'il évitera, j'espère) d'ajouter au grand nom de son aïeul un titre sans valeur que, dans aucun cas, sa mère n'aura le droit de porter.

Je m'imagine à tort ou à raison que ces étrangers recherchent surtout ces titres pour démarquer leur origine allemande. Ils parviennent ainsi à donner à leurs noms des façons cosmopolites qui embarrasseront beaucoup les généalogistes futurs.

En attendant, je reviens à ce que je disais en commençant cette observation, au sujet des me sures de prudence qui s'imposent au ministère de la guerre : il y aurait lieu de prévoir et de déterminer quelle serait la situation à faire, en cas de guerre, aux officiers français parents ou alliés d'officiers allemands jusqu'au sixième degré au moins; il serait funeste de les laisser parmi les combattants de l'armée active, et il est d'un intérêt moral absolu de les éloigner, quel que soit leur mérite, des états-majors de nos généraux. Je me propose de développer dans un autre volume cette grave question.

Je ne puis vous suivre dans vos remarques acrimonieuses sur les faits et gestes de quelques

israélites qui sont spécialement visés dans votre livre. Je ne les connais point, mais je les crois de taille à se défendre eux-mêmes, s'ils ne préfèrent mépriser vos attaques.

Je trouve de fort mauvais goût vos incursions dans la vie privée des gens, et vos injures affectent une forme violente et grossière qui anéantit la partie sérieuse de votre ouvrage. A quoi vous sert-il de dire à des hommes honorés et très considérés, comme les Rothschild, qu'*ils ont l'air de revendeurs d'habits?* pourquoi comparer leurs femmes, très honnêtes et respectables, *à des marchandes à la toilette?* Vous voilà bien avancé quand vous avez écrit ces comparaisons qui voudraient être méchantes et qui ne sont qu'invraisemblables.

Mais à propos de marchands d'habits, dont vous parlez souvent (vous avez dû trafiquer avec eux), vous faussez encore la note en les appelant voleurs. N'augmentez donc pas le nombre des qualificatifs dont vous avez affublé le Sémite en débutant. On peut être intéressé sans être cupide, intrigant et rusé; on peut être mercantile sans être voleur.

Je vois encore ces pauvres diables de mar-

chands d'habits de l'époque où j'étais étudiant. Quels types amusants et originaux, égarés dans le vieux quartier latin ! Ils ne doivent pas avoir changé. Cependant, comme vous m'apprenez qu'ils sont tous décorés de la Légion d'honneur, je suis très perplexe. Enfin, il y en a peut-être qui exercent le métier quand même et je tiens à protester contre les noms de filous que vous leur décochez, en veux-tu ? en voilà !

Un homme entre chez vous en votre absence, s'empare de vos vêtements et se sauve, c'est un voleur. Mais comment avez-vous la mauvaise foi d'accoler un mot infamant à cette négociation légendaire d'un lot de vieux pantalons que tout le monde a pratiquée avec un fils d'Israel ?

Certes, dans ces sortes de trafics, le Juif bénéficie de facultés mercantiles qui manquent absolument à son vendeur, et s'il parvient à ne vous payer que deux ou trois francs ce qui en vaut peut-être quinze ou vingt, ce n'est que justice, car il doit profiter d'une industrie qu'il a créée. Après tout, les vieux habits ne se vendent que parce qu'il les achète, et sans lui, les domestiques et les garçons d'hôtel profiteraient, comme autrefois, de toutes les vieilles défroques. C'est le Sémite qui a donné une valeur à la culotte usée

que l'Aryen essaye de lui vendre le plus cher possible. Il n'est pas de force, c'est entendu. Eh bien! qu'il apprenne le commerce. Et, à ce propos, je vais vous raconter une histoire de marchand d'habits qui sera la morale de ma démonstration.

Je faisais ma seconde année de droit à Paris; j'avais vingt ans et n'en paraissais que dix-huit à peine. Je logeais à un second étage, rue de Seine. Un jour, j'étais dans ma chambre, accoudé à la fenêtre, et mon ami Saint-Clair était étendu sur un canapé. Nous n'avions aucune idée en tête. Je regardais sur le trottoir opposé un vieux Juif, marchand d'habits, connu au quartier Latin sous le nom du père Worms, qui s'obstinait à me faire des signes d'offres de services. Sans penser à rien, je dis à mon ami : « Tiens, le père Worms, quel bon type! Si nous le faisions monter?

— Oh! oui, répondit Saint-Clair, qui venait de se réveiller, nous allons lui faire une bonne charge. Il ne me connaît pas. Tu vas voir. » Et là-dessus, il m'expose son plan : « Fais-lui signe de monter; quand il sera entré, ferme ta porte à clef et montre-lui sans te presser toute ta garde-robe. Pendant ce temps, je vais me faire la tête de ton oncle chez la concierge et je viendrai te surprendre vendant tes habits. Tu ne m'ouvriras

pas tout de suite lorsque je frapperai. Tu attendras que le vieux ait bien peur, et je ferai le reste. »

Pour la clarté du récit, je dois vous dire que Saint-Clair n'avait que quatre ans de plus que moi, mais qu'il paraissait beaucoup plus âgé. Par compensation, ce manque de fraîcheur juvénile lui a donné l'avantage de ne pas vieillir. Je l'ai rencontré sur le boulevard, il y a six mois, et, sauf ses cheveux blancs qui grisonnaient déjà à vingt-cinq ans, il est toujours le même. Dans notre groupe d'étudiants, il avait la spécialité des charges. C'était ce que nous appelions un mystificateur (école Romieu). Ce jour-là, il fut épique.

La scène à faire étant donc convenue, Saint-Clair alla se préparer et j'appelai le marchand d'habits. Je vois encore le vieux Worms, coiffé d'un chapeau gris sale tout bossué, son paquet de cannes sous le bras, se diriger allègrement vers l'hôtel. Je l'entends monter l'escalier, j'ouvre la porte, le voilà dans la chambre. Avec un air mystérieux, je lui fais signe de ne pas faire de bruit et je ferme à clef, ce qui d'abord ne parut pas l'étonner. Je sors de la commode tous mes habits les plus neufs et les offre au père Worms qui, tout en les exa-

minant, ne manquait pas de déprécier la marchandise.

Il était donc en train de faire son petit inventaire quand, tout à coup, on frappe deux grands coups à la porte. Je fais signe au bonhomme de ne pas bouger, mais on frappe encore plus fort et la voix de rogomme de Saint-Clair, accentuée pour la circonstance, se fait entendre: « Léonce! Léonce! ouvre-moi, tu es là, je le sais. Pourquoi es-tu enfermé? Tu n'es donc pas seul? Ouvre-moi, je le veux. » La porte, secouée violemment pendant ce monologue, menaçait de céder, et le vieux Worms me regardait avec des yeux hagards qui me donnaient une grande envie de rire.

Mais je jouais fort bien mon rôle, je faisais des signes de détresse en lui disant tout bas: « C'est mon oncle, mon tuteur. Il vous a donc vu monter! je le croyais sorti; comment faire?... Et là-dessus, je m'agite dans la chambre, et avec un geste de désespoir, je me décide à ouvrir la porte. Alors Saint-Clair apparaît, le menton noyé dans un col démesuré, des lunettes vertes sur le nez et un grandissime pardessus qui lui donnait une taille gigantesque. Il s'élance sur moi, furieux, et me secoue comme un prunier, en criant: « Je t'y prends, gamin, polisson! Tu vends tes habits,

des habits tout neufs, encore !... » Puis, s'adressant au Juif : « Et vous, vieux filou, vous vous enfermez avec cet enfant pour l'exploiter. Je vais porter plainte, vous faire arrêter....

— Mais, monsieur, je n'ai rien acheté, disait le père Worms d'une voix craintive.

— Allons, c'est bon, en voilà assez, vieille canaille, crapule, fichez-moi le camp, plus vite que ça! »

Et là-dessus, il saisit le bonhomme au collet, le bouscule dans le couloir et le lance violemment dans l'escalier au risque de lui casser les reins. Tous les locataires de la maison qui entendaient dégringoler le père Worms ouvraient leur porte et approuvaient ce qu'ils croyaient une correction méritée. Quant à la concierge, elle l'accusait d'avoir probablement volé quelque chose dans la maison et l'agonisait d'injures.

Nous guettions à la fenêtre l'arrivée du marchand d'habits sur le trottoir. Il apparut bientôt, se tâtant les membres pour s'assurer qu'il n'avait rien de cassé, et, avant de tourner l'angle de la rue, il lança un regard mélancolique vers la fenêtre. C'était ce que nous attendions pour lui faire des pieds de nez et d'horribles grimaces. Alors, comprenant que l'oncle et le neveu s'étaient

moqués de lui, le père Worms nous montra le poing qu'il agita avec frénésie et disparut dans la rue de Bucy.

Toute cette scène, que j'ai racontée en détail, qui n'est qu'une mauvaise farce d'étudiants désœuvrés, donne exactement la note des préjugés que l'éducation chrétienne nous avait inculqués à l'égard des Juifs. Nos arrière grands-pères ont pu, en effet, voir griller vivants quelques israélites et s'en être fort réjouis. Nous avons encore de leur sang dans les veines, et, par tradition, sans doute, nous trouvions tout naturel de tourmenter ce vieillard parce qu'il était Juif.

Nous n'aurions pas risqué certainement cette farce brutale avec tout autre marchand d'habits, mais nous étions persuadés qu'avec ce vieux gueux de Juif, comme nous disions, il ne nous arriverait rien de fâcheux, que nous pourrions, s'il se plaignait, l'accuser de n'importe quoi, qu'on nous croirait et qu'on ne le croirait pas; bref, je me rends très bien compte des idées préconçues que nous avions alors dans le cerveau: nous étions lâches et méchants.

Après cette confession de nos torts, j'ai bien

droit à une réhabilitation, que je vais essayer de justifier. Plusieurs fois, Saint-Clair et moi, nous rencontrâmes le père Worms dans le quartier; il nous montrait toujours le poing et mâchonnait des épithètes que nous évitions d'entendre; lorsqu'un soir, assez tard ma foi, nous le trouvâmes devant la porte d'un bouchon très rudoyé par deux cochers ivres qui voulaient absolument le rosser. Était-ce par don-quichottisme ou pour ne pas laisser faire par d'autres ce que nous avions trouvé charmant de faire nous-mêmes? Je ne sais. Toujours est-il que nous dégageâmes le père Worms de ses agresseurs, et, comme il avait soif, nous lui donnâmes une pièce blanche pour aller boire un coup à notre santé.

Depuis ce moment, nous étions des amis. Quand nous le rencontrions, il nous envoyait ses plus affreux sourires, et beaucoup de camarades, à qui je l'avais recommandé, devinrent ses clients fidèles. Mais, dans nos ventes d'habits, nous étions aussi roublards que lui, croyez-le bien, et nous ne nous faisions aucun scrupule de le carotter quand nous pouvions. On passait avec soin de l'encre sur les coutures des vêtements blanchies par l'usure, on attirait le bonhomme dans la chambre la plus obscure de la bande pour qu'il ne pût pas éventer nos ruses.

En un mot, nous faisions notre possible pour le mettre dedans, et lui pour ne pas s'y laisser mettre. Mais je viens de trouver, sans y penser, une définition exacte du commerce français en général. En effet, tout le monde cherche à ruser, et les Juifs pas plus que nous, malgré « *nos aspirations à l'idéal* ».

Est-ce que le paysan français, qui est bien un peu notre parent, je suppose, n'est pas un truqueur émérite? Écoutez plutôt : En Bretagne, dans ma petite résidence de Ploërmel, on nous vendait de la viande infecte. J'eus l'idée d'organiser une boucherie coopérative au capital de 2000 francs. Ce projet fut accueilli avec enthousiasme, mais platoniquement, par les habitants, car, après avoir émis cent parts à 20 francs, elles furent souscrites : cinquante parts par le couvent des frères Lamennais et cinquante parts par votre serviteur. Je commençai mes opérations. Les achats d'animaux étaient la question délicate du métier, et comme je ne me faisais pas d'illusions sur mon incompétence, j'achetais les veaux, au poids vivant, pour éviter toute erreur, et je les payais cinq sous la livre. Eh bien! les paysans, avant de me vendre leurs veaux, leur entonnaient sept à huit litres d'eau dans le corps au risque de

les faire crever et me filoutaient ainsi trente à quarante sous par tête. Je ne m'aperçus de ce truc que trop tard, lorsqu'un beau matin un veau, qui n'avait pas pu digérer son liquide, fut trouvé mort dans l'écurie. Le boucher, en le vidant, fit écouler plus de dix litres d'eau; il paraît que cette dose était trop forte.

Si le commerce français a une mauvaise réputation à l'étranger, c'est que la plupart de nos négociants, trop pressés de faire fortune, ont toujours voulu prélever des bénéfices exagérés. L'idéal des rares Français assez hardis et entreprenants pour aller faire du négoce dans les mers lointaines, était de partir avec une pacotille de 5000 francs et de revenir au bout de deux ou trois ans avec un capital de 200 000 francs, de s'installer dans quelque trou de province et d'y faire des embarras comme rentiers ou propriétaires. C'est ainsi que ma génération comprenait le commerce.

Elle comprenait bien drôlement d'autres choses, ma génération! Elle était convaincue, et on le lui avait assez répété pour cela, qu'un Français sur un champ de bataille, en présence de quatre ou cinq Allemands, n'avait qu'à leur envoyer des coups de pied quelque part pour les

mettre en fuite. Vous croyez que je plaisante, pas du tout. Ne criait-on pas : « A Berlin! » sans éprouver un doute sur cette marche triomphale? J'ai entendu, huit jours avant Reichshofen, un officier supérieur, à qui l'on demandait : « Comment ferez-vous en Prusse, si vous ne savez pas l'allemand? », répondre : « Baste! avec un bon bâton, on se fait comprendre dans toutes les langues » Je ne sais pas si je me trompe beaucoup, mais j'ai toujours pensé que c'est grâce surtout à cette niaiserie vaniteuse que nous avons été battus. La leçon a été terrible, mais elle profitera, et, comme je l'ai dit plus haut, chacun son tour.

Mais, pour en revenir au commerce, tout cela doit être bien changé, et les marchands de pacotilles sont dans les mêmes brouillards que les oncles d'Amérique. Chat échaudé craint l'eau froide, et les gens qu'on a trompés une fois ne se laissent plus faire. Demandez à nos baleiniers qui troquaient aux Océaniens leurs boucles d'oreilles faites avec des onces d'or espagnoles[1] contre des perles fausses de deux sous ou qui échangeaient

1. Les insulaires font des boucles d'oreilles avec la monnaie des peuples civilisés dont ils ne connaissent la valeur que comme orcement. Une once d'or vaut 84 francs.

des colliers de jade contre de la poudre à canon pilée, qu'ils leur faisaient passer pour de la poudre de chasse; demandez-leur s'ils pourraient renouveler de pareilles facéties? Aujourd'hui ce sont les enfants de la nature qui en remontrent à l'homme de la civilisation, et les Océaniens sont devenus plus malins que des singes.

Nous n'avons pas encore pour le commerce l'esprit de suite et le sérieux de ces anciennes maisons anglaises ou hollandaises qui, continuées depuis deux cents ans de père en fils, vendent au même prix, dans le monde entier, des marchandises excellentes acceptées partout avec confiance.

Cette appréciation du caractère commercial de la nation française n'est pas nouvelle. Je trouve dans les *Fragments sur l'histoire* un passage qui se rapporte à une question à l'ordre du jour et que je veux citer : « On a beaucoup critiqué l'administration du célèbre Colbert pour n'avoir pas rendu le commerce des grains entièrement libre, mais les censeurs se souviennent-ils que le duc de Sully fit la même défense depuis 1598? Il craignait le transport des blés hors du royaume. Il avait fait l'expérience de l'impétuosité des Français, chez qui l'avidité du gain présent l'emportait souvent sur la pré-

voyance. Il voyait une nation exposée à souffrir la faim pour avoir outré la vente du blé dans l'espérance d'une nouvelle récolte heureuse. » Vous le voyez, il n'y a rien de nouveau ; déjà du temps de Sully, les libres échangistes et les protectionnistes se disputaient.

Les défauts que vous relevez sans cesse chez les Juifs sont communs à tous les peuples, tandis que leurs qualités sont plus rares. Vous trouvez que « *le Juif ressemble toujours à un autre Juif* ». Mais ce n'est nullement exact, ce que vous dites là. Ils ne se ressemblent ni au physique ni au moral et ont des types absolument distincts.

Vous aurez beau affirmer que « *le Juif est incapable de dépasser un niveau très peu élevé; que les Sémites n'ont aucun homme de génie* (Moïse, Jésus-Christ, Mahomet, ne sont pourtant pas des hommes ordinaires), *qu'ils n'ont rien créé, qu'ils n'ont pas davantage interrogé les domaines inconnus de la science* ». Alors, comment expliquer votre débordement de haine contre ces déshérités? D'après leur histoire, les Juifs n'ont pas eu souvent le loisir de se livrer aux arts, aux sciences et à la poésie. Aussitôt

qu'ils avaient trouvé le moyen de se nourrir quelque part, on les pillait, on les brûlait vifs, on les expulsait, on leur infligeait, selon vos expressions, « *un des ces châtiments terribles dont ils portaient les traces pendant trois cents ans* ». Faites donc des arts et des sciences avec un pareil régime. Je voudrais bien vous y voir.

C'est précisément dans cette résistance inouïe qu'apparaît la supériorité de la race juive sur la nôtre, qui s'est abâtardie à l'infini. Ils ont traversé les plus cruelles épreuves qu'il soit donné à l'homme de subir, et, depuis que leur sécurité est garantie, ils contribuent dans une large mesure aux découvertes humaines. Il est vrai que, sous le grave prétexte que leur prospérité est scandaleuse, vous voulez chasser de braves gens, Français comme vous et moi depuis un siècle, et vous organisez contre eux une ligue antisémitique, laquelle aurait pour effet de nous ramener aux luttes religieuses qui ont si souvent ensanglanté notre patrie. Vos intentions n'ont pas trouvé la moindre complicité, ni dans les cœurs, ni dans les consciences; en outre, les Juifs, pour affirmer leur solidarité et braver ces vaines menaces, sont protégés par l'alliance juive, qui saura les défendre et surtout les rendre forts.

Depuis quinze ans j'ai peu fréquenté Paris, mais j'y allais souvent avant la guerre. Pendant l'exposition de 1867, au moment des grands succès de Strauss et d'Offenbach, j'ai été charmé par leur musique qui ne ressemblait pas, comme vous le dites, « *à une musique de carrefour* ». Strauss dirigeait l'orchestre des bals de la cour et il n'y avait pas de belles fêtes sans lui. Quant aux airs inimitables du Maestro Offenbach, ce sont des modèles du genre que nos compositeurs d'opérettes n'ont pas encore surpassés.

Mais pourquoi ne parlez-vous pas de la musique d'Hérold, d'Halévy, ces grands artistes dont la France est fière, et à juste titre. Et Meyerbeer et Mendelssohn, trouvez-vous qu'ils n'ont fait qu' « *une certaine musique infime ?* » Décidément vous vous moquez de vos lecteurs.

Vous reprochez à Ludovic Halévy d'avoir « *inventé le général Boum* », et vous le rendez responsable de nos défaites. Qui donc aurait conjecturé une guerre avec l'Allemagne à cette époque? D'ailleurs le général Boum n'est pas plus Français que le colonel Ramollot. Ce sont des types de l'armée allemande, si vous voulez le savoir.

En lisant toutes vos doléances illusoires, il me

semble entendre encore l'excuse fatidique des fuyards de la dernière guerre, qui avaient « été trahis ». Si ces pièces légères, d'une gaieté décente, nous firent rire, ce fut toujours cela de pris, car les occasions de pleurer furent fréquentes depuis et nul n'a pu lire sans éprouver une émotion vraiment poignante les pages navrées et patriotiques des souvenirs de *l'Invasion* de Ludovic Halévy. Quels récits délicats et bien français !

Quant à la peinture, l'école moderne est brillamment représentée par une pléiade d'artistes israélites, qui ne contribuent pas, comme vous l'écrivez, « *à l'abaissement actuel du niveau artistique* ».

Ne soyez donc pas si affirmatif lorsque vous dépréciez l'intelligence de la race sémitique. Le créateur a doté également les cerveaux des peuples; c'est par sa volonté que la civilisation les élève et les abaisse tour à tour.

Le style de Heine, de Wolf et d'Halévy n'est pour vous qu' « *un jargon parisien* ». Ne comprenant pas très bien, je cherche le mot jargon dans le dictionnaire et je trouve : langage corrompu, langage factice, langage prétentieux.... Mais il

y a beaucoup de tous ces langages dans la *France Juive :* serait-ce du jargon ?

Vous ne flattez pas non plus le Juif dans la description physique que vous en faites. Vous n'ignorez pas, puisque vous nous faites son histoire, que l'altération de la race doit être attribuée aux proscriptions, aux misères morales et physiques subies depuis dix-huit siècles et surtout aux mariages entre parents qui sont également funestes aux Chrétiens quand ils les pratiquent. Laissez les Juifs se multiplier, ils ne s'en font pas faute, et cet élément de danger disparaîtra. Le sang reprendra sa vigueur première.

Vous avouez cependant « *que le Juif du Midi est parfois beau physiquement* ». Ah ! c'est heureux ! enfin, nous voilà pour une fois d'accord. « *Il n'est pas rare de trouver en lui le type arabe conservé dans toute sa pureté. Quelques-uns font songer, avec leurs yeux de velours doux et caressants, un peu faux toujours* (allons donc !), *leur chevelure d'ébène, à quelque compagnon des rois maures et même à quelque hidalgo castillan. Il faut, par exemple, qu'ils conservent leurs mains gantées, la race avide et basse apparaît vite dans ces doigts crochus, dans ces doigts toujours agités par la convoitise, toujours contractés pour le rapt.* »

Quelle chiromancie nous faites-vous là? Que de choses vous voyez dans ces doigts! l'avidité, la bassesse, la convoitise, le rapt! Vous ne devriez pas vous arrêter en si beau chemin et vous pourriez tirer d'autres horoscopes, nous décrire leurs pieds conformés pour la lâche fuite, leurs dos disposés pour les châtiments terribles, leurs peaux destinées à faire des tambours, etc. Vous trouveriez des gens pour vous croire et, comme dit Basile : « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose. »

J'ai vu des Juifs un peu partout, en France, en Espagne, en Afrique surtout où j'ai découvert des types qui ont dû servir de modèles au tableau du *Christ devant Pilate* de Munkacsy. Ils étaient absolument beaux et je n'ai jamais rencontré de chrétiens dont le visage m'ait produit une pareille impression. Mais tous les personnages juifs qui figurent dans les tableaux des maîtres flamands ou hollandais sont superbes et vous admettez bien que les peintres ont copié la nature. Pourquoi insisterais-je, du reste, pour démontrer une chose aussi reconnue? Ces beaux types ne sont pas une exception, et, parmi les Juifs de Paris, il y en a un très grand nombre. Pas plus tard que l'année dernière, il y avait dans mon hôtel

à Vichy, une famille Klootz, juive et parisienne, composée du père, de la mère et de six garçons dont l'aîné avait quinze ans et le plus jeune sept. Je n'ai jamais rien vu de plus joli que ces enfants, et tout le monde éprouvait comme moi du plaisir à les admirer. Je vous assure qu'ils étaient tous vigoureux et bien bâtis quoiqu'ils fussent issus de cette race que vous trouvez dégénérée.

« *Le Juif a une patrie à laquelle il ne renonce jamais, c'est Jérusalem, la sainte et mystérieuse cité.* » Où est le mal ? Jérusalem est pour les Juifs la capitale du monde Israélite, comme Rome est pour nous la capitale du monde catholique. Du reste Jérusalem n'est pas pour eux une patrie, comme vous l'entendez ; c'est la patrie céleste.

Vous racontez longuement la trahison de Deutz, qui dénonça la duchesse de Berry, et vous en rendez responsable toute la race juive. Êtes-vous certain que, pour toucher les cinq cent mille francs promis, beaucoup de chrétiens n'auraient pas commis cette infamie? Ce fait prouve surtout une chose, c'est que ceux qui offrent de l'argent aux dénonciateurs sont aussi coupables qu'eux. Ces procédés s'emploient couramment dans plusieurs États européens ; peut-être la justice y trouve-

t-elle des avantages pour la découverte des crimes, je ne saurais me prononcer sur cette question.

En somme, d'après vous, notre malheureuse société française est enserrée dans un étau puissant : d'un côté les Juifs, de l'autre les francs-maçons. Ils sont partout; vous ne voyez qu'eux dans le présent et dans le passé. Vous leur attribuez toutes les affaires scandaleuses qui ont occupé l'opinion depuis des siècles. Qu'allez-vous donc chercher avec cette énumération de dossiers criminels? « *Sédécias empoisonne Charles le Chauve.... Le Juif Meïre empoisonne Henri III de Castille* ». En êtes-vous bien sûr? n'exerçaient-ils pas plutôt une vengeance légitimée par d'atroces cruautés? Mais je veux bien admettre ces crimes et vous croire sur parole. Ce ne sont pas des griefs aussi âgés qui motivent votre fureur contre le Juif moderne; je devrais dire contre le Juif riche moderne, car ce n'est qu'à celui-là que vous en voulez.

« *L'impunité est assurée aux Juifs* », et, pour le démontrer, vous citez l'exemple d'une Chrétienne smyrniote arrêtée dans un grand magasin en flagrant délit de vol, et qui n'a pas été poursuivie parce qu'elle était la cousine du frère d'un

parent, dont le neveu avait épousé une Juive. Pardon, si je m'amuse, mais c'est si peu sérieux!

Dans ces conditions, ce n'est plus de l'impunité pour les Juifs, mais de l'impunité universelle, et c'est précisément la vérité. Il y aurait beaucoup à dire sur ce cas de vol qui se présente fréquemment et qui doit être attribué à l'affolement que fait naître chez la femme la vue des étalages tentateurs. Mais soyez convaincu que des dames de tous les mondes, du meilleur et du pire, du riche et du pauvre, ont été surprises volant dans les magasins. Quoiqu'elles ne fussent pas Juives, lorsqu'il y a eu moyen d'arranger les choses, soit par des indemnités, soit en obtenant le retrait de la plainte du volé, les parquets et les juges d'instruction se sont toujours montrés indulgents pour ne pas désoler les familles, et je trouve qu'ils ont très bien fait.

Dans l'affaire Brelay et Jean David, qui ont été poursuivis, ceux-là, vous reconnaissez que le substitut Bulot, quoique « *naïf* », a eu le courage de flétrir ces tripoteurs. Eh bien, que vous faut-il de plus? Vous trouvez la condamnation dérisoire? C'est peut-être la faute de la loi sur les sociétés, qui a besoin d'être complétée, et vous n'ignorez pas qu'on s'en occupe !

Vous nommez des commissaires de police que vous accusez de commettre des infamies pour disculper leurs coreligionnaires; il me semble que vous êtes au mieux avec eux, car ils vous traitent en frère. Comme vous seriez condamné s'ils vous faisaient un joli petit procès eu diffamation! Mais rien ne vous gêne. Tous mes compliments !

Vous abordez avec une désinvolture comique la question de la liberté du commerce. Vous lancez le grand mot d'accaparement, comme s'il était possible d'accaparer les produits du monde entier, et surtout de les revendre à volonté! Il est toujours facile d'acheter, mais la vente est une opération délicate qui peut infliger plus sûrement un châtiment aux accapareurs que toutes les mesures arbitraires que vous pourriez inventer. Laissez donc les gens libres d'acheter ou de vendre à leur guise, et ne faites pas de la fausse sensiblerie en disant de Michel Ephrussi : « *C'est de cet homme, de la fantaisie qui lui passe par la tête, de se mettre à la hausse ou à la baisse, que dépend la question du pain pour des milliers de gens.* » Mais voilà une phrase qui ferait son petit effet à la salle Graffard : « Un tel affame le pauv' peupl'! » ... « à l'eau! à l'eau, l'accapareur! »

hurlerait la foule, et vous jubileriez. Je vous vois d'ici.

Quels méfaits a donc commis M. Raynal, à qui vous reprochez d'avoir été commerçant avant d'être ministre? « *On devine quelle indépendance ce ministre, qui est commissionnaire en marchandises, devait apporter dans les négociations avec les compagnies de chemins de fer et autres.* » Il faudrait pourtant nous dire si, dans l'espoir de devenir ministre, nous devons nous abstenir d'exercer une profession, en attendant. Je m'imaginais que les occupations auxquelles se livrait M. Raynal ont dû, au contraire, le rendre très compétent pour discuter les tarifs des chemins de fer, et, comme son passage au ministère a laissé de très bons souvenirs, je persiste dans cette opinion.

Décidément vous ne savez que dire, et la preuve, c'est que vous continuez cette série de divagations en m'apprenant que le Juif Lévy Bing a eu l'intention de fonder une langue universelle. Cette idée fera peut-être son chemin plus tard, et pourtant je n'entends plus parler du volapük. C'est dommage. Il me paraissait si ingénieux de faire parler une langue unique à toutes les nations,

comme avant la construction de la tour de Babel! Ces Juifs ne doutent de rien, et vous verrez qu'ils nous imposeront cette langue quand ils l'auront trouvée.

Les abus que vous signalez au sujet de l'application de la peine de mort avaient déjà soulevé l'indignation publique, puisque, sur la proposition de M. Bardoux, le Sénat a décidé que les exécutions auraient lieu dans l'intérieur des prisons. Mais en quoi les Juifs étaient-ils coupables des scènes scandaleuses qui ont pu se produire? J'ai beau chercher dans les détails que vous consacrez à cette question, je n'y trouve qu'un blâme à l'adresse de l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, qui a été fusillé en 1871, tandis que les faits que vous signalez se sont produits en 1882. Wolff, que vous accusez d'avoir donné l'attrait d'un spectacle aux drames de l'échafaud, a été le premier à protester contre ces indécences et à les flétrir de main de maître « *dans son jargon parisien* ».

Quant aux femmes juives « *qui fournissent le plus fort contingent à la prostitution des grandes capitales* », je ne puis éprouver que de la compassion pour toutes les pauvres créatures qui en

sont réduites à cette extrémité. La cause doit en être attribuée moins au vice qu'à la misère. Si cette proportion des Juives dans le contingent de la prostitution est exacte, ce qui me surprend fort, vous pourriez bien, cette fois avec raison, vous indigner contre l' « Alliance israélite », dont le devoir serait d'arracher la femme à cette déchéance physique et morale.

Vous dites « que *les courtisanes juives se prostituent pour de l'argent* (je m'en doutais), *avec l'intention de se marier quand elles auront ramassé un pécule* ». Alors, elles ne se prostitueraient pas si elles trouvaient à se marier sans pécule? Il faudrait tâcher de savoir cela, car le rôle de l' « Alliance israélite » serait bien simplifié. Mais je ne saisis pas ce que vous voulez prouver avec ces vérités de M. de la Palisse qui sont connues depuis que le monde est monde, avec quelques variantes suivant les pays.

Tenez, voilà qui est plus fort : en Bretagne, une fille qui a un enfant trouve toujours à se marier, même sans pécule, parce que, selon l'expression employée par un paysan qui me faisait l'éloge de sa fiancée, « elle est capable ». Je gagerais que, différant en cela du plus grand nombre des campagnards, vous n'avez jamais envisagé le mariage à ce point de vue.

A propos du Juif au théâtre, vous conviendrez bien que certaines antipathies du public sont surtout ravivées par ces éternels types, peu variés, qu'on nous montre sur la scène sous un jour odieux et ridicule. Si les Juifs ont obtenu la suppression de certains rôles dans les pièces où ils étaient bafoués, c'était de toute justice, car au moins peuvent-ils fréquenter les théâtres avec leur famille sans être exposés aux allusions et aux manifestations inconvenantes dont le public se prive rarement. Il n'y a pas que les Juifs qui se mettent en garde contre cette obstination des auteurs à charger des rôles d'un effet certain ; la corporation des huissiers, qui avait à se plaindre d'une malveillance analogue, a protesté dernièrement contre le rôle d'un huissier malhonnête introduit dans une pièce nouvelle. Elle a obtenu satisfaction, et le rôle a été supprimé.

Je ne sais pas pourquoi vous vous étonnez de cette résistance des Juifs qui ne sont pas disposés à supporter toutes les avanies d'autrefois. Si vous avez l'espoir qu'ils adopteront votre livre de *la France Juive* pour apprendre à lire à leurs enfants, c'est une pure illusion de votre part. N'y comptez pas.

Vous ne parvenez pas à m'éclairer lorsque

vous cherchez à fixer le chiffre de la population juive en France. Vous commencez par contester l'exactitude des statistiques, qui donnent le chiffre de quarante-cinq mille Juifs. Cela ne ferait pas votre affaire. Vous citez l'*Annuaire des Archives Israélites*, qui donne, pour 1885, le chiffre de quatre-vingts à quatre-vingt-cinq mille Juifs. Cela ne vous suffit pas. Vous voulez que ce soit l'influence juive qui ait obtenu la suppression de l'indication de religion dans les recensements, « *ce qui leur a permis de dissimuler leur nombre* », que vous fixez, de votre propre autorité, à cinq cent cinquante mille environ. Décidément, ce n'est pas clair.

Vous êtes en désaccord avec le docteur Lagneau sur le mouvement de la population chez les Juifs, et lorsqu'il dit, ce qui vous contrarie, que « *la natalité illégitime des Juifs est de beaucoup inférieure à celle des autres habitants* », vous vous demandez sur quelles bases il « *a pu établir son travail pour la France, puisque sur cinq cent mille Juifs qui existent certainement chez nous, depuis que la République a fait de notre pays une vache à lait pour les Sémites, on persiste à n'en accuser toujours qu'un chiffre dérisoire* ».

Pourquoi soutenez-vous, sans preuves à l'appui, qu'il y a plus de cinq cent mille Juifs en

France, lorsque le docteur Lagneau, dans un mémoire présenté le 1er avril 1882 à l'Académie des sciences morales et politiques, n'accuse que le chiffre officiel de cinquante mille environ? Vous n'êtes en désaccord que des neuf dixièmes; un détail! Cela donne bien la mesure de toutes vos exagérations.

Par la même occasion, vous déclarez que c'est depuis la République actuelle que la France est devenue une vache à lait pour les Juifs. Alors tout ce que vous racontez pour démontrer leur influence sous le premier Empire, sous la Restauration, sous Louis-Philippe et Napoléon III n'est que du remplissage dont vos lecteurs se seraient bien passés.

« *Les Juifs puent* (ils ne sont pas les seuls), *ils sont scrofuleux, scorbutiques, galeux, et les plus favorisés sont atteints de la névrose.* » Dieu! que vous êtes sale! Les pharmaciens s'opposeront, soyez en sûr, à l'expulsion de ces précieux clients que vous leur révélez. Je n'ai jamais entendu dire que les Juifs fussent affligés de toutes ces affections purulentes. Tous ceux que j'ai connus jouissaient d'une excellente santé. Je vous ai déjà parlé de certaines pauvretés de

sang qui doivent être attribuées aux fréquents mariages entre parents, mais ce n'est pas une raison pour englober ainsi toute une race sous un diagnostic aussi répugnant. Les exemples que vous donnez ne sont ni nombreux ni probants.

Alexandre Dumas, qui vient, comme de juste, en tête! — à tout seigneur tout honneur — a pu traverser une crise terrible vers trente ans sans que l'origine de sa mère en soit la cause.

La pauvre Feyghine, cette jolie créature, qui n'avait point le sang vicié, celle-là, s'est tuée dans un accès de désespoir. Respectez donc cette triste mort d'une fille aimante et abandonnée.

Quant à Sarah Bernhardt, que vous dites malade, elle mène une existence que peu de gens bien portants pourraient soutenir. Ses voyages, ses changements perpétuels de climat et de nourriture supportés sans fatigue à l'âge de quarante ans passés donneraient envie d'être malade comme elle. Pendant que vous tenez Sarah Bernhardt, vous ajoutez qu'elle n'agit qu'avec « *une arrière-pensée d'intérêt et de lucre* ». Comment faire accorder ce jugement avec sa prodigalité incontestée?

Vous appliquez aussi ce même caractère à

Gambetta, « *qui aurait toujours visé à se faire de l'argent, même dans l'expédition du Tonkin* ». Il vous serait impossible de prouver cette accusation, qui est tombée toute seule à sa mort, lorsqu'on a vu le peu qu'il possédait, tandis que de nombreux badauds s'obstinaient à soutenir qu'il avait volé des millions. Gambetta était, au contraire, un homme très indifférent à l'argent; il n'y tenait pas et il l'a prouvé maintes fois.

Ah! mais, voilà que nous avons tous la névrose, à présent. Les Juifs nous l'ont communiquée. Cela ne se transmet donc pas par le sang? Enfin, vous en profitez pour raconter l'histoire romanesque de Mme de Païva et les aventures de Midhat-Pacha. L'une nous rappelle qu'on a vu des rois épouser des bergères, et l'autre, qu'il y a eu de fréquentes conspirations de palais à Constantinople. Tout cela est bien peu nouveau.

Arrivons à M. Naquet, qui « *a bouleversé la société en proposant le divorce* ». Reconnaissez donc que la question était mûre. Comme il faut bien que quelqu'un prenne l'initiative d'une loi, autant M. Naquet qu'un autre. Le divorce est adopté depuis longtemps par plusieurs États européens assez bien gouvernés, et, après tout,

il n'est pas obligatoire. La discussion a été libre et complète; il n'y a pas eu la moindre surprise. Si un député proposait une loi autorisant l'union libre, et si cette loi était adoptée, penseriez-vous qu'il a bouleversé le monde? Je crois qu'avant lui le monde se serait bouleversé lui-même et que le Naquet de l'union libre aurait enfoncé une porte ouverte comme le Naquet du divorce.

J'ai parlé d'union libre: qui sait si ce ne sera pas le mariage de l'avenir, en France? C'est alors que, pour lutter contre ces fantaisies, dont les Aryens sont friands, nous aurons besoin de l'influence juive. Car elle nous retiendra dans les vieux principes, dans le culte de la famille, qui est la base des institutions d'Israël.

Je ne comprends pas pourquoi vous trouvez si mauvais que Naquet se soit opposé à la proposition de Raspail demandant que les membres du Parlement ne fissent pas partie des conseils d'administration des Sociétés?

Sous le prétexte de scandales, peu nombreux, en somme, donnés par des députés qui se sont trouvés compromis dans des déconfitures financières, il n'y a pas lieu d'obliger tous les membres du Parlement à se mettre eux-mêmes en interdit. Chacun est bien responsable de ses actes,

après tout. S'il plaît à des électeurs de nommer un député, précisément parce qu'il est bon administrateur et qu'il a rendu des services en cette qualité, voudriez-vous lui imposer d'opter entre ses fonctions de député et celles qui ont motivé son mandat ? Ce n'est pas discutable. Sans parler de la liberté individuelle qui prime tout et que vous oubliez toujours.

C'est comme votre attendrissement pour les gens qui refusaient de payer leurs différences à la Bourse. Est-ce que vous pensez sérieusement que ceux qui ne payaient pas ne prenaient ce parti que « *quand ils avaient acquis la preuve qu'ils avaient été volés à la Bourse comme dans un bois* » ? Alors vous avez donc vu, par contre, des gens refuser un bénéfice mal acquis ? Cela m'étonnerait.

Quoi qu'il en soit, rassurez-vous. L'abrogation de l'article 1965 du Code civil n'obligera pas à payer ceux qui pourront prouver qu'ils ont été réellement volés. Ce qu'il y a surtout d'équitable dans la décision qui a tranché cette question en faveur des agents de change, c'est que les joueurs y regarderont à deux fois avant de se risquer à perdre ou à gagner, et seront obligés de tenir leurs engagements. Cela me paraît d'autant plus

juste et moral que l'intermédiaire du joueur est obligé de payer, si le joueur ne paye pas, et, dans ce cas, c'est lui seul qui est volé.

Les mariages mixtes entre Juifs et Chrétiens n'ont pas donné de bons résultats, d'après vous, et à l'appui de cette affirmation vous citez des noms et des exemples. Vous arrangez des drames, dont vous ignorez comme moi le secret, afin de démontrer sans doute que la colère divine s'appesantit sur ces unions sacrilèges et surtout intéressées. Mais cette fatalité, signalée par vous, qui s'attache aux mariages entre Juifs et Chrétiens, a poursuivi avec beaucoup plus d'acharnement, pendant trois cents ans au moins, la famille catholique des Stuarts. Lisez plutôt :

« Le premier des rois d'Écosse, Jacques Stuart, après avoir été dix-huit ans prisonnier en Angleterre, mourut assassiné avec sa femme par la main de ses sujets. Jacques II, son fils, fut tué à vingt-neuf ans en combattant contre les Anglais. Jacques III, mis en prison par son peuple, fut tué ensuite par les révoltés dans une bataille. Jacques IV périt dans un combat qu'il perdit. Marie Stuart, sa petite-fille, chassée de son trône, fugitive en Angleterre, ayant langui dix-huit ans en prison, se vit condamnée à mort

par des juges anglais et eut la tête tranchée. Charles Ier, petit-fils de Marie, roi d'Écosse et d'Angleterre, vendu par les Écossais et jugé à mort par les Anglais, mourut sur un échafaud dans la place publique. Jacques, son fils, septième du nom et deuxième en Angleterre, fut chassé de ses trois royaumes, et, pour comble de malheur, on contesta à son fils jusqu'à sa naissance. Ce fils ne tenta de remonter sur le trône de ses pères que pour faire périr ses amis sous la main du bourreau. Enfin, le prince Charles-Édouard, réunissant en vain les vertus de ses pères et le courage du prince Jean Sobieski, son aïeul maternel, après avoir exécuté des exploits, a essuyé les malheurs les plus incroyables. » (*Siècle de Louis XIV.*) Qu'est-ce que cela prouve? Rien du tout.

Je trouve bien des contradictions dans vos remarques. Après nous avoir parlé des doigts crochus, des doigts agités par la convoitise, des doigts contractés pour le rapt, vous nous montrez la main du jeune Isidore Schiller, qui représente le type premier de la race, le pur Oriental, et vous dites que « *ses petits doigts terminés en fuseau dénotent encore certains penchants de la race, mais ils n'ont plus la pince solide et crochue*

des pères ». Je n'y comprends plus rien et vous êtes trop fort pour moi dans la science de Desbarolles. C'est égal, je ne suis pas fâché de vous avoir dit plus haut qu'un Juif ne ressemble pas tant que ça à un autre Juif : vous en donnez la preuve.

Comme vous avez le caractère mal fait ! Voilà les journalistes juifs qui vous agacent, que vous détestez au point de vouloir vous débarrasser de leur présence par tous les moyens : pourquoi donc, lorsqu'ils disparaissent volontairement, leur reprochez-vous leur anémie qui les oblige à « *s'enfuir frileusement à Nice tandis que les pauvres diables travaillent à faire leurs journaux* » ? Que d'amertume personnelle nous révèle cette boutade ! Tout n'est donc pas rose dans votre métier ?

Et maintenant, vous sonnez la charge ! « *Le jour où les catholiques* (et les protestants ?), *las de défendre cette société devenue exclusivement juive* (il y a donc aussi des catholiques dans cette société devenue exclusivement juive ?), *laisseront les affamés marcher sur les maisons de banque comme on a marché sur les couvents* (croyez-vous que ce serait la même chose ? D'a-

bord, les affamés n'ont pas marché sur les couvents), *on écrasera ces mendiants d'hier devenus les tyrans d'aujourd'hui* (ensuite on n'a pas écrasé les mendiants des couvents), *sans que leur sang fasse une tache plus rouge que la viande Kasher qu'ils mangent.* » (Mais si vous tenez tant à éviter de vous rougir les mains, écrasez donc des escargots.) Ouf! N'avez-vous pas honte d'écrire de pareilles insanités? Vous finirez à la salle Graffard, c'est certain. Vous pouvez y aller sans crainte : si l'on vous poursuit, vous serez acquitté, comme les camarades.

La question religieuse, que vous traitez à la fin de ce chapitre, va me permettre de faire quelques digressions et de promener mes lecteurs dans mes vieux souvenirs du temps où mes fonctions me mettaient en relation avec le clergé catholique français.

Tantôt vous dites que les Juifs « *ont été envahis par cette sorte de marasme affreux qui prend l'homme qui ne croit plus à rien... que les fêtes religieuses et les réunions de famille, tout cela pour beaucoup n'est plus qu'à l'état de souvenir* ». Et tantôt vous reconnaissez que « *les Juifs sont plus fidèles qu'on ne le croit à leurs pratiques*

religieuses et qu'ils vont à la synagogue pour y remplir leurs devoirs ».

Voilà où vous en arrivez ; tout en voulant couler tous les Juifs dans un même moule, au physique et au moral, vous êtes obligé de convenir qu'ils sont plus ou moins religieux et que l'indifférence a pénétré chez eux comme chez nous.

Quoi qu'il en soit, l'exercice de leur culte est plus modeste et moins encombrant que celui du culte catholique, et le clergé israélite, qui ne se targue pas de représenter Dieu sur la terre et qui ne fait pas de prosélytisme, est réservé et ne se produit guère au dehors de la synagogue. Il faut bien que sa conduite soit correcte et irréprochable pour que vous vous absteniez de toute critique à son sujet. Le rabbin n'est qu'un professeur en théologie; il n'a pas d'autre prétention.

Le clergé catholique, au contraire, veut toujours être un pouvoir dans l'État, et ses protestations à cet égard ne sauraient donner le change à ceux qui l'ont vu à l'œuvre. Ce n'est pas qu'il espère jamais gouverner par lui-même et fonder un régime théocratique, mais il veut

avoir le droit de conseil, sinon le gouvernement devient son ennemi.

Et en cela il est logique. Le prêtre ne reconnaît qu'une puissance, celle de Dieu, et qu'une autorité, celle du Pape, représentant de Dieu sur la terre. Quant à l'autorité du gouvernement, quel qu'il soit, il la subit, mais ne la supporte pas toujours. De là des conflits, sans gravité du reste, qu'entretiennent et provoquent les criailleries des champions de l'opposition contre les hommes qui sont au pouvoir.

Sous le second Empire, depuis le moment où le Pape a été dépouillé de ses États, le clergé n'a cessé de harceler le gouvernement et de maudire Napoléon III, qui le comblait de faveurs.

Je vais vous donner quelques exemples de ces dispositions hostiles du clergé que l'Empire n'a jamais pu apaiser et qui se manifestaient au grand jour.

Les fonctionnaires qui obtenaient sous l'Empire des places de sous-préfet ou de receveur particulier des finances vivaient généralement en camarades dans les petits arrondissements perdus où ils étaient venus échouer après un séjour de quelques années à Paris, soit comme auditeurs au Conseil d'État, soit comme attachés

au cabinet d'un ministre. La transition était dure et ils se consolaient de leur mieux en s'entretenant du passé et en se confiant leurs projets d'avenir. Lorsque je fus nommé receveur particulier à Ploërmel, j'y trouvai, à mon grand déplaisir, un sous-préfet de l'ancienne roche, qui, vu son grand âge, n'avait ni mes idées, ni mes goûts, et je n'eus avec lui, pendant trois ans, que des relations officielles.

Tous les ans il se passait, à l'occasion de la fête du 15 août, une vraie comédie, qui ne parvenait pas pourtant à rompre la monotonie de notre existence; néanmoins il faut que je vous la raconte, pour vous mettre au courant de la situation.

Donc à la fête du 15 août, tous les fonctionnaires, convoqués par le sous-préfet, se rendaient en corps à la grand'messe et au *Te Deum*, célébrés par ordre du gouvernement. Chaque année, les quatre vicaires de la paroisse tiraient au sort pour désigner celui d'entre eux qui aurait le périlleux honneur de prononcer le sermon de circonstance. Le thème de ce sermon roulait toujours sur la question romaine.

« Le Pape avait été dépouillé de ses États par

des mains impies; le monde catholique avait la mort dans l'âme en voyant l'abandon où se trouvait le Souverain Pontife ; tous les cœurs chrétiens avaient espéré que celui qui détenait les destinées de la France serait l'élu de Dieu pour venger cette spoliation sacrilège : vaine attente ! le chef de l'État, plongé dans les délices du pouvoir, restait indifférent à toutes les aspirations des cœurs religieux ; ce n'était pas un vrai successeur de saint Louis, il lui manquait la foi, cette foi vive et touchante du plus humble des chrétiens, dont l'unique devise sera toujours : Dieu et mon roi ! »

Voilà, résumé à peu près, le sujet du morceau oratoire que nous avalions tous les 15 août, pendant trois quarts d'heure. La cérémonie terminée, on plaisantait, sans aigreur, « la manifestation cléricale », comme l'appelait le vieux sous-préfet, et l'on attendait patiemment, jusqu'à l'année suivante, ce sermon obligatoire.

Quand je dis obligatoire, je me sers d'un terme inexact. Ce sont les fonctionnaire qui, par leur..., je dis bien, par leur servilité, l'avaient rendu obligatoire, ce sermon. J'avais bien recommandé un moyen très simple de l'éviter, qui

consistait à ne point assister à la grand'messe et à ne faire acte de présence qu'au moment du *Te Deum*, qui seul était prescrit dans l'ordre officiel; mais jusqu'alors cette proposition de bouillant jeune homme n'avait pas entraîné de nombreux suffrages. Ce n'était point l'envie de se dispenser de cette grand'messe de deux heures qui manquait aux fonctionnaires et même au vieux sous-préfet; seulement, les usages, le bon exemple à donner, les relations avec le clergé, qui pourraient devenir plus tendues, toutes ces raisons avaient fait écarter ma proposition, que des destins favorables me permirent de faire adopter deux ans plus tard.

En 1860, le vieux sous-préfet fut mis à la retraite, et l'on nous envoya, pour le remplacer, le jeune Charner, qui comptait vingt-trois printemps à peine. Je l'avais entrevu à Paris, lorsqu'il était auditeur au Conseil d'État, ce qui suffit pour rendre nos relations familières. Charner avait des illusions; il était animé des meilleures intentions pour tous ses administrés et, en sa qualité de Breton et de fils d'amiral, il était persuadé que le prochain sermon du 15 août, dont on lui avait signalé les allures, serait, par le fait de sa seule présence, le panégyrique du gouvernement. Il

avait causé, disait-il, de cette fâcheuse manifestation avec plusieurs prêtres qui désiraient la voir cesser; il était sûr de son affaire. Moi, je me méfiais et, toujours préoccupé d'éviter la corvée d'une grand'messe de deux heures, je m'obstinais à conseiller de n'aller qu'au *Te Deum*, moyen sûr d'éviter le sermon. Mais Charner, qui voulait prouver son influence et triompher des mauvaises dispositions du clergé, accueillit ma motion avec le plus profond mépris. Il fallut donc se mettre en rang et se résigner à entendre l'apologie de nos institutions.

Aussitôt après l'évangile, un prêtre monte en chaire et récite les prières d'usage; c'était un nouveau vicaire que le sort avait sans doute désigné, comme tous les ans.

J'oubliais de vous dire que les vicaires tiraient au sort, parce que celui qui faisait le sermon courait le risque de se faire envoyer en disgrâce dans une commune rurale, au fond du département. De temps en temps, sur la demande du préfet, l'évêque faisait acte de sévérité, dérisoire du reste, car plus tard la victime était dédommagée par un avancement rapide, et les vicaires le savaient bien.

J'observais ce jeune prêtre pendant qu'il récitait la prière et sa mine me donnait le pressentiment que les choses ne se passeraient pas comme Charner l'avait annoncé. Sa figure osseuse, son teint blafard, tirant sur le vert, ses grands yeux noirs résignés, tout son être faisait penser à un martyr bravant la torture. Il commença presque à voix basse en évoquant le vœu de Louis XIII qui avait placé la France sous la protection de la sainte Vierge, il donna quelques détails sur la fête célébrée par l'Église en ce saint jour de l'Assomption et, tout à coup, changeant de ton et renforçant sa voix, il s'écria « que nous n'étions plus au temps de ces rois très chrétiens qui n'auraient jamais abandonné le Très Saint-Père, en proie aux plus cruelles épreuves, que l'indifférente complicité du Chef de l'État faisait déchoir la France, qui ne méritait plus son titre précieux de Fille aînée de l'Église. Mais la Bretagne était là pour protester contre de lâches hésitations et faisait le sacrifice du sang de ses enfants, qui accouraient de partout au secours du Saint-Père. Il énuméra les zouaves pontificaux équipés par des groupes de fidèles. On attendait des renforts (c'était avant Castelfidardo), et il fit appel aux enrôlements volontaires. Il termina enfin par de terribles imprécations contre

les souverains sans foi et sans courage, en remerciant Dieu de lui avoir donné la grâce de faire entendre la vérité en ce saint jour, à la face des suppôts du pouvoir. »

Je n'avais pas manqué, comme vous le pensez bien, de regarder maintes fois, du coin de l'œil, la tête de notre sous-préfet qui passait du rose au rouge vif, quand les tirades du prédicateur devenaient plus violentes. En somme, c'était trop fort tout de même, et, pour des gens qui ne lui avaient rien fait, l'appellation de suppôts du pouvoir, lancée du haut de la chaire, au vieux conservateur des hypothèques et au vérificateur des poids et mesures, devenait une provocation quasi comique. On chuchota beaucoup jusqu'à la fin de la messe, et l'on attendait avec impatience la sortie, pour échanger ses impressions.

Enfin les pompiers se mirent en mouvement et formèrent la haie pour faire traverser l'église au cortège officiel. Charner, de plus en plus rouge et s'épongeant le front, passa le premier et prit un pas tellement rapide, qu'il rattrapa en un instant les deux tambours, qui le précédaient de plus de vingt pas, au sortir de l'église. Le président du tribunal et le conseiller général, faisant

fonctions de maire, qui devaient marcher à ses côtés, avaient grand'peine à le suivre, et toute la troupe des budgétaires courait à la débandade.

J'allais sans me presser, et comme Charner, qui marchait sur les talons des tambours, n'osait pas les dépasser, on finit par se grouper autour de lui. On entendait, entre deux roulements, la voix criarde du conseiller général, le docteur Pringué, qui gesticulait comme un ancien télégraphe. C'était un véritable type de M. Prudhomme à quarante ans, ce brave docteur. Il portait un large pantalon de nankin, un habit bleu barbeau, un chapeau 1830 à larges bords, et l'écharpe tricolore à la ceinture; avec cela il prenait des airs solennels et tenait des discours assommants qui faisaient bien regretter à l'administration de l'avoir choisi comme candidat officiel aux dernières élections. Enfin, il fallait le subir: c'était un ancien soi-disant républicain rallié, disait on, et d'autant plus zélé qu'il craignait d'être suspect. « Cela ne peut pas se passer comme ça! criait Pringué. Nous sommes suffoqués d'une pareille inconvenance. Vous auriez dû vous lever dès le commencement, monsieur le sous-préfet, et ne pas en entendre davantage. Nous vous aurions tous suivis, monsieur le

sous-préfet. J'espère que vous allez informer M. le préfet de ce grave événement? » Charner ne pouvait qu'opiner de la tête. Il lui était impossible de placer un mot. Enfin, profitant d'un accès de toux qui paralysa la langue de Pringué, il déclara qu'il ferait le nécessaire pour obtenir la réparation de l'insulte faite au corps des fonctionnaires.

Puis, après avoir salué cordialement tous ceux qui l'avaient escorté, Charner rentra dans sa sous-préfecture en me faisant un signe que je compris, et je vins le rejoindre au bout de quelques instants.

Un détail de la vie de province : je me gardai bien d'entrer à la sous-préfecture en présence des fonctionnaires, qui m'auraient accablé plus tard de questions que je voulais éviter. Je fis un petit détour, et me voilà dans la chambre du sous-préfet qui se promenait de long en large avec agitation.

Charner avait reçu la veille un congé de quinze jours, et le préfet, en le lui envoyant, lui avait recommandé de ne partir qu'après avoir assisté au *Te Deum* du 15 août. Pour se conformer à cet ordre et voulant être le soir même dans les Côtes-du-Nord, chez son ami Kérisouet, qui donnait

un grand dîner, Charner avait organisé des relais qui devaient le conduire en quatre heures à Dinan pour prendre le train de Brest. Il n'avait pas une minute à perdre.

« Est-il assommant, ce Pringué ! me disait-il. Est-ce que j'ai le temps de faire un rapport? Et mon train qui passe à cinq heures, et il est déjà une heure un quart. Ah! zut! Ils m'embêtent à la fin, je pars. Et s'ils me revoient avant l'expiration de mon congé, c'est qu'ils viendront au Val-André. »

J'approuvais beaucoup cette façon de prendre les choses, mais je voulus m'amuser à taquiner un peu mon sous-préfet, qui se croyait sans contrôle auprès de l'administration supérieure. « C'est parfait, lui dis-je, mais si vous ne faites pas de rapport, il faudrait que le procureur impérial s'abstînt de son côté. — Certainement, répondait Charner, aussi je compte sur vous, mon petit Reynaud, pour aller le trouver et le prier de ne rien faire avant mon retour. — Fort bien, repliquai-je, mais si le procureur ne fait pas de rapport, il faudrait s'assurer du silence de son substitut, du juge de paix, du capitaine de gendarmerie, de son maréchal des logis, du commissaire de police, du maire et de tous les

gens qui se mêlent de faire de la police sans que cela soit dans leurs attributions. »

Charner n'avait point pensé à l'avalanche de papier noirci qui allait fondre sur le chef-lieu du département. Il était très indécis. Mais on entendait les grelots de son cheval; sa malle était dans la voiture. J'eus un beau mouvement de libérateur et je l'engageai à filer tout de même, en lui promettant d'arranger l'affaire de mon mieux : il n'avait pas à s'inquiéter, et à son retour tout serait oublié. Il ne se le fit pas dire deux fois et partit au grand trot.

Mourant de faim, j'allai déjeuner, avec la ferme résolution de ne point faire la moindre démarche auprès de tous ces bons apôtres de fonctionnaires, qui n'auraient pas aisément renoncé à leur rapport.

Quinze jours après cet événement, Charner revint à son poste et trouva, entre autres lettres, une forte semonce du préfet, lui reprochant de n'avoir pas signalé le scandale de la messe du 15 août et lui demandant un rapport circonstancié. Charner, qui tremblait toujours de se compromettre, se décida pourtant, sur mes instances, à jouer un bon tour aux trop zélés

rédacteurs des rapports. Il écrivit au préfet qu'il n'y avait pas eu le moindre scandale, qu'il ignorait ce dont on avait pu lui parler, qu'il avait assisté à la cérémonie du 15 août, qu'elle s'était passée comme les autres années (ce qui était rigoureusement exact); il ajoutait qu'à son retour il avait trouvé l'arrondissement aussi calme qu'avant de partir et qu'il serait toujours le premier à signaler les faits susceptibles d'intéresser le gouvernement, etc., etc.

Epilogue. — Les fonctionnaires qui avaient pris part au concours de rapports après la messe du 15 août ne comprirent jamais rien à cette affaire. Surtout lorsqu'ils reçurent les uns après les autres des lettres désagréables de leurs chefs de service, leur reprochant de toujours exagérer les choses, de créer des difficultés en signalant à tout propos des faits sans importance, et leur recommandant de se concerter à l'avenir avec le sous-préfet avant d'envoyer des rapports de cette gravité. Chacun se le tint pour dit. On en conclut que, pour le moment, le mot d'ordre était de ne pas inquiéter le clergé, et il ne fut plus question de ce sermon séditieux.

Quelques jours après son retour, le sous-pré-

fet reçut la visite du curé de la paroisse, qui vint expliquer qu'en se servant de l'expression : suppôts du pouvoir, son vicaire avait voulu dire : les dépositaires du pouvoir, et qu'il n'avait pas eu l'intention de choisir un terme offensant pour les fonctionnaires en général. Nous fîmes semblant de le croire, et Charner était ravi d'avoir obtenu ce qu'il appelait des excuses. C'est toujours la même comédie.

J'obtins, pour ma part, mieux que tout cela. L'année suivante, nous n'allâmes pas à la grand'-messe, et le cortège officiel n'entra dans l'église qu'au moment du *Te Deum*, que le curé, furieux, expédia en dix minutes. Ce jour-là le sous-préfet Charner ne fut pas recommandé au prône, et depuis ce moment ce brave garçon, tout ce qu'il y a de plus catholique et breton, passa pour un affreux parpaillot et n'eut jamais de bonnes relations avec le clergé. Ce n'était pas non plus très facile de contenter ces messieurs. Je vais vous en donner un autre exemple.

Je n'oublie pas, croyez-le bien, que je réponds à la *France juive;* mais, de même que vous voyez des Juifs partout, pour moi ce sont les fonctionnaires qui sont la bête noire. Chacun a son

idée, n'est-ce pas? et vous me permettrez bien quelques digressions afin de prouver que nous sommes envahis par la fonctionnomanie, où chacun cherche à se distinguer à sa manière. Laissez-moi vous présenter un nouveau sous-préfet jaloux et fier de ses attributions : il y en a encore de cette trempe, ce qui ne doit pas amuser les employés qui leur doivent respect et obéissance.

Charner ne resta que deux ans à Ploërmel. Son remplaçant, M. Ernest des Rieux, mon compatriote et camarade de collège, arriva avec la persuasion qu'il saurait mieux s'y prendre pour rallier le clergé et même la noblesse. Car, quoique ancien secrétaire d'un préfet à poigne, il avait des prétentions à la diplomatie. Il venait de se marier, et le lendemain de son mariage, un dimanche du mois de septembre 1862, il devait faire son entrée solennelle dans ses États. Vous allez voir pourquoi je dis solennelle.

Des Rieux était, naturellement, accompagné de sa jeune femme, et comme le courrier de Paris n'arrivait qu'à une heure, il avait télégraphié au presbytère pour qu'on lui réservât une messe spéciale qu'il entendrait à son arrivée. Un prêtre fut trop heureux de jeûner ce jour-là jusqu'à deux heures pour satisfaire la dévotion du

6.

nouveau sous-préfet, et des Rieux et sa femme édifièrent les populations, dès leurs débuts, en se faisant descendre de voiture à la porte de l'église.

Pendant la saison d'automne, madame la sous-préfète, accompagnée de son époux, ne manquait jamais une grand'messe, et ses chapeaux à la dernière mode de Paris donnaient des distractions même aux plus ferventes. Malgré son élégance, qui aurait pu faire des jalouses, elle avait su se concilier tous les esprits.

Au bout de deux mois, des Rieux me paraissait déjà fatigué de ce beau zèle, que je ne cherchais pas du reste à encourager. « Tu auras beau aller à la messe, lui disais-je, cela ne compte pas ici pour être bien vu et avoir vraiment la confiance du presbytère et du couvent des Frères Lamennais. Il faut aller aux vêpres, aux sermons du soir, à confesse tous les mois, suivre les missions et communier au moins à toutes les fêtes. Tu ne le feras pas, n'est-ce pas? Eh bien! alors, pourquoi t'imposes-tu des corvées dont tu ne retireras aucun avantage? Fais comme moi. Je suis assez mal noté, c'est vrai, mais je laisse espérer ma conversion, et je jouis ainsi d'une entière liberté. »

Quand vint l'hiver, Mme la sous-préfète ne parut plus à la grand'messe. On apprit, car tout se sait vite là-bas, qu'elle assistait en robe de chambre à une messe basse qui se disait à huit heures du matin dans la chapelle d'un couvent de Sœurs attenant à la sous-préfecture et qu'elle rentrait se recoucher aussitôt après. Quant au sous-préfet, il ne paraissait point à la chapelle des Sœurs : il attendait sa femme dans son lit et, après son retour, faisait la grasse matinée.

Peu après, on fit circuler la nouvelle que Mme la sous-préfète n'assistait pas tous les dimanches à la messe du couvent. Vous ne sauriez croire avec quelle fureur les colères des dévotes, et même des dévots, s'abattirent alors sur ces deux jeunes mariés qui n'avaient, après tout, que le tort de s'aimer beaucoup et de se le dire longuement. On s'indignait, on criait à l'indécence. « Comme ils nous ont trompés ! » disait le vicaire, qui regrettait d'avoir jeûné jusqu'à deux heures pour dire la messe célébrée le jour de leur arrivée. « On devrait leur interdire l'entrée de l'église ! » répétaient les plus enragés.

En somme, comme insuccès, c'était complet,

et mon ami des Rieux, qui devait tant se faire aimer des pieux Bretons, n'était pas à prendre avec des pincettes. Bien des gens en l'apercevant au bout de la rue faisaient un grand détour pour n'avoir pas à le saluer. Peu à peu des Rieux et sa femme renoncèrent à faire des visites qu'on leur rendait par cartes, et prirent le parti de n'avoir plus que le camarade Reynaud pour leur tenir compagnie. J'étais certainement le moins heureux des trois, en ma qualité de célibataire, car ils avaient de bons moments, qui leur faisaient aimer la solitude.

Mais il faut que je vous donne une description sommaire de la petite ville de Ploërmel. Le plan en est bien simple; elle se compose de trois rues formées par les routes de Rennes à Brest et à Vannes. Quelques ruelles viennent se greffer sur ces artères principales qui constituent les beaux quartiers de la ville.

La rue de Rennes est la mieux bâtie. C'est à son point de jonction avec la route de Brest que se trouvent les deux hôtels et les deux cafés. C'est là que s'arrêtent les diligences, en face de la petite promenade suspendue autour de l'église.

Ce carrefour ne manque pas d'animation les dimanches et les jours de marché.

Dans l'angle formé par la rue de Rennes et la route de Vannes s'élèvent de grands murs de prison qui s'étendent au loin dans la campagne: c'est le couvent des Frères Lamennais. Ce couvent occupe à lui seul un plus grand espace que la ville. La hauteur et l'étendue des bâtiments, l'église avec sa tour à horloge, qui se confond dans la perspective avec la vieille église de la paroisse, l'immense enclos et les jardins en terrasse donnent de loin à Ploërmel l'aspect d'une bourgade annexée à une communauté. C'est dans ce couvent que les Frères se réunissent, au nombre de mille deux cents, à l'époque des retraites. Le reste de l'année, huit cents Frères environ se dispersent dans toutes les communes de la Bretagne et de la Vendée où ils ont fondé des écoles, dites de l'Instruction Chrétienne. L'établissement des Frères de Ploërmel est complété par un collège d'instruction secondaire et une école préparatoire qui comptent plus de cinq cents élèves externes ou pensionnaires.

De mon temps, les Frères s'étaient chargés de fournir un personnel suffisant d'instituteurs à

Taïti, et, pour rémunérer ce service extraordinaire, le ministre des colonies leur payait chaque année une subvention de quarante mille francs environ. Je m'étais laissé dire que les Frères tiraient de grands avantages de cette colonie de Taïti. Comme la subvention leur était allouée à titre de prime par tête d'instituteurs expatriés, ils avaient eu l'ingénieuse idée de faire venir à leur maison mère de Ploërmel de nombreux néophytes taïtiens, riches pour la plupart. Ils les éduquaient plus ou moins bien et les réexpédiaient là-bas, au bout de deux ans, en qualité d'instituteurs, donnant droit à la prime.

C'était sans doute cette raison qui causait mon agacement lorsque j'étais obligé de payer la subvention à ce richissime couvent. Aussi, tous les six mois, lorsque le Frère Joseph-Marie, le factotum de la communauté, devait toucher ses mandats, je m'approvisionnais de pièces de cent sous quinze jours à l'avance, et je lui faisais compter, avec fracas, vingt mille francs en argent, qui remplissaient vingt sacs pesant ensemble cent kilogrammes.

Le Frère Joseph-Marie se récriait chaque fois sur l'abondance de la monnaie d'argent à Ploërmel. Je m'excusais de mon mieux, mais je me

gardais bien de lui dire que toutes les pièces de cinq francs de l'arrondissement avaient été réservées à son intention.

Alors le Frère, qui voulait encaisser avec mystère la bonne aubaine du couvent, était obligé, pour cacher cette masse d'argent, d'aller chercher un grand panier de cuisine fermé, puis, après bien des gémissements, il finissait par emporter ses vingt mille francs, en trois ou quatre voyages.

Il faut croire qu'à la fin mes commis avaient bavardé, car tous les gens qui rencontraient le Frère Joseph-Marie titubant sous le poids de ce panier-trésor lui faisaient des plaisanteries, dont il ne riait point. « Que portez-vous donc là, mon Frère? lui disait-on. Vous êtes tout rouge : c'est donc bien lourd? Reposez-vous un peu. » Et le Frère passait sans répondre. Alors les cris le suivaient : « Ce ne sont pas des pommes, bien sûr, que vous avez dans votre panier. C'est peut-être le denier de saint Pierre? Vous feriez mieux de le distribuer au pauvre monde. » Le malheureux Frère avait beau varier ses itinéraires, à chaque voyage il rencontrait des importuns, et ma gaminerie était satisfaite.

Ce recrutement des Frères instituteurs pour la France et les colonies donnait lieu à des combinaisons bien amusantes.

Un soir de novembre, à la tombée de la nuit, je distinguai une bande d'une trentaine de Frères se dirigeant, en catimini, vers l'hôtel de ville. Dans la soirée, je vis au cercle le secrétaire de la mairie, qui se plaignait d'avoir été retenu à son bureau très tard par cette irruption de robes noires et, à cette occasion, il me raconta le but de la visite nocturne des Frères. Il s'agissait de faire la déclaration décennale dispensant du service militaire les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement.

« Ils viennent tous les ans, me dit-il, au dernier moment à la mairie pour ne pas donner le temps d'examiner les pièces de leurs dossiers, et d'ailleurs, je me garderais bien de leur faire des observations, car j'ai besoin de ma place pour vivre. Cette loi est si commode pour eux que, ce soir, sur vingt-six jeunes gens de dix-huit à vingt ans qui ont fait la déclaration de se consacrer à l'enseignement pendant dix ans, sept seulement ont su signer leur nom, et, sur les dix-neuf autres, cinq ou six à peine savaient quelques mots de français. — Et pourquoi, demandai-je, le maire tolère-t-il cet

abus ? » Alors le secrétaire me regarda avec pitié en disant : « Mon cher monsieur, depuis le temps que vous êtes ici, vous devriez savoir que les Frères y sont les maîtres. »

J'avais très bien compris, du reste : ces jeunes gens ne sachant ni signer leur nom ni parler le français étaient des Taïtiens naturalisés, qu'il s'agissait de réexpédier comme instituteurs, afin de toucher la prime allouée par cet excellent gouvernement, qui aurait pu trouver un meilleur emploi de son argent.

Le Frère Joseph-Marie, que je vous ai déjà présenté, aimait assez à faire un petit bout de causerie lorsque je le rencontrais. Il y allait à la bonne franquette. Un jour de Pâques, vers neuf heures du matin, je le trouve circulant autour de l'église de la paroisse, un papier et un crayon à la main. Le dialogue suivant s'engage :

« Bien le bonjour, monsieur le receveur ! — Bonjour, mon Frère, vous avez l'air bien affairé ! — Ah ! ne m'en parlez pas, je suis en faction depuis cinq heures du matin et j'en ai encore jusqu'à onze heures. — Et pour quoi faire, mon Dieu ? — Mais, pour inscrire ceux qui s'approchent à la paroisse. » Et comme je ne comprenais pas du tout, le Frère Joseph-Marie m'expliqua ainsi la

chose : « J'inscris, dit-il, les noms des gens qui communient. C'est bien le moins, n'est-ce pas, que nous exigions que tous nos fournisseurs, employés, ouvriers ou pauvres secourus, fassent leurs pâques. La plupart s'approchent de la sainte table dans notre église, mais beaucoup ne se sont pas présentés cette année, sous prétexte qu'ils venaient à la paroisse, et je surveille toutes les messes pour m'assurer qu'ils ne nous trompent pas. »

J'avais une assez grande envie de rire de l'air malin que prenait le Frère Joseph-Marie en me disant cela. Je le félicitai de sa finesse, et, au fond, je n'étais pas fâché d'être édifié sur le zèle religieux de certains fournisseurs du couvent qui m'auraient fait brûler vif comme hérétique et comme un simple Juif parce que je négligeais un peu les sacrements.

Je vous raconte tous ces hors-d'œuvre pour vous donner un faible aperçu de l'influence des Frères Lamennais à Ploërmel. Leur couvent était fréquenté par tous les prêtres du pays, qui briguaient la faveur d'être choisis comme aumôniers ou professeurs. Lorsque le personnel de la communauté, qui s'élevait, avec les enfants, à un millier de personnes, s'exhibait dans une procession, par

exemple, la cérémonie devenait très importante.

J'ai vu l'enterrement d'un zouave pontifical tué à Mentana, qui avait fait ses classes dans le collège du couvent. Le père de ce jeune homme, notaire très estimé, avait fait revenir le corps de son fils pour le déposer dans sa sépulture de famille, et tout le clergé à vingt lieues à la ronde assista aux obsèques. On compta plus de quatre cents prêtres et six cents Frères qui accompagnèrent le corps.

Cette abondance d'ecclésiastiques ne rendait pas au pauvre père l'enfant que les prêtres avaient fanatisé, mais dans ce pays-là les parents regardent comme une grande consolation d'avoir un nombreux clergé aux enterrements des leurs. Cet usage ne tend pas à disparaître, il est entretenu au contraire par les intéressés.

Mais revenons à mon sous-préfet des Rieux, qui en était à son onzième mois de séjour à Ploërmel. Le vieil évêque de Vannes venait de mourir, et son successeur, Mgr Dubreuil, faisait sa première tournée pastorale dans le département.

D'après les nouvelles, les manifestations hostiles au gouvernement de l'Empire se donnaient libre carrière dans toutes les communes visitées par le nouvel évêque. On arborait des drapeaux

blancs, on criait: « Vive le Pape-Roi! » et le commissaire de police de Josselin télégraphiait au sous-préfet de lui envoyer des gendarmes de renfort pour faire arracher les emblèmes séditieux.

Des Rieux, qui attendait, pour se distinguer, sa petite émeute, comme les préfets des bords de la Loire attendaient une inondation, enrageait de ne pouvoir profiter de l'occasion unique qui s'offrait à lui. Impossible de bouger; sa femme, enfant gâtée qu'il adorait, étant en train d'accoucher, le retenait près d'elle et ne voulait même pas le laisser sortir de la chambre. De plus, l'évêque faisait, le lendemain matin, son entrée solennelle à Ploërmel, et les préparatifs mystérieux du clergé, dont on parlait beaucoup, nécessitaient la présence du sous-préfet à son poste.

Les fonctionnaires devaient aller en corps à l'avance de l'évêque. De grandes discussions s'élevèrent pour décider si le cortège officiel se joindrait à la procession pour recevoir l'évêque à l'entrée de la ville ou s'il se rendrait directement à l'église. Ce dernier parti fut adopté, et des Rieux, qui était enfin père d'une petite fille, voulut parcourir un peu la ville pour se rendre compte de la manifestation qui se préparait.

Il était onze heures du matin. Les cloches de la paroisse et du couvent sonnaient à toute volée, et la procession se mettait en marche pour aller recevoir monseigneur.

Des Rieux n'eut pas fait dix pas dans la rue qu'il aperçut les tours des deux églises pavoisées de drapeaux blancs sans le moindre drapeau tricolore. Un arc de triomphe élevé sur la place portait cette inscription : « Vive l'envoyé de Pie IX ! vive le Pape-Roi ! » Cette inscription était reproduite sur plusieurs maisons pavoisées de drapeaux pontificaux vert et blanc.

En regardant avec plus d'attention, je fis remarquer à des Rieux que les drapeaux blancs qui ornaient les tours des églises étaient également des drapeaux pontificaux dont on avait dissimulé le vert autour de la hampe, en ne laissant flotter que le blanc. C'était déjà moins grave, mais des Rieux était hors de lui tout de même.

Il aperçut le curé de la paroisse qui se glissait dans l'église, et en deux bonds il fut près de lui. Je le voyais gesticuler et parler avec animation. Le curé, très calme, me faisait l'effet d'éviter une discussion. Je le vis au bout d'un instant saluer et disparaître dans l'église. J'ai su depuis

qu'il avait prétendu être resté étranger aux préparatifs de la fête et qu'il avait prié le sous-préfet de l'excuser s'il ne prolongeait pas l'entretien, étant très pressé. Notez que cette scène se passait en public, et que le sous-préfet était en grande tenue et prêt à aller rejoindre les fonctionnaires qui se rendaient à l'église.

Le bruit des cloches, qui faisaient rage au-dessus de nos têtes, rendait impossible une conversation. Des Rieux appela deux gendarmes, leur donna quelques ordres à l'oreille en leur montrant la tour et se dirigea vers le couvent des Frères.

Là, il rencontra le supérieur, qui se trouvait justement dans le parloir, et lui tint à peu près ce langage : « Vous avez de bien beaux drapeaux sur votre tour, monsieur le supérieur. — Ce sont des drapeaux pontificaux, monsieur le sous-préfet. — Je le sais, monsieur le supérieur, mais je regrette de ne pas voir, ici comme à Rome, le drapeau tricolore flotter à côté du drapeau pontifical. L'oubli est d'autant plus fâcheux que la fête que nous célébrons aujourd'hui est une fête — religieuse, je le veux bien, — mais surtout officielle. — Nous ne nous occupons

que de la fête religieuse, monsieur le sous-préfet, et notre couvent est un établissement privé où nous faisons ce que bon nous semble. — Ah! c'est ainsi! Une fois, deux fois, trois fois, voulez-vous, oui ou non, monsieur le supérieur, faire arborer des drapeaux français sur votre tour et faire déployer le vert de vos drapeaux pontificaux? — Je n'ai plus personne à ma disposition pour faire ce que vous me demandez, monsieur le sous-préfet. — C'est bien, puisque vous m'opposez la force d'inertie, je m'en charge », répondit des Rieux. Puis il salua et sortit.

Aussitôt il put voir que ses ordres s'exécutaient à la paroisse. Un magnifique drapeau tricolore flottait déjà sur le haut de la tour, et les drapeaux pontificaux, déployés et entre-croisés deux par deux, donnaient à la fête sa véritable signification et n'avaient plus rien de séditieux.

Le temps pressait. Du haut de la tour on signalait la voiture de l'évêque. Des Rieux appela d'un geste les gendarmes Blancpied et Chouleur, qui ne le perdaient pas de vue, et leur expliqua ce qu'ils avaient à faire. Les deux gendarmes pénétrèrent dans le couvent, et, comme personne ne

voulait leur ouvrir les portes du clocher, ils firent sauter les serrures. Arrivés au sommet, ne trouvant pas, comme leurs collègues qui opéraient à la paroisse, les ouvriers qui terminaient la décoration, ce qui avait facilité leur besogne, ils ne virent rien de mieux à faire que d'arracher les drapeaux vert et blanc et de les jeter dans le jardin. Puis ils attachèrent tant bien que mal à la hampe du grand drapeau pontifical qui dominait le clocher un petit drapeau tricolore qu'on venait d'envoyer de la sous-préfecture. L'effet était assez piteux, et la pauvre tour des Frères n'avait plus son air de fête.

Je passe les impressions de la foule, assez calme, malgré les lamentations de quelques bonnes âmes, qui criaient au sacrilège, lorsque des Rieux fit encore planter un drapeau tricolore sur l'énorme écriteau : « Vive le Pape-Roi ! vive l'envoyé de Pie IX ! » que soutenait l'arc-de-triomphe. Beaucoup de gens, je dois le dire, trouvaient bien naturel ce complément de décoration.

Je n'ai d'autre but, en décrivant ces scènes, que de faire voir l'esprit taquin du clergé, qui se dérobe lorsque l'autorité montre les dents, et surtout l'inutilité nuisible d'un sous-préfet, dont

la seule présence provoquait tous ces conflits.

A part les mauvaises portes de la tour enfoncées à coups de pied, les gendarmes n'avaient trouvé aucune résistance dans le couvent, et, comme tout le clergé était dans le faubourg avec la procession, le public qui stationnait aux abords de l'église ne protesta pas très haut contre ces exécutions sommaires.

Bientôt la procession, précédant Mgr Dubreuil, débouche sur la place. Le curé de la paroisse, qui attendait dans son église, pour adresser son compliment de bienvenue à l'évêque, apparaît sur le seuil. La foule des privilégiés garnissait la nef, et les fonctionnaires occupaient des places réservées près du chœur. Lorsque l'évêque apparaît sous son dais, il est accueilli par les cris : « Vive le Pape-Roi ! vive l'envoyé de Pie IX ! » Le curé prononce son petit discours, et, aussitôt qu'il a fini, les cris redoublent. Ceci se passait à la porte de l'église, et nous n'entendîmes pas un mot de la harangue du curé.

L'évêque, sans rien répondre, se dirigea vers l'autel, s'agenouilla, et, après s'être recueilli un instant, dit tout haut : « Conduisez-moi à la chaire. » Il passa près de moi. Je pus admirer

de près sa belle prestance et la douceur de son visage.

A peine installé en chaire, il exerçait déjà par sa haute mine une séduction sur son auditoire. Sa voix était agréable et sonore. Il débuta en rappelant l'entrée de Jésus à Jérusalem, qu'il compara à sa tournée pastorale. Il témoigna la satisfaction qu'il éprouvait en voyant les populations de la catholique Bretagne s'empresser sur son passage. Il remercia les fonctionnaires d'avoir bien voulu s'associer à la cérémonie de sa réception, puis il parla avec insistance de son dévouement au gouvernement qui avait daigné le désigner au choix du Saint-Père, et il termina en invitant les fidèles à prier avec lui pour l'Empereur et pour le Souverain Pontife. Cela ne ressemblait pas du tout aux sermons du 15 août.

Après le chant du *Veni Creator* et la bénédiction, Monseigneur se rendit au presbytère, escorté par les fonctionnaires, qui lui furent présentés individuellement par le sous-préfet. Il fut très gracieux pour tous, et des Rieux, encouragé par cet aimable accueil, lui demanda séance tenante un entretien particulier. Aussitôt l'évêque l'emmena dans sa chambre, et le sous-préfet lui raconta tout ce qui s'était passé et ce qu'il avait

cru devoir faire pour maintenir la dignité du gouvernement. Mgr Dubreuil fut très net. Il remercia des Rieux de la confiance qu'il lui témoignait, déclara qu'il avait la ferme intention de réprimer toutes les tendances agressives du clergé et lui proposa de baptiser lui-même sa petite-fille, née le matin, pour bien établir aux yeux de tous qu'il approuvait complètement sa conduite. Des Rieux accepta avec force remerciements, et le soir, à cinq heures, le baptême eut lieu en grande pompe. Toute la ville y assista. L'évêque s'entretint affectueusement dans la sacristie avec toutes les personnes qui voulurent lui être présentées. Son gracieux accueil produisit la meilleure impression.

Le lendemain matin, au moment de son départ, la population entière fit à Mgr Dubreuil une ovation spontanée, à laquelle il parut très sensible. Il partit pour ne revenir jamais à Ploërmel.

Mais n'anticipons pas sur les événements. Il ne fut plus question de l'affaire des drapeaux, et des Rieux continua à se confiner dans sa sous-préfecture. On ne le voyait dehors qu'à l'époque des tournées de tirage et de revision Il rendait

les visites du Jour de l'an en uniforme et, soit pour amadouer le clergé, soit pour avoir occasion d'endosser sa tenue, il s'était mis à suivre les processions de la Fête-Dieu et du 15 août. Ne voulait-il pas me forcer à l'accompagner ! Et comme je lui objectais que je n'avais pas d'habit brodé, il écrivit au ministère des finances, sans me désigner toutefois, pour savoir si l'uniforme n'était pas obligatoire pour les receveurs des finances. J'ignore ce qu'on lui répondit, mais je sais bien que je n'ai jamais figuré dans son cortège, qu'il était parvenu à composer d'une dizaine de costumes bariolés, enchantés, comme lui, de se faire voir.

Quand on dit que les fonctionnaires sont capables d'insoumission, c'est un bruit que l'on fait courir pour chiper leurs places. J'ai fait tout ce que j'ai pu, je l'avoue à ma honte (lorsque j'étais peu croyant, comme vous, autrefois), pour provoquer des désertions parmi ces suiveurs de processions : tous m'approuvaient de protester par mon absence contre cette obligation que leur imposait le sous-préfet, tous me promettaient de faire comme moi, à l'avenir, et jamais aucun n'a osé lâcher d'une semelle le cortège officiel.

La principale occupation de des Rieux consistait à se repaître des rapports de la gendarmerie et à mander dans son cabinet, pour les motifs les plus futiles, les fonctionnaires en résidence dans les cantons éloignés.

Un pauvre diable de percepteur, qui habitait à Plumelec, village perdu en plein pays de chouans, avait été signalé pour n'avoir ni pavoisé, ni illuminé sa maison le 15 août. Des Rieux le fit venir pour lui laver la tête. Ce bonhomme, tout tremblant, eut beau lui expliquer que l'année précédente il avait illuminé et arboré un drapeau, et que, le soir, les lampions avaient été éteints à coups de pierres, les vitres brisées et le drapeau arraché; que le propriétaire de l'unique maison où se trouvait une chambre à louer dans le village lui avait fait payer les dégâts et n'avait consenti à le loger encore une année qu'à la condition qu'il n'illuminerait plus; rien ne put dérider môssieu le sous-préfet, qui lui dit avec son ton persifleur :

« Je vois avec peine, monsieur le percepteur, que le gouvernement n'a pas à compter sur votre courage. Vous n'avez même pas eu l'amour-propre de défendre votre drapeau. Allez, monsieur, il est de mon devoir de provoquer une mesure de sévérité. »

Ce percepteur, qui était mon subordonné direct, vint me conter la scène. Je tâchai de le rassurer en lui faisant entendre que ce qui pourrait lui arriver de pire serait un changement de résidence ; que, par conséquent, il ne pouvait qu'y gagner ; et que, d'ailleurs, j'intercéderais pour lui auprès du sous-préfet. En effet, je parlai de l'affaire à ce dernier, et comme je le plaisantais sur ses phrases dignes du vocabulaire de M. Prudhomme, il me reprocha de n'avoir pas conscience de la dignité que doit apporter un chef de service dans l'exercice des fonctions publiques. Nous étions rarement d'accord sur ce terrain, aussi je n'insistai pas, mais il laissa mon percepteur tranquille.

Quand je voulais rabattre un peu ses allures de pourfendeur, je lui faisais observer qu'il était inique, sous prétexte de prohibition d'emblèmes séditieux, de saisir les marchandises des petits colporteurs, qui vendaient des épingles ou des boutons fleurdelisés ; que toutes ces mesures arbitraires contre les faibles n'empêchaient pas, tous les ans, aux environs de Plumelec (déjà nommé), de fêter publiquement saint Henri le 15 juillet ; qu'il n'osait point aller troubler cette fête ou y envoyer ses gendarmes, qui seraient sûrs d'être

assommés. A cela il répondait, d'un air mystérieux, que le préfet lui avait expressément défendu de lever ce lièvre, que s'il avait été libre d'agir il aurait fait cesser, coûte que coûte, ce scandale depuis longtemps. Je pensais en moi-même qu'il était peut-être heureux pour lui que le préfet ait eu l'esprit de fermer les yeux sur une vieille habitude de la contrée, qui doit être encore en vigueur, malgré la mort du comte de Chambord.

Voilà un aperçu des occupations de mon sous-préfet, sous le rapport administratif et policier. Pour le compléter, je vais vous parler de son action politique dans les élections.

Nous avions, de temps en temps, quelques élections au conseil général, ce qui donnait à des Rieux l'occasion de réquisitionner le concours des fonctionnaires, qui n'aimaient pas beaucoup cette sorte de besogne.

Je vais vous raconter brièvement une de ces élections frelatées si fréquentes sous l'Empire, où l'administration préfectorale, pour satisfaire son caprice, n'hésitait pas à employer des moyens indélicats. Vous me direz qu'on en a vu bien d'autres : pour moi, ce n'est pas une raison.

Dans le canton de Guer, deux candidats étaient en présence pour l'élection d'un conseiller général : M. du Bot, propriétaire, et M. de la Foye, conseiller général sortant, également propriétaire. Ces deux messieurs habitaient leurs terres en gentilshommes campagnards. Ils étaient, bien entendu, légitimistes, mais supportaient, en attendant mieux, le régime de l'Empire. La lutte entre eux n'était donc pas politique, il n'y avait en jeu qu'une question d'influence personnelle sur les électeurs.

M. de la Foye avait déplu. En sa qualité d'officier démissionnaire après 1830 et d'ancien élève de l'École polytechnique, il ne ménageait pas ses critiques, qui avaient du poids au conseil général. Il était devenu la bête noire du préfet, qui ne croyait pas qu'il fût possible de se débarrasser de ce gêneur. Des Rieux, pour rendre un service éclatant à son préfet, inventa la candidature de M. du Bot, qui ne s'était jamais mêlé aux luttes politiques.

Après bien des pourparlers, et surtout grâce à l'espoir de faire échouer M. de la Foye, le préfet accepta la combinaison de des Rieux et se décida à entreprendre la lutte en adoptant M. du Bot comme candidat officiel.

Quelques jours avant l'élection, d'après les renseignements parvenus à la préfecture, il était reconnu que M. du Bot n'avait aucune chance, et que, sur dix-huit cents électeurs, les pointages les plus optimistes ne lui attribuaient pas six cents voix. C'était donc un échec qui s'annonçait pour l'administration. Alors le préfet écrivit à des Rieux une lettre de récriminations. Il lui reprochait de lui avoir donné des assurances fausses; il regrettait de s'être engagé, d'après ses conseils, dans une partie perdue à l'avance; il déclarait que, se désintéressant désormais de cette lutte électorale, il lui en laissait toute la responsabilité avec ses conséquences.

Cette tuile que des Rieux recevait sur la tête avait ébranlé sa confiance, et il m'accablait de ses confidences amères.

« Le préfet me lâche, disait-il, et, lorsque je lui ai proposé de le débarrasser de M. de la Foye, il m'a sauté au cou; il prétendait que, si je réussissais, je lui sauvais la vie. Il me promettait son concours le plus actif, et aujourd'hui qu'il a peur d'un échec, c'est moi qui suis le bouc émissaire. Mais puisque c'est ainsi, il faut que je fasse nommer, coûte que coûte, ce soliveau de du Bot, qui ne m'aide en rien et n'a accepté la candidature officielle qu'à la condition de

ne pas dépenser un sou. En voilà un candidat qui ne me repincera plus! » et il continuait à invectiver son candidat dans le vide, lorsqu'on vint annoncer un cantonnier du nom de Gicquel, qui lui avait été signalé comme un agent électoral précieux.

Gicquel fut introduit. C'était un ouvrier, voûté par le travail, qui devait avoir de cinquante à cinquante-cinq ans, mais qui paraissait plus âgé. Sa physionomie ne révélait aucune intelligence, et sa bouche toujours ouverte lui donnait l'air hébété.

Des Rieux le fit asseoir et prit son plus gracieux sourire pour raconter qu'il avait appris son désir d'être nommé éclusier sur le canal de Nantes à Brest, qu'il s'offrait à lui une occasion exceptionnelle de rendre service à l'administration, qu'il dépendait de son zèle d'obtenir promptement la place d'éclusier et qu'il avait pensé à l'en faire profiter.

Gicquel prêtait une grande attention à ce discours; sa bouche s'ouvrait de plus en plus. Je supposais qu'il s'attendait à des propositions criminelles. Enfin des Rieux parla plus clairement. « Vous savez qu'il y a dimanche prochain une élection à Guer. Vous avez beaucoup de relations dans ce canton. Il s'agit d'enlever

à M. de la Foye le plus de voix possible et de les faire donner à M. du Bot. Immédiatement la figure de Gicquel s'épanouit. Il avait compris. « Ah! monsieur le sous-préfet, ce n'est que cela? Mais, si je veux, M. de la Foye n'aura même pas les voix de ses fermiers! » Et il dit que depuis trente ans il faisait exécuter les prestations dans les communes du canton, qu'il connaissait tous les paysans, leurs femmes et leurs enfants, et qu'il ferait voter comme le désirait M. le sous-préfet.

Il me semblait que ce bonhomme était bien affirmatif; mais des Rieux, ravi d'avoir trouvé un agent qui voulût réaliser ses désirs, donna à Gicquel un acompte de cinquante francs pour payer le cidre au cabaret et lui promit cent francs et sa nomination comme éclusier si M. du Bot était vainqueur.

Le dimanche suivant, à sept heures, nous connaissions déjà les résultats de l'élection. M. du Bot était élu avec treize cent cinquante-cinq voix et M. de la Foye n'avait obtenu que deux cent quatre-vingt-deux voix! Les communes où il comptait sur l'unanimité des votes lui avaient à peine donné cent voix!

C'était renversant. Des Rieux ne se possédait

plus de joie. Il télégraphia partout cette grande nouvelle, et dans son enthousiasme il me dit avec conviction : « Mon cher, maintenant je comprends Caligula. La prochaine fois, je veux faire nommer mon cheval par ces abrutis d'électeurs. »

Je le laissai à sa joie et à ses illusions sur le suffrage universel.

Quelques mois plus tard il fut nommé à une sous-préfecture des Vosges. Il y était encore pendant la guerre, et c'est lui qui envoyait au gouvernement de Tours ces fameuses dépêches annonçant le passage de trois cercueils recouverts de drap d'or qui firent supposer aux imaginations vives la mort de Bismarck, de de Moltke et du roi Guillaume.

En lisant ces dépêches je reconnaissais bien mon sous-préfet de Ploërmel qui, cette fois, voulait faire partager à la France entière ses éternelles illusions.

J'en ai fini avec les sous-préfets. Je ne vous ai peut-être rien appris de nouveau en rappelant ces quelques souvenirs, mais je tenais à prouver que j'ai pu apprécier l'importance de cette catégorie de fonctionnaires dont la suppression ne peut tarder.

C'est au sujet de l'attitude du clergé français dans ses rapports avec le gouvernement que j'ai été amené à parler des sous-préfets. Je reviens donc à l'évêque de Vannes.

Mgr Dubreuil avait complètement maté les velléités hostiles de son clergé. En revanche, n'était point aimé, et lorsqu'au bout d'une année on apprit sa nomination à l'archevêché d'Avignon, la joie fut grande dans tous les presbytères, et les prêtres ne parvenaient pas à dissimuler leur satisfaction.

Quelques jours avant son départ, il se produisit au séminaire de Sainte-Anne d'Auray une manifestation inconvenante qui attira sur cet établissement toutes les sévérités de Mgr Dubreuil.

Dans les dépendances du séminaire se trouvait une basse-cour où l'on engraissait des porcs. Un vendredi, deux jours avant la cérémonie de l'ordination annuelle, quelques séminaristes allèrent prendre un énorme cochon, qu'ils recouvrirent d'une loque violette et lâchèrent dans la grande cour des élèves et professeurs. L'animal affolé se livra à une randonnée grotesque qui fut saluée par des applaudissements et par les cris de : « Vive Monseigneur d'Avignon ! »

Bien entendu, l'évêque apprenait le jour même

ce qui s'était passé, et comme le personnel de son séminaire lui avait donné plusieurs motifs de mécontentement, il saisit cette occasion pour faire des exécutions dont on garde encore le souvenir dans le Morbihan.

Il releva de leurs fonctions le directeur, le préfet des études et six professeurs. Le samedi matin, ces messieurs recevaient leur nomination comme desservants ou vicaires de paroisses très éloignées, avec injonction de dire la messe, le lendemain dimanche, dans leur église et pas ailleurs. Ils n'eurent qu'à se résigner, et se retirèrent devant leurs remplaçants, porteurs des ordres de l'évêque. L'émotion était grande au séminaire, mais on espérait qu'à l'occasion de la cérémonie de l'ordination du lendemain, Monseigneur accorderait un pardon général. Personne ne s'attendait à la scène qui se passa en pleine cathédrale de Vannes.

La grand'messe était dite : avant de procéder à l'ordination, l'évêque prit la parole et informa les nombreux fidèles présents des désordres qui s'étaient produits dans son séminaire. Après avoir exprimé le profond chagrin que lui causait l'obligation de sévir en quittant le diocèse,

il déclara qu'il ne faillirait point à son devoir.

Alors, sur les dix-neuf ordinands qui devaient recevoir les ordres sacrés, il en fit appeler douze par son vicaire général, les proclama indignes du sacrement et les chassa de la cathédrale.

Cette sévère leçon a porté ses fruits, et l'énergie de Mgr Dubreuil a singulièrement facilité la tâche à son successeur, qui depuis vingt-cinq ans n'a jamais eu à réprimer un cas grave d'indiscipline. En effet, tout dépend des évêques, qui ont une autorité absolue sur leur clergé, et le gouvernement ne doit s'en prendre qu'à eux, lorsqu'il rencontre quelques difficultés.

Pendant la guerre, je faisais les fonctions de trésorier général à Orléans, et j'ai été en relations fréquentes avec Mgr Dupanloup, qui m'a même fourni l'occasion de me rendre utile en deux circonstances.

Mgr Dupanloup, que le préfet avait nommé président de la Société de secours aux blessés, avait fait appel aux évêques du monde entier et recevait des dons considérables en nature et en argent. Quelques jours avant la première occupation d'Orléans, le 11 octobre 1870, les évêques d'Irlande lui avaient envoyé pour quatre-vingt mille francs de traites sur Paris.

Après la bataille d'Artenay, les blessés et les malades furent tellement nombreux, que la caisse de secours fut vite épuisée. Il ne restait que les traites des évêques d'Irlande, qu'il fallait chercher à escompter en dehors du pays occupé par les Allemands.

J'offris à l'évêque, qui était fort embarrassé, de tenter l'aventure. J'obtins du général Von der Than des sauf-conduits, et je fus obligé d'aller jusqu'à Nantes pour trouver à négocier ces valeurs étrangères. Plus tard, au mois de décembre, pendant l'occupation de l'armée de Frédéric-Charles, j'eus l'occasion de recommencer cette expédition, qui réussit comme la première fois.

Ces petits services m'avaient valu la bienveillance de Mgr Dupanloup, qui, entre autres gracieusetés, pour satisfaire un désir que j'avais manifesté longtemps après la guerre, m'invita, moi profane, à assister à la représentation d'une tragédie d'Eschyle que les élèves de son séminaire devaient interpréter en grec.

Je vous avoue que le spectacle me parut peu intéressant. Ces acteurs qui oubliaient les gestes pour se rappeler difficilement les tirades, récitées comme une leçon, faisaient perdre à la représentation toute son originalité. Heureuse-

ment on pouvait circuler dans les jardins, et je rencontrai plusieurs personnes de connaissance, dont les enfants étaient élevés au séminaire, qui me mirent au courant de détails bien curieux sur la façon dont Mgr Dupanloup exerçait la discipline.

Lorsqu'il avait à se plaindre d'un professeur, au lieu de le renvoyer, il changeait ses attributions. Ainsi, tout récemment, il avait imposé les fonctions de portier au professeur de rhétorique. L'année précédente, le directeur, ancien professeur de philosophie, dut céder brusquement sa place au professeur de huitième, dont il continua la classe. Tous les quatre matins le personnel du séminaire subissait les mutations les plus improbables et obéissait sans murmurer à tous les ordres de l'évêque.

Les parents des élèves se plaignaient beaucoup en revanche, parce que ces changements perpétuels, exécutés au cours de l'année scolaire, dérangeaient les études : mais ils se plaignaient entre eux et je doute que leurs observations, assez fondées du reste, soient jamais arrivées jusqu'à Monseigneur.

Lorsque, sous l'Empire, les mandements de

l'évêque d'Orléans furent déférés comme d'abus au conseil d'État, il y avait brouille complète entre le gouvernement et Mgr Dupanloup. J'ai lu des circulaires officielles qui interdisaient à tous les fonctionnaires et surtout à la magistrature, suspecte de cléricalisme, d'avoir des relations avec l'évêché. Malgré cette situation tendue, qui aurait pu provoquer des conflits, l'évêque réprimait avec sévérité toutes les velléités hostiles de ses subordonnés à l'égard de l'administration. Il n'admettait pas qu'un autre que lui eût le droit de faire de l'opposition au gouvernement. Ce caractère autoritaire ne le faisait guère aimer par son clergé, qu'il traitait avec peu de tendresse. Homme d'un grand mérite et d'une activité dévorante, il était vénéré par la population d'Orléans. Son attitude vis-à-vis des Allemands, que sa présence gênait beaucoup, fut digne des plus grands éloges. Quoique malade et prisonnier dans son évêché, il refusa d'entendre les propositions de Frédéric-Charles, qui l'invitait à aller rétablir sa santé dans le midi de la France. Il voulut rester à son poste, et c'est cette courageuse conduite qui le fit nommer député, en tête de la liste, aux élections de 1871, par les électeurs du Loiret.

J'insiste sur mes relations avec le clergé : elles ne peuvent que donner du poids aux réflexions que me suggère votre livre de la *France Juive*. Il me paraît affecté de pontifier comme vous le faites lorsqu'il s'agit des ministres du culte, que vous placez hors des atteintes du jugement humain ; ils sont beaucoup trop mêlés à notre existence journalière pour leur accorder cette immunité. Je me permets franchement de rechercher l'homme chez le prêtre, tout en respectant son caractère sacré, et en cela je ne crois point être irréligieux.

A propos des évêques que j'ai connus, laissez-moi vous raconter une visite que j'eus l'honneur de faire à Reims au cardinal Gousset, entrevu dans mon enfance à l'évêché de Périgueux.

Il y a vingt-huit ans, je fus chargé par un de mes bons amis d'aller à Reims trouver le cardinal Gousset pour une commission délicate. Il s'agissait de demander à Son Éminence un certificat de catholicisme, exigé pour obtenir un titre de comte romain, que mon ami sollicitait auprès du pape.

Le cardinal venait de passer une semaine au camp de Châlons, dont les manœuvres furent très remarquées cette année-là, à cause de la pré-

sence de l'Empereur. Avant la levée du camp, une messe solennelle avait été célébrée, devant trente mille hommes, par le cardinal, qui avait été vivement impressionné par son séjour au milieu des troupes. Il ne cessait de donner des détails sur les incidents de ce petit voyage, dont il paraissait enchanté.

Chez des amis de Reims, où j'étais allé prendre langue avant de me rendre au palais archiépiscopal, on me raconta que le cardinal était rentré la veille, en grande pompe, escorté de tout son clergé, qui était allé le prendre à la gare pour le ramener en procession à la cathédrale. Après avoir donné la bénédiction, le cardinal, assiégé par la foule des fidèles qui se pressaient pour le voir de près, pour toucher sa robe et baiser son anneau, s'était réfugié dans la sacristie afin de dépouiller ses ornements pontificaux. Là il se trouva entouré d'une cinquantaine de dames pieuses de la ville, qui l'attendaient à l'issue de la cérémonie, pour être les premières à le féliciter de son heureux retour.

Comme il était très aimé et vénéré, une de ces dames s'était précipitée aux genoux du

cardinal et voulait baiser sa robe, lorsque Son Éminence lui dit familièrement : « Allons, madame, relevez-vous, je n'aime pas ces manières-là : donnez-moi plutôt une bonne poignée de main. » Et, s'adressant à toutes les dames présentes : « Il faut que je vous montre le cadeau que m'a fait l'empereur ». Alors, tirant de sa poche une tabatière, enrichie de brillants, il la leur fit admirer en répétant plusieurs fois : « Hein! comment trouvez-vous ça? Ce n'est pas de la crotte de chien. Vous ne direz pas que l'empereur s'est fichu de moi? » Toutes les dévotes étaient stupéfiées et pensaient que le séjour du camp avait changé le langage du cardinal; elles auraient été beaucoup moins surprises, si elles avaient eu avec lui de plus fréquentes relations.

Je n'étais pas fâché de connaître cette petite histoire, qui me mettait à l'aise pour m'acquitter de ma mission. Son Éminence devait être d'un abord facile et peu imposant. En effet, je reçus un accueil très aimable; et, en apprenant le but de mon voyage, le cardinal me dit : « Nous serons très heureux de donner un certificat à votre ami, que nous aimons de tout notre cœur, mais nous tenons à le

rédiger avec soin, en termes choisis et particulièrement flatteurs. Pour cela nous voulons réfléchir. Venez dîner avec nous ce soir, et nous vous dirons l'heure à laquelle nous vous remettrons demain matin un beau parchemin revêtu de notre sceau et de nos armes. » J'acceptai l'invitation et je pris congé de Son Éminence.

J'allai faire un tour dans la ville, visiter la cathédrale, le musée, entendre l'orgue du café Bénard, et à six heures je me présentai à l'archevêché.

En suivant le valet de chambre qui me conduisait dans un long corridor, j'entendis des bruits de voix et des rires qui venaient de la salle de billard, où je fus introduit. Le cardinal était en train de faire une partie, avant dîner, avec M. Grenier, inspecteur d'académie. Il nous présenta l'un à l'autre. Cinq ou six ecclésiastiques, qui faisaient galerie et jugeaient les coups avec de bruyantes exclamations, me furent également présentés.

Le cardinal avait une façon amusante de me faire faire connaissance avec ses commensaux. « Ce sont tous mes parents, disait-il ; je les ai fait venir dans mon diocèse pour leur tirer les oreilles

de temps en temps. Voyez celui-là, c'est encore un cousin; c'est Joseph Gousset, le préféré: aussi je l'ai fait chanoine. Voyez comme il est gros, comme il est gras! » Le pauvre bonhomme était tout rouge, se frottait les mains pour se donner une contenance et fermait les yeux en me saluant.

Je priai le cardinal de ne pas interrompre sa partie et je m'assis sur une banquette à côté de l'abbé Queyry, son secrétaire, que j'avais déjà vu dans la journée. L'inspecteur avait cinq points d'avance et le cardinal voulait le rattraper. Il l'accusait de jouer la carotte et de lui donner des coups impossibles. Au moment où la partie était le plus animée, le cardinal, à la suite d'un effort pour atteindre sa bille, laissa échapper un gros... bruit, et se retourna vivement en criant: « Entrez! » La porte s'ouvrit aussitôt, on avait sans doute frappé, et un prêtre apparut sur le seuil. Cette coïncidence provoqua des rires tellement prolongés que le nouveau venu resta interloqué, tenant à la main son chapeau, dont il nous montrait la doublure violette.

Le cardinal, que son accident avait mis de mauvaise humeur, l'interpella durement : « Est-ce que vous allez nous donner votre bénédiction?

Mais vous n'êtes pas encore évêque, mon gaillard, quoique vous en portiez les couleurs. — Je ne comprends pas ce que veut dire Votre Éminence », répondit le prêtre; et comme le cardinal lui montrait la doublure de son chapeau, il reprit avec un geste de dédain : « Je prie Votre Éminence de croire que je ne m'occupe pas des coiffes de mes chapeaux. — Allons, taisez-vous, répliqua le cardinal; ne le prenez pas sur ce ton, monsieur le curé. Vous ferez changer cette coiffe dès demain, vous m'entendez! »

On vint annoncer le dîner. Cela fit une diversion, et le cardinal invita ses convives à le suivre. En allant à la salle à manger, l'abbé Queyry me dit que le prêtre qui venait d'avoir cette altercation avec le cardinal était le curé de Saint-Thomas, une des paroisses de Reims. « C'est un rageur, ajouta-t-il, et c'est à cause de cela que Son Éminence le taquine, pour lui faire le caractère. »

Le cardinal me fit asseoir à sa gauche, son secrétaire dit le *Benedicite*, et chacun entama son potage. C'était un vendredi : j'ai encore cet affreux dîner sur le cœur. On nous servit un potage roussâtre, un poisson dont l'odeur me

rappelait l'éloignement de la mer, des œufs à la sauce blanche, des carottes encore à la sauce, des pommes de terre gratinées, et je ne sais quoi ensuite, un tas de plats, mal apprêtés et assaisonnés avec du beurre rance, ce qui était un double supplice pour un palais méridional.

Pour comble de malheur, le cardinal, trop prévoyant, chargeait mon assiette malgré mes protestations. Si je cessais de manger, il voulait me faire avouer que le plat n'était pas bon ; j'avais beau, pour expliquer ce défaut d'appétit, prétexter l'heure avancée du déjeuner, le cardinal répondait qu'à mon âge, en voyage surtout, on a toujours faim. Bref, j'étais à la torture et je maudissais l'ami qui m'avait envoyé à cette petite fête. Ne pouvant avaler une telle cuisine, ce qui m'agaçait le plus c'était de voir tous les convives, une fois les assiettes vidées, recueillir avec leur pain toutes ces affreuses sauces et se lécher les doigts.

Mon voisin de gauche, le curé de Saint-Thomas, ne soufflait mot. Il craignait quelque nouvelle algarade et cherchait à se faire oublier. Quant à M. Grenier, l'inspecteur d'académie, c'était un vrai papillon : placé à la droite de Son Éminence, il faisait tous les frais de la conversa-

tion et effleurait tous les sujets. De temps en temps il risquait même un calembour, et alors il réussissait à provoquer le bon gros rire de cet excellent cardinal Gousset.

Je me souviens qu'à propos des ouvrages mis à l'index, cet inspecteur d'académie se plaignait amèrement de ne pas connaître un poète français qu'on pût laisser dans les mains de la jeunesse. Alfred de Musset était un polisson, Victor Hugo était un misérable (quoiqu'il n'eût pas encore écrit le roman de ce nom); quant à Lamartine, il y avait bien quelques passages que l'on pouvait autoriser, mais encore fallait-il savoir les bien choisir.

Le cardinal mangeait en écoutant cet homme bien pensant, mais le moindre calembour faisait mieux son affaire. J'écoutais aussi, évitant de prendre part à ce massacre littéraire qui faisait la joie de messieurs les chanoines. Comme j'entendis quelques murmures à peine articulés que le curé de Saint-Thomas dissimulait dans une toux volontaire, je pensai que l'inspecteur d'académie n'était pas de ses amis. En effet, pendant que toute la table riait aux larmes d'un affreux jeu de mots de cet infatigable bavard, le curé de Saint-Thomas articula cette fois, mais

pour moi seul et ironiquement : « Dieu ! que c'est spirituel ! Ne trouvez-vous pas cela très risible ? — Mais, pas trop, répondis-je », et la glace fut rompue. Alors, jusqu'à la fin du dîner, un chuchotement perpétuel et des ricanements de mépris ne cessèrent d'acueillir les nouvelles saillies de l'inspecteur Grenier.

Nous étions enfin au dessert ; la conversation devenait bruyante et générale ; les excellents vins de Reims dont on avait bu beaucoup, pour arroser tous ces légumes, n'étaient pas étrangers à cette franche gaieté. Le cardinal à son tour improvisait les calembours les plus risqués. Ses convives, qui les avaient entendus cent fois, se tordaient de rire, même ce vil flatteur de curé de Saint-Thomas. On prit le café, puis le pousse-café, puis la rincette, puis la surrincette. Ce dîner était interminable. Tout à coup le cardinal, excité par une maladresse de Grenier, qui avait renversé son verre, lui tapa sur le ventre en criant : « Je crois que le Grenier est plein ! » La riposte ne se fit pas attendre. L'inspecteur aussitôt renvoya la tape en ajoutant : « Et le Gousset n'est pas vide ! »

C'était un peu trop fort comme familiarité. Le cardinal, qui devait se reprocher d'avoir com-

mencé, prit la chose en riant, mais il se leva, fit dire les Grâces et nous passâmes au salon.

Il était déjà neuf heures, et au bout d'un instant, voyant qu'on se disposait à partir, je voulus prendre congé. Le cardinal me dit qu'il m'attendait le lendemain matin à dix heures; je le remerciai et, après lui avoir souhaité une bonne nuit, je sortis avec le curé de Saint-Thomas.

A peine dans l'escalier le curé me prit le bras pour me dire : « Comprenez-vous Son Éminence, qui ne supporte pas la doublure de mon chapeau et qui souffre que cet inspecteur lui tape sur le ventre? » Comme je ne voulais pas me lancer dans ce genre de conversation, je me bornai à lui répondre : « C'est une question d'estomac ». Et comme il me regardait étonné : « Mais, certainement : votre affaire s'est passée avant le dîner et celle de l'inspecteur après; c'est dans l'ordre. »

Le curé comprit que je n'étais pas en train d'écouter ses confidences, et, arrivés dans la rue, nous nous séparâmes. J'allai fumer un cigare et écouter encore l'orgue du café Bénard; à dix heures j'étais au lit.

Le lendemain, le cardinal me reçut dans son

cabinet de travail. Son secrétaire venait de lui remettre le certificat, sur lequel Son Éminence ajoutait quelques lignes. Comme je regardais le chapeau rouge de cardinal étalé dans une vitrine, Son Éminence voulut me le faire essayer et prétendit qu'avec ma moustache je ressemblais à Mazarin. Sur ma prière, Mgr Gousset consentit à me montrer comment on portait ce chapeau dans les cérémonies à Rome; mais, l'abbé Queyry ne disposant pas les cordons à sa fantaisie, il le rabroua et lui jeta son chapeau à la figure.

Puis je dus visiter l'archevêché. Le cardinal me montra la chambre du sacre de Charles X. Il me fit admirer jusqu'au vase de Sèvres, avec un œil au fond, qu'il sortit lui-même de la table de nuit. Ses plaisanteries à ce sujet me firent penser à la tabatière, qui « n'était pas de la crotte de chien ». Je le priai de me la montrer, ce qu'il fit en répétant textuellement les paroles adressées à ces dames; il appelait cela une antithèse et en paraissait enchanté.

Nous revînmes dans le cabinet de Son Éminence et je fus mis en possession du certificat, que le secrétaire avait orné d'un énorme cachet de cire blanche, suspendu à un large ruban

pourpre. Il ne me restait qu'à prendre congé de cet excellent cardinal et à le remercier, au nom de mon ami et au mien, de sa cordiale hospitalité.

En rentrant à Paris, je résumai mes impressions et je pensais qu'un chef d'État devait apporter la plus grande circonspection dans le choix de ses prélats; depuis, mon opinion n'a pas changé, et je soutiens que la première condition à exiger d'un évêque, c'est la distinction et, autant que possible, une belle prestance. Dernièrement j'ai assisté à une réunion de cinq évêques tellement laids et communs que ce serait à dégoûter de la religion si nous ne savions que le gouvernement les choisit exprès.

Dans le Morbihan, dont je vous ai parlé longuement, je n'ai connu que deux Juifs. L'un était mon trésorier général, M. Ratisbonne, charmant homme s'il en fut, et l'autre M. Cohen, ingénieur des ponts et chaussées. Je reparlerai de ce dernier. J'ai eu longtemps d'excellentes relations avec ces messieurs, et leur fréquentation m'avait laissé, avant de vous lire, cette impression : que les Juifs sont très intelligents, très appliqués à

ce qu'ils font, durs au travail et bons camarades.

Pendant mon séjour à Lunéville, j'ai connu, je vous l'ai déjà dit, beaucoup d'Israélites qui m'ont laissé le meilleur souvenir. J'ai pu d'autant mieux apprécier leur caractère, que je les ai fréquentés avant et après la guerre. Ils ont toujours été très corrects. Du reste, dans cette aimable ville, les catholiques, les protestants et les Israélites faisaient très bon ménage.

En 1869, les protestants se sont fait construire un temple avec les souscriptions des trois cultes réunis. La cérémonie d'inauguration a été célébrée avec le concours des dames catholiques, israélites et protestantes, qui ont chanté des chœurs, fait des quêtes et n'ont cessé de se prêter le concours le plus dévoué. Et cela m'a d'autant plus frappé que je venais de passer dix ans en Bretagne. Le spectacle de cette rare tolérance, qui me charmait, s'est gravé dans ma mémoire, et je parierais que maintenant la bonne entente n'existe plus et que ce ne sont pas les Juifs qui cherchent à dominer. Le catholicisme, sous prétexte de persécution, a ramené à lui beaucoup d'indifférents : cela devrait lui suffire.

En terminant le premier livre, vous foudroyez les Juifs, en déclarant que ce n'est pas pour eux que « *Clovis a combattu à Tolbiac et Philippe Auguste à Bouvines* ». C'est en effet assez vraisemblable ; mais, ce qui l'est moins, c'est que vous croyiez ne pas mourir avant d'avoir assisté aux choses que vous annoncez ; je vous le souhaite : cela vous promet encore de longs jours.

J'espérais que vous parleriez de la beauté de la femme juive, que vous considérez comme nulle au moral. « *Vous ne verrez jamais*, dites-vous, *une Juive discuter les questions religieuses, sur lesquelles elles* (sic) *sont d'une ignorance absolue.* » En cela les Juifs sont bien veinards : au moins, ils sont tranquilles chez eux. Dans la religion catholique, au contraire, la conversion du mari, du fils ou du frère fait partie du salut de la femme ; elle nous fait administrer avec ferveur tous les sacrements jusqu'à l'extrême-onction inclusivement, et, quoique certaine de nous avoir fait gagner le paradis, elle fait encore dire des messes longtemps après notre mort, pour nous assurer des douceurs dans l'autre monde.

« *Le Talmud interdit formellement aux femmes toute étude de ce genre.... Celui qui enseigne à sa*

fille la loi sainte est aussi coupable que s'il lui enseignait des indécences. » A la bonne heure; cela prouve, du reste, que l'*Ancien Testament* n'est pas un livre pour les jeunes filles : je l'avais toujours pensé.

Maintenant, pour ne pas perdre l'habitude de vous contredire, vous avouez que « *si elle ne connaît sa religion que très superficiellement, la Juive ne la pratique pas moins fidèlement, même dans l'existence la plus agitée* ». Eh bien, c'est comme chez nous. Il fallait donc le dire tout de suite.

Vous auriez mieux fait d'essayer la description physique de la femme juive, cette idéale beauté si bien douée pour l'art, qui possède dans la pureté de ses lignes des grâces si pénétrantes. Vous savez bien que c'est son type de madone qui a toujours inspiré les grands maîtres lorsqu'ils ont voulu emprunter à l'humanité l'image de leurs figures célestes; j'espérais que vous consacreriez votre meilleur style à nous donner le portrait de cette belle créature de Dieu!

LIVRE DEUXIÈME

LE JUIF DANS L'HISTOIRE

Les monuments celtiques. — L'ingénieur Cohen. — La trappe de Thymadœuc. — L'église de Rohan. — Richesse des Juifs sous Charlemagne. — Massacres de Grenade. — Croisade des Albigeois. — Philippe Auguste. — Saint Louis. — Les bûchers de Troyes. — Philippe le Bel et Charles VI.

DE 1394 A 1789.

Luther. — Les nouveaux chrétiens. — Le maréchal d'Ancre. — Scènes de cannibalisme. — Les Juifs de Metz sous le Régent. — Grossièretés et jeux de mots pour rire. — Les Juifs en Alsace, en Provence, à Avignon. — La marchande d'andouilles. — Les Juifs de Bordeaux. — Michel Montaigne. — Protestation apocryphe des marchands de Paris. — Voltaire. — Population juive. — Jacob Rodrigues Pereire et Louis XV. — Un cimetière juif. — Louis XVI puni de sa compassion pour les Juifs. — Système de Law. — Note sur les finances en 1857. — Obstination du Régent. — Causes de la Révolution. — Banqueroute des Jésuites. — Leur procès. — Abolition de leur ordre. — Marie-Antoinette victime des sévérités de Marie-Thérèse. — L'Assemblée nationale assimile les Juifs aux citoyens français. — Affaire de l'Union générale. — Corruption des Français.

LA RÉVOLUTION ET LE PREMIER EMPIRE.

Le duc de Brunswick. — Pillages et agiotages. — La Franc-maçonnerie et Napoléon. — Le grand Sanhédrin. — La coalition financière. — Rothschild après Waterloo.

LA RESTAURATION ET LA MONARCHIE DE JUILLET.

Invasion juive. — Maladresses des Bourbons. — Encore la duchesse de Berry. — Rothschild premier ministre. — *Journal des Débats.*

— Saint-Simoniens. — Isaac Péreire. — Brochures anti-juives. — Révolution de 1848. — Louis-Napoléon président de la République. — Coup d'État. — Développement de l'industrie. — Procès Mirès. — Réformes de 1860. — Les ministres sans portefeuille. — Amour des places. — Le régime parlementaire. — Les Juifs n'ont pas préparé la guerre. — Passage des troupes à Lunéville. — Médailles de la Vierge. — La lie de la race sémitique. — Mac-Mahon à Saverne. — Panique. — Arrivée des uhlans. — Le 4 septembre. — M. Magne. — M. Thiers. — M. Schneider. — Jules Favre. — Attitude correcte des Juifs. — Monsignor Baüer. — La défense nationale. — Le Français veut exercer le pouvoir. — Le consulat. — Tony Moilin. — Édouard Lockroy. — Les Juifs ne tiennent pas aux fonctions publiques. — Ils ont enrichi la France. — Inutilité des quatre cinquièmes des fonctionnaires. — Moyen de les réduire. — Les tribunaux civils. — Préfets désignés par le Conseil général. — Les finances simplifiées. — Le procureur impérial de Ploërmel. — La fermeture des cafés. — Un outrage à la pudeur. — Un délit de chasse. — Prévoyance contre les infanticides. — Pouvoirs du parquet. — Surveillance des célibataires. — Fonctionnaires incapables. — Corruption impériale. — Le capitaine Denamps. — Simulation de grossesse pour un punch. — La guerre à outrance. — Le préfet Guilbert. — La défense nationale. — Gambetta. — Les parlementaires à Vierzon. — Prisonniers à Orléans.

LE 4 SEPTEMBRE. — LA COMMUNE. — LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE.

La paix. — M. Thiers et la Commune. — Tony Moilin. — Édouard Portalis. — Une émeute d'habits noirs. — La bourgeoisie et les perturbateurs. — Le duc de Broglie. — Incident Rothschild d'Arnion. — L'indemnité de guerre. — Le maréchal Mac-Mahon. — M. Waddington. — Léon Say et Gambetta. — Le recrutement du clergé. — Une apparition miraculeuse. — Les affaires de Gambetta. — Lévy-Crémieu. — Lange. — La Légion d'honneur. — Exploitation des colonies. — Les banques d'émission. — Une société de Jésus. — Injures aux gentilshommes. — Vous n'êtes qu'un communard. — Supplice de Montézuma et de Guatimozin. — Opérations financières d'un prince chrétien. — Expropriation des usines. — Incendie général. — Associations ouvrières. — Suppression des rentes. — Enthousiasme patriotique.

Comme je ne suis pas fort en histoire, ce petit cours va beaucoup m'intéresser. J'espère que

vous serez impartial et que vous n'allez pas conter, à la façon du Père Loriquet : « *Les Juifs vinrent dans les Gaules au* IVe *siècle et c'est en Bretagne seulement qu'ils furent assez nombreux.* »

Vous pensez que les signes sculptés dans les grottes de Gavrenis ont quelque rapport avec le séjour des Juifs en Bretagne. C'est une erreur manifeste : tous les monuments celtiques des îles du Morbihan sont antérieurs à l'ère chrétienne. Les souvenirs que vous dites encore vivants dans les traditions du pays sont de la fantaisie pure, et si M. Alphonse de Rothschild avait voulu se rendre propriétaire de « *toutes les fontaines ombragées du figuier biblique qui font songer à Siloé* », il aurait pu les avoir pour pas cher, malgré le mauvais accueil « *d'une population où la foi est enracinée dans le cœur des habitants* ». Je doute qu'il ait été mal reçu, comme vous le dites, à Carnac, petit village très coquet, très hospitalier, et que visitent de nombreux touristes.

Si la Bretagne a été le berceau des Juifs en France, il n'y paraît plus guère. En dix ans, je n'y ai rencontré que deux Juifs, et encore, ils n'étaient là qu'en passant.

Bien leur en prenait, du reste, car les préjugés

de la population contre leur race sont intimement liés au souvenir de la passion de Jésus-Christ. Pour un Breton, un Juif, c'est Judas, qu'il confond avec le Juif errant et ses cinq sous. J'ai eu la preuve de la répulsion qu'éprouvent les catholiques bretons pour le bourreau de notre Sauveur.

L'ingénieur Cohen, dont j'ai déjà parlé, se crut obligé, à son arrivée à Ploërmel, de suivre avec les fonctionnaires la procession du 15 août. Il provoqua l'indignation des âmes pieuses. « Quelle horreur! ma chère, disait Mme de Kerbalec : avez-vous vu ce Juif qui marche à côté du Saint-Sacrement? Le bon Dieu devrait le foudroyer! — Je ne veux pas le voir, répondait la vieille demoiselle du Querkron; rien que de le savoir là j'en suis malade. Pourvu qu'il n'entre pas dans l'église! je me trouverais mal. — On devrait pouvoir empêcher cette profanation. Il faudra se plaindre au procureur », reprenait Mme de Kerbalec, et Mlle du Querkron continuait ses gémissements qui, le soir, colportés et augmentés, firent le tour de la ville.

Ce brave Cohen ne se doutait de rien, et comme il était satisfait d'avoir terminé sa corvée, je lui donnai le conseil de s'abstenir, une autre fois,

d'un si grand zèle, dont on ne lui savait aucun gré.

Il était pourtant modeste, cet israélite sans fortune, mais sorti un des premiers de l'École des ponts et chaussées, il ne demandait qu'à améliorer les voies de communication de ce pays perdu, et les vieilles dévotes l'auraient fait brûler vif.

Que de tournées faites ensemble! Comme il était artiste, et comme il aimait le côté poétique de notre religion! Lorsque nos voyages de service nous amenaient du côté de Rohan, nous suivions toujours le chemin de halage du canal de Nantes à Brest pour admirer les belles prairies de la Trappe de Thymadœuc. Il y avait surtout ce que nous appelions « le décor », qui réalisait pour nous le spectacle le plus enchanteur.

C'était une trouée dans les ombrages qui nous laissait voir un nombreux troupeau dans une verte vallée. A droite, assis sous un hêtre majestueux, un Père trappiste dans son costume blanc et noir, la tête nue et rasée, lisant dans un gros livre. Sur une hauteur, vers la gauche, et noyés dans le feuillage, les toitures et le clocheton du couvent qui pointait vers le ciel. Rien

de plus grandiose par une belle matinée d'automne !

Un jour, nous amenâmes le sous-préfet des Rieux pour lui montrer ce décor. Comme nous, il fut enthousiasmé. De là, nous visitâmes, près de Rohan, une ancienne église abandonnée, qui contenait, avait-on dit au sous-préfet, quelques boiseries vermoulues. Je vois encore ce bon Cohen circulant, sa casquette à la main, au milieu des décombres. Tout en causant, il s'aperçoit que nous restons couverts, et machinalement remet sa casquette. Je la lui retire et il continue à la tenir à la main, pensant à autre chose. Un moment après il la remet et je la lui retire encore. Alors il s'étonne et me dit : « Mais vous restez bien couverts? — Nous, c'est différent! nous sommes en bons termes avec le maître de la maison. Il ne voudrait pas nous exposer aux rhumes; mais, avec vous, il n'est pas astreint aux mêmes égards. » Et cet excellent garçon acceptait très bien cette plaisanterie, tant il craignait de froisser un sentiment religieux.

Mais arrivons à Clotaire et à Dagobert, qui commencent les persécutions contre les Juifs. Ce

Dagobert, un homme si gai! Si vous ne l'affirmiez, je n'aurais jamais cru cela de lui.

Enfin, il n'avait pas dû exterminer la race, puisque, « *dans le commencement de la période Carlovingienne, nous trouvons les Juifs plus puissants que jamais* ». Vous basez cette opinion sur ce que « *Charlemagne adjoint un Juif aux ambassadeurs qu'il envoie à Haroun-al-Raschid* ». Ce n'est pas une raison suffisante. Ce Juif n'était peut-être là que comme interprète ou pour contrôler les pierreries que le calife ne manquerait pas d'envoyer à Charlemagne. Mais ce simple renseignement vous suffit pour affirmer que « *les Juifs de France atteignaient alors le chiffre de huit cent mille, qu'ils n'atteignent pas encore aujourd'hui chez nous. Ils étaient aussi riches qu'à l'heure actuelle et possédaient déjà la moitié de Paris* ». Si vous débutez par de pareilles exagérations, il sera difficile de vous suivre. Les Juifs sont à peine cent vingt mille aujourd'hui, et j'aime à croire que quoiqu'ils ne possèdent point encore la moitié de Paris, ils sont plus riches qu'au temps de Charlemagne.

Je relève en passant que les Juifs furent les maîtres de notre littérature, ce qui prouve qu'ils sont doués de quelques facultés créatrices que vous leur refusez.

Mais voilà à votre grande satisfaction une première hécatombe de quatre mille Juifs qui eut lieu à Grenade le jour du sabbat, en 1066. Vous vous extasiez sur l'héroïsme de ce massacre et de ce pillage exécutés par des Arabes voleurs conduits par un certain Abou-Iskak. Comme vous rêvez le renouvellement de pareilles horreurs, je ne suis pas surpris de votre enthousiasme. Seulement, il est bon de remarquer que ceci se passait entre Sémites.

« *La colonie Juive du Languedoc s'était grossie des débris échappés à cette exécution* » (vous pourriez ajouter « légale », tant ces actes de barbarie vous paraissent naturels), et d'après vous ce sont « *les intrigues des incorrigibles Juifs qui rendirent nécessaire la terrible croisade contre les Albigeois* ».

Il n'y a pas un mot de vrai dans cette supposition, que vous ne cherchez même pas à démontrer, puisque vous déclarez ignorer le fond des doctrines des Albigeois. Je ne veux pas fatiguer les lecteurs par des citations, mais la guerre des Albigeois est tellement connue qu'il n'est pas permis d'imputer aux Juifs une participation quelconque dans cette suite de querelles du Sacerdoce et de l'Empire. Les richesses des monastères, l'abus que tant d'évêques avaient fait de la puis-

sance temporelle, suffisaient pour révolter les esprits et leur inspirer une secrète indépendance. Les Vaudois et les Albigeois sont les précurseurs du protestantisme. Ils ne voulaient d'autre loi que l'Évangile, et le nom de Manichéens était l'appellation dont on désignait alors en général les hérétiques.

J'arrive à Philippe Auguste, qui confisque les biens des Juifs et que vous trouvez désintéressé parce qu'il ne perçut pour lui que le cinquième du butin. A ce propos vous abordez une petite théorie de communisme qui mériterait plus de développement. « *Nul ne trouverait mauvais*, dites-vous, *que MM. de Rothschild se contentassent de cinq ou six cent mille livres de rentes. On vit avec cela, même à plusieurs.* » C'est fort vrai, mais si vous limitez le chiffre des fortunes et des revenus pour les Juifs, vous serez bien forcé d'en faire autant pour les autres Français. Et alors comment maintiendrez-vous ce niveau qu'il ne faudrait pas dépasser? Confisqueriez-vous tout le temps les excédents de ceux qui auraient économisé pour en faire profiter les prodigues? Vous seriez bien embarrassé pour expliquer ce pauvre système, qui serait la ruine du commerce et de toutes les industries. Mais ne nous arrêtons pas

à ces boutades qui n'ont d'autre but que d'égayer vos récits.

Parlons de saint Louis[1], qui, « *dans sa pater-*

1. En France, le mobilier des Juifs appartenait au baron des terres dans lesquelles ils demeuraient.

Les meubles des Juifs sont aux barons, disent les *Etablissements* de saint Louis. Il n'était pas plus permis d'ôter un Juif au baron que de lui prendre ses manants ou ses chevaux.

Les lois féodales avaient établi, jusqu'à la fin du quatorzième siècle, que si un Juif embrassait le christianisme il perdait alors tous ses biens, qui étaient confisqués au profit de son seigneur. Ce n'était pas un sûr moyen de le convertir, mais il fallait bien dédommager le baron de la perte de son Juif.

Dans les grandes villes, les Juifs avaient leurs synagogues et leurs droits municipaux, qu'on leur faisait acheter fort chèrement; et, lorsqu'ils étaient devenus riches, on ne manquait pas de les accuser d'avoir crucifié un petit enfant le Vendredi saint. C'est sur cette accusation populaire que dans plusieurs villes du Languedoc et de Provence on établit la loi qui permettait de les battre depuis le Vendredi saint jusqu'à Pâques, quand on les trouvait dans les rues.

Le Concile de Latran ordonna qu'ils portassent une petite roue sur la poitrine, pour les distinguer des chrétiens. Ces marques changeaient avec le temps, mais partout on leur en faisait porter une à laquelle on pût les reconnaître.

On avait toujours soin de les pendre entre deux chiens quand ils étaient condamnés. Les rabbins Maimonide, Abrabanel, Aben-Esra, avaient beau dire aux chrétiens dans leurs livres : « Nous sommes vos pères, nos écritures sont les vôtres, nos livres sont lus dans vos églises, nos cantiques y sont chantés, » on leur répondait en les pillant, en les chassant ou en les faisant pendre entre deux chiens. On prit en Espagne, en Portugal et même en France l'usage de les brûler.

La Hollande et l'Angleterre leur ont été plus favorables. Ils y jouissent depuis longtemps de leurs richesses et de tous les droits de l'humanité dont on ne doit dépouiller personne.

(*De l'état des Juifs en Europe.* — ESSAI SUR LES MŒURS.)

nelle bonté et pour ménager les Juifs » leur défend de se livrer aux pratiques religieuses, fait brûler le Talmud et leur interdit le négoce de l'argent. C'est-à-dire qu'à partir de saint Louis, les persécutions recommencent. Vous n'en citez qu'une, il y en a eu des milliers.

A Troyes, le 26 mars 1288, le jour du Vendredi saint, les chrétiens envahissent et pillent la maison du riche juif Isaac Châtelain, s'emparent des treize personnes qui composent sa famille et, sous le prétexte qu'elles refusent d'abjurer, les font brûler vivantes.

Vous êtes forcé d'admirer le courage de ces Juifs qui s'élançaient sur les bûchers en entonnant le *Schema*. Vous avouez « *que dans les persécutions ils furent superbes, que les mères jetèrent elles-mêmes leurs enfants dans les flammes de peur qu'on ne les baptisât* », et vous voulez justifier par un article de la *Lanterne* ces atrocités que vous ne pouvez décrire sans émotion? Depuis quand une infamie ferait-elle excuser une infamie? Pour ma part, ce martyrologe des Juifs me fait prendre en horreur toutes les superstitions au nom desquelles tant de crimes ont été commis.

A son tour, Philippe le Bel, par l'édit de 1306, « *expulsa tous les Juifs et ordonna la confiscation de tout ce qu'on put saisir de leurs biens* ». Se contenta-t-il dans cette noble opération d'un cinquième du profit, comme Philippe Auguste, ou préleva-t-il une part plus ronde ? Vous n'osez pas préciser. Je me suis laissé dire qu'il prit tout.

Enfin les voilà encore expulsés. Cela ne vous suffit pas. Vous les retrouvez dans l'affaire des Templiers, « *qui est restée comme une énigme dans l'histoire* ».. Tout le monde sait pourtant que Philippe le Bel a fait exterminer les Templiers et s'est emparé de leurs biens en sus de ceux des Juifs.

Vous les voyez dans la conspiration des Lépreux. Ce sont eux qui fondent la Franc-maçonnerie en 1314. Je me garderai bien de contredire tous ces caprices de votre imagination, qui ne me gênent en rien du reste.

Pourtant voici venir Philippe de Valois, qui me fait l'effet de rappeler les Juifs pour « *essayer d'utiliser leur génie fiscal en en faisant des percepteurs d'impôt* ». Qu'il y aurait de choses à dire sur cette invite de Philippe de Valois !

Passons à Jean le Bon, qui leur donne un semblant de sécurité en leur assurant un séjour de vingt ans.

« *Charles V et Charles VI confirment ces dispositions.* » Seulement, Charles VI, avant l'expiration des délais de séjour, « *prit, le 17 septembre 1394, un arrêt d'expulsion définitif. Il bannit les Juifs de ses États à perpétuité et leur défendit d'y demeurer sous peine de la vie* ».

Vous prétendez que cette expulsion diffère absolument des précédentes par son caractère comme par ses résultats. « *Elle n'eut pas pour mobile l'amour du lucre et l'esprit de pillage, et ce qui le prouve, c'est que toutes les créances des Juifs durent leur être payées.* »

Alors vous reconnaissez que toutes les expulsions antérieures, édictées par ces bons rois de France, avaient pour mobile le lucre et le pillage? Pourquoi ne le disiez vous plus tôt, nous aurions été tout de suite d'accord. Maintenant je ne vous crois plus, et lorsque vous assurez que toutes les créances des Juifs devaient leur être payées, je vous réponds :

« Allons donc! en monnaie de singe, et encore bien heureux quand ce n'était pas à coups de bâton. »

Enfin vous voilà satisfait. « *Cette date de 1394 est une des dates les plus importantes de notre histoire de France. Les rois ont tour à tour essayé de*

la sévérité et de la douceur (surtout !). *Il est désormais prouvé que le Juif ne peut s'acclimater en France.* » C'est concluant.

Et « *grâce à l'élimination de ce venin* (pourquoi pas cette vermine, tant que vous y êtes ?), *la France va atteindre un degré de prospérité incroyable jusqu'en* 1789 *et descendre sans cesse à partir de cette époque....* »

Si vous trouvez que la France a atteint un degré de prospérité incroyable pendant les quinzième et seizième siècles, alors qu'elle était envahie par l'étranger et déchirée par les guerres de religion, vous n'êtes pas difficile.

DE 1394 A 1789

« *Que devient le Juif de* 1394 *à* 1789? *On ne sait trop.* » C'est égal, vous allez nous l'apprendre. « *Le Juif, rendu plus prudent par ses mésaventures* (vous appelez ces crimes odieux des mésaventures : le terme est doux), *ne s'attaque plus en face au catholicisme.* » Alors vous avouez que la religion était le seul mobile de ces persécutions qui permettaient aux populations encore barbares d'assouvir leurs instincts de pillage et de férocité?

« *Le Juif souffle Luther, il l'inspire, il lui suggère ses meilleurs arguments.* » Ça, c'est trop fort! Et vous avez de la chance que Luther, qui n'était pas endurant, ne soit plus de ce monde. Il vous eût fait rôtir à petit feu pour punir votre insolence. Il est vrai que vous ne tardez pas à dire le contraire, puisque je lis plus loin : « *Luther fut dur pour les Juifs, plus dur que ne l'avait jamais été aucun prêtre* ». Alors je ne comprends plus, car vous avez dit vous-même que le catholicisme se sentait menacé par la Réforme, qu'il n'y avait plus un seul Juif dans le royaume, et vous n'en prétendez pas moins que « l'*œuvre de*

dissolution de la société chrétienne entreprise par le protestantisme fut, malgré tout, profitable au Juif ». J'attends l'explication de cette contradiction.

Continuons. « *Sous Louis XII, des Juifs déguisés, chassés d'Espagne, arrivèrent à Bordeaux* » ; seulement « *les nouveaux venus ne se présentèrent aucunement comme Juifs et ils ne firent pendant cent cinquante ans au moins aucun exercice de leur religion* ». Voilà un déguisement bien prolongé... enfin! « *Henri II autorisa le séjour de ces nouveaux chrétiens* ». Mais alors, ce n'étaient pas des Juifs?

Je ne veux pas déranger votre plan : il est entendu que lorsqu'il n'y avait plus un seul Juif en France, toutes les résistances populaires contre le pouvoir royal, toutes les luttes religieuses, ont été fomentées par les Juifs.

De loin en loin, raccrochant dans l'histoire une personnalité plus ou moins remuante, vous en faites le pivot de la démonstration. Vous commencez par Concini, que vous nommez le Gambetta de l'époque, sans doute parce qu'il était d'origine italienne. Louis XIII le fait lâchement assassiner, et pour ce haut fait appelle le meurtrier, Vitry, « mon cousin ». Il le nomme maréchal, le fait duc. Au lieu

de trouver cet acte coupable et honteux, vous vous pâmez de joie en vous écriant : « *Aujourd'hui l'industrie a encore des chevaliers et la Bourse des barons, mais l'héroïsme ne fait plus de maréchaux ni de ducs.* »

Puisque vous nous présentez un assassinat comme un acte d'héroïsme, je vais mettre sous les yeux du lecteur un passage de l'histoire de France sous Louis XIII. On y verra les faits tels qu'ils se sont passés et un tableau des mœurs du temps que vous regrettez.

« Les princes du sang et tous les seigneurs, mécontents, se cantonnent dans les provinces. Ils protestent qu'ils servent leur roi et qu'ils ne font la guerre qu'au premier ministre. Concini, qu'on appelait le maréchal d'Ancre, assuré de la reine Marie de Médicis, les bravait tous. Il leva sept mille hommes à ses dépens pour maintenir l'autorité royale et la sienne. Ce fut ce qui le perdit. Presque toute la France soulevée contre lui ne put le faire tomber, et un jeune homme dont il ne se méfiait pas et qui était étranger comme lui, causa sa ruine et tous les malheurs de Marie de Médicis.

« Charles-Albert de Luynes, né dans le Comtat d'Avignon, s'était introduit dans la familiarité du jeune Louis XIII en dressant des pies-

grièches à prendre des moineaux. On ne s'attendait pas que ces amusements d'enfance dussent finir par une révolution sanglante. Le maréchal d'Ancre lui avait fait donner le gouvernement d'Amboise et croyait l'avoir mis dans sa dépendance. Ce jeune homme conçut le dessein de faire tuer son bienfaiteur, d'exiler la reine et de gouverner; et il en vint à bout sans obstacle. Il persuade bientôt au roi qu'il est capable de régner par lui-même, quoiqu'il n'ait que seize ans et demi; il lui dit que la reine sa mère et Concini le tiennent en tutelle. Le jeune roi, à qui on avait donné dans son enfance le surnom de Juste, consent à l'assassinat de son premier ministre. Le marquis de Vitry, capitaine des, gardes, du Hallier, son frère, Persan et d'autres l'assassinent à coups de pistolet dans la cour du Louvre (1617). On crie : Vive le roi! comme si l'on avait gagné une bataille. Louis XIII se met à sa fenêtre et dit : « Je suis maintenant roi ». On ôte à la reine mère ses gardes; on les désarme : on la tient en prison dans son appartement; elle est enfin exilée à Blois. La place de maréchal de France qu'avait Concini est donnée à Vitry qui l'avait tué. La reine avait récompensé du même honneur Thémines pour avoir arrêté le

prince de Condé : aussi le maréchal-duc de Bouillon disait qu'il rougissait d'être maréchal depuis que cette dignité était la récompense du métier de sergent et de celui d'assassin.

« La populace, toujours extrême, toujours barbare quand on lui lâche la bride, va déterrer le corps de Concini inhumé à Saint-Germain l'Auxerois, le traîne dans les rues, lui arrache le cœur; et il se trouva des hommes assez brutaux pour le griller publiquement sur des charbons; et pour le manger; son corps fut enfin pendu par le peuple à une potence[1]. »

1. Depuis la mort de François II la France avait toujours été déchirée par des guerres civiles ou troublée par des factions. Les seigneurs avaient été élevés dans les conspirations; c'était l'art de la cour, comme celui de plaire au souverain l'a été depuis. C'est esprit de discorde et de faction possédait toutes les communautés du royaume. Il n'y avait pas jusqu'aux paroisses de Paris qui n'en vinssent aux mains. Les processions se battaient les unes contre les autres pour l'honneur de leurs bannières. On avait vu souvent les chanoines de Notre-Dame aux prises avec ceux de la Sainte-Chapelle. Le Parlement et la Chambre des comptes s'étaient battus pour le pas dans l'église de Notre-Dame le jour que Louis XIII mit son royaume sous la protection de la Vierge Marie.

Presque toutes les communautés étaient armées. La nation française était plongée dans l'ignorance, sans excepter ceux qui ne croient pas être peuple. On consultait les astrologues et l'on y croyait. On ne voyait que des prêtres qui conjuraient des démons. On se souviendra avec étonnement, jusqu'à la dernière postérité, que la maréchale d'Ancre, après avoir eu la tête tranchée, fut brûlée en place de Grève comme sorcière, et que le conseiller Courtin, interrogeant cette femme infor-

10

Et voilà l'histoire véritable, qui ne ressemble guère à ce que vous racontez. Vous parlez d'un certain Lopez, que vous croyez Juif, qui est mêlé à des négociations politiques par Henri IV. Il devint très riche et « *vécut et mourut en catholique* en 1649 ». Qu'est ce que cela peut bien nous faire?

Maintenant, voilà Cromwell, que vous nous présentez en disant : « *Cromwell n'est pas un Gambetta, mais un croyant* ». Les Juifs firent une démarche auprès de lui, et il refusa de les recevoir : alors n'en parlons plus. De son temps il y eut assez de troubles religieux en Angleterre, en Écosse et en Irlande pour que les Juifs aient pu passer inaperçus.

Sous Louis XIV, « *on ne comptait pas plus de quatre familles juives habitant la capitale* »; en 1705, « *il n'y avait que dix-huit individus de cette religion autorisés à faire un séjour à Paris, la plupart employés aux services et étapes de Metz* ». En

tunée, lui demanda de quel sortilège elle s'était servie pour gouverner l'esprit de Marie de Médicis; que la maréchale lui répondit : « Je me suis servie du pouvoir qu'ont les âmes fortes sur les esprits faibles»; et qu'enfin cette réponse ne servit qu'à précipiter l'arrêt de sa mort. (*Des États de l'Europe avant Louis XIV*).

1715, le Régent astreint les Juifs à un droit de protection à raison de 40 livres par famille. Il abandonne pour dix ans ce droit à Brancas, duc de Villars, qui avait découvert à Metz l'existence de quatre cent quatre-vingts familles juives et avait eu l'ingénieuse idée de s'en faire des revenus. Malgré les protestations des Juifs qui ne voulaient pas de cette protection onéreuse, « *le brillant duc de Lauraguais, un Brancas toujours, fit continuer cette redevance et la toucha imperturbablement jusqu'en* 1792. *Il ne lâcha ses protégés malgré eux que devant l'échafaud révolutionnaire.* »

Et vous trouvez cela très drôle, et il vous paraît tout simple qu'un descendant de Villars prélève sur des Juifs quelques centaines de louis pour ses menus plaisirs. Vous croyez justifier cet abus en prétendant que la France devait son salut au soldat de Denain et qu'elle s'acquittait envers le neveu de son sauveur. Je ne m'indigne pas outre mesure d'un procédé dont la noblesse était coutumière, la juste répartition des charges du pays étant son moindre souci, mais vous exaltez les exentricités du talon rouge Lauraguais, qui n'auraient qu'un maigre succès de nos jours, pour en arriver à traiter M. Alphonse de Rothschild de chafouin et à le tutoyer.

Vous faites donc souvent votre gamin de Paris, comme vous disiez au Président de la police correctionnelle ? Du reste, qui n'est pas gamin de Paris à son heure? Pendant que vous accabliez d'injures votre vainqueur après ce combat singulier, Arthur Meyer cherchait, pour vous confondre, des jeux de mots qu'il voulait placer dans son journal; on l'en aura dissuadé sans doute. Tout entier à votre fureur, vous ne l'entendiez pas; il vous criait pourtant : « Eh! Drumont-de-Piété, Dru-mont de Vénus, Dru-mont Calieri, Dru-mont Saint-Michel, Dru-Mont-sous-Vaudrey ». Il aurait continué longtemps, si le docteur Danet, qui redoute les cris séditieux, ne l'avait adroitement bâillonné. Mais ces digressions, dont je demande bien pardon au lecteur, nous éloignent, il me semble, du grand mouvement sémitique qui nous enserre au dix-huitième siècle avec dix-huit individus! reprenons donc :

En Alsace, les Juifs étaient très nombreux et fort durement traités. Ils devaient payer un droit d'habitation, un droit de réception et un droit de péage. Jusqu'à présent, dans tout ce que vous racontez, ce ne sont pas les Juifs qui exploitent les chrétiens.

En Provence, depuis Louis XII, les Juifs s'étaient convertis.

Dans le Comtat Venaissin, qui était terre papale, les Juifs avaient trouvé une liberté à peu près complète et une sécurité relative. Vous dites cependant qu'une belle Juive reçut le fouet en place publique pour avoir, le jour de Pâques, pénétré dans l'église et craché dans le bénitier. Je suis surpris que vous ne parliez pas d'un supplice grotesque qu'on faisait subir aux vieilles Juives et qui s'appelait : torcher le derrière du diable. Cette méchanceté est de tradition dans le Midi ; elle n'est pas oubliée en province, et s'y pratique encore.

J'avais eu l'imprudence de raconter à mes surnuméraires cette vieille farce méridionale assez sale, et ces scélérats ne manquèrent pas de la mettre à exécution.

Il y avait au bout d'un faubourg de Vannes une femme appelée la Jarnotte, qui avait une grande réputation pour la préparation des andouilles, dont elle faisait commerce. Je me suis laissé dire que, pour donner à ses produits un fumet tout particulier, elle s'oubliait légèrement sur sa marmite, mais j'ai toujours pensé que c'était une calomnie répandue par ses rivales en andouilles.

Cette femme, veuve d'un gendarme, n'était

pas dans la misère, car, outre son commerce d'andouilles, elle jouissait d'une faible pension et possédait une petite maison et un jardin. Elle avait une réputation d'avarice sordide. On parle encore de la manière dont elle a élevé ses deux garçons, qui ont fait leur chemin, ma foi; ils sont maintenant courtiers en marchandises à Nantes, et paraissent très à leur aise. Voilà des gaillards dont l'enfance n'a pas été parsemée de roses. Dès l'âge de douze ans, elle les faisait lever avant le jour pour aller dans la forêt, où ils étaient employés par des sabotiers. Avant de partir, elle leur faisait manger une écuellée de soupe de la veille, qu'elle avait gardée dans son lit pour la conserver chaude, sans dépense de combustible. Je pourrais vous citer bien des traits de ladrerie de cette femme, qui n'était qu'une mégère détestée par tout le monde. D'ailleurs, sa façon de saler ses andouilles vous donne une idée suffisante de son économie.

Elle habitait unc petite maison isolée composée d'une cuisine au rez-de-chaussée et d'une chambre au-dessus. Lorsqu'on frappait à sa porte, toujours fermée, elle n'ouvrait jamais sans avoir regardé par la fenêtre pour reconnaître le visiteur et demandé: « Qui què là? »

Par une soirée assez sombre, au moment où les dernières lumières venaient de s'éteindre, mes deux surnuméraires, armés de perches, se dirigèrent vers la maison de la Jarnotte. Au bout d'une des perches était attaché très solidement un cercle de barrique en bois, et au bout de l'autre un balai enduit de matières grasses et nauséabondes. Mes deux compères frappent à la porte, et la fenêtre ne tarde pas à s'ouvrir. Au moment où la tête de la vieille se penche pour pousser son « Qui què là? », elle est saisie violemment par le cercle et appliquée sur l'appui de la croisée. Aussitôt, le porte-balai barbouille de son pinceau odorant la figure de la vieille, qui, par des hurlements et des efforts désespérés, parvient enfin à se dégager, ce qui met nos coquins en fuite. La Jarnotte porta plainte, mais comme elle n'avait vu personne et qu'elle ne savait pas expliquer la mésaventure, on supposa qu'elle avait trop bu de cidre, ce qui lui arrivait quelquefois, et qu'elle avait dû se débarbouiller avec ses andouilles.

Je reviens à la colonie juive de Bordeaux «*qui avait seule prospéré* ». Vous nous avez dit plus haut, et je ne l'ai pas oublié, que ces Juifs ne s'étaient aucunement présentés comme Juifs, et

qu'ils ne firent pendant cent cinquante ans, au moins, aucun exercice de leur religion. Aussi ce n'est pas encore d'eux qu'il s'agit. Vous nous menez à Bordeaux pour y cueillir Michel Montaigne, que vous dites Juif, par sa mère, comme Alexandre Dumas.

Ces deux écrivains vous fournissent une occasion de démontrer l'influence de la race. Ce sont deux sceptiques, des destructeurs, des tristes, des désillusionnés et des désillusionneurs. Pourtant vous concédez que « *ce sont les deux seuls écrivains français vraiment dignes de ce nom qu'ait produits la race d'Israël, fécondée par le mélange du sang chrétien* ».

De toutes vos comparaisons entre l'idéal de Shakespeare et le matérialisme de Montaigne et de Dumas, il résulte que vous ne parvenez pas, même avec des restrictions, à accorder du talent et encore moins du génie à ceux qui ne partagent pas vos croyances. Je suis toutefois charmé par cette pensée de Montaigne, si douce dans son ironie : « C'est mettre ses conjectures à bien haut prix que d'en faire cuire un homme tout vif ». Un philosophe qui traite de conjectures une foi religieuse ne doit pas être de vos amis.

Ce fut vers le commencement du dix-huitième siècle que les nouveaux chrétiens de Bordeaux cessèrent de pratiquer le catholicisme. Il est probable que ce retour à leur ancienne religion fut provoqué par de nouvelles émigrations de Juifs portugais; à partir de ce moment ils furent tolérés et purent rester à peu près tranquilles à Bordeaux jusqu'à la Révolution.

A propos des tentatives des Juifs pour pénétrer dans Paris, vous mettez sous nos yeux une protestation des marchands parisiens, qui ne tenaient pas, on le comprend, à accueillir des concurrents aussi sérieux. Cette protestation, que vous attribuez à tort à des marchands, a été rédigée par un homme d'État, un peu homme d'Eglise. J'en fais juge le lecteur :

« L'admission de cette espèce d'hommes dans une société politique ne peut être que très dangereuse; on peut les comparer à des guêpes qui ne s'introduisent dans les ruches que pour tuer les abeilles, leur ouvrir le ventre et en tirer le miel qui est dans leurs entrailles. Tels sont les Juifs auxquels il est impossible de supposer les qualités de citoyen que l'on doit certainement trouver dans tous les sujets des sociétés politiques.

« De l'espèce d'homme dont il s'agit aujourd'hui, aucun n'a été élevé dans les principes d'une autorité légitime. Ils croient même que toute autorité est une usurpation sur eux ; ils ne font de vœux que pour parvenir à un empire universel. Ils regardent tous les biens comme leur appartenant et les sujets de tous les États comme leur ayant enlevé leur possession.

« Il arrive souvent qu'en voulant s'élever au-dessus des préjugés, on abandonne les véritables principes. Une certaine philosophie de nos jours veut justifier les Juifs des traitements qu'ils ont éprouvés de la part de tous les souverains de l'Europe. Il faut ou regarder les Juifs comme coupables, ou paraître reprocher aux souverains, aux prédécesseurs même de Sa Majesté, une cruauté digne des siècles les plus barbares. »

Et vous voulez nous faire croire que c'est un syndic de corporation qui a rédigé ce factum officiel, où il n'est pas question de commerce! vous nous croyez bien naïfs.

Vous prétendez que ce document, si énergiquement formulé, rendait le sentiment de répulsion qu'inspire le Juif partout. Comment les Parisiens de 1775 pouvaient-ils avoir, autrement que par

ouï-dire, une idée exacte des Juifs? Personne n'en avait vu depuis quatre siècles, et ce qu'on leur en avait dit devait être assez fantastique.

Précisément, puisque vous vous en prenez à Voltaire, qui « *parlait de tout sans savoir ce qu'il disait* », je pense que Voltaire, qui avait beaucoup voyagé, pour l'époque, avait dû voir des Juifs. Or, comme il ne cesse de les gouailler et que l'Ancien Testament est sa cible de prédilection, il n'a pas peu contribué à les rendre odieux et à entretenir contre eux les anciens préjugés. Cependant Voltaire a protesté contre les bûchers de l'Inquisition. Il aurait certainement défendu les Juifs contre des condamnations iniques, comme il le fit pour Sirven, la Barre et les Calas.

Malgré son talent, son style et son esprit, Voltaire est pour vous « *un espion, un Prussien, un opportuniste* ». Vous l'accusez « *de s'être associé aux fournisseurs qui faisaient crever de faim nos soldats, et qui les laissaient tout nus; d'avoir été affilié à tous les maltôtiers de son temps* ». Je ne suis pas surpris que vous n'aimiez pas Voltaire, qui a contribué à arracher l'humanité à l'ignorance et au fanatisme; mais, comme je crois qu'il pouvait connaître aussi bien que vous la force numérique des Juifs au siècle

dernier, je prends ses chiffres qui, ajoutés à ceux de Mirabeau, accusent un total de un million d'individus en 1781.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, on tolérait à Paris, sous la surveillance d'une police toute particulière, une petite colonie de Juifs portugais originaires de Bordeaux, parmi lesquels s'étaient glissées quelques familles juives du rite allemand, venues de Lorraine et d'Alsace. Ces Juifs portugais jouissaient d'une bonne considération, et leur syndic, Jacob Rodriguès Péreire, obtint, en 1750, une pension de Louis XV et une récompense de l'Académie des sciences pour son invention d'une méthode pour faire parler les sourds-muets. Enfin, en 1765, ce même Jacob Rodriguès Péreire était nommé interprète du roi pour les langues orientales.

Ce qui me frappe dans ces récits, c'est que, malgré leur petit nombre, aussitôt que les Juifs sont tranquilles quelque part, on voit toujours un des leurs s'illustrer par quelque découverte utile à l'humanité.

Malgré tout « *la situation des Juifs à Paris était bien précaire. Ils ne savaient même pas où se faire enterrer* ». Vous nous faites le lamentable récit

des difficultés qu'ils durent subir avant de pouvoir acheter, en 1780, au nom de Jacob Rodriguès Péreire, un terrain qui pût leur servir de cimetière. Vous considérez toutes ces taquineries humaines comme inspirées par une grande prudence et d'une haute portée gouvernementale. Vous ne convenez pas que le pays vivait encore sous la sujétion cléricale qui avait habitué le peuple à maltraiter le Juif pour être agréable à Jésus-Christ.

Un Juif s'installait-il quelque part, on le laissait faire, et s'il avait l'air de prospérer, il parvenait à se maintenir envers et contre tous par la protection de quelque noble besogneux qui l'abandonnait aux fureurs populaires après l'avoir ruiné. Alors l'Église intervenait, et, pour suivre l'exemple de la Sainte Inquisition, on donnait à la populace stupide le spectacle d'un autodafé.

J'oubliais une de vos excentricités, à propos d'un enterrement israélite rencontré par Louis XVI aux environs de Versailles, qui inspira au roi l'idée d'améliorer le sort des Juifs. Vous en arrivez, dans votre fureur aveugle, à approuver l'échafaud de Louis XVI, qui « *a été justement puni peut-être pour avoir pensé qu'on pouvait traiter les Juifs autrement que comme des chiens* ».

Ce qui paraît bizarre dans votre système, c'est qu'après vous être appesanti sur toutes les vexations subies par les Juifs pour avoir le droit de posséder un cimetière, vous trouvez la ville de Paris bien généreuse parce qu'en échange d'un terrain qu'ils avaient payé très-cher, elle leur en a accordé un autre au Père-Lachaise et à Montmartre.

Vous éprouvez le besoin de prophétiser : « *Quand les Chrétiens gêneront les Juifs, devenus de plus en plus nombreux, on jettera leurs ossements au vent, ou on les brûlera comme le veulent Naquet et Salomon.* » Dans tous les cas on ne les brûlera pas vivants, ce qui me rassure.

Mais, faisons un peu nos comptes. Après avoir démontré avec force détails qu'il n'y avait plus de Juifs en France depuis 1392, à part quelques individualités remuantes, que vous qualifiez juives pour les besoins de votre cause ; après avoir compté les Juifs habitant Bordeaux et ceux qui pouvaient résider à Paris par permission du lieutenant de police; vous prétendez « *qu'à cette époque le Juif, qu'on n'admettait nulle part, était, en réalité, partout, et cela depuis la Régence* ». Cela devient de la féerie.

« *Ce fut un Juif, sans aucun doute, mais un*

juif qui cachait soigneusement son origine que ce Law (Lewis, Lévy). » Vous avez beau changer son nom, vous ne pouvez pas nous donner son origine. Après celle-là on peut tirer l'échelle. Comme il s'agit toutefois d'une création de banque qui réveilla la cupidité dans toutes les conditions, depuis le bas peuple jusqu'aux magistrats, aux évêques et aux princes, s'il y eut beaucoup de fortunes particulières détruites, la nation devint bientôt plus commerçante et plus riche. Ce système éclaira les esprits comme les guerres civiles aiguisent les courages.

Vous allez voir comment un ministre des finances du second Empire, à qui on voulait imposer des moyens empiriques pour équilibrer le budget, exposait dans un rapport à l'empereur son appréciation sur la banque de Law[1] :

« Après la mort de Colbert, lorsqu'on eut oublié les sages maximes de ce grand homme, accumulé déficits sur déficits, emprunts sur emprunts, et qu'ensuite pour sortir d'embarras on eut épuisé tous les moyens ordinaires et extraordinaires de faire de l'argent, ventes de places, refonte de monnaies avec plus ou moins

1. Extrait d'une note remise à l'empereur par M. Magne, le 10 janvier 1857.

d'altération, revision des dettes de l'Etat avec plus ou moins de banqueroute, et qu'on eut consommé par anticipation les impôts de plusieurs années, lorsque enfin Louis XIV eut laissé à son successeur le pays épuisé et un arriéré considérable, un homme de génie, mais à système, l'Écossais Law, le père de tous les rêveurs d'aujourd'hui, se présenta au Régent avec cette formule cabalistique : « J'offre de rembourser les « dettes de l'État, d'augmenter le revenu, de « diminuer les impôts et d'opérer ce prodige par « la simple création de valeurs conventionnelles « qui auront autant de solidité que les valeurs « réelles. » (On voit que les modernes réformateurs n'ont pas le mérite de l'invention.)

« Le Régent, pressé par le besoin, amoureux d'ailleurs des choses extraordinaires et audacieuses, fut ébloui, et, malgré l'opposition de tous les hommes sages de l'époque, malgré les remontrances du Parlement, il accepta le plan de l'Écossais et en ordonna par lettres patentes l'application.

« Au premier moment, l'engouement du public fut extrême ; on crut la France sauvée. Law fut considéré comme le bienfaiteur de la nation, admiré comme un être surhumain, comblé de biens, naturalisé Français et élevé par le roi à la

dignité de contrôleur général des finances de l'État. Mais l'enchantement fut de courte durée. La réalité ne tarda pas à se faire jour et l'échafaudage du système, fondé sur des fictions, s'écroula misérablement.

« L'indignation publique succéda aux applaudissements. Law, dépouillé de ses biens, poursuivi par la justice, fut chassé du royaume comme un vil charlatan après avoir aggravé la ruine de l'État, corrompu l'esprit de la nation et réduit à la misère et au désespoir un grand nombre de familles [1]. »

N'oublions pas que c'est en 1718 que Law commença ses opérations; qu'il n'y avait pas à cette époque un seul Juif en France; que Law, qui était protestant, se fit catholique, et qu'il vint au moment où, depuis longtemps, les questions financières s'imposaient aux préoccupations des gouvernants. Le système de Law était une imitation de la Banque d'Angleterre et de la Compagnie des Indes qui avait été essayée avec succès en Hollande.

Une première expérience malheureuse n'avait

1. Citations extraites de l'Histoire de Law, par M. Thiers.

pas découragé le Régent; voyez plutôt ce que dit Voltaire à ce sujet dans le *Siècle de Louis XV* :

« Le duc d'Orléans, qui, à la majorité de Louis XV, avait pris le titre de premier ministre, avait alors un singulier projet dont sa mort subite sauva la France (1723) : c'était de rappeler Law réfugié à Venise et de faire revivre son système dont il comptait rectifier les abus et augmenter les avantages. L'exemple de l'Angleterre, de la Hollande et de Venise lui faisait illusion. Il oubliait la différence établie par la nature entre le génie des Français et celui des peuples qu'on voulait imiter. »

L'exposé des finances de Louis XIV et les expériences auxquelles on procédait pendant la minorité de Louis XV ont dû vous convaincre que les éléments étaient suffisants pour préparer la Révolution sans le concours des soi-disant Juifs, comte de Saint-Germain et Cagliostro, qui n'ont joué un rôle fantastique que dans les romans, ce que vous reconnaissez vous-même.

La banqueroute de Law avait aggravé les déficits laissés par Louis XIV. Les vingt-cinq premières années du règne de Louis XV, occupées par des guerres glorieuses, ne contribuèrent pas à ramener l'ordre dans les finances. A partir de

1750, les désastres se succédèrent. Les armées françaises étaient battues sur tous les points. Nous perdions toutes nos colonies d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. Notre marine était anéantie. La France gémissait sous le poids des impôts les plus rigoureux. La dépense seule de l'extraordinaire des guerres avait été, en une année, de 400 millions. On s'estima heureux de conclure la paix déshonorante de 1763, qui confirma l'abandon de nos colonies les plus vastes.

Pendant le cours de ces guerres funestes, le pays était troublé par la lutte de la juridiction séculière avec la discipline ecclésiastique. M. de Machault, contrôleur des finances, qui avait été assez hardi pour ordonner au clergé et aux religieux de donner une situation de leurs biens afin que le roi pût voir, par ce qu'ils possédaient, ce qu'ils devaient à l'État, fut obligé d'abandonner cette entreprise, considérée comme sacrilège.

Le clergé imagina alors une diversion qui consistait à mettre le gouvernement en alarme sur le spirituel pour faire respecter le temporel. Comme la bulle *Unigenitus*, imposée depuis cinquante ans par le Jésuite Letellier, était exécrée, on résolut d'exiger des mourants des billets de confession. Il fallait que ces billets fussent signés

par des prêtres adhérents à la bulle, sans quoi point d'extrême-onction, point de viatique. Les Jansénistes annoncèrent le schisme et dirent hautement que si l'on rendait les sacrements si difficiles, on saurait bientôt s'en passer, à l'exemple de tant d'autres nations. Le Parlement se déclara contre les évêques en faisant mettre en prison les curés qui refusaient les sacrements. Le roi intervint en faveur des évêques ; le Parlement résista et continua à procéder contre le clergé. Après bien des tentatives de pacification, le roi exila le Parlement, puis le rappela, puis exila les évêques à leur tour. Enfin, le Parlement ayant refusé d'enregistrer les édits qui ordonnaient la perception des impôts de guerre, le roi le supprima, et rendit ainsi populaires des individualités de ce corps qui fournit de nombreux promoteurs à la Révolution française.

Mais, pour vous, la Franc-maçonnerie devient l'influence juive depuis qu'elle s'est débarrassée du Jésuite, « *le seul ennemi qu'elle eût vraiment à craindre dans cette société inattentive et frivole* ». Il va donc falloir de nouvelles citations pour expliquer l'expulsion des Jésuites et démontrer que les Francs-maçons y furent absolument étrangers.

Les Jésuites ont été chassés de France par Louis XV à la suite de l'indignation soulevée par la banqueroute du Père Lavalette, chef des missions à la Martinique.

Voici ce qu'en dit Voltaire :

« Ce Père Lavalette, qui était le plus fort commerçant des Iles, fit une banqueroute de plus de trois millions. Les intéressés se pourvurent au Parlement de Paris. On crut découvrir alors que le général jésuite résidant à Rome gouvernait despotiquement les biens de la Société. Le Parlement de Paris condamna ce général et tous les Frères jésuites, solidairement, à payer la banqueroute de Lavalette.

« Ce procès excita la France contre les Jésuites et conduisit à examiner cet institut singulier qui rendait ainsi un général italien maître absolu des personnes et des fortunes d'une société de Français. On fut surpris de voir que jamais l'ordre des Jésuites n'avait été formellement admis en France par la plupart des Parlements du royaume. On déterra leurs Constitutions, et tous les Parlements les trouvèrent incompatibles avec les lois. »

Et plus loin : « Il y a toujours dans les grandes affaires un prétexte qu'on met en avant et une cause véritable qu'on dissimule. Le prétexte de

la punition des Jésuites était le danger prétendu de leurs mauvais livres que personne ne lit : la cause était le crédit dont ils avaient longtemps abusé. Ce n'est ni Sanchez, ni Lessius, ni Escobar, ni des absurdités de casuistes qui ont perdu les Jésuites, c'est Letellier (confesseur de Louis XIV), c'est la bulle qui les a exterminés. Il leur est arrivé dans un siècle de lumière et de modération ce qui arriva aux Templiers dans un siècle d'ignorance et de barbarie. L'orgueil perdit les uns et les autres. Mais les Jésuites ont été traités dans leur disgrâce avec douceur et les Templiers le furent avec cruauté.

« Enfin le roi, par un édit solennel en 1764, interdit dans ses États cet ordre qui avait toujours eu des personnages estimables, mais plus de brouillons, et qui fut pendant deux cents ans un sujet de discorde.

« Tous les princes catholiques de l'Europe chassèrent les Jésuites de leurs États. Ils furent abolis en Espagne, aux Philippines, au Pérou, au Mexique, au Paraguay, en Portugal, au Brésil, en France, dans les Deux-Siciles, dans le duché de Parme et à Malte.

« Cette Société a été abolie en 1773 par le pontife de Rome, Ganganelli, successeur du pape Rezzanico. »

Selon vous, Louis XVI est monté sur l'échafaud pour s'être montré compatissant envers les Juifs, et c'est à la Franc-maçonnerie, soumise à l'influence juive, que vous attribuez les supplices de Marie-Antoinette. Sa mère Marie-Thérèse avait été l'implacable ennemie des Juifs; elle avait renouvelé contre eux toutes les prescriptions humiliantes d'autrefois; ils se vengèrent sur Marie-Antoinette de ce que Marie-Thérèse leur avait fait endurer.

Tout cela serait fort bien déduit si les Juifs avaient disposé du pouvoir pour exercer cette vengeance, mais comme rien n'est moins démontré, je continue à croire que Louis XVI et Marie-Antoinette ont été victimes des excès de la Révolution française.

En 1791, l'Assemblée nationale, après des discussions entamées dès 1789, assimila les Juifs aux citoyens français en leur imposant les devoirs que commande la constitution et en leur donnant droit à tous les avantages qu'elle assure à l'homme.

Ce décret vous indigne et vous vous écriez en vous voilant la face : « *Le Juif était en France* ».

Si je voulais plaisanter, je vous dirais : « Qu est-ce que cela a bien pu changer, puisque vous pré-

tendiez que depuis 1715 « *le Juif qu'on n'admettait nulle part était en réalité partout, et cela depuis le Régent* ». Mais voilà que vous faites remonter à cette époque les malheurs financiers de la noblesse moderne.

Vous revenez sans cesse sur l'affaire de l'Union Générale : expliquons-nous une bonne fois.

Un M. de Clermont-Tonnerre a pris la défense des Juifs à l'Assemblée nationale de 1789, et c'est à cause de cela « *qu'un de ses descendants a été fortement échaudé dans l'affaire de l'Union Générale* ».

Comme ce rapprochement est délicat et de bon goût, et comme de temps en temps vous nous montrez finement le doigt de Dieu que d'autres appellent la fatalité!

En somme, puisque vous faites allusion à la chute de l'Union Générale, que s'est-il passé de si étrange et pourquoi voulez-vous voir dans cette affaire un complot tramé de longue main? Croyez-vous que dans la lutte qui s'est livrée pendant plus d'un an sur les actions de l'Union Générale, les Juifs, que vous dénoncez comme seuls coupables, n'ont pas subi des ruines à chaque liquidation? N'avons-nous pas surpris parfois les joyeuses espérances de la société aris-

tocratique liguée contre eux, qui comptait même faire d'une pierre deux coups, empocher des millions et s'emparer du pouvoir? Pourquoi ne pas l'avouer, c'est ainsi que la bataille s'était engagée et avait pris des proportions telles, qu'il n'était plus possible de l'arrêter : le krack était fatal et prévu.

Si les Juifs sont restés sur la brèche en perdant eux aussi beaucoup de plumes, il faut l'attribuer à leur prudence et à leur connaissance des affaires financières, que nous n'apprendrons qu'à leur école, sachez-le bien.

Je ne justifie ni n'approuve les procédés sommaires dont on a usé à l'égard de l'Union Générale. Mais il faut faire la part de l'affolement et reconnaître que dans un pareil moment, lorsque chacun cherche à sauvegarder ses intérêts, toute direction est impossible.

Au lieu de croire, comme vous, que les Juifs ont provoqué les mesures funestes dont vous les accusez, je constate que le désastre a été enrayé par le syndicat des grosses banques juives de Paris, qui est venu au secours de la Société des agents de change; et, malgré les accusations que l'intervention de ce syndicat a suscitées, je me demande à quel chiffre, sans lui, se serait arrêtée

la dépréciation de la fortune publique de la France!

Pour moi, ce ne sont pas les Juifs qui sont coupables de cette déplorable aventure. Ils en ont profité, en ce sens qu'ils ont conservé leur fortune, pendant que les autres se sont ruinés; mais si les Juifs s'étaient trouvés, par impossible, à la merci de leurs adversaires, qui ont occasionné tant de ruines, auriez-vous pour eux un sincère attendrissement? Permettez-moi d'en douter. Et comme vous ne pouvez rien prouver dans cette affaire, vous accusez les Juifs d'avoir corrompu les Français. « *A ce peuple désintéressé, heureux, aimant, s'est substitué un peuple haineux, affamé d'or et bientôt mourant de faim.* » Il faut croire que ce peuple avait de grandes dispositions à la corruption, pour s'être laissé aussi facilement influencer. La leçon a été dure, j'en conviens: espérons qu'il saura en profiter.

LA RÉVOLUTION ET LE PREMIER EMPIRE

Parmi les noms suisses, polonais, allemands, italiens, espagnols, que fait connaître la Révolution, « *le Juif passe inaperçu* ». Pas pour vous, dans tous les cas, puisque vous nous montrez Marat entouré de Juifs et Juif lui-même.

Vous accusez les Juifs du pillage du Garde-meuble et plus loin vous dites : « *Les diamants du Garde-meuble fournirent les sommes nécessaires à acheter Brunswick* ». En m'apprenant cette trahison de Brunswick, vous me faites penser à ce duc de Brunswick qu'on voyait à Paris, au commencement du second Empire, toujours constellé de parures éblouissantes. Je me disais : voilà l'origine de ses diamants. Mais, d'après ce que vous ajoutez, le Brunswick qui s'était fait acheter sa défaite n'a pu lui léguer ces diamants, ne les ayant pas conservés. Vous dites en effet : « *Les diamants de la couronne alimentèrent pendant longtemps le commerce des Juifs en Allemagne* ». Ne pensez-vous pas que les émigrés surtout avaient emporté quelques diamants qui alimentaient ce commerce?

Et c'est sans doute pour prouver la culpabilité des Juifs dans ce pillage des diamants de la couronne que vous citez l'acte de probité suivant : « *Une trentaine de diamants du Garde-meuble ont été remis dans une lettre au secrétaire greffier adjoint de la couronne par les sieurs Anselme et Yon, Juifs auxquels on les avait proposés pour les acheter.* » Tout cela est bien contradictoire, mais vous ne m'étonnez plus.

A propos du pillage des églises et de la vente des mobiliers d'émigrés, vous prétendez que « *les membres de la Convention eux-mêmes se concertaient avec des Juifs pour s'approprier les dépouilles des proscrits* ». Qui jouait donc le rôle le plus honteux dans cette affaire, était-ce l'Aryen ou le Sémite? A force d'insister sur des choses qui sont restées fort obscures, vous arrivez à disculper complètement les Juifs alors qu'il eût paru assez naturel que quelques-uns fussent compromis dans les tripotages qui suivirent les vols de diamants, car il est dans le tempérament des Juifs, qui ne sont ni pillards ni voleurs, de brocanter sur toutes sortes de marchandises.

Sous le Directoire, « *les Juifs continuent leur petit commerce et l'agiotage sur les assignats* ». Avouez donc qu'ils n'étaient pas bien riches et

que les Genevois seuls avaient des banques à cette époque.

Arrive Napoléon, que vous déclarez Juif, ce qui ne vous empêche pas de prétendre que la race sémitique n'avait jamais donné d'homme de génie. Vous vous trouvez avoir raison dans ce cas, parce que Napoléon n'était Juif ni au moral ni au physique, comme vous l'entendez. Il déclare lui-même dans son testament être né et vouloir mourir dans la religion catholique. Je ne sais pas pourquoi vous le faites Juif de votre propre autorité, car il n'est d'aucune utilité à votre plan d'ensemble.

Vous avez beau attribuer tous ses premiers succès à la Franc-maçonnerie, cela n'enlève pas leur mérite. C'est ainsi que vous expliquez sa première expédition d'Italie, la prise de Malte, son retour d'Égypte à travers les croisières anglaises. Vous ne dites pas si la Franc-maçonnerie organisait aussi ses victoires? Quelle pitié!

En 1807, dans le grand sanhédrin de France, le premier acte des rabbins fut de rédiger une adresse qui est certes une des belles pages de l'histoire d'Israël. Ils exprimèrent leur gratitude pour l'accueil que des pontifes et des ecclésias-

tiques firent à différentes époques aux Israélites de tous pays, et pour la protection qu'ils leur accordèrent alors que la barbarie, les préjugés et l'ignorance réunis persécutaient et expulsaient les Juifs du sein des sociétés.

Cet acte, à mon avis, était dicté par une appréhension qui ne devait pas être vaine, au moment où le Concordat et l'influence renaissante du clergé ne présageaient rien de bon aux Juifs. En effet, par un décret du 17 mars 1808, tout commerce, tout négoce ou trafic était interdit au Juif, s'il n'avait obtenu une patente entourée de formalités vexatoires et qui devait être renouvelée tous les ans. De plus, tout Juif conscrit devait le service personnel ; il lui était interdit de se faire remplacer. Et à ce sujet vous prétendez que « *Napoléon a été guidé par cette pensée unique, le désir de voir ses Juifs* ». Alors pourquoi dites-vous plus loin : « *Napoléon, qu'il fût ou non d'origine sémitique* (je savais bien que vous feriez cet aveu), *personnifiait même en matière financière le contraire de l'esprit juif.* »

En somme, à partir de 1810 vous nous montrez Napoléon brouillé avec les Juifs, et alors « *le tout-puissant empereur eut contre lui désormais cette force mystérieuse de la finance à laquelle on*

ne résiste pas ». D'après vous, ce sont les Juifs qui ont renversé Napoléon?

Vous admettez bien, comme tout le monde, qu'il gâta lui-même ses affaires en entreprenant la campagne de Russie, mais vous croyez qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard la coalition financière aurait eu raison de lui.

C'est pourquoi vous nous montrez, le soir de Waterloo, Rothschild bravant la tempête pour arriver le premier à Londres avec la nouvelle de ce désastre. Ce qui prouve qu'outre leurs aptitudes financières, les Juifs ont l'audace nécessaire pour faire fortune et savent affronter le danger comme l'Aryen à qui vous donnez le monopole du courage.

LA RESTAURATION ET LA MONARCHIE DE JUILLET

Sous la Restauration, nous allons donc voir grandir l'influence juive dans des proportions que vos descriptions ne vont pas amoindrir, je m'en rapporte à vous. Mais au début de ce chapitre, vous prenez le soin de me rassurer, ce dont je ne saurais trop vous remercier, en prédisant qu'en 1890 « *le Juif sera revenu à son point de départ et aura restitué en bloc tout ce qu'il avait pris en détail à des gens trop hospitaliers et trop confiants* ».

D'abord vous nous montrez Rothschild mettant ses fonds à la disposition du gouvernement français. Vous reconnaissez qu'il était baron autrichien et déjà un personnage, et vous considérez la maison Rothschild comme la maison mère du judaïsme français. Mais, d'après vous, les Rothschild n'aidaient leurs coreligionnaires et ne leur fournissaient des fonds qu'en échange de précieux renseignements leur permettant d'organiser une police, sans égale dans le monde entier.

La Restauration ne vit pas le danger de cette

invasion juive. Mais, dites donc, vous leur faites leur procès, aux Bourbons. Ils n'aimaient pas la justice parce qu'ils ne firent pas fusiller une douzaine de conventionnels pour venger la mort de Louis XVI; ils n'auraient jamais dû toucher à un soldat de la grande armée; ils firent une mauvaise répartition de l'indemnité accordée aux émigrés, en un mot, ils firent des fautes. Nous nous en étions toujours doutés.

En passant, je remarque une idée assez originale. Vous prétendez que si les Bourbons, au lieu de mécontenter les Bretons et les Vendéens qui s'étaient dévoués pour eux, leur avaient constitué « *de petits fiefs, moitié militaires, moitié ruraux* », ils auraient trouvé là un centre stratégique pour réorganiser leur armée et marcher sur Paris en 1830.

C'est encore possible, mais vous trouvez donc que nous n'avons pas eu assez de guerres civiles et vous regrettez une combinaison qui aurait pu les provoquer sans parvenir à rendre durable une troisième Restauration.

Cette idée vous a sans doute été donnée par la levée de boucliers tentée par la duchesse de Berry en 1832. Les propriétaires bretons n'y

prirent aucune part, et les bandes qui jetèrent l'épouvante dans le pays étaient composées surtout de conscrits réfractaires. J'ai connu la Houssaye, un des chefs du mouvement, qui voulait même me vendre très cher les superbes carabines que la duchesse de Berry lui avait données comme souvenir. Pendant la plus grande partie du règne de Louis-Philippe, ce la Houssaye a tenu la campagne avec ses bandes dans le Morbihan. Des fermes ont été pillées, des gendarmes assassinés, et des régiments entiers ont été disséminés dans les villages sans qu'on pût s'emparer des coupables. On a prétendu que le préfet Lorois, soit pour se donner de l'importance, soit pour obtenir des fonds secrets, n'a jamais voulu faire cesser ce brigandage. A la fin la population, surexcitée par les actes de cruauté de ces malfaiteurs, les avait forcés à disparaître. Les Bourbons n'ont jamais dû fonder le moindre espoir sur cette prise d'armes.

Après 1830, tous les membres de la noblesse bretonne qui occupaient des emplois civils ou des grades dans l'armée donnèrent leur démission. Ce fut la seule protestation. Plus tard, lorsque les princes d'Orléans vinrent s'installer au camp de Thélin, près de la forêt de Paimpont, pour commander aux grandes manœuvres, les

hobereaux de toute la Bretagne s'y donnèrent rendez-vous, afin d'avoir la satisfaction de garder leur chapeau sur la tête lorsqu'ils se trouvaient sur le passage des fils de Louis-Philippe, acclamés par les troupes. C'était leur manière de continuer la protestation, assez platonique, comme vous voyez.

Et que deviennent les Juifs? Il paraît qu'ils n'étaïent ni encombrants ni bruyants, et que sous la Restauration ils se montrèrent capables d'attendre. Il me semble qu'ils ont attendu bien après la Restauration, puisque vous dites que c'est depuis 1870 surtout qu'ils « *ont été cyniques, grossièrement blasphémateurs, persécuteurs impitoyables* ».

Revenons à 1830. Après avoir constaté le manque absolu de tout esprit élevé dans la bourgeoisie, la légèreté et l'ignorance de la noblesse, vous convenez que les banquiers français commanditèrent l'opposition et renversèrent la royauté légitime au profit des d'Orléans, qui ne sont pas de vrais Aryens, car ils ont une affinité avec les Juifs. « *Tous deux adorent l'argent et ce culte commun les rapproche.* »

Toujours d'après vous, Rothschild fut le pre-

mier ministre du règne de Louis-Philippe. Il n'est donc pas étonnant qu'il existe d'affectueuses et anciennes relations, comme je l'ai déjà dit, entre la famille d'Orléans et la famille de Rothschild. Pourtant il me semblait que Louis-Philippe avait eu des ministres qui s'appelaient Thiers et Guizot. Vous n'en parlez guère, mais n'insistons pas. Je vois que ce régime ne vous va pas, vous le déclarez pourri.

Vous n'aimez pas le *Journal des Débats*, que vous représentez « *dans ses cuisines malpropres* » par les noms de la rédaction actuelle, quoique Aron et Charmes ne fussent pas nés, et que le premier soit déjà mort. Vous reprochez à Rothschild de s'être chargé de l'achèvement du chemin de fer du Nord; vous faites un crime au grand-père Fould d'être le fils d'un décrotteur et d'avoir trouvé des protecteurs qui lui ont donné l'instruction et les moyens de faire fortune. Je ne vois pas sérieusement en quoi ces personnalités constituent une absorption et un envahissement du pays par les Juifs.

N'ayant rien à dire des Juifs sous Louis-Philippe, vous venez me parler des Saint-Simoniens, qui se recrutaient parmi eux.

Je n'ai vu jusqu'ici dans les Juifs que des gens fidèles à leur religion et bravant toutes les persécutions du moyen âge sans succomber aux avances que leur faisait le christianisme, qui assurait leur repos et leur sécurité, et vous me racontez qu'ils adoptent une religion nouvelle! C'est bien invraisemblable. Enfin, rassurons-nous, cela ne va pas durer longtemps, car je crois qu'il n'est plus guère question de Saint-Simoniens aujourd'hui.

Votre exposé de l'école saint-simonienne n'est qu'une transition pour nous parler d'Isaac Pereire, que vous reconnaissez pour un homme de haute valeur. Seulement, parce que votre cordonnier, au lieu de continuer à épargner les bénéfices qu'il faisait sur vos bottes, s'est pendu après avoir risqué ses économies dans les fluctuations du Crédit mobilier, vous déniez à Isaac Pereire ses penchants pour les idées humanitaires; vous l'appelez *blagueur*. Vous lui reprochez de n'avoir pas réalisé ses idées sur l'association et la corporation en laissant la propriété du journal *la Liberté* à tous ses rédacteurs (dont vous faisiez sans doute partie) pour qu'ils l'exploitent en commun. Il serait plus simple de lui reprocher de ne vous avoir pas fait son héritier.

N'importe, vous convenez que les Pereire sont « *relativement de braves gens* » et, en revanche, vous injuriez les Rothschild. Que voulez-vous, ces violences me font supposer que vous avez des motifs très personnels pour parler ainsi, car jusqu'à présent vous n'avez avancé aucun fait sérieux pouvant me faire comprendre cet acharnement. Vous ne pouvez même pas reprocher aux Rothschild d'avoir créé des affaires dans lesquelles les capitaux des actionnaires se sont effondrés, tandis que les Pereire!... ont été cause que votre cordonnier s'est pendu.

Vous vous réjouissez des attaques contre les Juifs, qui apparaissent avec l'Ecole romantique. Vous citez les brochures qui se vendaient ouvertement et qui révélaient les tripotages de la Juiverie. Mais il me semble que ce système continue aujourd'hui et que la ligue antisémitique et une foule de livres, parmi lesquels *la France juive*, ici présente, dépassent de beaucoup tout ce qui s'écrivait à cette époque.

A présent que nous arrivons à l'histoire contemporaine, je m'aperçois que le parti pris exclut chez vous la bonne foi, et si tout ce que vous m'avez raconté jusqu'à présent est aussi

exact que vos appréciations sur la révolution de 1848 et sur le second Empire, vous m'avez fait rudement poser. Je demande la parole et je vais vous dire ce que j'ai vu, alors que vous n'étiez même pas encore au collège, car d'après l'âge que vous avez déclaré à la police correctionnelle, vous aviez trois ou quatre ans lorsque éclata cette révolution de 1848.

Pour la bourgeoisie, la chute de Louis-Philippe fut le signal d'une panique générale; les ruines s'entassèrent; et vous nous ferez difficilement croire que les banquiers juifs aient contribué à ce renversement. Le pillage des demeures de quelques Juifs dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, dont les auteurs furent acquittés, prouvent suffisamment que le mouvement n'avait pas été provoqué par les fils d'Israël. J'ignore si M. de Rothschild voulut quitter Paris et s'il imposa Goudchaux comme ministre des finances au gouvernement provisoire. Il me semble que Garnier-Pagès a été le plus important ministre des finances de 1848, à cause de son fameux impôt des 45 centimes, qui a été exploité pour pousser au renversement de la République. Les théories excentriques qui furent développées à la tribune (le partage des biens, la propriété c'est le vol, le

droit au travail), qui feraient sourire aujourd'hui, avaient affolé les propriétaires. Ajoutez à cela les émeutes de Juin, les gardes nationales de toute la France marchant sur Paris, et vous ne serez pas étonné de la réaction qui se produisit et ramena à la Chambre les hommes du régime précédent.

Sur ces entrefaites, Louis-Napoléon était élu président de la République par une manifestation imposante du pays, et à partir de ce moment le Président, la Chambre et toute la population rurale de la France étaient tacitement d'accord pour fonder un régime stable et renverser la République, qui s'était aliéné la majorité des esprits.

Les Juifs ne prirent point une part active à ces divers événements, et comme leurs intérêts étaient en jeu, ils ne pouvaient que sympathisser avec ce mouvement conservateur. Ils ne se mirent nullement en avant, et les quelques noms que vous citez n'ont joué aucun rôle dans ces bouleversements.

Votre théorie des « *faits minuscules qui sont aussi intéressants pour l'étude d'une époque que des faits importants* » est une bonne plaisanterie. Est-ce que l'histoire se révèle par de petits faits? Quand vous regardez, vous approchez trop votre

loupe des objets, vous les grossissez plus qu'il ne faut et vous voyez trouble.

Passons sur le coup d'État, exécuté à la satisfaction de la France entière; légal ou pas légal, je constate un fait que j'ai vu. Louis-Napoléon ne fut blâmé que pour ne l'avoir pas accompli plus tôt. On prépara sur-le-champ l'empire, qui fut proclamé un an après.

J'étais à Paris à cette époque; je venais de prendre ma première inscription de droit. M. Magne, alors ministre des travaux publics, avait bien voulu m'attacher (sans appointements) à son ministère, pour donner satisfaction à ma mère, qui ne voulait pas me savoir abandonné sans surveillance dans le quartier Latin.

Remarquons que l'empereur, en dehors de quelques amis particuliers et de deux ou trois généraux du coup d'État, s'était entouré d'hommes déjà désignés sous Louis-Philippe comme de futurs ministres. A l'appui de cette opinion, je citerai Billaut, Magne, Baroche et Rouher. Ces messieurs travaillaient sérieusement, chacun de son côté, à la prospérité du pays. M. Magne négociait les concessions de chemins de fer, qui étaient accordées à des Sociétés com-

posées en général d'orléanistes non ralliés au nouveau régime. Mais on faisait appel à toutes les forces vives du pays et à toutes les bonnes volontés. Naturellement les grosses maisons de banque juives étaient de la fête; et pourquoi les aurait-on exclues, puisqu'on avait besoin d'elles? Je n'ai du reste jamais entendu formuler ces répugnances que vous manifestez contre des gens qui passaient et passent encore, ne vous déplaise, pour avoir gagné honorablement leur fortune. Je vous expliquerai plus loin le secret de la prospérité des Juifs et des Rothschild en particulier.

L'Empire voguait donc, toutes voiles dehors; la guerre de Crimée avait flatté l'amour-propre de la nation et l'avenir paraissait assuré. Vous ne nous parlez nullement de tout cela dans votre livre et vous bâclez en quelques pages les dix-huit années de l'Empire. C'est que sans doute vous ne trouvez pas le moyen de mettre sur le dos des Juifs la responsabilité des événements.

Encouragés par le gouvernement, les Rothschild et les Pereire développaient l'industrie; toutes les affaires financières prenaient une grande extension, et à côté d'eux s'élevèrent deux ou trois personnalités juives qui disparurent après avoir brillé d'un vif éclat.

Ce n'est pas à propos du procès Mirès que vous pourriez nous montrer la puissance d'Israël. Oh ! je sais bien ce que vous allez me répondre : les frères l'avaient abandonné. Alors que devient cette solidarité toujours constatée par vous au cours de l'histoire de France, à travers les événements les plus compliqués? La vérité, c'est que l'Empire, qui utilisait le concours des Juifs, auxquels il reconnaissait les qualités pratiques que personne ne leur conteste, entendait ne pas même laisser croire au public qu'il subissait leur influence. C'est pourquoi Mirès fut poursuivi, condamné, et finalement acquitté.

Je veux dire en passant que cet homme, si bien doué comme intelligence, mais à qui manquait le sens moral, déploya dans cette lutte une énergie sans égale. Il en mourut, du reste, peu de temps après.

Eh bien, monsieur, cette poursuite de Mirès fut une grosse bêtise, égale au moins à l'imprévoyance qui a guidé nos gouvernants lorsqu'ils n'ont pas voulu ou su empêcher l'effondrement de l'Union Générale. J'espère que vous voilà content !

Vous me faites l'effet de n'avoir pas idée des sentiments qui bouillonnent dans le cerveau de tout Français parvenu à une situation élevée,

et cela du petit au grand. Vous leur reprochez de ne pas connaître la justice; mais si, au contraire, ils l'exagèrent. Il y a des cas très importants où il est nécessaire d'examiner et de prévoir les conséquences d'une poursuite avant d'agir, et c'est dans ces seuls cas que les gouvernants font acte d'utilité.

Mais revenons à l'Empire : passons sur les bombes Orsini et sur la guerre d'Italie, arrivons aux réformes de 1860 : rétablissement de la tribune, publicité des débats législatifs.

Au retour du conseil des ministres où avaient été arrêtées ces importantes résolutions, M. Magne, qui était alors aux finances, où je l'avais suivi, nous fit part, en déjeunant, de toutes ces réformes, et je l'entendis murmurer entre ses dents : « L'Empire est fichu ! » Il prévoyait de bien loin, mais il prévoyait juste, et il me le rappela le 4 septembre 1870 ; mais n'anticipons pas.

A partir de 1860, nous assistons à un semblant de discussions parlementaires. Deux nouveaux ministres sans portefeuille sont adjoints au président du Conseil d'État, qui, à lui seul, soutenait le choc des cinq députés de l'opposition depuis 1852. Ces trois hommes de grande valeur

(Baroche, Magne, Billaud) font accepter, malgré une résistance assez vive parfois, tous les projets du gouvernement.

Bientôt un conflit surgit entre les ministres de la parole et les ministres dirigeants ; l'opposition reçoit des renforts. Un mécontentement général fermente et organise une résistance respectueuse, mais résolue. Peu à peu, un groupe de plus de deux cents députés réclame l'application pure et simple du régime parlementaire.

Savez-vous quel est mon sentiment sur ce mouvement d'opinion qui amena des députés dévoués à l'Empire, nommés par lui, pour ainsi dire, à se donner des airs d'opposition?

Vous devez vous en douter. C'est la nostalgie du fonctionnarisme, qui entravera toujours notre malheureux pays dans la voie du progrès, si l'on ne taille pas dans le vif, cette plaie qui ronge tous nos gouvernements.

Depuis seize ans, c'étaient toujours les mêmes qui étaient ministres, députés, sénateurs et conseillers d'État. Il ne se produisait pas de vacances assez fréquentes pour satisfaire de sourdes ambitions. On visait un changement radical du personnel gouvernemental, non pas pour obtenir des libertés que les anciens auraient ap-

pliquées aussi bien et mieux peut-être que les nouveaux, mais uniquement pour avoir les clefs des fonctions publiques et disposer à son tour des faveurs.

Il n'y avait pas la moindre influence juive dans tout cela, je vous l'assure. Nous sommes seuls assez naïfs pour nous contenter de ces satisfactions éphémères que donne le pouvoir à tous les degrés. Les Israélites n'y tiennent nullement et savent qu'il leur sera toujours plus avantageux de travailler pour leur compte. Si quelques-uns ont essayé parfois de détenir, à leur tour, l'autorité, soit dans l'idée de mieux faire que les autres, soit pour se donner du relief, si vous voulez, auprès de leurs coreligionnaires, ils ont quitté le pouvoir avec plus de philosophie que nos frères aryens, sans regrets, et convaincus de leur impuissance à gouverner des gens ingouvernables.

Le 5 janvier 1870, de nouveaux ministres inauguraient le régime parlementaire et s'appelaient eux-mêmes le ministère des honnêtes gens. Ce n'était pas flatteur pour les autres, mais le Français qui vient de décrocher un portefeuille de ministre ne doute plus de rien. Son

désir de bien faire et sa bonne volonté ne le cèdent en rien à ses prétentions natives.

Il ne fallut pas de longs mois pour expérimenter la valeur de ces politiciens, qui se montrèrent les très obéissants serviteurs des Tuileries et qui, en six mois, nous conduisirent à cette immense catastrophe qui a dépassé tout ce qu'il est possible d'imaginer dans l'histoire de l'effondrement d'un pays.

Vous voulez que les Juifs aient préparé la guerre, qu'ils aient fait des promesses aux Allemands? Comme avant tout je cherche l'intérêt dans ces questions de vie et de mort qui peuvent bien être agitées, mais qu'il est impossible de calmer à volonté, je vous prie de m'expliquer en quoi des banquiers, peu guerriers par tempérament, bien tranquilles dans un pays où leurs affaires prospèrent au delà de leurs espérances, pouvaient avoir intérêt à renverser l'Empire, qu'ils soutenaient sincèrement, vous m'entendez bien? (l'attitude des Rothschild et de tous les Israélites que vous citez a toujours été très correcte) ; ils se seraient exposés ainsi, de gaieté de cœur, à subir la loi d'un vainqueur qui en voulait surtout à notre argent et à être les premiers sacrifiés? C'est tout à fait improbable.

Ah! cette guerre, je l'ai vue de près ! Au début, j'étais à Lunéville, où passaient tous les détachements de la concentration de l'armée de Mac-Mahon. Les premiers bataillons avaient faim, avaient soif. Nous organisâmes (toujours entre juifs, catholiques et protestants) des approvisionnements de pain, de vin et de viande que notre comité avait facilement obtenus en faisant appel à la générosité des habitants.

Nous faisions des distributions de nos vivres à tous les trains de jour et de nuit. Nous nous relevions toutes les six heures. Avions-nous tort, avions-nous raison d'agir ainsi? C'était mauvais, je crois, au point de vue de la discipline, et comme des secours semblables fonctionnaient dans toutes les gares des villes de l'Est, il nous arriva plus d'une fois de donner à boire à des soldats en état d'ivresse.

Un soir, mon collègue Nathan, qui était chef d'escouade comme moi, vint me raconter que la veille, pendant son service, un monsieur bien connu par sa grande piété avait pénétré dans la gare avec ses deux filles et deux de leurs amies. Ces demoiselles distribuaient des médailles de la Vierge aux soldats en leur recommandant de se mettre en état de grâce e de penser à mourir en

chrétiens. Nathan n'avait pas voulu intervenir, à cause de sa qualité de Juif, mais ces démarches intempestives produisaient un effet déplorable sur des hommes qui criaient : « On nous envoie à la boucherie ! Nous sommes de la chair à canon ! etc. »

Je lui promis de mettre bon ordre à cette véhémente piété. En effet, vers dix heures, comme la veille, arrive mon homme avec son pensionnat, au moment où un train de troupes entrait en gare. Une jeune fille ouvre une portière, et la distribution des médailles commence. Par malheur, les soldats auxquels s'adressaient ces demoiselles étaient ivres, et au milieu de la bordée d'horreurs qui accueillait les médailles, j'entendis ceci : « Merci, ma petite dame, je vous rapporterai les... choses de Bismarck. » « Dans un bocal d'esprit-de-vin ! » hurlait un autre....

Le monsieur ramassa sa petite armée du salut et disparut pour ne plus revenir, ce qui nous dispensa d'explications pénibles avec des gens animés des meilleures intentions. Je me rappelle ce fait parce que j'ai pu apprécier dans cette circonstance le tact des Juifs, qui comprenaient que ce n'était pas à eux de prendre l'initiative d'une observation. Ils se seraient inclinés, si les catholiques du comité avaient approuvé

les faits et gestes de cette nouvelle congrégation.

Ces pauvres Juifs de Lunéville en ont assez souffert de cette guerre, dans leurs cœurs de Français, comme nous tous, et dans leurs intérêts privés. Il fallait voir avec quelle partialité on leur attribuait les plus lourdes réquisitions! et ils n'ont jamais osé se plaindre.

Remarquez que je ne conteste pas que, parmi les Juifs, il n'existe, comme chez nous, une écume capable de toutes les rapines et qui se distingue de la nôtre par son esprit mercantile et cupide à la fois. Nos vauriens pillent pour le plaisir de détruire, ils cassent tout, ils s'enivrent; les Juifs ramassent et réservent leur butin pour trafiquer plus tard. Mais quel rapport peut avoir cette lie de la race sémitique avec les personnalités que vous visez dans *la France juive?* Vous savez bien que la plupart ont reçu une bonne éducation, quelques-uns même cherchent tellement à paraître distingués qu'ils en sont parfois ridicules, mais il n'y a pas là de quoi justifier les accusations infâmes que vous accumulez contre eux.

Continuons ces souvenirs d'une triste époque. Le 6 août, Reichshoffen. Le 9, arrivée des débris de nos quatre régiments de cuirassiers qui pré-

cèdent d'un jour l'armée de Mac-Mahon en retraite. Quel désordre et quelle pitié! Les hommes, les chevaux crevaient de faim, et encore tous nous disaient: « Si vous nous aviez vus à Saverne, dimanche, c'était bien pis! »

En effet, le général de Waubert m'a raconté depuis qu'il avait été envoyé par l'empereur à Saverne porter des instructions au maréchal Mac-Mahon : « Nous sortions de table, me dit le général, et nous étions, le maréchal et moi, à une fenêtre de la sous-préfecture qui domine la petite plaine dont la gare occupe le centre. Toute l'armée, battue la veille, était là, sous nos yeux, dans un pêle-mêle inextricable. Artillerie, cavalerie, fantassins, tout était confondu. Nous contemplions, sans échanger une parole, ce spectacle navrant pour nos cœurs de Français et de soldats, lorsque, malgré moi, je murmurai à voix basse : « Vous savez que depuis l'affaire de Saarbrück, ils descendent ce versant des Vosges;
« vous n'avez pas douze heures d'avance sur eux;
« ils envoient souvent des batteries volantes pour
« fouiller les ravins, et si, d'un moment à l'au-
« tre.... » — « S'il tombait un obus là dedans,
« s'écria le maréchal, tout cela f...trait le camp
« comme une volée de pigeons! » Voilà où nous en étions au lendemain de la première bataille.

Le 12 août, le corps de Mac-Mahon quitta Lunéville pour se diriger du côté de Neufchâteau. Nous restions ainsi découverts. La population était affolée. Tout le monde courait dans les rues. On voulait des nouvelles. Les hommes étaient sombres, les enfants criaient, suspendus aux jupes de leurs mères. « Partons, fuyons! disaient les femmes. — Mais où aller, comment, et avec quoi? » répondaient les maris. Ceux qui n'ont pas vu ees scènes du commencement de l'invasion pourront peut-être encore excuser la déclaration d'une pareille guerre sans être prêts, sans avoir une armée suffisante, sans connaître les immenses ressources de l'ennemi. Pour moi, je rends l'empereur seul responsable de tous nos désastres, et que ce soit lui qui ait voulu la guerre ou qu'il y ait été poussé, peu importe; mais une nation ne pardonne pas une aussi terrible catastrophe à celui qui pouvait certainement l'en préserver.

Depuis, j'ai revu deux fois l'invasion à Orléans. J'ai même assisté à la victoire de Coulmiers et à la déroute de l'armée bavaroise, mais je n'ai pas éprouvé les mêmes impressions qu'à Lunéville. Les populations de l'Est, beaucoup plus ardentes dans leur haine contre les Allemands, sentaient

que les vainqueurs les traiteraient durement; aussi les hommes valides, bourgeois, marchands, ouvriers, s'organisèrent à la hâte en compagnies franches et se jetèrent dans les Vosges avant l'arrivée des Prussiens, pour essayer de faire le plus de mal possible à ces masses humaines qui allaient nous inonder.

Le 12 août, apparition des deux uhlans légendaires, annonçant qu'un corps de trente mille hommes, commandé par le prince Fritz, arrivera le lendemain, et qu'il faudra loger et nourrir bêtes et gens. Mais si je voulais épuiser tous ces pénibles souvenirs, j'en aurais pour trop longtemps. J'arrive à la journée du 4 septembre.

J'étais rentré à Paris le 14 août, après avoir fait à pied le trajet de Lunéville à Nancy et passé dix-huit heures dans un train de blessés ramenés en petite vitesse. Le 4 septembre, à midi, j'étais à déjeuner chez M. Magne, qui allait se rendre au Corps législatif. Nous étions quatre auprès de lui, sa fille, son gendre, son beau-frère et moi. Nous parlions à peine, et ce silence devenait pénible, quand le ministre me dit en patois : « Dirion autrès qu'ovès pâo? (On dirait que vous avez peur, vous autres?) — Peur,

c'est beaucoup dire, mais très inquiets, voilà la vérité, lui répondis-je. — Oh! dit-il, c'est bien simple. Nous allons leur proposer un gouvernement provisoire[1], dont, hélas! je fais partie. S'ils n'en veulent pas, qu'ils le disent. Ce n'est pas moi qui le regretterai. » Puis il ajouta : « Mes chers enfants, lorsqu'on a prévu un événement depuis longtemps, on ne peut pas s'étonner outre mesure lorsqu'il se réalise. »

Là-dessus, il monta en voiture, et une heure après nous apprenions, par un membre du corps diplomatique de nos amis, que la Chambre avait été envahie.

Le ministre rentra quelques minutes après et s'écria, en nous voyant courir à sa rencontre : « Voilà encore ce que j'avais prévu! Ce matin, lorsque je demandais en plein conseil à Palikao si la sécurité des délibérations de la Chambre était assurée et qu'il me répondait : « J'ai donné des ordres, nous aurons ving-cinq « mille hommes pour protéger le Corps légis- « latif », j'ai insisté, je lui ai demandé : « Êtes- « vous certain que vos ordres seront exécutés? »

1. Palikao, Chevreau et Magne.

Alors il m'a répondu en souriant dédaigneusement : « Mais, mon pauvre Magne, vous n'en-
« tendez rien aux choses militaires; les ordres
« sont donnés, ils ne peuvent pas ne pas être
« exécutés ! » — Mais il ne s'agit plus de cela. Je vois qu'ils sont en train de faire des sottises. Ah! puisqu'ils veulent le pouvoir, ce n'est pas moi qui le leur envie en ce moment; mais il faut qu'ils gardent l'Assemblée, qu'ils n'aillent pas la dissoudre étourdiment et nous mettre en pleine révolution devant l'ennemi. »

Je n'aurais jamais cru cet excellent bonhomme, déjà âgé et d'une faible santé, capable de déployer autant d'énergie et d'obstination. Il remonta en voiture et fit la navette toute la journée de chez M. Thiers chez M. Schneider, et il décida ces messieurs à joindre leurs instances aux siennes, auprès de Jules Favre, afin d'engager ses amis à ne pas se séparer de l'Assemblée dans un pareil moment. Tous leurs efforts furent vains, et le soir, à dîner, le pauvre père Magne, bien fatigué et découragé, ne voyait plus le moyen d'arranger les choses.

Je vous donne ces détails pour vous prouver que, depuis mon retour de Lunéville, je vivais au milieu de gens qui gouvernaient et qui n'étaient ni bêtes ni aveugles. Or, s'il y avait eu le moin-

dre soupçon contre une personnalité israélite, si les négociations que vous arrangez pour expliquer ces grands événements, au point de vue de l'influence juive, avaient existé, je l'aurais su, j'en aurais entendu parler. Mais, encore une fois, les Juifs, et vous le savez bien, n'ont exercé aucune influence sous le second Empire. Fould, le seul Juif qui ait fait partie de ce gouvernement, était mort depuis longtemps, et son dévouement a toujours été acquis à la France et à l'Empereur. Qui, alors, pouvait trahir et livrer les secrets d'État?

Vous prétendez qu'à partir de 1865 tout est envahi par le Juif allemand. « *Le Juif Offenbach, uni au Juif Halévy, raille dans le général Boum les chefs de l'armée française.* » C'est la seconde fois que vous désignez le général Boum comme l'auteur de tous nos maux. Mais ce n'est pas sérieux, à la fin, monsieur, de parler aussi légèrement des malheurs de votre patrie. Tous les Juifs, rédacteurs ou directeurs de journaux, que vous citez, n'avaient d'action sur personne, ne pouvaient rien livrer à l'ennemi et n'en avaient aucune envie. Le service d'espionnage des Prussiens était parfaitement organisé depuis de longues années avant la guerre. Leurs espions sont repartis avec eux, et s'ils en ont encore chez nous, vous

ne sauriez les nommer, car vous ne les connaissez pas, et il est indigne de chercher à flétrir des gens qui sont Français par le cœur et par l'esprit, et qui nous l'ont maintes fois prouvé.

Vous insistez avec une gravité comique sur l'ingérence de Monsignor Bauer dans la politique impériale. On dirait que vous vous croyez encore sous Louis XIV pour donner une aussi grande importance au choix d'un confesseur. J'avais en effet, à l'époque, entendu parler de l'engouement de la cour pour cet illuminé, qui s'était sans doute dégoûté des grandeurs, puisqu'il est devenu sceptique. Il n'a pas, dans tous les cas, retiré de grands avantages des prétendues trahisons dont vous le gratifiez. Je ne le connais pas du tout, mais du moment que vous le dites « *légèrement démonétisé* », cela me suffit. Vous n'en parlez que pour égayer le récit à votre manière, et sans y attacher aucun intérêt.

Arrivons au gouvernement de la Défense nationale. Là, nous trouvons quelques noms juifs qui ne sont pas des nouveaux venus. Ils étaient mêlés depuis longtemps à la politique d'opposition sous l'Empire. Ce n'est pas comme Juifs qu'il faut les juger, mais bien comme Français, à moins que

vous ne refusiez aux républicains la qualité de Français.

Faisons abstraction des personnes, si vous voulez, car, pour moi, un groupe de Français qui assume la responsabilité du pouvoir devant l'ennemi ne peut avoir l'intention de trahir son pays. Cela ne s'est jamais vu et ne se verra jamais, Dieu merci ! Pourtant je n'excuse pas les députés de l'opposition de n'avoir pas su attendre. Pourquoi s'emparer du pouvoir, qui leur revenait inévitablement un peu plus tard par la force des choses?

Puisque l'empereur nous avait jetés dans cette folle aventure dont il a été la première victime, il fallait laisser son gouvernement traiter de la paix afin d'éviter les désastres, faciles à prévoir, qui sont survenus. Je ne crois pas avancer une affirmation risquée, en disant qu'après la capitulation de Sedan l'Empire n'était plus possible. L'indignation légitime de la population aurait donné pleins pouvoirs au parti républicain, qui ne se serait pas imposé illégalement dans des conditions épouvantables pour le pays et pour lui.

Car ce premier mouvement, bien français, qui fit prendre à ces hommes le nom de

Gouvernement de la défense nationale, excluait toute idée de paix. La fameuse phrase de Jules Favre : « Pas une pierre de nos forteresses, pas un pouce de notre territoire », était parfaitement dans nos cordes, et cependant il a dû regretter de l'avoir prononcée. Comment négocier après cette bravade? Certainement il l'eût pu, mais il fallait alors déchirer son programme si ronflant et surtout quitter ce pouvoir tant convoité, dont on venait à peine de s'emparer. Je ne crois pas qu'il y ait un Français capable d'un pareil héroïsme. Aussi je ne leur fais pas un crime d'avoir eu cette faiblesse, si naturelle chez nous.

Tout Français qui affronte la vie publique n'a qu'un but, un idéal, exercer le pouvoir, et toujours avec la persuasion de mieux faire que les autres. Qu'il se montre faible, habile ou maladroit, suivant ses capacités, il se cramponnera quand même à son siège et voudra y revenir après en avoir été précipité. Ne vous y trompez pas, il faut compter avec cette prétention inhérente à notre caractère. La prolongation du désaccord actuel, entre quelques milliers de Français, prend sa source dans cette manie du fonctionnarisme qui fait collaborer au gouvernement tous ceux qui ont reçu un semblant d'instruction. Calculez un

peu ce que vous avez d'anciens fonctionnaires qui attendent et cherchent à provoquer un revirement quelconque pour reprendre leurs emplois, et vous verrez combien sont nombreux les gens qui croient avoir intérêt à maintenir l'agitation.

Les Juifs ne nous ont point suggéré cette disposition : elle est née avec nous. Il est bien trop rare d'arriver à la fortune par la politique, les Juifs sont fixés à cet égard. Non, nous obéissons à la passion des honneurs, au besoin de dominer nos semblables, sans tyrannie, je vous l'accorde, mais avec prétention. C'est une brimade qui s'exerce à tour de rôle sur le dos du contribuable, et vous ne la ferez cesser qu'en détruisant son objet, c'est-à-dire en supprimant les quatre cinquièmes des emplois publics.

Un des principaux mobiles du mouvement de 1789 a été la jalousie que les privilèges de la noblesse inspiraient à la bourgeoisie. En effet, sous prétexte de fonctions publiques, l'équivalent des susdits privilèges, morcelés à l'infini, a été attribué au tiers état.

Comme Napoléon connaissait bien l'instinct de la nation lorsqu'il créa ces hautes situations de sénateurs, députés, conseillers d'État, tribuns, préfets, receveurs généraux, dotés d'appointe-

ments fantastiques pour l'époque! Les politiciens, las de se disputer le gâteau, qui s'émiettait sans profiter à personne, n'eurent garde de refuser leur dévouement à un gouvernement aussi hospitalier. Plus tard, lorsque Napoléon fonda la Légion d'honneur, lorsqu'il fit des rois, des princes, des ducs, des comtes et des barons, ce fut un véritable délire. Chaque Français voulait braver la mort pour léguer un titre à ses descendants, et j'avoue que ce sentiment, qui inspire et fait exécuter de grandes actions sans coûter un sou à la société, me paraît fort estimable.

Inutile, je crois, de continuer cette démonstration pour vous convaincre que sous la Restauration, sous Louis-Philippe, en 48, sous Napoléon III et sous la troisième république, c'est encore le même système, qui n'a fait que s'étendre aux nouvelles couches sociales signalées par Gambetta. Un de mes camarades, le docteur Tony Moilin, qui a payé de sa vie ses idées de fraternité universelle, me disait un jour, en s'exaltant sur son thème favori : « Il n'y a qu'un homme qui aurait pu fonder la République à perpétuité, c'est Bonaparte, parce qu'il pouvait s'emparer de tous les gouvernements de l'Europe et nommer tous les Français préfets ou sous-préfets ».

Cette appréciation était d'autant plus exacte que le Français excelle à remplir les fonctions qui exigent de l'initiative et de l'action personnelle. Il y apporte son zèle et son dévouement, surtout au début. Comme sous-ordre, je vous accorde que le Français n'est qu'un agent médiocre, mécontent de son sort, disposé à la critique; il craint toujours que son chef ne bénéficie de ses hautes capacités, et préfère se condamner à l'inaction que de se dépenser pour un autre. Mais, chez certains individus, l'aptitude au commandement est innée. Ce n'est pas une longue pratique dans les postes subalternes qui saurait la développer. Un chef d'emploi donne tout ce qu'il peut donner, parce qu'il travaille, avant tout, pour sa propre satisfaction, ce qui est le seul mobile de l'homme bien doué.

En voulez-vous un exemple? Prenons Édouard Lockroy, que vous citez vingt-sept fois dans votre ouvrage; cet homme ne saurait vous plaire, mais il a su se rendre sympathique aux Parisiens, qui l'ont élû député à la tête de leur liste. Depuis qu'il est ministre, il fournit un travail obstiné et a eu la satisfaction de rendre réalisable le projet d'Exposition universelle de 1889. Ce n'était pas déjà si facile, allez, et il y

avait à surmonter bien des obstacles dont il a triomphé. Désormais, il a marqué son passage au ministère, ce qui me fait répéter ce que vous disiez plus haut en parlant de vous : « *Que de gens dont la postérité ne pourra pas en dire autant!* »

Nous n'avons pas à redouter l'invasion sérieuse des Juifs dans les fonctions publiques. Ils ne sauraient se contenter longtemps de ces petits profits que dédaignent les hommes ayant une capacité de production et qui préfèrent acquérir leur indépendance par la fortune. La gloriole de se pavaner chamarrés ne suffit pas à des gens pratiques qui aiment le travail et dont l'humeur est aussi tenace et plus prêteuse, toutefois, que celle de la fourmi.

En France, tout se fait par les pouvoirs publics. Ce sont eux qui ont toujours le dernier mot. Vous prétendez que nous ne sommes que des pantins dont les Juifs tiennent la ficelle. Il faut reconnaître alors qu'ils la tiennent bien discrètement, car je ne vois pas du tout les pouvoirs publics entre leurs mains. J'ajouterai même que les Juifs auraient grand tort de se désintéresser complètement de la politique, parce qu'ils s'exposeraient à subir toutes nos fantaisies, qui sou-

vent ne sont pas favorables à la bonne marche des affaires. Je trouve légitime qu'ils cherchent à exercer une influence qui, jusqu'à présent, s est bornée à des conseils. Si nos gouvernants les ont acceptés, c'est qu'ils les ont reconnus bons; le contraire m'étonnerait.

En somme, ce sont les Juifs qui valent à la France sa prospérité. Ils ont su, à travers des temps troublés, conserver chez nous l'épargne acquise par le travail et l'économie. Il y a beau temps que les Israélites allemands auraient la direction absolue des marchés financiers du monde, si nous n'avions pas eu à leur opposer nos habiles banquiers juifs, qui ont enrichi la France en s'enrichissant. Oui, cela vous étonne, mais nous sommes tous intéressés à leur prospérité, qui constitue une immense réserve dont le Gouvernement pourrait disposer au besoin, mais pas du tout comme vous l'entendez, monsieur l'énergumène.

Je me suis laissé entraîner sur ce chapitre des places (comme on dit en province). Je ne veux pourtant pas le terminer sans vous donner les preuves de l'inutilité et du désœuvrement des fonctionnaires de tous grades dans nos petits arrondissements.

Non seulement ils fatiguent le public par leur excès de zèle, mais ils ne savent malgré cela comment employer leurs loisirs. Lorsque le hasard a réuni dans la même résidence quelques bons garçons qui n'ont pas motif de se jalouser et qui vivent en bonne intelligence, ils forment une coterie qui tâche de se distraire aux dépens des habitants. La susceptibilité locale ne se choque pas outre mesure des ébats de ces nouveaux seigneurs, qui croient résumer la société française.

En principe, les fonctionnaires qui ont un bureau pourraient fermer leur porte quatre jours par semaine, sans que le service en souffrît. Ils le font, du reste. Ils mettent à leur place un gamin de douze ans pour prier le public indiscret de repasser, et ils s'en vont à la chasse et à la pêche lorsqu'il fait beau. Le soir ils se retrouvent au cercle, qui est la seule ressource de ceux qui n'aiment pas l'isolement.

Ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que la plus petite sous-préfecture possède le même appareil administratif, quel que soit le chiffre de sa population. Il y a beaucoup de chefs-lieux d'arrondissement peuplés de trois mille habitants qui n'ont d'autre importance que celle que leur donne la présence des fonctionnaires, et à côté vous

avez des chefs-lieux de canton de dix, quinze, vingt et même trente mille âmes qui, se passant très bien de ce luxe administratif, en démontrent l'inutilité. Les chefs-lieux d'arrondissement sont, j'en conviens, des points stratégiques qui permettent de concentrer tous les services avec rapidité. Mais maintenant que les distances sont supprimées, que les communications télégraphiques s'étendent partout, ramenez donc votre organisation à son vrai point de départ. Cela suffira pour obtenir le résultat de mes rêves.

Il y a cinquante ans, lorsqu'il n'existait ni chemins de fer ni télégraphe électrique, la centralisation administrative ne laissait rien à désirer et vous comptiez en moyenne un trajet de six heures entre le chef-lieu et la sous-préfecture. Rétablissez aujourd'hui ce trajet de six heures de chemin de fer entre votre centre administratif et les sous-centres que vous jugerez à propos d'établir : vous obtiendrez ainsi le périmètre d'un nouveau département qui en absorbera quatre ou cinq anciens.

Vous pourrez faire le même travail pour les cours d'appel, que vous réduirez à une douzaine au plus. Il faudra toutefois tenir grand compte des aptitudes processives des populations, qui

varient selon les contrées. A propos de la magistrature, il est vraiment pénible pour des gens qui, comme moi, ne peuvent arriver en une année à faire juger leurs affaires à Paris, de voir tous les tribunaux se mettre en vacances pendant deux mois pour donner sans doute le temps à de nouveaux procès de s'entasser sur les anciens. D'après ce déplorable système, qui ne permet pas à un Parisien d'espérer un jugement même après un an d'instance, il arrive qu'un débiteur qui était solvable ne l'est plus quand il est condamné, ce qui fait souvent qu'un procès bon à gagner devient ruineux par ce déni de justice. Il serait bien simple d'augmenter le nombre des juges à Paris et de supprimer deux ou trois cents tribunaux de province encombrés de magistrats sans ouvrage.

Ploërmel était de ce nombre. Un procès civil était un événement, et si la police correctionnelle n'avait pas été pourvue par le zèle du procureur impérial, le tribunal n'aurait pas eu à rendre trente jugements par an.

Il est certain que ce déploiement de fonctionnaires réunis dans un même trou, habitant tous la même rue et que la douce soumission des indigènes a réduits à se surveiller entre eux, est une entrave pour tout gouvernement loyal qui ne veut pas choquer le sentiment public.

D'abord, je conteste le dévouement des fonctionnaires pris en masse. Ils n'agissent que dans leur intérêt et ne cherchent la plupart du temps qu'à sauver les apparences. Je n'admets nullement les allégations intéressées des amateurs d'épuration, car je soutiens que les fonctionnaires sont incapables de se retourner et encore moins de se coaliser contre le pouvoir qui les paye et qui peut les congédier. En revanche, leur concours est une illusion dans les moments difficiles. Je vous assure qu'à peu d'exceptions près ils n'ont jamais enfoncé que des portes ouvertes.

Dans tous les cas, en admettant que le gouvernement veuille continuer les errements électoraux actuels, la raréfaction du personnage officiel fera disparaître ce perpétuel contact de l'administrateur avec l'administré. Cette diminution du nombre des agents dans la proportion que j'indique, donnera au gouvernement la certitude d'être beaucoup mieux représenté, et l'éloignement donnera du prestige et, partant, de l'autorité, à vos préfets et sous-préfets, qui auront alors des occupations vraiment importantes.

Vous aurez de plus, comme je l'ai dit déjà, l'avantage de faire perdre peu à peu aux Français cet objectif unique des fonctions publiques, que

vous rendriez inabordables par des concours élevés et que vous pourriez rétribuer modestement. Il n'est pas nécessaire qu'un citoyen sans fortune soit tenté par le traitement affecté à une préfecture ou à une sous-préfecture. Le jour où vous aurez fait de ces emplois un acheminement logique aux carrières politiques (Conseil d'État, Sénat, Députation), le gouvernement aura à sa disposition un personnel d'élite, qui se contentera d'un traitement honorifique.

Pourquoi ne pas faire administrer un département par un délégué proposé par le conseil général? Vous auriez ainsi toujours un bon choix. Tandis que cet éternel préfet étranger, bon ou mauvais, que le gouvernement se croit obligé d'imposer, me fait penser que la République redoute, comment dirai-je? des idées séparatistes! une fédération des provinces! Il ne peut y avoir d'autre motif et ce motif est peu sérieux.

Pour toute la partie financière, adoptez donc un impôt à peu près unique, recouvrable par trimestre: vous n'aurez qu'à établir vos rôles et vos traites que vous ferez encaisser par n'importe quel banquier ou par les facteurs ruraux sur tous les points du territoire. Ce serait simple comme

bonjour, mais comme une réforme aussi radicale détruirait des milliers de sinécures, il faudrait trouver un ministre des finances d'une vigueur peu commune pour l'appliquer. Comme on n'est jamais trahi que par les siens, il n'y a qu'un homme de la boutique qui puisse démolir tout le vieil édifice avec conviction. Vous ne manquez pas au ministère de directeurs disposés à inaugurer un nouveau système sur les ruines de l'ancien. Un ministre parlementaire ne le fera jamais, peut-être parce qu'il ne saurait pas, et surtout parce qu'il n'en aurait pas le temps.

Mais assez de pédantisme et de rêves irréalisables. Je parle comme tout Français ayant exercé des fonctions publiques, qui a toujours, comme je l'ai dit, l'illusion de faire mieux que les autres, même lorsque personne ne lui demande son avis.

Je vais vous raconter, pour changer, les occupations de nos magistrats du parquet de Ploërmel, et puis je vous dirai une des farces que la collaboration des fonctionnaires réunis organisa contre un vieux capitaine en retraite, qu'il était facile de mystifier.

Dans l'unique rue de la petite ville de Ploërmel

que j'ai décrite, les fonctionnaires pouvaient, de leurs fenêtres, exercer la surveillance et ils n'avaient garde d'y manquer. Lorsque les cloches de la paroisse appelaient les fidèles au sermon du soir, les deux cafés allumaient leurs trois lampes au pétrole et faisaient resplendir la rue, si sombre d'ordinaire. Quelques maris, casaniers malgré eux, qui avaient obtenu de leurs femmes la permission d'aller à l'église, venaient en tapinois jouer un petit verre au billard et se sauvaient, pour ne pas être surpris, aussitôt que les cloches annonçaient la fin de la cérémonie. Les cinq ou six habitués incorrigibles de ces mauvais lieux restaient alors seuls, jusqu'à l'heure réglementaire de la fermeture, au grand scandale des magistrats, qui n'osaient pas se coucher tant que le café du Commerce restait éclairé.

Pour vous donner une idée du régime sous lequel nous vivions, il est bon de vous dire que M. le procureur impérial Alain le Bastard de Mesmeur faisait revivre une vieille loi non abrogée de la Restauration, qui défendait aux habitants de la localité de pénétrer dans les débits, hôtels et cafés pendant les offices divins, sous peine d'un procès-verbal entraînant une condamnation en simple police. La messe et les

vêpres seules étaient considérées comme offices divins. Les voyageurs et étrangers n'étaient pas assujettis à cette défense susceptible d'interprétations variées. Ainsi, un certain dimanche, me promenant à Josselin et étant entré avec ma famille, pendant les vêpres, chez le pâtissier qui tenait l'unique café de l'endroit, le commissaire de police dressa procès-verbal contre moi, sous prétexte que je n'étais pas étranger, parce que j'habitais l'arrondissement. Je parvins non sans peine à faire mettre ce procès-verbal au panier, mais vous voilà édifié sur la liberté dont jouissaient les sujets de Napoléon III en l'an de grâce 1866.

Aussitôt que l'horloge de la Tour avait sonné neuf heures, on entendait deux ou trois fenêtres s'ouvrir, et le procureur, son substitut et le commissaire s'assuraient, chacun de son côté, que les lumières des cafés étaient éteintes. Les gendarmes avaient ordre d'aller voir si tous les consommateurs étaient sortis, et les malheureux parias qui tenaient un débit ou un café n'avaient pas le droit de garder auprès d'eux un parent ou un ami s'ils n'avaient obtenu, au préalable, une permission de M. le procureur.

Vous voyez que c'était aussi compliqué que

le permis de séjour des Juifs à Paris, sous Louis XV.

Souvent cette sortie des cafés donnait lieu à des dissertations légales dans le goût suivant. Notez que j'ai assisté peut-être vingt fois à des entretiens de ce genre, qui devenaient comiques par le sérieux des deux idiots qui discutaient ces inepties.

Le substitut. — Hier soir, à la fermeture des cafés, les gendarmes n'ont pas bien fait leur service. Trois ou quatre individus que j'ai reconnus parce qu'ils se permettaient d'élever la voix, malgré l'heure avancée, se sont arrêtés au milieu de la rue et j'ai entendu très distinctement couler de l'eau : ce qui me fait supposer qu'il se commettait un outrage à la pudeur ; une femme ou un enfant auraient pu passer, et nous ne pouvons pas supporter une pareille éventualité. Il serait utile de les poursuivre une bonne fois pour faire cesser ce scandale.

Le procureur. — Pouviez-vous les voir? Faisait-il clair de lune?

Le substitut. — Non, mais puisque je les connais.

Le procureur. — Oh ! ce n'est pas suffisant. Il faut qu'il y ait outrage public à la pudeur. Je sais bien que le fait d'une indécence dans la rue con

stitue le délit, mais encore faut-il l'avoir vu pour le constater.

Le substitut. — Alors, le bruit de l'eau qui tombe et qui pour moi ne laisse aucun doute sur l'acte commis, ne suffit pas?

Le procureur. — Non, à défaut de témoins, il est nécessaire de prendre les coupables en flagrant délit. C'est pourquoi ils se retiennent lorsqu'ils entendent les gendarmes, auxquels je ne me fie guère pour ces sortes de choses et que je crois capables de donner aussi le mauvais exemple. Mais soyez tranquille, j'ai un moyen pour éviter la répression : vous me donnerez leurs noms et je les ferai prévenir. Vous verrez qu'ils ne recommenceront pas.

Le lendemain les arroseurs du pavé recevaient la visite du commissaire de police venant les prévenir que le procureur impérial avait remarqué certaines inconvenances au sortir des cafés, et qu'à la première récidive il leur ferait dresser procès-verbal. Et il en était ainsi de tout. Du 1er janvier jusqu'à la Saint-Sylvestre, les pauvres habitants étaient soumis à un contrôle infatigable, aidé de nombreuses délations, provoquées par ces charmants magistrats.

Dans l'espoir d'un avancement rapide, ces deux êtres passaient leur vie en face l'un de l'autre, dans la chambre du parquet, à rechercher des crimes et des délits. Lorsqu'ils lisaient dans les journaux la nouvelle d'un crime mystérieux, ils enviaient le sort des magistrats chargés d'instruire ces affaires difficiles.

Ainsi une des toquades d'Alain le Bastard de Mesmeur était de prétendre qu'il aurait certainement arrêté Jud depuis longtemps s'il avait été à la tête du parquet de Paris. Il avait inventé un certain signalement : le signalement d'habitudes, qui devait être un piège infaillible pour tous les scélérats. En attendant, il devait exercer sa haute capacité dans le modeste rayon de l'arrondissement de Ploërmel, et il s'en donnait à cœur joie. La renommée l'avait déjà fait connaître avant son arrivée dans le Morbihan, et c'est pour cela que son substitut le prenait pour modèle.

C'était pendant qu'Alain le Bastard de Mesmeur exerçait les fonctions de substitut à Redon. Un vieil ami de sa famille, M. de la Vaudraye, à qui il avait été recommandé et qui habitait la campagne à quelques kilomètres de la ville, l'avait

invité à dîner avec quelques voisins, la veille de l'ouverture de la chasse.

M. le substitut, qui occupait la place d'honneur à la droite de Mme de la Vaudraye, se leva indigné au milieu du dîner en voyant apparaître deux perdreaux rôtis, et déclara, en termes antiques, qu'il était froissé de voir une famille honorable profiter de la présence d'un magistrat pour violer la loi et que, malgré ses regrets, il se voyait obligé de se retirer et de faire son devoir.

En vain l'excellent M. de la Vaudraye voulut le retenir et s'excuser en lui disant avec sa bonne franchise de campagnard : « Mon cher monsieur, je vous assure que nous n'y avions pas pensé. C'est Fernand qui nous a fait cette surprise. Il est allé hier à notre ferme du Quiniau pour voir si les perdreaux étaient maillés, il en a tué deux que nous aurions le droit de manger demain, et c'est pour vous offrir ce que nous avions de meilleur qu'on les a fait servir ce soir. Nous n'avions pensé qu'au plaisir de vous recevoir, et nous avions oublié vos sévères fonctions. Fermez les yeux, je vous en prie, mon cher substitut, sur cette étourderie. »

Rien n'y fit. Le substitut constata le délit dans un procès-verbal, qui valut bel et bien une con-

damnation en police correctionnelle à M. de la Vaudraye fils.

Ce fait qui fit du bruit, il y a vingt-huit ans, dans toute la Bretagne, m'a été confirmé par Mesmeur lui-même. Il aimait assez à parler de cet acte de fermeté et il ajoutait toujours : « J'aurais poursuivi même mon père, dans un cas pareil, mais j'étais jeune alors ! » Vous allez voir qu'il n'était pas encore bien vieux et que ceux qu'il entourait de sa sollicitude pouvaient avoir de l'agrément.

Je n'entreprendrai pas de vous raconter toutes les gaffes judiciaires qui ont agrémenté son séjour parmi nous. J'aurais de quoi écrire un volume, avec l'histoire du poil dans la main, celle de la femme enceinte poursuivie pour suppression d'enfant et l'arrestation des brigands de Campénéac. Je veux seulement vous donner un aperçu de ses allures générales et de ses pratiques journalières ; personne n'était à l'abri de cette inquisition obstinée.

Je vous ai déjà parlé de sa manie de prévenir qui avait pour but, d'après lui, d'éviter certains crimes. Ainsi, il envoyait le commissaire de police prévenir les filles qui se trouvaient dans une

situation intéressante, qu'il connaissait leur état, et cela, disait-il, afin de leur ôter l'idée de commettre un infanticide. Ce système ingénieux eut l'inconvénient de lui faire administrer deux bonnes gifles par un jeune officier dont la sœur, très honnête personne, avait reçu, par une prétendue erreur du commissaire de police, la communication par trop intime du procureur impérial.

Alain le Bastard de Mesmeur, dans son indignation, se serait à peine contenté d'envoyer à l'échafaud le misérable qui avait eu l'audace de porter la main sur le rempart des lois; mais M. Camescasse, procureur général à Rennes, qui se mêla de l'affaire, préféra imposer silence à son subordonné, et, après un échange d'excuses et de regrets mutuels, de Mesmeur garda ses soufflets et envoya pendant quelque temps ses avis confidentiels avec plus de discernement.

Je ne puis énumérer tous les cas de détention arbitraire et de dénis de justice commis involontairement, par ce modèle des magistrats parfaitement noté à la Cour. Remarquez que, d'après notre organisation, le procureur général ne connaît qu'à la longue la valeur de

ses sous-ordres. Il ne peut guère les juger que par leur correspondance, et, sous ce rapport, de Mesmeur devait donner une grande satisfaction à son chef de service.

Du reste le parquet dispose en France d'un pouvoir discrétionnaire exagéré et qui facilite trop l'arbitraire. On ne remédiera à cet inconvénient que lorsque les magistrats ne pourront intenter des poursuites que sous leur responsabilité pécuniaire. Je sais bien que dans ces conditions il ne serait pas facile d'obtenir des acquittements en police correctionnelle, mais on se rattraperait devant le jury, et cela serait toujours d'un bon exemple pour modérer le zèle des enragés.

Un dernier trait, et j'en ai fini avec ce procureur prodigieux qui n'est pas autant que vous pourriez le croire une exception. Si de Mesmeur était convaincu et exerçait sa mission avec excès, il était foncièrement honnête, et j'en ai connu qui ne le valaient pas.

Il avait imaginé de faire surveiller par la gendarmerie, la police et même les voisins, les maisons peuplées de célibataires. Il voulait savoir les noms et l'âge des femmes ou filles qui

pénétraient chez ces garçons pour voir s'il n'y aurait pas lieu à quelque poursuite en adultère ou en détournement de mineures. Lorsqu'un jeune fonctionnaire avait chez lui une femme de ménage, de Mesmeur mandait cette femme au parquet et l'interrogeait sur la conduite du maître à son égard. Il la prévenait qu'à la moindre tentative inconvenante, elle n'avait qu'à lui faire sa déposition. Il l'engageait du reste charitablement à prévenir son maître qu'il avait l'œil sur lui, afin qu'il se tînt sur ses gardes.

Vous voyez que chez lui les bonnes intentions dominaient. Mais ce n'était pas une raison suffisante pour supporter pendant huit ans la surveillance d'un pareil sbire, qui de Ploërmel est allé continuer son industrie à Pontivy. Il y serait encore si sa gourmandise (c'était son point faible) n'avait hâté le moment de rendre son âme à Dieu.

Car voilà encore une des pratiques administratives de notre chère France. Lorsqu'il est reconnu qu'un fonctionnaire est affligé d'une incurable sottise dans l'exercice de ses attributions, sous prétexte de services antérieurs et de droits acquis, on le laisse indéfiniment en tête-à-tête

avec les habitants d'un arrondissement obscur. On ne songe pas qu'il suffit d'un pareil gêneur pour faire prendre en horreur le gouvernement qui impose son odieuse tyrannie à toute une population.

Et dans ce cas-là, malheureusement, l'indignation publique ne peut se manifester, car les coupables baissent la tête, et ceux qui se croient à l'abri sont égoïstes comme toujours. Mais c'est ainsi, croyez-le, qu'un régime animé du désir de faire le bien fomente des haines folles, qui se transmettent à plusieurs générations.

Et dire que pendant ce temps-là nous pûmes recevoir en cachette les premières *Lanternes* où Rochefort foudroyait la corruption impériale! Sans savoir au juste en quoi elle con sistait, c'est nous qui aurions bien voulu en tâter, de cette corruption! car nous étions bien dégoûtés de la continence générale et obligatoire. L'existence de tous les habitants de cette pauvre bourgade était positivement empoisonnée par les « suppôts du pouvoir », comme le disait le prédicateur du 15 août.

Dans ce pays sévère où il fallait se battre les

flancs pour dénicher une distraction, la seule note gaie s'obtenait en faisant pocharder un ancien capitaine, qui était enchanté qu'on eût pour lui cette attention.

Vous allez voir à quel point tout cela manquait de femmes, puisque j'ai été obligé, moi qui vous parle, de jouer le rôle de ce sexe aimable pour faire aboutir une vieille scie, tirée de longueur, à l'illustre capitaine.

Mais il faut d'abord que je vous présente mon héros, le capitaine Denamps, retraité depuis 1845. Sa carrière militaire avait été favorisée par un grand imprévu. Ce brave garçon, qui savait à peine lire et écrire, s'était engagé en 1820 et n'était encore que sergent en 1830. N'ayant aucune chance d'avancement, il se proposait, à cette époque, d'entrer dans la gendarmerie pour vivre tranquille auprès de sa vieille mère, qu'il entretenait avec ses économies de sous-officier. Mais la chute des Bourbons, suivie de l'avènement de Louis-Philippe, provoqua de si nombreuses démissions dans l'armée, que Denamps obtint, tout d'un coup, le grade inespéré de sous-lieutenant. Comme sa conduite était exemplaire, six ans après il était lieutenant, et en 1844 il passait

capitaine à la grande ancienneté. Ce grade devait être son bâton de maréchal.

Aussitôt qu'il eut ses vingt-cinq ans de service effectif, il fut mis à la retraite, la bonne conduite ne suffisant pas pour commander une compagnie. Il se retira à Ploërmel, où il avait fait enterrer sa mère, et il vivait seul, en petit rentier, avec ses 1200 francs de pension.

C'est dans ces conditions que je le trouvai en 1860. Après quinze ans de retraite, il avait encore l'ambition d'obtenir la croix de la Légion d'honneur. J'ai contribué, par mes amis, à lui procurer cette satisfaction quelques années avant sa mort. Il n'y eut pas moyen de lui faire avoir les 250 francs, qui lui auraient fait également plaisir, mais il s'en consola en contemplant son large ruban qui lui donnait la certitude d'avoir été réellement capitaine. Alors il ne cessait de répéter à ceux qui lui soutenaient qu'il n'avait jamais été militaire : « Mais si, et la preuve, c'est que je suis décoré. » Il avait raison, car je ne vois pas trop comment il eût pu l'être pour un autre motif.

Comme je vous l'ai dit, une des principales récréations du cercle consistait à griser le père

Denamps. Cela coûtait de 12 à 13 francs, pour lesquels on se cotisait, et encore, pour ne pas dépasser ce chiffre, fallait-il exécuter traîtreusement des mélanges dans son verre, car le bonhomme portait très bien la voile, comme on dit en Bretagne.

Mais lorsqu'il commençait à chanter :

Vous me croirez si vous voulez,
Si vous voulez m'en croire,
N'allez pas (*bis*) dans la forêt noire!

On pouvait être sûr que le capital engagé pour l'enivrer donnerait le résultat désiré.

Lorsqu'il avait absorbé pour 10 francs de consommations, il fredonnait, debout, des couplets des *Visitandines* et faisait des yeux de satyre quand revenait le refrain :

Et sans la grille du parloir... (*bis*)
Ah! daignez m'épargner le reste.

Enfin, lorsqu'il buvait sans résistance (il faisait toujours des cérémonies au début) et qu'on pouvait allonger sa bière d'un peu de rhum, il consentait, à la demande générale, à entonner son air de *Fra Diavolo*, et, pour nous donner l'illusion du brigand qui chante caché sous la table, il se glissait à quatre pattes sous le billard.

Alors tous les assistants s'emparaient des vingt queues de billard, et l'on formait un grillage qui empêchait le capitaine de trouver une issue. Lorsqu'il se dirigeait d'un côté non barricadé, les vingt queues s'y transportaient avant lui et toujours la route était barrée. La seule crainte d'une apoplexie foudroyante nous faisait cesser ce jeu, très dangereux à son âge. Quand il sortait enfin, rouge violet, de dessous le billard, il fallait le tenir quelque temps à la fenêtre pour lui dégager le cerveau.

Voilà donc à peu près la scène, qui se renouvelait souvent, sans ennuyer le capitaine. Non seulement il s'y prêtait volontiers, mais au cours de toutes ses libations il ne lui était jamais venu à l'idée d'offrir un petit verre à quelqu'un. Aussi se lassait-on de lui payer à boire; on organisa même un complot pour l'obliger à nous régaler à son tour.

Le capitaine aimait beaucoup à se vanter de ses succès auprès des femmes. Je n'en croyais jamais un traître mot. Néanmoins j'avais entendu vaguement parler d'une rebuffade peu amoureuse, assez récente, qui lui avait été infligée par une fille moins cruelle pour les autres que pour lui.

Elle était dans une position intéressante au su et vu de tout le monde et surtout du procureur, qui l'avait fait prévenir. Il s'agissait de persuader à Denamps qu'il était l'auteur de l'enfant de cette fille, — ou d'une autre, peu nous importait, — mais de lui soutirer, pour la pauvre mère mise à mal, un secours destiné à nous faire boire un punch à sa santé. On l'aurait invité et l'on aurait joui de sa surprise lorsqu'il aurait appris que la petite fête était offerte par lui.

Un autre punch avait été parié que j'arriverais à lui faire donner au moins vingt francs à la mère de son enfant : vous allez voir si je ne fis pas mon possible pour gagner le pari.

Tous les fonctionnaires, même le nouveau substitut, étaient mes complices. Avec l'ancien dont je vous ai donné un bout de conversation, et qui ne fréquentait pas le cercle, à l'instar de son patron, la chose n'eût pas été possible.

Donc, le nouveau substitut commença l'attaque. Il prit le capitaine à part et lui dit qu'une femme était venue au parquet porter plainte contre ses violences. Denamps devint rouge comme une pivoine et fit d'abord l'étonné, puis

demanda le nom de la personne. Le substitut invoqua le secret professionnel pour ne pas répondre à cette question et lui fit espérer d'arranger l'affaire s'il consentait à secourir la pauvre fille. Il ajouta en le quittant : « Avouez, capitaine, que vous avez essayé quelquefois d'obtenir par la violence ce qu'on ne voulait pas vous accorder de bonne grâce. » Et il laissa Denamps très intrigué et cherchant dans sa tête quelle était bien la femme qui avait pu porter plainte au parquet.

Le lendemain c'était le receveur de l'enregistrement qui demandait au capitaine avec un air d'intérêt : « Quelle est donc cette femme qui est venue m'acheter du papier timbré pour vous assigner ? Elle n'a jamais voulu me dire pourquoi. Que lui avez-vous donc fait ?

— Comment est-elle ? demandait le capitaine.

— Ah ! vous voyez bien que vous lui avez fait quelque chose, répliquait le receveur de l'enregistrement. Dites-moi ce que c'est, et je vous donnerai son signalement. »

Le capitaine refusait d'en entendre davantage : il se sauvait, poursuivi par les exhortations du receveur de l'enregistrement, qui l'engageait à

s'arranger à l'amiable, et allait donner dans le greffier du tribunal.

C'était un beau parleur. « Mon cher capitaine, lui disait-il, savez-vous ce que je ferais à votre place? Je filerais et je n'attendrais pas ce procès.

— Mais, mon cher ami, répétait toujours Denamps, j'ai la promesse du substitut d'étouffer l'affaire.

— C'est possible, répliquait le greffier, mais le procureur, qui est saisi, m'a ordonné de retenir la plainte, et, si j'ai un conseil à vous donner, c'est de ne pas vous y fier. Il est toujours pénible de passer en Cour d'assises, même quand on est acquitté, et je suis persuadé qu'avec un léger sacrifice d'argent, vous éviteriez cet ennui. » Le capitaine protestait, criait au mensonge, à la calomnie, parlait de ses beaux états de service, qu'il montrerait aux jurés, mais n'en était pas moins très inquiet.

Lorsqu'il était bien tranquille au cercle, le garçon venait lui dire d'un air mystérieux qu'une femme l'avait demandé. « Répondez toujours que je n'y suis pas », criait le capitaine, mais, un moment après, il allait dans la cuisine

pour tâcher de savoir par le garçon quelle était cette femme.

Il soupçonnait une certaine Marie Cadoc, qui avait une assez mauvaise réputation, et on l'entraînait sur cette fausse piste. On lui disait toujours, pour l'agacer : « Comment savoir, mon capitaine, quand on a trompé tant de femmes ! Si vous voulez tant la connaître, paraissez lorsqu'elle vient vous demander et débarrassez-vous de cette poursuite qui ne convient pas à un homme de votre importance ».

Pour mettre le comble à sa fureur, je lui annonçai qu'un huissier, à qui j'avais donné le mot, venait de former entre mes mains, au nom de cette femme, une opposition sur sa pension. « Mais puisque les retraites sont incessibles et insaisissables ! hurlait le capitaine. — Je ne vous dis pas le contraire, mais une condamnation peut transformer votre pension militaire en une pension alimentaire pour l'enfant !!! » Il n'y comprenait rien, mais se débattait comme un beau diable et se dérobait toujours lorsqu'on lui proposait d'arranger l'affaire avec un peu d'argent. Je crois même que si nous avions pu le faire fourrer en prison, nous ne serions pas parvenus à lui arracher un sou,

tant l'avarice, chez lui, dominait tous les autres sentiments.

Chaque jour, quand il arrivait au cercle, le garçon continuait à lui dire que cette femme venait de le demander, qu'elle allait revenir. « Dites-bien que je n'y suis pas », répétait Denamps, et il allait se réfugier au fond de la salle de lecture, où il se croyait plus en sûreté.

Pour gagner mon pari, je voulus risquer une épreuve décisive : il fut convenu que je lui montrerais la femme en question. Nous étions à la fin du carême, et comme une mascarade pendant la Semaine Sainte n'aurait été goûtée à ce moment-là ni par le presbytère ni par mes collègues du cercle, j'attendis les fêtes de Pâques.

Un beau soir, je me déguisai en paysanne bretonne avec l'aide des bonnes de mon ami du Bot. Je fis le sacrifice de mes poils follets. Mes cheveux étaient assez longs pour esquisser deux bandeaux, presque recouverts par la grande coiffe du pays. On m'ajouta un faux catogan sur le cou, je chaussai de longs bas de laine et de gros sabots, et l'on me garnit la poitrine et le ventre d'un énorme oreiller habilement divisé.

En somme, je représentais assez exactement une fille de la catégorie des conquêtes du capitaine Denamps.

Au cercle, tout le monde était prévenu, et l'on amusait le capitaine en attendant mon apparition. Tout à coup, le garçon se précipite dans la salle en lui disant que cette femme est là, qu'elle l'a vu entrer et qu'elle insiste pour le voir : « Dites que je n'y suis pas », murmure Denamps tout bas, et l'on voyait sa mine s'allonger, car il se sentait pris.

Pendant ce temps, je pleurais assez fort pour me faire entendre de l'antichambre. Un membre du cercle vient ouvrir la porte, et l'on aperçoit, de dos, une paysanne qui sanglote et dont la figure disparaît dans un grand mouchoir à carreaux. Tout le monde crie : « A la porte ! Pas de femme ici ! » et, sous prétexte de me renvoyer dehors, on me pousse dans la salle, du côté du capitaine, devenu vert et paralysé par l'émotion dans un coin.

Je m'élance sur lui en poussant un cri de rage, et il s'effondre sous mes griffes et sous mes jupes. On m'arrache ma victime et l'on me jette à la porte avant que le capitaine ait pu me

reconnaître. Tout cela n'avait pas duré deux minutes.

Une fois sur l'escalier, assez mal éclairé, je m'assieds sur une marche et je me mets à pousser des cris de paon. Alors tous les membres sérieux du cercle interpellent le capitaine, lui reprochent sa mauvaise conduite, qui occasionne de pareils scandales. On finit par le décider à une démarche, ayant pour but de me faire quitter la maison, mise sens dessus dessous par ce tapage.

Le percepteur, qui insistait auprès de lui et se faisait fort de me renvoyer s'il voulait me donner vingt francs, n'obtint pas de réponse. Le capitaine préféra se risquer sur le palier de l'escalier, où l'on fit semblant de le laisser seul avec moi.

J'étais assis sur la première marche, au niveau du plancher, de sorte que, quoique tout petit, Denamps me dominait de toute sa hauteur. Je tenais mon mouchoir sur mes yeux et je hurlais des malédictions sur ce scélérat de séducteur, qui m'avait *mise* à mal.

Le capitaine, un peu rassuré, tremblait de colère et arpentait, comme un tigre en cage, le palier, de quelques mètres carrés. Il m'appelait coquine, impudique. Il me menaçait de parler de moi au prédicateur ! « Ah ! tu veux de l'argent

pour ton petit, gredine, eh bien! je vais t'en donner! » Et, au même moment, je le vois qui s'approche pour m'envoyer un coup de pied dans le ventre.

Comme j'étais assis par terre, je n'ai qu'à allonger brusquement le bras pour saisir la jambe du capitaine, qui s'étale tout de son long sur le plancher. Sans lui donner le temps de se relever, je saisis un immense balai de cuisine, mis à ma portée, et je lui en applique de si vigoureux coups, que le manche seul, me reste entre les mains. Je détale aussitôt, sans être suivi. Tous mes complices, embusqués derrière les portes, retiennent le capitaine, qui s'élançait à ma poursuite, ce qui me permet de me réfugier chez moi sans avoir été reconnu.

Un quart d'heure après, j'entrai au cercle, habillé comme à l'ordinaire, et Denamps, encore tout ému, me prit à part pour me raconter que cette gourgandine, cette impure, qu'il ne connaissait pas, avait eu l'audace de le relancer jusque dans le cercle. « Mais je lui ai donné, ajouta-t-il, une correction dont elle se souviendra. — Comment, capitaine, battre une femme! Vous n'y pensez pas. — N'importe, n'importe! Je ne

lui ai rien donné tout de même, elle ne reviendra pas. Elle a bien vu que je ne suis pas de ces gens dont on peut se moquer. » Je me déclarai battu, et je n'eus qu'à payer mon pari, décidément perdu. Mais il me restait la consolation d'avoir fait passer une soirée assez drôle à tous les camarades. L'aventure fit grand bruit dans la ville, et les gamins, lorsqu'ils étaient hors de portée du capitaine, l'appelaient Marie Cadoc, ce qui le rendait furieux.

Après plusieurs années, lorsqu'on lui affirma que c'était moi qui lui avais joué cette scène de fille-mère éplorée, il ne voulut jamais le croire. Et je l'entretenais toujours dans ce doute, ce qui me permit de conserver mon influence sur lui.

Vous en aurez la preuve lorsque je vous raconterai l'histoire de son duel, que je réserve pour plus tard.

Ces maudits fonctionnaires m'ont égaré dans mes souvenirs. Nous en étions à la Défense nationale. Je ne parlerai que de ce que j'ai vu.

Pour en revenir à ce gouvernement, je n'ai jamais compris comment des gens intelligents et loyaux ont pu engager le pays dans la prolon-

gation d'une guerre dont le résultat était fatal.

Lorsque deux pays civilisés possèdent des armées permanentes, la lutte s'engage d'abord entre ces deux armées, et, lorsque l'une d'elles a été anéantie, il n'est pas possible d'en improviser une nouvelle, capable de battre l'armée victorieuse. La résistance alors ne peut qu'aggraver la défaite.

J'ai pourtant entendu le docteur Guilbert, préfet de la Défense nationale et de la guerre à outrance, s'écrier du haut de son perron (sa préfecture n'avait pas de balcon) : « Citoyens, l'armée impériale n'est plus ! Tant mieux, car l'armée nationale se lève, et rien qu'à sa vue, l'ennemi va regagner la frontière. »

Il s'agissait d'annoncer officiellement à la population l'épouvantable nouvelle de la capitulation de Metz. J'assistais à cette déclamation emphatique et désespérante et je me demandais si les membres du gouvernement et leurs délégués étaient assez naïfs pour se faire de pareilles illusions.

Je ne pouvais oublier qu'au fond ils sentaient bien que cesser la lutte, c'était reconnaître leur impuissance, s'avouer vaincus comme l'Empire, et se perdre dans l'opinion publique. De plus,

c'en était fait de la République et il fallait renoncer au pouvoir, ce qui est, je l'ai déjà dit, au-dessus des forces humaines. Il était donc nécessaire d'organiser un semblant de résistance pour soutenir les courages et ranimer dans les cœurs un espoir imaginaire.

Je me suis fait ces réflexions, et bien d'autres, dans plusieurs circonstances analogues, et je suis resté convaincu qu'à force d'annoncer la victoire, ils ont fini par y croire. Il est incontestable, du reste, qu'ils ont déployé beaucoup d'énergie, en créant de véritables armées, bien équipées et abondamment ravitaillées, quoi qu'on ait dit. Leurs généraux ont infligé quelques échecs à l'ennemi, malgré l'inexpérience des soldats, et le pays angoissé s'est rattaché avec eux aux plus vagues espérances. Jusqu'au dernier moment, malgré l'armée d'Orléans coupée en deux, malgré la défaite du Mans, on comptait encore sur Bourbaki pour pousser une pointe en Allemagne....

Pendant trois mois la France entière est restée suspendue aux lèvres de Gambetta, qui personnifiait en province la Défense nationale. C'est à cet effort de résistance qu'il dut sa grande popularité. Son nom, bien plus connu que celui du Président de la République, a pénétré jusque dans

les plus petits hameaux. Pourquoi passez-vous sous silence ce beau moment de Gambetta, qui lui a valu plus tard l'extraordinaire influence dont vous vous étonnez ?

A tort ou à raison, la nation lui était reconnaissante de n'avoir pas désespéré de son salut, et pourtant j'ai pu me convaincre *de visu* que les peuples n'ont point de goût pour la guerre; il faut les y entraîner, et cet amour de la paix est un des motifs qui les attachent instinctivement à la République. Ce sont toujours les minorités, quand ce n'est pas un homme seul, qui déclarent la guerre.

Après la capitulation de Paris, la prolongation de cette lutte inégale était une folie. Eh bien! je me suis trouvé à Vierzon le soir de l'arrivée des parlementaires prussiens qui venaient notifier au général Ferri-Pisani, commandant le 25e corps d'armée, les conditions de l'armistice. La ville était en pleine ébullition. Sur la place et dans les cafés, des orateurs improvisés, ouvriers ou officiers pour la plupart, prêchaient la guerre à outrance. J'ai entendu proposer l'assassinat des parlementaires allemands pour rendre la paix impossible. Cette motion était acclamée et aurait

peut-être été mise à exécution, si le général n'était parvenu à la rendre irréalisable.

C'était le 31 janvier 1871, par une nuit noire et une pluie glacée, vers dix heures du soir, j'étais encore chez le général Ferri-Pisani, qui, après avoir visé mon laissez-passer, m'avait prié de tenir compagnie aux officiers allemands qui lui avaient demandé l'hospitalité jusqu'au lendemain.

Le général avait mis à leur disposition l'unique chambre de ses officiers d'ordonnance, qui étaient allés coucher en ville chez des camarades. Il se trouvait seul avec son secrétaire et n'avait d'autre garde qu'un poste de vingt hommes installé au rez-de-chaussée de sa petite maison et fourni par les mobilisés de la Dordogne.

Le maire de Vierzon avait demandé à parler au général, qui l'avait reçu dans une pièce voisine, et j'étais resté seul avec les parlementaires.

Pendant cette conférence du général avec le maire, nous entendîmes un redoublement de bruit venant de la foule qui stationnait à la porte de la maison depuis l'arrivée des Prussiens. Un soldat allemand de l'escorte des parlementaires vint parler à son capitaine, qui se leva en me disant : « Il paraît que nous courons des dangers ici. » Je lui demandai pourquoi. Et lorsqu'il

m'eut expliqué que la foule voulait envahir la maison, qu'on entendait crier : « A mort les parlementaires ! » je protestai en lui disant qu'ils étaient sous la sauvegarde du général et qu'ils n'avaient rien à craindre.

Tout en débitant cette assurance banale, j'étais aussi inquiet que les deux officiers prussiens. Lorsque le général entra et me fit signe d'approcher, je vis tout de suite à sa pâleur et aux larmes qui roulaient dans ses yeux qu'il se passait quelque chose de grave.

« Mon cher ami, me dit-il en me serrant les mains, c'est affreux ! Il n'y a plus d'honneur ! Il n'y a plus de France! Quelle humiliation pour moi ! Je suis obligé de faire partir sur-le-champ, par cette horrible nuit, ces deux officiers allemands pour qu'ils ne soient pas assassinés dans les bois de sapin demain matin. Si encore ces misérables scélérats nous attaquaient en face, maintenant ou cette nuit, je pourrais au moins défendre mes hôtes et me faire tuer pour sauver l'honneur de l'armée française. Mais non, ils doivent se cacher dans les fourrés de la forêt et leur envoyer des coups de fusil à bout portant, comme des lâches. Ils pourront s'échapper sans même avoir

été vus. Je ne puis pas laisser commettre un pareil crime. »

Pendant ce colloque, les deux officiers allemands se tenaient debout, immobiles. Le général s'avança vers eux et dit très haut : « Capitaine, j'ai besoin que vous me rendiez un service. Je ne puis vous offrir l'hospitalité pour cette nuit et je désire que vous partiez le plus tôt possible. — Très bien, mon général, répondit le capitaine. Voulez-vous nous permettre de nous retirer pour faire nos préparatifs? Nous monterons à cheval dans un quart d'heure. » Sur un signe d'assentiment du général, ils sortirent en saluant, et je me trouvai seul avec ce malheureux Ferri-Pisani, qui se mit à pleurer comme un enfant. « Enfin, me dit-il, si je puis les sauver ainsi, je me consolerai de cette humiliation, parce que j'aurai évité de nouvelles épreuves à notre chère France. »

Les quatre soldats qui accompagnaient les parlementaires avaient déjà pris leurs dispositions. Pendant que les uns sellaient les chevaux, les autres se tenaient sur l'escalier en avant de la porte des officiers, le sabre nu et le pistolet au

poing. La foule était toujours bruyante, mais peu menaçante, devant la maison. Ce n'étaient point, du reste, tous ces badauds qui auraient fait le coup.

Bientôt les deux officiers allemands furent à cheval et sortirent avec leur escorte par la cour de l'écurie. Le maire leur avait donné deux hommes sûrs pour les guider à travers la forêt. La petite troupe disparut dans la nuit sans avoir éveillé l'attention.

Un moment après, le général, qui éprouvait le besoin de prendre l'air et de se rendre compte de l'attitude de la population, sortit en me tenant le bras. La foule suivit quelques pas derrière nous et se dissipa peu à peu. Il était environ onze heures; la pluie avait cessé; la place et même les cafés commençaient à se vider, et les rares passants circulaient sans bruit en rentrant chez eux. Après une demi-heure de cette reconnaissance, je reconduisis le général, complètement rassuré, jusque chez lui, et avant de le quitter je lui exprimai toute ma sympathie, lui promettant de conserver le souvenir des vives émotions de cette soirée. Je rentrai à mon auberge, pour me préparer à partir dans quelques heures.

M. de la Taille, inspecteur principal de la Compagnie d'Orléans, m'avait proposé de monter avec lui sur une machine qu'il espérait pouvoir conduire jusqu'à Orléans, où j'avais hâte de rentrer. J'avais accepté son offre avec empressement. Nous quittâmes Vierzon vers trois heures du matin, suivis de vingt ouvriers assis sur deux plates-formes chargées de rails, de traverses et d'outils.

A partir de Salbris, nous fûmes obligés de faire la route à pied, précédant la machine, qui ne pouvait passer qu'après que M. de la Taille avait fait réparer la voie. Nous n'arrivâmes en gare d'Orléans qu'à sept heures du soir; il faisait nuit noire, et, pour comble de déveine, les Allemands, pour nous remettre de nos fatigues, nous firent prisonniers : nous avions pénétré sur leurs voies sans autorisation. Le fait est qu'un accident était possible, mais nous n'y avions point pensé. Enfermés plus de quatre heures, nous ne fûmes délivrés que par l'intervention de M. de Morandière, ingénieur en chef de la Compagnie, qui conduisait le premier train venant de Paris.

A Orléans, on n'aspirait qu'à la paix. On con-

sidérait du reste la guerre comme finie. Il n'était plus question de défense nationale. Chacun pansait ses plaies et soignait ses blessés et ses malades. Il y avait à ce moment-là plus de vingt mille cas de petite vérole répandus dans toutes les maisons, et je vous assure que je n'ai pas vu la moindre trace d'influence juive pendant tous ces tristes événements. Il est probable qu'il n'en existait pas davantage à Paris, puisque vous y êtes resté pendant le siège et que vous n'en parlez pas.

J'ai encore très présentes les impressions que j'ai éprouvées alors, et je trouve que vous parlez bien légèrement de ces graves événements, surtout lorsque vous racontez ce que vous appelez « *le coup de la fausse nouvelle de l'agence Wolff, qui aurait fait déclarer cette guerre sur une dépêche de Bourse* ».

Vous avez beau vous poser en historien fantaisiste, ce n'est pas une raison pour chercher à accréditer une version aussi peu vraisemblable. Vous confondez probablement avec le canard tartare qui annonça la prise de Sébastopol et qui a été attribué à un coup de Bourse, sans que cela ait jamais été prouvé.

LE GOUVERNEMENT DU 4 SEPTEMBRE — LA COMMUNE. LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE.

Après les élections de 1871, il n'était plus question du gouvernement du 4 septembre, et pourtant vous cherchez à établir un contraste lorsque vous écrivez à propos de ces élections : « *C'était pour faire justice que le pays, dans son intérêt, avait eu recours aux hommes de la tradition, aux députés du sol.* »

C'était surtout et avant tout pour faire la paix, pour terminer coûte que coûte cette guerre désastreuse. Pendant la période électorale, il n'y eut qu'un sentiment, il ne fut prononcé que cet unique mot : La paix ! la paix ! et encore la paix ! Je vous ferai remarquer que les Juifs ne jouèrent qu'un rôle très effacé pendant ces élections de 1871.

Arrivent la Commune, la fuite du gouvernement à Versailles et le second siège de Paris. Vous n'attribuez pas aux Juifs, je pense, les fautes de M. Thiers, à qui sa vieille expérience devait faire prévoir une effervescence populaire à la suite de ce long siège. Il eût dû supposer que les tentatives insurrectionnelles d'octobre et de janvier seraient renouvelées, et prendre

des mesures en conséquence. Pas du tout. Il a été surpris comme un enfant et s'est enfui à Versailles sans donner les ordres qu'exigeait la plus vulgaire prudence. Il n'avait même pas fait prévenir le commandant du Mont-Valérien, qui a pris sur lui d'arrêter la première armée des fédérés. Sans la présence d'esprit de ce commandant, les événements prenaient une tout autre tournure, et la Commune aurait soumis à son autorité les départements qui entourent Paris.

Enfin, vous montrez un Juif très inconnu qui donne le signal du renversement de la colonne Vendôme, tandis que tout le monde connaît les noms des hommes qui ont décidé et ordonné cette profane mutilation sous la direction du peintre Courbet.

Vous regrettez de ne pouvoir qualifier de Juif l'horrible Rigault, qui était « *un gamin féroce sans doute, mais qui avait de bons moments et qui aurait fait infiniment moins de mal sans l'acolyte qui le poussait* ». C'est toujours le même système, dont vous abusez. Lorsqu'un homme portant un nom juif commet quelque méfait, vous exaltez son importance, et vous criez : « Voilà le Juif, « toujours le Juif! » Et lorsque vous rencontrez

un personnage comme Rigault, dont l'infamie et la cruauté ne sont pas discutables, vous cherchez dans son entourage un pauvre diable de Juif et vous affirmez que c'est lui qui a tout fait. Prétendriez-vous de bonne foi qu'il pouvait tout empêcher? Non, non! Qui se ressemble s'assemble! Rigault et Dacosta, réunis ou pris isolément, étaient deux franches canailles.

Vous prenez en grande pitié les fusillés de la Commune quand vous dites : « *La République fut impitoyable aux humbles. Tous ceux qui furent passés par les armes à Satory, à part Rossel, furent de pauvres diables.* »

Mais, c'est une erreur. Tous les chefs qui ont été pris les armes à la main ou même découverts à Paris ont été exécutés sans jugement. Comme sur le premier moment la répression a été terrible, il n'y a rien d'étonnant que quelques prisonniers aient obtenu de l'indulgence après l'apaisement.

Citez donc quelques noms de Juifs graciés par l'influence de leurs coreligionnaires? Vous prétendez que M. Thiers avait décidé la grâce de Crémieux; mais, comme il a été fusillé tout de même, l'exemple n'est pas concluant.

Mon camarade Tony Moilin, dont j'ai déjà parlé, fut pris au Luxembourg et exécuté sans jugement. Il eût pu d'abord se cacher et, ensuite, s'évader; mais c'était un homme déterminé à mourir ou à faire triompher ses doctrines par la force. Comme il avait été compromis vers la fin de l'Empire dans cette conspiration appelée, je crois, le complot de Blois, il était désigné, avec bien d'autres, comme devant être fusillé sans jugement. Il existe une solidarité entre tous les gouvernements réguliers contre une certaine catégorie de perturbateurs réputés dangereux, parce qu'ils sont résolus.

Je vais vous conter un petit fait qui vous édifiera sur le caractère de Tony Moilin.

Pendant qu'il était à Mazas, accusé d'attentat contre la vie de l'empereur, un de nos amis obtint la permission de le voir, et comme il lui faisait avec émotion des observations affectueuses sur la gravité du cas où il s'était volontairement mis : « Que veux-tu, lui répondit Tony Moilin, je ne vois pas cela comme toi. J'aime les émotions, et je ne me suis jamais senti mieux vivre que depuis que je suis ici! »

M. Thiers avait promis aux bourgeois affolés

d'être implacable : il tint parole. Chaque fois qu'il rencontrait mon collègue de Versailles, M. Portalis, il ne manquait pas de lui dire avec cette voix flûtée qui l'a empêché de nous donner une dynastie : « Quand nous entrerons dans Paris, je ferai fusiller votre fils Édouard ». Le crime reproché à Édouard Portalis, qui se porte très bien malgré cette menace, était d'avoir dirigé le journal *la Vérité*, qui en disait parfois de dures aux Versaillais.

A propos de la fureur de la bourgeoisie contre les communards, j'ai assisté à une manifestation qui a dû se produire rarement : j'ai vu une émeute d'habits noirs. C'est Henri Rochefort qui en fut l'objet. Arrêté à Meaux, on le conduisait à la prison de Versailles. Il était, en compagnie d'Olivier Pain, son secrétaire, dans un petit omnibus escorté par un détachement de dragons.

Lorsque ce cortège passa devant l'hôtel des Réservoirs, où étaient réunis, attendant le dîner, tous les fonctionnaires, députés et Parisiens de quelque importance réfugiés à Versailles, cette foule, gantée et bien mise, se précipita sur la voiture des prisonniers et leur montra le poing en criant : « A pied, à pied, les communards! A

la lanterne, Rochefort! » Et, sans l'escorte et sans l'omnibus, qui prirent le trot, ces gens comme il faut, qui ce jour-là manifestaient dans la rue comme le vrai peuple, auraient écharpé les prisonniers. Rochefort, dont la vie a été souvent menacée, a rarement échappé à un plus grand péril que ce jour-là.

La bourgeoisie accepte facilement d'être gouvernée par ceux qu'elle espère gouverner à son tour. Toutes ces grandes luttes parlementaires, ces tournois de rhéteurs plus ou moins passionnés, font les délices des bourgeois paisibles. Mais lorsque surgissent des sectaires sérieux, comme Rossel et Tony Moilin, appartenant à leur monde, qui menacent l'ordre de choses établi, c'est-à-dire la quiétude du présent et l'espoir de l'avenir qu'ils se sont préparé, les bourgeois n'hésitent pas à se montrer impitoyables, et il leur faut la tête du trouble-fête. C'est ainsi que je m'explique les massacres qui ont suivi la Commune. On profita de l'occasion pour fusiller en masse tous les perturbateurs dont on put s'emparer.

Je supposais que les députés conservateurs de la Chambre de 1871 étaient de vos amis; je vois qu'il n'en est rien.

Voilà le duc de Broglie « *qui aura été mêlé activement au mouvement d'un siècle où le Juif a tout conduit et conduit tout* », mais le duc de Broglie « *n'a pas vu le Juif* ».

En somme vous n'exaltez pas les capacités de la majorité de cette Chambre de 1871. Ces messieurs « *étaient d'une expérience pratique nulle* », et vous ajoutez spécialement pour le duc de Broglie : « *Il n'avait probablement jamais mis les pieds ni dans un atelier, ni dans un café, ni dans un lupanar* ». Je crois, comme vous, que ce n'est pas dans ces endroits qu'il allait faire les méditations que vous lui reprochez. Mais je vous trouve amer pour un homme d'un grand mérite qui a fait ce qu'il a pu pour vous être agréable.

Il n'a pas réussi à restaurer le comte de Chambord, et c'est pour cela que vous lui en voulez. Croyez bien que s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne l'a pas pu, et je suis sûr qu'il l'a regretté autant que vous. Mais aussi, puisque le duc de Broglie n'a pas vu « *le Juif qui a tout conduit et qui conduit tout* », pourquoi ne le lui montriez-vous pas? Ce n'est donc qu'après le 16 mai que vous avez pensé à écrire *la France juive?*

Quant à l'incident Rothschild-d'Arnim, que vous voulez faire remonter à un mot d'ordre

« *inspiré de Berlin* », vous le ferez difficilement passer pour une comédie, bien inutile dans tous les cas. Mme la baronne de Rothschild n'a pas hésité à affirmer son patriotisme, trop élevé pour être atteint par vos misérables calomnies. Vous auriez mieux fait de ne pas chercher à expliquer par un motif d'intérêt l'explosion d'un sentiment bien français, qui honore son auteur.

Après avoir relu les longues pages où vous parlez de la comtesse de Chambord et du comte de Paris, du maréchal Mac-Mahon et du général Ducrot, je me demande où sont les Juifs, et je suis comme le duc de Broglie: je ne les vois pas.

C'est sans doute pour cela que vous affirmez que « *les années* 1872 *et* 1873 *virent le triomphe complet d'Israël* ». Et alors vous critiquez les opérations financières qui ont rendu possible, sans bouleversement, le payement de l'indemnité de guerre à la Prusse.

C'est volontairement, j'aime à le croire pour vous, que vous méconnaissez le mérite des combinaisons adoptées par nos banquiers, d'accord avec le Trésor français, pour mener à bien cette gigantesque opération. Rappelez-vous que, malgré

ce déplacement de cinq milliards, le mouvement du numéraire en France n'a subi qu'une diminution insensible, tandis qu'en Allemagne, où cette quantité prodigieuse d'or et d'argent s'est trouvée transportée tout d'un coup, le numéraire n'a fait que passer et le papier-monnaie, qui n'est point un signe de richesse, a repris son cours d'autrefois. « *Les banquiers se sont enrichis* », dites-vous. Certainement, et c'est justice. Toute peine mérite salaire, et, dans ce cas particulier, c'est notre ennemi qui a payé la commission. De quoi vous plaignez-vous? Pour être cru quand vous blâmez, il faudrait approuver quelque chose de temps en temps. A propos du payement de ces cinq milliards à la Prusse, vous auriez pu mettre une sourdine à vos anathèmes contre les financiers, qui ont bien mérité de la patrie.

Comme il vous faut un bouc émissaire responsable de l'entreprise de la restauration du comte de Chambord et de la tentative réactionnaire du 16 mai, vous vous écriez : « *Le vrai coupable ce fut le maréchal Mac-Mahon* ». C'est bientôt dit, mais, comme ses actes sont connus, nous allons les reprendre sans tenir compte de toutes les intrigues que vous expliquez à votre manière et qui n'ajoutent rien à la brutalité du fait.

Le maréchal a été porté au pouvoir en 1873 par les droites de l'Assemblée. Il a choisi un ministère qui n'a pas, que je sache, ménagé ses efforts pour restaurer la dynastie des Bourbons, et ce n'est pas en refusant de se compromettre et d'entrer en relations directes avec le prétendant qu'il a gêné le succès de cette entreprise. Jamais les droites n'ont pu se mettre d'accord. C'est absolument reconnu.

Mais vous auriez voulu que le maréchal fît déjeuner au champagne le comte de Chambord, dont vous faites un pleutre, qu'il montrât brusquement ce souverain grisé aux troupes, qui, grises aussi sans doute, auraient crié à tue-tête : « Vive le roi! » Et le tour était joué. C'est très bien combiné, mais, en cas d'insuccès et de représailles, où en serait le maréchal aujourd'hui? Je crois qu'il a sagement agi en n'intervenant pas.

Continuons : L'avortement de cette tentative de restauration avait encore accentué les divisions des droites. Comme il lui fallait une majorité pour gouverner, le maréchal fut obligé de confier le ministère à des républicains modérés qui ménagèrent la chèvre et le chou, jusqu'au jour

où, pour donner satisfaction aux droites qui le harcelaient, il se décida de nouveau à remettre le pouvoir entre leurs mains. Ce fut le 16 mai 1877.

Nous vîmes revenir à peu près les ministres du 24 mai 1873. L'Assemblée fut dissoute. On procéda au bout de cinq mois à de nouvelles élections; les républicains obtinrent la majorité, et le ministère fut obligé de se retirer.

Or, comme vous savez qu'il n'est du goût d'aucun Français de quitter le pouvoir, les ministres essayèrent (n'en doutons pas) de décider le maréchal à aller jusqu'au bout. Je n'ai pas encore bien saisi la signification de cette promesse qui fut faite pour rassurer les fonctionnaires compromis : « Ne craignez rien, le maréchal ira jusqu'au bout! » Qu'est-ce que cela pouvait bien vouloir dire? Mon camarade de Fourtou n'a jamais voulu me l'expliquer, car il ne le savait pas lui-même. Toujours est-il que le maréchal se refusa à risquer de nouvelles aventures. Il pensa qu'une seconde dissolution de la Chambre, ou tout autre moyen, ne donnerait pas le résultat désiré, et il accepta les conséquences des élections du 14 octobre. Il fit choix d'un ministère républicain, et il n'était que temps, car le pays exaspéré avait besoin de repos.

On resta ainsi à peu près tranquille jusqu'à la fin de 1878, époque à laquelle le maréchal, fatigué par les récriminations des hommes de son parti, obligé pour gouverner de pencher toujours à gauche et dégoûté de subir des ministres qui ne partageaient pas ses idées, donna loyalement sa démission.

Je trouve que le maréchal Mac-Mahon, qui vous a paru « *invraisemblablement grotesque comme président* », a fait preuve de perspicacité et s'est tiré à son honneur de toutes les bagarres où son entourage l'avait engagé. Il doit s'estimer bien heureux de n'avoir commis aucune illégalité et d'avoir respecté la Constitution.

Voilà comme nous sommes, en province, nous ne connaissons que les faits, et je crois avoir résumé exactement les actes principaux de la présidence du maréchal Mac-Mahon qui donnent tort à votre argumentation.

Après le départ du maréchal, vous passez en revue les faits et gestes de la diplomatie française et vous prétendez que M. Waddington était vendu aux Anglais et aux Juifs. Bien entendu, vous ne donnez jamais la preuve de ces grosses accusations.

Plus loin, vous nous montrez Gambetta et Léon Say soumis aux Rothschild et exécutant le programme qui leur avait été imposé en échange du pouvoir. Pour paraître renseigné et ne vouloir rien celer, vous avouez entre temps que Gambetta était brouillé avec Alphonse de Rothschild, à propos d'une plaisanterie accompagnée d'une tape sur le ventre, dans un souper intime. Un autre que vous pourrait supposer que cela va modifier, dans l'esprit du lecteur, les dispositions de soumission passive que vous attribuez à Gambetta, mais vous ne vous embarrassez pas pour si peu, et vous exposez le programme de gouververnement rédigé par les Juifs :

« 1° *Des affaires à brasser.* — 2° *La persécution religieuse.* — 3° *Une loi de sûreté générale.* — 4° *La guerre.* »

Il me semble que les affaires à brasser et la guerre ne vont pas très bien ensemble. Quant à la persécution religieuse, vous n'admettez donc pas qu'en dehors des Juifs il existe des opinions avancées à la Chambre et au Sénat? Vous faites semblant d'ignorer que ces questions ont été agitées au Conseil municipal de Paris et dans les réunions électorales. Pour vous ce sont les Juifs seuls qui ont pris l'initiative des propositions de

persécution et les ont fait adopter par le Parlement.

A vous entendre, la religion serait menacée par les difficultés opposées au recrutement du clergé. Vous comptez sans les dispositions naturelles du Français, qui aime à pontifier et à exercer sa domination sur ses semblables.

Le sacerdoce et la magistrature réalisent le superlatif des fonctions publiques ; ils s'inspirent d'un mobile élevé et ne manqueront jamais de postulants. Le recrutement du clergé est absolument démocratique, et pourtant chez le prêtre l'instinct aristocratique se révèle aussitôt qu'il a endossé la soutane. Je sais bien que c'est une tradition, mais c'est surtout ce désir, inné chez nous, de ne plus faire partie de la foule qui lui donne la faculté de s'identifier à son sacerdoce au point de s'oublier tout entier.

Quelques familles bourgeoises de plus en plus rares destinent leurs enfants à la prêtrise. Mais ce sont les petits négociants et les cultivateurs aisés qui sont heureux et fiers lorsqu'un de leurs cadets peut entrer dans les ordres !

J'ai eu dans mes bureaux un petit bonhomme de seize ans qui faisait pour la modique rétribu-

tion de dix francs par mois la copie du livre-journal. Il était sage comme une image, et je ne me doutais pourtant pas que ce jeune commis était un futur évêque, que je n'aurai pas le mauvais goût de nommer.

Au bout de quelque temps, mon fondé de pouvoirs, peu satisfait de son écriture, ne voulant pas lui accorder une augmentation de deux francs par mois qu'il sollicitait, ce brave garçon, qui avait sans doute autre chose en vue, nous quitta, et le premier gamin venu prit sa place.

Incidemment j'appris que ses parents avaient obtenu son admission au séminaire de Sainte-Anne d'Auray, et quelques années plus tard il venait dire sa première messe dans son pays natal, à Ploërmel.

C'est une grande fête de famille que ce retour sous le toit paternel de l'enfant, revêtu d'un caractère sacré. Tout le clergé assiste le nouvel officiant pendant la célébration de sa première messe. Tous les parents et les amis de la famille se cotisent pour offrir un beau repas aux prêtres qui ont rehaussé par leur présence l'éclat de cette cérémonie. Dans les petites localités la population s'associe à cette consécration religieuse, qui est

une réjouissance publique. A partir de ce jour le jeune abbé n'est plus tutoyé par ses parents, et, lorsqu'ils parlent de lui, ils l'appellent : « Notre Monsieur ». Cette dénomination, qui fait penser au vasselage, est couramment employée dans le Midi par les métayers, qui disent : « Nostré Moussur » pour désigner leur propriétaire, mais en patois cette appellation un peu banale n'a pas la même portée.

Je me rappelle à ce sujet une aventure qui vous prouvera que même pour les domestiques d'une maison sanctifiée par le séjour d'un prêtre la vénération de son souvenir est toujours présente.

Nous étions en partie de chasse dans les environs de la Trinité-Porhoët. Le soir, nous vînmes coucher à l'unique auberge du village. On nous donna une chambre à quatre lits, tellement durs et infestés de punaises que nous ne pouvions dormir.

Pour compléter l'agrément, des rats de toute taille circulaient dans la chambre et montaient sur nos lits. Aussitôt qu'on éteignait le bout de chandelle qui composait tout notre luminaire, on les sentait se faufiler entre les plis des couvertures. Ce contact m'était insupportable, et j'avais

de la peine à partager la gaieté de mes camarades.

L'un de nous avait trouvé un moyen assez drôle de se débarrasser de ses rats : il les lançait au milieu de la chambre en renversant brusquement ses couvertures. Le bruit de leur chute, distraction d'un nouveau genre, me donnait une certaine satisfaction : je crus néanmoins préférable de faire rallumer la chandelle, qui avait pour avantage de rendre moins hardis ces hôtes incommodes.

Comme il ne fallait point penser à dormir dans cet affreux galetas, nous prîmes le parti de rire et de causer en attendant le jour.

L'un de nous avait même quitté son lit et s'était installé sur une chaise pour déguster sans démangeaisons la vingtième pipe de la journée. De temps en temps il faisait les cent pas et furetait dans la chambre.

Il découvrit, à moitié caché par les rideaux de son lit, un placard contenant divers objets, dont il fit l'inventaire, et au bout d'un moment nous le vîmes s'affubler d'une vieille soutane, qui lui allait comme un gant.

Il compléta son costume en se plantant sur la tête un immense bonnet de coton, dit casque à

mèche, qu'il avait redressé en le bourrant de papier. Il continuait à fumer gravement sa pipe dans cet accoutrement, pour nous distraire, lorsqu'il lui vint tout à coup une idée diabolique.

Il nous dit qu'il allait faire peur aux bonnes, et, après avoir encore augmenté par des additions de papier les proportions gigantesques de son bonnet de coton, il s'aventura à tâtons dans l'escalier, sur notre refus de lui laisser emporter notre bout de chandelle.

Les bonnes étaient couchés dans la cuisine, qui, en Bretagne, est la belle pièce de la maison. Tout le monde a pu voir en passant ces vastes cuisines, avec une immense cheminée, constellées de casseroles et bassines de cuivre accrochées aux murs ou disposées sur des étagères. Au plafond, de grosses poutres soutenaient, suspendus côte à côte, les deux lits des bonnes, où elles montaient par une échelle.

Mons Robert, — c'était le nom de notre farceur, — arrive à pas de loup dans la cuisine. Il aperçoit dans l'âtre quelques restes de tisons incandescents, et s'en introduit un dans la bouche en le serrant entre ses dents. Il grimpe à l'échelle et fait son apparition, entre les deux lits.

Les bonnes n'étaient sans doute pas bien endormies, ce qui s'explique par le bruit que nous faisions dans la chambre au-dessus. Quand elles aperçurent ce fantôme noir, dont la coiffure blanche se perdait dans les poutres du plafond et dont la bouche, par des mouvements précipités de respiration, lançait des lueurs, elles ne poussèrent qu'un cri et disparurent sous leurs couvertures.

Robert, satisfait sans doute de l'effet produit, se retira discrètement et revint dans la chambre, où nous passâmes le reste de la nuit comme nous pûmes, ne sommeillant que d'un œil à cause de ces maudits rats.

Au petit jour, avant que personne fût levé dans la maison, nous partîmes pour la chasse, et le grand air nous fit bien vite oublier cette mauvaise nuit.

Vers midi nous rentrions à l'auberge pour faire honneur au dîner, qui a lieu toujours à cette heure-là en Bretagne; mais, au lieu de pouvoir satisfaire notre appétit, nous fûmes obligés d'écouter l'histoire que les bonnes racontaient pour la centième fois.

La maison était en révolution. Les voisins, les passants encombraient la cuisine et faisaient des

commentaires sur la miraculeuse apparition de la nuit.

« Nous avons vu, comme je vous vois, disait la plus âgée des bonnes, notre monsieur, qui avait une mitre d'évêque. Mais il avait l'air de bien souffrir, et il doit être damné, car le feu qui brûlait son corps se voyait par sa bouche. »

Je vous assure que nous ne nous attendions pas à celle-là, et nous nous gardâmes bien de souffler mot pendant le dîner, qui se fit longtemps attendre.

Comme nous ne partions que le lendemain et que l'affaire prenait des proportions inquiétantes, je ne voulus pas qu'une enquête, que ne manqueraient pas de faire les désœuvrés de l'administration ou du parquet, allât mêler mon nom à une mystification de cette nature. Je pris à part notre hôte et je lui racontai l'épisode du déguisement de mon ami Robert.

Cette révélation lui causa une grosse déception. Le brave homme était tout glorieux du miracle qui avait favorisé sa maison et regrettait de ne plus pouvoir y croire.

Comme il était bien forcé de se rendre à l'évidence, il me dit que son neveu l'abbé, missionnaire

en Chine, était venu l'année précédente passer quelques jours chez lui avant de partir pour son long voyage, et qu'il avait laissé dans le placard la vieille soutane qui avait permis le travestissement de notre camarade.

Nous avons su depuis que, pour calmer ses bonnes et les convaincre qu'il n'y avait pas eu de miracle dans cette apparition, l'aubergiste endossa lui-même la soutane, se coiffa du casque à mèche et se mit une braise dans la bouche.

Malgré ces démonstrations bien concluantes, il n'a pas été facile de dissiper les premières impressions, et les vieilles femmes parlaient encore de cette apparition à l'époque de la guerre de 1870.

Et voilà comment s'écrit l'histoire!

Lorsque vous formulez des affirmations, vous pourriez les démontrer avec un peu plus de soin. Ainsi vous dites que *Gambetta organisa des affaires tant qu'on en voulut*, et au lieu d'énumérer ces affaires, vous vous contentez de nous dire qu'*il fit le coup de Bône à Guelma* et *le coup de la fausse conversion* et *qu'il décida le rachat des chemins de fer d'intérêt local*. Est-ce tout? Mais non, vous nous offrez plusieurs pages de potins sur l'affaire de Tunis. Et comme tout ce que vous citez à ce sujet a été publié contradictoirement

dans tous les journaux, je ne veux retenir qu'un fait : c'est que le protectorat exercé par la France en Tunisie est très avantageux pour nous, à tous les points de vue ; et à l'appui de mon dire je rappelle que cette manifestation de notre influence a excité la jalousie de l'Angleterre et la fureur de l'Italie, ce qui en dit plus que de longs arguments.

Il ne m'appartient pas de répondre aux infamies que vous débitez sur Déroulède. A sa place, je sais bien ce que j'aurais fait depuis longtemps.

Mais continuons votre copie des journaux. J'y trouve un grand événement qui prouve l'influence juive arrivée à son apogée : « *M. Charles Ferry est accusé d'avoir acheté une maison !!!* » Faut-il que vous soyez à bout d'arguments pour reproduire ces chroniques sans intérêt !

Passons maintenant à la banque franco-égyptienne. Vous prétendez que M. Lévy Crémieu, « *au moment de sa mort en janvier* 1886, *laissa* 15 *millions et des propriétés partout* ». Comme nos renseignements diffèrent ! Je me suis laissé dire que Lévy Crémieu n'a pas laissé

de quoi payer ses dettes et qu'on a été obligé de vendre ses meubles aux enchères, ce qui prouverait que ma version est la vraie.

Quant à la décoration accordée à Lange « *parce qu'il savait placer des primes* », vous n'ignorez pas que Lange a été secrétaire de M. de Marcère, ancien ministre de l'intérieur, et que c'est pour lui laisser un souvenir agréable de ses fonctions quasi officielles que son patron lui concéda le ruban rouge. Cela s'est toujours fait et se fera encore longtemps, si l'on ne supprime la décoration de la Légion d'honneur comme récompense des services civils.

Le mépris affecté pour cette distinction par ceux qui décorent nous permettra, si cela continue, de certifier, en voyant un monsieur décoré, qu'il n'a été ni député, ni sénateur, pas même ministre.

J'ai été souvent frappé de cette chinoiserie, car généralement les ministres ne sont pas décorés et affectent, sous ce rapport, une certaine coquetterie. Après avoir exercé le pouvoir, un ministre sait à quoi s'en tenir sur les décorations qu'il a accordées, et il dédaigne ce ruban qu'il n'a pas osé s'offrir à lui-même. Cela tend à diminuer

le prestige de la Légion d'honneur, interdite, pour ainsi dire, à ceux qui ont gouverné la France et réservée trop souvent à des satisfactions injustifiables ou à des services plus ou moins extraordinaires. Je n'ai jamais compris pourquoi un fonctionnaire est décoré « à son tour de bête ». comme on disait de mon temps.

Si l'on maintient la Légion d'honneur dans les conditions actuelles, le Président de la République, pour rehausser l'éclat de la distinction, devrait prendre l'initiative des décorations accordées aux ministres et aux membres du Parlement. Mais il ferait bien mieux de réserver exclusivement aux militaires, pour actions d'éclat, cette récompense, qui, actuellement, constitue dans l'armée une augmentation de traitement, en attendant le grade supérieur, et à laquelle tout officier a la prétention d'avoir droit après un certain nombre d'années de service. Puisque ceux qui nous gouvernent ont l'intelligence de ne pas tenir à ce hochet, pourquoi ne pas renoncer à des errements qui ne font qu'exciter la vanité des uns et la jalousie des autres ?

Comme c'est à propos de Lange que j'ai fait cette digression, il me semble que vous auriez

bien pu laisser les morts tranquilles. Pas plus que Lévy Crémieu, Lange n'a laissé de fortune, ce qui prouve que leurs relations avec les gouvernants, que vous reprochez amèrement à ces deux Israélites, ne les ont pas enrichis.

Vous nous conduisez au Tonkin et vous citez des dépêches du général de Courcy et du ministre de la guerre relatives à la concession Bavier-Chauffour. Ces dépêches prouvent que le gouvernement se tenait à l'écart d'une entreprise qui n'a pas même eu un commencement d'exécution et que vous considérez comme un scandale.

Dans tous les cas, je ne verrais aucun mal à ce que des hommes intelligents, quoique parents d'un ministre, aient eu la hardiesse de vouloir grouper des capitaux pour mettre en valeur les terres, les forêts et les mines inexploitées du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge.

Ces conquêtes ont coûté assez cher pour que nous essayions d'en tirer parti. Mais je doute qu'on puisse faire de longtemps au Tonkin ce qu'on commence à peine à faire en Algérie. Il ne me semble pas, comme à vous, « *que la muraille de la Chine* » soit un bon emplacement pour afficher un prospectus d'émission financière.

Toutes ces affaires, plus ou moins fantaisistes, sur lesquelles vous vous étendez longuement, me permettraient de relever de nombreuses inexactitudes, mais je préfère ne pas les discuter, pour ne pas fatiguer mes lecteurs.

Et, du reste, je vous accorde les mauvaises intentions des lanceurs de telles affaires. Toutes ces combinaisons ont germé dans le cerveau de leurs inventeurs, qui pour la plupart n'étaient pas Juifs, à la suite des résultats extraordinaires obtenus par les banques d'émissions avant le krack. Aujourd'hui, tous ces moyens sont usés et impraticables.

Il y a six ans à peine, c'était bien différent. Le premier amateur venu pouvait fonder avec succès une banque au capital de n'importe quel chiffre, mettons 30 millions si vous voulez. Il suffisait pour cela de justifier du versement du quart du capital, soit 7 millions et demi, et alors on pouvait, comme vous dites, « *brasser des affaires* ».

C'était bien simple. La banque, une fois constituée, organisait par actions une société commerciale ou industrielle quelconque, dont elle portait le capital à 10 millions, alors que les bénéfices

présumables de l'exploitation n'étaient susceptibles de rémunérer qu'un capital de 6 millions.

La banque, par syndicat ou directement, souscrivait tout le capital, c'est-à-dire vingt mille actions, sur lesquelles elle stipulait à son profit huit mille actions d'apports entièrement libérées. Elle avait donc à verser, sur douze mille actions à 125 francs par action, 1 500 000 francs.

Quelques jours après, la banque mettait en vente ces vingt mille actions, qu'elle offrait avec force réclames au public. En un tour de main les vingt mille actions étaient facilement placées, même avec prime la plupart du temps, et la banque, qui était rentrée dans son capital de 1 500 000 francs, avait gagné la bagatelle de 4 millions, moins ses frais d'émission, que nous estimerons à 1 million, pour faire bien les choses.

Voilà donc une première opération assez lucrative, comme vous le voyez, et qui pouvait recommencer ainsi indéfiniment, avec toutes sortes de variantes dans les combinaisons ne changeant rien au système. Tout cela était parfait tant que le public mordait à ces prospectus pleins de belles promesses, mais aujourd'hui que les gros

et les petits souscripteurs ont été échaudés, allez donc essayer cette même opération!

La banque en serait pour ses 1 500 000 francs de bon argent, qu'elle aurait transformé en mauvais papier, représentant pour elle, il est vrai, 5 500 000 francs, mais elle aurait dépensé en frais de publicité et d'émission 1 million réellement décaissé. Résultat : 2 500 000 francs de perte. Et voilà déjà le tiers de son capital versé de 7 500 000 francs absolument compromis.

Je pourrais vous montrer cette même banque courant après son argent, et compromettant de plus en plus son capital. Mais je n'ai pas besoin d'insister pour que vous admettiez, avec moi, qu'après un nombre assez limité d'opérations de ce genre la banque serait en faillite.

Or, que conclure de ce fait incontestable? C'est qu'en affaires financières comme en matière de suffrage universel l'actionnaire et l'électeur ont besoin de faire leur éducation. L'actionnaire a déjà fait de rapides progrès, cela se comprend sans peine. Mais je crois qu'après toutes ces exagérations de niaiserie outrée d'abord, d'abstention systématique ensuite, nous arriverons à une moyenne plus élevée, en finance pour l'intel-

ligence des affaires, et en politique pour l'application du suffrage universel.

Espérons qu'alors se produira la reprise dans les transactions, car nous ne pouvons pas rester indefiniment dans l'inactivité. Pour fulminer contre les agiotages, les tripotages et autres opérations que vous confondez par ignorance, vous choisissez un moment d'accalmie et de recueillement contre lesquels il serait, au contraire, utile de réagir.

Car, croyez bien qu'il y a des chances et même des certitudes pour que les affaires entreprises aujourd'hui par des banquiers ou de grands capitalistes, qui devront risquer leur propre argent, soient très étudiées et très rémunératrices. Les gens sérieux ne compromettront plus leurs capitaux parce que quelques faiseurs, députés ou confidents de ministres viendront offrir leur nom pour composer un conseil d'administration. Ce temps n'est plus, et je suis certain qu'à l'avenir le capital de l'épargne, devenu plus intelligent et moins méfiant, ne sera pas improductivement gaspillé, comme nous l'avons vu.

Et c'est pourquoi vous ne vous étonnerez pas si j'insiste pour proclamer que les détenteurs

de gros capitaux, qu'ils ont su gagner et surtout conserver, sont aussi utiles à un pays en temps de paix, qu'une armée bien disciplinée en temps de guerre.

Les Juifs ont su réserver à la France une grosse part dans l'ensemble de la richesse européenne; que ce capital soit entre leurs mains ou dans d'autres, peu importe. Il serait préférable qu'il fût réparti dans de nombreuses mains, mais l'essentiel c'est qu'il soit chez nous, où nous avons le plus grand intérêt à le conserver.

Si vous voulez entretenir vos lecteurs des nombreux tripotages projetés ou avortés, en leur dévoilant avec plus ou moins d'exactitude bien des intrigues et des déceptions, vous êtes sûr de les intéresser. Mais à quoi bon pénétrer dans ces dessous obscurs toujours trop ou pas assez éclairés (vous manquez absolument de mesure)! Pour moi, je ne m'inquiète pas de toute cette cuisine, je ne veux la juger qu'à table, persuadé que dans un bon plat il n'entre que de bonnes choses.

Sous prétexte que les Juifs s'occupent beaucoup d'opérations financières, vous les appelez usuriers et vous arrivez ainsi à flétrir, sans justifier toutefois vos assertions, même les gens

qui auraient droit à vos ménagements, puisqu'ils ont été malheureux.

Vous tenez à bien marquer votre mépris pour le vil métal, et pourtant le succès de *la France Juive* ne doit pas vous être indifférent au point de vue pécuniaire. Vous profitez du produit de votre travail, rien n'est plus juste. Mais croyez-vous qu'il n'arrive pas également aux hommes d'affaires de s'éreinter sans rien gagner, et que leur métier n'exige pas aussi des connaissances étendues? Vos théories là-dessus, trop sommaires, me laisseraient supposer que votre idéal serait de supprimer les opérations de Bourse, les sociétés financières, industrielles et commerciales, et de n'autoriser qu'une vaste société de Jésus qui se chargerait de notre salut et reconstituerait la France d'autrefois.

Lorsque vous évoquez la France d'autrefois, je ne puis m'empêcher de songer au châtiment cuisant que les gentilshommes vous auraient fait infliger par leurs laquais, pour vous être permis des incursions dans leur vie privée et pour les avoir signalés comme manquant de patriotisme et se moquant du drapeau français.

En effet, vous avez une façon perfide de présenter les événements qui doit certainement troubler les lecteurs peu attentifs. Après la nouvelle du désastre de Lang-Son, vous opposez à la douleur d'une humble ouvrière qui veut savoir « *si l'on a sauvé les drapeaux* » la légèreté et l'insouciance de ce qu'on appelle la haute société, « *qui se moquait pas mal des drapeaux* ». Alors, à l'appui de cette calomnie, vous copiez les comptes rendus des fêtes et bals donnés, dites-vous, à l'occasion de « *la nouvelle des malheurs qui frappaient la patrie* ».

Vous oubliez avec intention que, peu de jours après Lang-Son, les négociations de paix ont commencé et que tout permettait de considérer les hostilités comme terminées. Mon intention n'est pas de justifier cette guerre, mais comment rester indifférent devant ce parti pris de dénigrement qui s'attaque à tous les Français ?

Non, la haute société ne peut être insensible aux malheurs de la patrie. Elle serait la première frappée dans ses intérêts, et il faut avoir l'humeur bien noire pour dénoncer, quand même, à la vindicte publique les gens qui, tout en s'amusant, font aller le commerce, lequel ne doit pas s'être indigné, comme vous, à propos de quelques réu-

nions mondaines, trop rares, à mon avis, et qui devraient être encouragées.

Vous préféreriez peut-être, par vos menaces et vos excommunications, faire disparaître ces aimables imitations de la société d'autrefois, que vous n'exaltez que pour établir un contraste.

Si nos mœurs sont corrompues, ce que je n'admets pas, il y a beau temps que les mauvais exemples partis de haut ont contribué à ce que vous appelez la décadence. Mais, croyez-moi, n'excitez pas les ouvriers à piller les riches hôtels : ces conseils malsains, venant d'un homme qui a la prétention de moraliser, n'avanceraient pas la solution du problème que vous semblez poursuivre. Contentez-vous de ce colossal chantage, fructueusement exploité par la vente de votre livre.

Ce qui m'indigne le plus dans votre œuvre, c'est le cynisme avec lequel vous étalez devant l'étranger la honte de votre pays, que vous montrez pourri jusqu'aux moelles. Avec vos finesses d'écrivain et quelques formes élégantes de style, vous exposez les théories des orateurs de la salle Graffard dont les déclamations incendiaires se dispersent dans l'air, tandis que les accusations entassées dans vos deux volumes entretiendront

la calomnie, dont il restera toujours quelque chose.

Et maintenant vous faites une petite incursion en Amérique, pour nous prouver sans doute que la race sémitique n'a pas seule la passion du vil métal.

« *Trouver de l'or,* dites-vous, *c'était l'idée fixe des compagnons de Cortez et de Pizarre.* »

Vous excusez les massacres de ces Indiens inoffensifs qui défendaient leur patrie et refusaient d'embrasser le christianisme. Vous vous écriez avec lyrisme : « *Les Castillans, à force d'audace, de supériorité dans le courage, ont pu prendre d'assaut le palais plein d'or de Montézuma.* »

En voilà des gaillards, ces Espagnols, qui eux non plus n'auront pas le premier prix de colonisation[1] ! Naturellement vous vantez leurs lâches cruautés.

Cela me rappelle mon cours d'histoire, où l'on

1. Il y a loin de ces moines espagnols aux missionnaires modernes. Les missionnaires anglicans font tous du commerce. Ils ont toujours une bible dans une main et un prix courant de marchandises dans l'autre. Ils sèment la parole de l'Évangile et récoltent des dollars. Pour eux, chaque nouveau converti est un nouveau consommateur pour leur pays. Nous ne sommes pas encore à leur hauteur sous ce rapport.

Les Baleiniers (Alexandre Dumas).

nous apprenait la conversation attribuée à Montézuma et à Guatimozin, qui avaient été installés par leurs bourreaux sur des grils côte à côte, sans doute pour pouvoir causer.

Guatimozin, à qui la douleur arrachait des gémissements, reprochait à Montézuma de ne pas manifester sa souffrance : « Crois-tu que je sois sur un lit de roses? » lui répondit cet héroïque sauvage.

Ce souvenir historique ne peut-il pas s'appliquer au procédé que vous avez adopté, notamment pour reproduire une conversation entre Gambetta et Jules Simon, lorsque ce dernier vint à Bordeaux pour faire cesser les frais de la dictature?

Les discours prêtés à ces personnages sont aussi exacts que ceux que les moines espagnols attribuent à des chefs indiens dont ils ne connaissaient même pas la langue. Vous nous permettrez, en conséquence, de mettre hardiment en doute vos suppositions à ce sujet.

Arrivons enfin au grand coup de tam-tam qui termine votre chapitre de l'histoire des Juifs. Vous dites que l'ouvrier réclame « *l'expropriation à son profit des instruments de travail* », et pour

atteindre pacifiquement ce rêve, vous vous demandez « *pourquoi un prince chrétien, un chef aux conceptions fermes et larges, ne confisquerait-il pas les biens des Juifs?* »

Pour exposer votre petit système, vous estimez à 80 milliards la fortune du peuple d'Israël et vous présumez cependant « *qu'avec la facilité de dénaturer les valeurs*, une *opération comme celle-là ne produirait pas plus de* 10 *milliards* », Remarquons en passant que vous consentez bien légèrement à une perte de 70 milliards; comme c'est peu de chose, je n'aurai pas le mauvais goût d'insister.

La fortune des Juifs produirait donc 10 milliards avec lesquels le prince chrétien exproprierait « *assez d'usines pour permettre aux ouvriers d'expérimenter leurs doctrines sociales* ». Avouez que l'expérience coûterait un peu cher. 70 milliards détournés ou dépréciés, 10 milliards au gaspillage, cela donne le vertige!

Enfin, voilà les ouvriers, mais quels ouvriers d'abord? Parviendriez-vous à faire une répartition équitable entre tous les corps d'état ou y aura-t-il des privilégiés? Il faudrait expliquer un peu les voies et moyens de cette vaste combinaison; elle

en vaut la peine? voilà donc les ouvriers dotés de 10 milliards, divisés à l'infini.

Vous conviendrez qu'une association, si bien administrée qu'elle soit, ne donnera jamais d'aussi bons résultats qu'une exploitation dirigée par un propriétaire vigilant, qui dépense tout ce qu'il a de forces et d'intelligence pour la faire prospérer? Or, il arrivera fatalement qu'avant peu une grande quantité de vos usines d'ouvriers auront fait faillite, que d'autres prolongeront plus ou moins leur existence, selon l'habileté et l'intérêt de leurs états-majors, et que quelques-unes enfin jouiront d'une prospérité relative.

Vous auriez certes amené un joli gâchis, et je vois d'ici l'industrie française sans capital et les ouvriers sans travail. C'est, sans exagération, le résultat inévitable que donnerait cette expérience de « *votre prince chrétien aux conceptions fermes et larges* », qui serait reconduit, j'en suis sûr, brutalement à la frontière.

Mais croyez-vous sérieusement pratique cette confiscation des biens des Juifs et ne prévoyez-vous pas de fâcheuses difficultés? A leur place, je n'hésiterais pas, et au lieu de m'évanouir sur

ma caisse et de me laisser traîner par les pieds jusque dans la rue, comme un simple capucin, je m'empresserais de faire filer à l'étranger tout ce qui serait transportable. Rien de plus facile, car le secret aurait beau être bien gardé, ces choses-là se devinent, et nous ne sommes plus à l'époque de la Saint-Barthélemy, que vous tenez, par parenthèse, pour un acte très méritoire, ce qui est encore un comble.

Après avoir mis mes valeurs en sûreté, j'irais tout bonnement les rejoindre, et je laisserais derrière moi une légion de pillards parfaitement organisés qui auraient le devoir d'incendier, partout à la fois, meubles et immeubles sans s'inquiéter du voisinage. Cela s'est bien fait à Moscou malgré l'armée française, qui se croyait assez nombreuse pour maîtriser le fléau!

Notez que je ne tiens pas plus à ce moyen qu'à un autre, comme vengeance; mais je combinerais, ainsi ou autrement, une petite fête, à la façon de Sardanapale, pour prouver à votre prince chrétien qu'il n'est qu'une fichue bête, ce que je ne me permettrais pas d'écrire s'il n'était pas imaginaire.

Reconnaissez au moins que vous en débitez de belles et qu'il faut avoir de la patience pour discuter de pareilles insanités. Cette idée de ruiner un pays pour satisfaire une passion fanatique, idée que vous osez formuler, me prouve que l'intolérance qui hante encore certains cerveaux, est aussi vive et aussi furieuse qu'au temps des bûchers : car c'est bien seulement une question religieuse que vous agitez, et il ne peut y en avoir une autre.

La question financière, que vous cherchez à mettre en avant pour masquer des désirs secrets, vous est absolument inconnue, vous ne la soupçonnez même pas, et vous n'hésitez pas à faire appel aux plus mauvaises passions pour pousser à de semblables horreurs!

Vous vous attendrissez sur le sort des pauvres diables qui, quoique entraînés, je le veux bien, ont fourni avec empressement la possibilité de faire la Commune, et maintenant vous faites entrevoir aux ouvriers un capital que vous leur offrez et qu'ils n'auront qu'à prendre, aussitôt qu'ils auront acclamé un prince chrétien.

Mais, ce que vous proposez n'est ni l'association ni la coopération : c'est la mise en main,

à titre gratuit, d'une propriété au profit d'une corporation qui, sans avoir amassé un capital, se trouverait tout d'un coup mieux dotée que ceux qui ont recueilli l'épargne de plusieurs générations.

C'est tout bonnement le legs du journal *la Liberté*, que, d'après vous, Pereire aurait dû donner à tous ses rédacteurs pour faire une expérience. Votre réussite ne prouverait rien au sujet des associations ouvrières, auxquelles on pourrait faire quelques avances, j'y consens, mais sans leur fournir, à titre gracieux, ni outillage ni capital.

Sous le second Empire on a fait un essai de prêts à l'industrie qui a donné des résultats déplorables. Vous me répondrez que la mesure, bonne en elle-même, a été mal appliquée : c'est possible, mais ce serait encore la même chose à présent, n'en doutez pas.

C'est sur l'excédent de la rémunération de son travail que l'ouvrier, et n'importe quel travailleur, doit constituer peu à peu son capital. Et vous commettriez de grandes injustices en provoquant, par n'importe quel moyen, de semblables inégalités dans les conditions de la production. Et puis, en admettant une confiscation aussi

arbitraire, que, pour un instant, je suppose réalisable, cet immense capital de 10 milliards devrait faire retour à l'État, pour diminuer les charges imposées à la masse, et ne pourrait pas être attribué à certaines catégories d'individus.

Parbleu ! tandis que vous y êtes, vous feriez bien mieux de proposer une mesure moins extraordinaire, et qui s'imposera un jour ou l'autre. Pourquoi ne pas demander la suppression du Grand-Livre, sous prétexte que les rentiers sont inutiles et consomment sans produire? Au lieu d'un revenu de 500 millions que donnerait le pillage des biens des Juifs, vous obtiendriez ainsi plus de 1500 millions ! ! ! ce qui ramènerait sur-le-champ votre budget à des proportions normales. Et l'on pourrait enfin contempler un gouvernement débarrassé du déficit et ne proposant que des diminutions d'impôts.

Une pareille liquidation donnerait au prince chrétien qui la mettrait à exécution une certaine popularité, qui ne serait pas longtemps troublée par les criailleries de quelques vils rentiers, bien vite morts de faim.

Notez que par cette mesure, très-radicale j'en conviens, mais qui pourrait être appliquée avec

des tempéraments, vous atteindriez la fortune des Juifs dans des proportions formidables, et la France n'aurait pas perdu un centime de cet énorme capital que l'Europe nous envie.

Voilà au moins une opération dont la masse profiterait, tandis que votre confiscation des biens des Juifs aurait pour résultat de faire disparaître une immense richesse, qui serait perdue pour tout le monde.

N'allez pas croire, au moins, que je sois partisan de la suppression des rentes. J'ai voulu simplement opposer une théorie fantaisiste à vos violences, pour vous prouver qu'il n'est pas difficile d'échafauder de gigantesques combinaisons.

Vous y tenez donc bien à cette spoliation des Juifs! Vous vous faites fort de l'exécuter en moins d'une journée, ce qui prouve que vous ne doutez de rien.

Vous poussez même l'admiration pour ce haut fait jusqu'à voir la chose accomplie.

Vous nous montrez la joie du peuple à qui vous n'apprendriez pas ce jour-là à respecter la propriété. Vous vous écriez que l'enthousiasme serait si grand « *que tout le monde s'embrasserait dans la rue* ».

18

Non, monsieur, cette exécution brutale que vous appelez « *la plus féconde révolution des temps modernes* » (ce qui vous arrache en passant la justification des révolutions), cette exécution despotique, qui ne produirait que la ruine, laisserait le peuple très indifférent, parce qu'il n'aurait rien à y gagner et qu'il lui répugne de s'associer à la persécution religieuse.

Voulez-vous que je vous dise quel sera le jour où tout le monde s'embrassera dans la rue? C'est lorsque la nouvelle d'une grande victoire viendra cicatriser la blessure qui saigne au cœur de tout Français; lorsque notre patriotisme, qui n'est pas mort, quoi que vous en disiez, pourra s'épanouir sur tous les visages. Certainement ce jour-là tout le monde s'embrassera dans la rue, pour fêter la délivrance de la patrie.

LIVRE TROISIÈME

GAMBETTA

Fausse origine. — Reddition des comptes de la guerre. — La délégation de Tours. — Le 16 mai. — La dissolution. — Le ministère de l'intérieur. — Duel de Fourtou et de Gambetta. — Duel du capitaine Denamps et du percepteur Boé. — Voyage nocturne. — Mort du capitaine. — Les nouvelles couches sociales. — Accusations injustes au sujet de la revanche. — Les décrets contre les congrégations. — Multiplication des Juifs. — Les honneurs militaires rendus à Gambetta. — Le scrutin de liste. — Les crucifix dans les écoles. — Liberté de l'instruction religieuse. — Suppression de l'internat. — Sympathie pour Gambetta. — Conclusion générale.

Vous consacrez un chapitre spécial à Gambetta et vous débutez par un préambule pompeux.

Ce n'est qu'après avoir passé en revue quelques empereurs romains excentriques, que vous en arrivez à votre héros, que vous comparez à Barabbas. Je n'ai pas assez approfondi la légende de la Passion pour apprécier cette comparaison. Vous déclarez que Gambetta était Juif, issu d'une famille juive allemande du nom de Gamberlé. Vous ignorez si c'est le fils ou le petit-fils

d'un Gamberlé qui vint s'établir à Cahors. Cette façon d'attribuer aux gens des généalogies fantaisistes vous est assez familière. Pour moi, qui n'ai pas de raisons pour me livrer comme vous à la recherche du Juif, j'ai toujours pensé que Gambetta, né en France de parents français et catholiques, était Français et baptisé comme vous et moi. Il a même été élevé au séminaire, à ce que m'ont dit ses camarades.

Bien que, selon vous, il n'eût aucun goût pour sa profession d'avocat, Gambetta a brillé au barreau. Évidemment la politique l'attirait, et il faut convenir qu'il y a joué un certain rôle. Ne revenons pas sur sa dictature pendant la guerre. Je vous ai dit ce que j'en pensais. Je me bornerai à vous faire remarquer que le silence observé par Gambetta pendant la Commune et sa retraite à Saint-Sébastien rendent bien improbable sa complicité avec les insurgés.

L'ayant peu connu, je n'ai pas qualité pour prendre la défense de Gambetta. Ses amis sont assez nombreux pour suffire à cette tâche! Je ne veux que signaler les points sur lesquels vous me paraissez exagérer vos critiques à son sujet.

La reddition des comptes de la guerre ne

pouvait causer à Gambetta la terreur que vous lui prêtez. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les pièces de comptabilité aient été détruites par l'incendie du ministère des finances, et il n'était pas difficile de donner satisfaction à la Cour des comptes, qui n'exige que la justification des dépenses par la production de mandats acquittés.

Faisant fonctions de trésorier général à Orléans pendant la guerre, je remettais de l'argent contre toute réquisition militaire, écrite même sur une carte de visite. Les formalités ordinaires avaient disparu, et il n'y avait pas moyen de procéder autrement, pour ne pas entraver l'action de la défense.

Bien entendu, les officiers qui avaient signé leurs réquisitions devenaient responsables, et longtemps après la guerre j'ai encaissé diverses sommes qui m'étaient remboursées, sur injonction de la Cour des comptes, par des officiers qui n'avaient pu justifier de l'emploi intégral de leurs réquisitions. Vous reconnaîtrez qu'il a fallu un contrôle et un pointage bien rigoureux pour obtenir ce résultat. Les dépenses pour fournitures de la guerre s'acquittent toujours sur mandats, et il n'y avait pas la moindre irrégularité possible. Les détournements ne pou-

vaient donc se produire qu'à la réception des approvisionnements, et pourtant le contrôle était sévère : les corps avaient intérêt à exiger la remise intégrale des fournitures qui leur étaient dues et même ils ne se gênaient pas pour les refuser lorsqu'ils ne les trouvaient pas de bonne qualité. En tout cas, les carottages n'ont pu se pratiquer que sur une bien petite échelle, et je n'ai ni vu ni connu personne ayant vu les légendaires souliers en carton et les cartouches chargées avec de la cendre.

Le gouvernement de Tours a fait des prodiges pour approvisionner cette armée improvisée dont la ligne de bataille s'étendait depuis Gien jusqu'à Châteaudun en s'appuyant sur Bellegarde et Patay, en avant d'Orléans.

Plus de deux cent mille hommes ont été concentrés sur ces divers points en moins de trois semaines, aussitôt après la victoire de Coulmiers (9 novembre 1870).

J'ai été témoin de la débâcle qui s'est produite après la perte de la bataille de Patay, le 2 décembre. Tous les convois de vivres et d'équipements dirigés sur Orléans se sont jetés en toute hâte sur les routes de la Sologne pour échapper à l'ennemi. J'ai compté plus de deux mille char-

rettes chargées de pains, de sacs, de souliers, de pantalons et d'autres objets qui n'ont jamais pu rejoindre les corps auxquels elles étaient destinées. Les divisions de l'armée battaient en retraite de leur côté et ignoraient la position des convois, retenus souvent par les détachements qui les rencontraient. Tout ce désordre ne provenait certainement pas du gouvernement de Tours, qui avait fait le nécessaire pour assurer les approvisionnements.

Les généraux à qui furent confiés les commandements de ces armées ont déployé une grande énergie. Et si Chanzy avait eu sous ses ordres des troupes aguerries, comme celles de Metz, par exemple, il aurait probablement remporté des succès qui auraient changé la face des choses. Gambetta était secondé dans ce travail d'organisation par MM. de Freycinet, Férot et de Serres, qui ne se sont pas épargnés et ont donné des preuves de leurs hautes capacités. Je fais ces déclarations en toute liberté et avec une entière bonne foi, sans autre but que de rendre hommage à la vérité.

C'est le 16 mai qui a consacré la puissance de Gambetta. Avant cet acte téméraire du maréchal Mac-Mahon, il n'avait pas grande autorité

à la Chambre. Bien des groupes échappaient à son influence, soumise à des tiraillements nombreux. Ce n'est qu'après s'être imposé, par l'énergie de ses discours, comme chef aux 363, qu'il est devenu le maître de la situation.

Bien des députés républicains m'ont avoué que si les ministres du 16 mai n'avaient pas attendu plus d'un mois avant de faire voter la dissolution de la Chambre par le Sénat, l'alliance des 363 n'aurait pu se conclure. Et le gouvernement, qui aurait pu alors empêcher les réunions ultérieures des députés, obligés, en outre, d'agir isolément dans les départements, sans s'être concertés, se serait assuré la victoire aux prochaines élections.

Mais on ne se pressait pas au Ministère de l'intérieur. On s'y empilait cependant, et savez-vous pourquoi ? Vous le devinez bien, je suppose. Il s'agissait d'obtenir des places de préfets, sous-préfets et autres emplois de moindre importance.

J'étais à Paris ce jour-là, et, lisant dans les journaux la nomination, comme ministre de l'intérieur, de mon camarade de Fourtou, que j'avais laissé quelques jours avant bien tranquille en Périgord, l'envie me prit de l'aller voir.

Onques ne vis pareille foire. Les antichambres, les couloirs, les escaliers étaient envahis par les favorisés qui avaient des promesses d'audience, et plus de mille quémandeurs encombraient la cour du ministère.

De Fourtou était tellement assiégé, qu'il ne pouvait recevoir des préfets mandés par télégraphe. J'en ai rencontré deux qui ont attendu pendant plus de vingt-quatre heures dans les antichambres avant d'être introduits dans le cabinet du ministre, auquel on ne laissait même pas le temps de prendre ses repas. A tout moment il était obligé d'échapper à ses solliciteurs pour se rendre aux fréquents et interminables conseils qui se tenaient à l'Élysée et qui faisaient pressentir que l'accord entre les gouvernants n'était que relatif. Tous voulaient faire quelque chose, mais ils ne savaient pas trop quoi. L'événement l'a bien prouvé.

La vérité est que, pendant plus de quatre semaines, les ministres s'occupèrent à négocier (c'est le mot) la dissolution avec les sénateurs; et pendant ce temps les 363 renouvelaient le serment du jeu de paume et se préparaient à la lutte électorale qui devait décider de la partie engagée.

Je ne veux point raconter l'histoire du 16 mai, que nous savons tous, mais pourquoi dites-vous que de Fourtou répondit très fièrement aux menaces de la gauche victorieuse, lorsque ailleurs vous l'accusez d'avoir eu peur de compromettre sa peau? Vous ajoutez même qu'il ne profita de son passage au ministère que pour *s'en fourrer jusque-là*. Pas dans ses poches, en tout cas : de Fourtou est le plus honnête homme du monde. Mais, comme il n'a pas réussi, vous lui envoyez le coup de pied classique. C'est dans l'ordre des sentiments humains.

Pourquoi ne pas rendre à chacun ce qui lui est dû, pourquoi passer sous silence le duel de Fourtou et de Gambetta? Il me semble qu'en cette circonstance de Fourtou, que vous appelez « *poltron* », s'est exposé à un terrible danger. Que lui serait-il arrivé, je vous prie, s'il avait tué ou même blessé grièvement Gambetta, alors à l'apogée de sa popularité? Je crois fermement que s'il avait eu ce malheur, sa famille et lui auraient été écharpés par une populace en délire.

Vous me direz que ce duel n'était pas sérieux, que les adversaires furent placés à trop grande distance. Il n'en est pas moins vrai que, peu de

temps auparavant, un duel avait eu lieu dans les mêmes conditions à Nantes, et que M. de la Rochette avait été grièvement blessé par M. Laisant. C'est même cette considération sans réplique qui décida de Fourtou à accepter la distance de trente-cinq pas, proposée par les témoins de Gambetta.

Tous les duels ne donnent pas lieu à des rapprochements aussi touchants que votre rencontre avec Arthur Meyer, et pourtant, lorsque les adversaires sont très excités l'un contre l'autre, il est difficile que le corps-à-corps puisse être évité. Le brave capitaine Denamps, dont je vous ai fait faire la connaissance, eut dans le temps avec un vieux percepteur du nom de Boé un duel que j'avais préparé de longue main pour nous ménager une scène comique, et qui faillit tourner au tragique, tant il est difficile de tout prévoir dans ces sortes de divertissements. Oyez plutôt.

Il y avait à Ploërmel une marchande de tabac, mère de trois jolies filles. Le capitaine Denamps logeait chez ces dames et se disait (et même se croyait) leur oncle, — degré de parenté très élastique, — à la mode de Bretagne. Le percepteur

Boé, quoiqu'il ne fumât guère, passait sa vie dans le bureau de tabac auprès des trois jolies filles. Amoureux, malgré son grand âge, il finit même par épouser l'aînée des trois filles, qui n'avait que cinquante-deux ans de moins que lui.

Tout ce monde vivait en paix, lorsqu'un beau jour la marchande de tabac découvrit dans la chambre de ses filles un livre égrillard, ou pornographique, comme on dit aujourd'hui. D'où venait cet ouvrage? Les uns accusaient le capitaine, les autres le vieux céladon Boé. Ces derniers étaient dans le vrai : je crois que le mariage ultérieur du vénérable percepteur avec une de ces jeunesses prouve suffisamment ses instincts de paillardise.

Quoi qu'il en soit, il fut démontré au capitaine Denamps que les choses ne pouvaient en rester là. Boé avait voulu corrompre ses nièces et laissait planer sur le vieux brave l'accusation de leur avoir procuré ce vilain livre. Il fallait du sang pour laver cet outrage.

J'eus beaucoup de mal à faire accepter un duel, même pour rire, au père Boé, qui mourait de peur à la seule pensée de tirer un coup de pistolet. J'avais beau lui promettre de charger les

armes avec des balles en papier, il craignait une erreur ou un accident.

Mais comme le capitaine, qui ne décolérait pas, menaçait de le bâtonner dans la rue s'il hésitait à lui accorder une réparation, je parvins à le décider et à fixer l'heure et le jour du combat.

Voici le côté amusant de la rencontre : les quatre témoins et le père Boé étaient d'accord pour faire croire au capitaine qu'il avait tué ou grièvement blessé son adversaire. Du reste le capitaine, comptant sur ce résultat, avait pris ses dispositions en conséquence, et pour éviter d'être arrêté, s'était assuré un refuge chez un vieux camarade, qui habitait une petite maison perdue sur la lisière de la forêt de Paimpont, à 25 kilomètres de Ploërmel.

Il était convenu que nos gendarmes, qui devaient se prêter à la plaisanterie, rôderaient autour de la maison isolée pour effrayer Denamps, chaque fois qu'ils iraient en correspondance de ce côté. Nous nous réservions, du reste, de prolonger par toutes sortes de moyens les inquiétudes du capitaine, avant de lui annoncer la résurrection ou la guérison de son adversaire.

Ce qu'il y eut de drôle dans cette affaire, dont

toutes les combinaisons échouèrent, c'est que le fameux procureur de Mesmeur, informé de ce duel, qu'il croyait sérieux, et qu'il voulait empêcher, avait mandé deux brigades de gendarmerie de renfort pour surveiller les bois des environs.

Ce déploiement de la force publique effraya deux des témoins, fonctionnaires pusillanimes, qui devaient assister les combattants. Nous ne nous trouvâmes ainsi que quatre sur le terrain, les deux adversaires et deux témoins.

Cette défection ne me fit pas abandonner mes projets. Au contraire. Nous allâmes, à deux heures de l'après-midi, dans le bois de Maleville, tout près de la ville, en passant sous les fenêtres des autorités, qui nous guettaient, mais sans croire à la possibilité de ce combat singulier à une pareille heure.

Arrivés dans un taillis, j'installai mes deux champions à quinze pas l'un de l'autre. Je leur recommandai de tirer ensemble lorsque j'aurais frappé trois coups dans mes mains, et, remettant au père Boé son pistolet, je lui répétai pour la centième fois qu'il devait se laisser tomber dans l'herbe aussitôt après avoir tiré.

Quant au capitaine, qui bondissait d'impa-

tience, j'avais toutes les peines du monde à le maintenir à sa place. Il voulait se précipiter sur son adversaire, se battre à l'américaine et gesticulait frénétiquement avec son pistolet à pierre, dont le bassinet ne fermait qu'à moitié.

Enfin, je donne solennellement le signal, et une bruyante détonation se produit. Lorsque la fumée est dissipée, j'aperçois à terre le père Boé qui ne donnait aucun signe de vie. Quant au capitaine, dont le pistolet n'était pas parti, il ne perdait ni son temps ni la tête, et s'avançait, toujours furieux, sur son adversaire, en tirant et armant à chaque pas son pistolet, qui persistait à rater.

Ce n'est que lorsqu'il eut placé son arme à bout portant sur la poitrine de son adversaire étendu par terre, que je parvins à le calmer, en le prenant à bras-le-corps et en lui criant qu'il allait commettre un assassinat.

Tout mon plan était démoli par l'imbécillité du père Boé, qui avait eu tellement peur de la forte détonation de son pistolet, bourré de papier jusqu'à la gueule, qu'il ne s'était pas aperçu que son adversaire n'avait pas tiré, et sa persistance à faire le mort montrait trop ouvertement au capitaine qu'on se moquait de lui.

J'eus beaucoup de mal à le préserver d'une

correction manuelle que le brave Denamps voulait lui administrer et qu'il aurait bien méritée. Je le fis emmener par son témoin, ce qui me permit d'apaiser un peu la colère du capitaine, en lui prouvant que son pistolet était très bien chargé et que c'était par sa faute qu'il n'y avait plus de poudre dans le bassinet. Je lui montrai une vraie balle, que j'avais dans ma poche, et il devint fier lorsqu'il fut persuadé d'avoir essuyé véritablement le feu de son adversaire.

Pour terminer cette grave affaire, il s'agissait de réconcilier les deux champions : aussi après avoir fait dîner chez moi le capitaine, je le conduisis passer la soirée au cercle, où les libations se prolongèrent fort tard.

Lorsque nous sortîmes, vers minuit, le pauvre Denamps ne pouvait se tenir debout qu'avec le secours de deux bras. Aussitôt qu'on le lâchait parce qu'il voulait marcher seul, il s'affalait au milieu de la route, ce qui provoquait des rires fous, tant ses chutes étaient comiques. Sous prétexte de lui faire prendre l'air pour le dégriser, on conduisit le capitaine du côté de la route de Rennes, au moment où vint à passer le courrier de Brest.

Pendant que le conducteur allait prendre ses dépêches à la poste, nous eûmes l'idée d'ouvrir l'intérieur de la diligence et d'y faire monter Denamps, qui se laissa faire, nous croyant disposés à l'accompagner. Un petit tour en voiture lui souriait et il ne cessait de chanter :

Ah! qu'il fait bon d'aller en voyage,
Surtout lorsqu'il n'en coûte rien.

Là-dessus, le conducteur revint avec ses dépêches et donna le signal du départ. Le postillon fouetta ses chevaux et nous vîmes disparaître dans la nuit le capitaine, qui nous faisait des appels désespérés.

Qu'arriva-t-il ? Nous l'avons su depuis, et cette farce n'a pas été la moins salée de celles que son ivrognerie a procurées au pauvre Denamps. Sous l'influence des mouvements de la voiture, le capitaine ne tarda pas à éprouver toutes les horreurs du mal de mer. Il se laissait tomber sur ses voisins, qu'il arrosait des torrents d'une formidable indigestion et qui, malgré leurs cris, ne purent faire arrêter la voiture qu'à 12 kilomètres de Ploërmel. Le conducteur, après avoir décroché son unique lanterne, vint voir ce qui se passait dans ce com-

partiment si bruyant et, ne reconnaissant pas le voyageur malade, qui se jetait dans ses bras, l'appelant son sauveur, déposa Denamps, comme un simple paquet, sur le bord du fossé et continua sa route.

Le lendemain matin on vit arriver en catimini le capitaine, qui avait passé la nuit à la belle étoile au mois de novembre. Il se faufila, sans parler à personne, dans sa petite chambre, où il médita plusieurs jours sur ce voyage extraordinaire auquel il ne comprit jamais rien.

Quelques mois plus tard il tomba malade, et ne tarda pas à mourir après m'avoir désigné pour porter un cordon du poêle à son enterrement, ce qui en Bretagne est une preuve d'estime et d'affection.

Je regrettais beaucoup ce pauvre capitaine, qui me faisait passer parfois de gais moments. Je ne pouvais plus glisser dans les vastes poches de sa redingote les pies et les écureuils tués à son intention dans les bois de Maleville; et, quand il s'agissait de faire une longue promenade, je ne trouvais plus mon compagnon fidèle, toujours disposé à me suivre et à partager mon avis, ce qui est, ma foi, fort agréable. Je restai assez long-

temps errant et indécis, pensant toujours à mon inséparable, mais, n'aimant pas à vivre seul, je ne tardai pas à prendre un parti énergique, je me décidai au mariage, pour me soustraire à la surveillance du procureur et pour avoir des enfants, auxquels j'ai appris, leur recommandant de le méditer dans toutes les circonstances de la vie, un seul mot, très long, mais qui résume bien des principes : IMPASSIBILITÉ.

Je me suis laissé entraîner loin de notre sujet par ces histoires de duel que vous avez provoquées. Je reviens à Gambetta, dont vous expliquez le discours prononcé à Grenoble en 1872.

D'après vous, les nouvelles couches sociales existaient réellement, et vous prétendez qu'elles se composaient « *de beaucoup de Juifs, avec un appoint de francs-maçons, de faiseurs de dupes, de bohèmes et de piliers d'estaminet, de généraux déshonorés*, etc. »

A chaque qualificatif, vous ajoutez des noms de personnages qui ont joué un rôle dans le gouvernement ou la politique depuis quinze ans, et je n'y trouve pas un seul nom Juif! Décidément ce n'est pas sérieux.

Après des digressions sur Daniel Manin, qui

n'a été pour vous qu'un avocat médiocre dont on a fait un personnage à coups de grosse caisse, vous attribuez la même origine à la célébrité de Gambetta ; vous répétez qu'il fumait des cigares exquis pendant que les autres se battaient et qu'il s'était enfui lâchement au moment de rendre ses comptes. Ces accusations surannées et rebattues n'ont plus de portée. On peut très bien vaquer aux affaires les plus graves en fumant des cigares, et Gambetta ne s'est pas enfui pour ne pas rendre ses comptes. Pendant son séjour à Saint-Sébastien, la Commune donnait assez de préoccupations au gouvernement, qui avait autre chose à faire que de vérifier les pièces de comptabilité de la délégation de Tours.

Vous avouez pourtant que Gambetta vous a donné des illusions en faisant entrevoir comme un espoir de revanche qu'il n'a pas réalisé, et vous le maudissez avec indignation, vous le traitez de « *misérable* ».

Comme vous aimez les déclamations sentimentales, dont on devrait s'abstenir lorsqu'on aborde d'aussi graves sujets, vous me feriez plaisir en me disant si, depuis quinze ans, il s'est présenté une occasion favorable pour prendre une revanche. Vous n'en pouvez citer une seule.

Eh bien, alors que reprochez-vous à Gambetta? D'avoir été prudent, de ne pas nous avoir lancés dans une folle aventure? Dans ce cas vous êtes enragé et il faut aller chez Pasteur.

Je ne sais pourquoi vous faites supporter au seul Gambetta la responsabilité des décrets contre les congrégations non autorisées. Il me semble qu'il y avait un ministère et un parlement qui ont proposé et voté ces décrets. Je suis loin, du reste, de les approuver et leur exécution a été ridicule[1]. On eût pu trouver dans la procédure ordinaire des moyens préférables à l'emploi de la force armée.

1. Il n'y a rien de nouveau et ce n'est pas la première fois que la force armée a pénétré dans les couvents.

On lit dans le *Siècle de Louis XIV* : « Les Jésuites eurent le crédit de faire brûler les *Lettres provinciales* par un arrêt du parlement de Toulouse, ils n'en furent pas moins ridicules et en devinrent plus odieux à la Nation. On enleva les principales religieuses de Port-Royal de Paris avec deux cents gardes et on les dispersa dans d'autres couvents. On ne laissa que celles qui voulurent signer le Formulaire.

« Le Formulaire condamnait la doctrine des cinq propositions de Jansénius qui ne sont pas la doctrine de saint Augustin. La dispersion de ces religieuses intéressa tout Paris. Sœur Perdreau et sœur Passart, qui signèrent et en firent signer d'autres, furent le sujet des plaisanteries et des chansons dont la ville fut inondée par cette espèce d'hommes oisifs qui ne voit jamais dans les choses que le côté plaisant et qui se divertit toujours, tandis que les persuadés gémissent, que les frondeurs déclament et que le gouvernement agit....

« Sous l'ancien régime les couvents appartenaient au roy. »

Je crois qu'il ne faut voir dans cette affaire, à présent que tout le monde est calmé, excepté vous, que l'entêtement réciproque des congrégations non autorisées et du gouvernement. Vous n'ignorez pas que la plupart des congrégations qui ont voulu régulariser leur situation, ont repris possession de leurs couvents et ne sont nullement menacées. C'est un fait que je constate, *de visu*, chaque fois que je vais à la ville. Je suis même avec intérêt la construction d'un nouveau couvent de Carmélites, sans doute autorisé, dont le besoin se faisait vivement sentir! D'après moi, cette campagne contre les congrégations ne visait que les Jésuites, dont nous sommes débarrassés pour longtemps, je l'espère.

Remarquez que ces difficultés proviennent encore et toujours du fonctionnarisme. Les préfets veulent régenter les couvents comme ils régentent les cercles, et en cela ils sont logiques. Ces bons Français, qui passent pour ingouvernables, aiment bien à sentir l'autorité et se laissent volontiers conduire comme des moutons. Je pourrais en donner bien des exemples, même à Paris, la ville libre par excellence.

N'est-il pas comique de voir l'administration

décider invariablement des faits et gestes du public, qui ne proteste guère. Je riais de tout mon cœur autrefois, et ce doit toujours être la même chose, lorsque j'apercevais, à la Madeleine ou ailleurs, trois ou quatre omnibus chargés de voyageurs patients et numérotés qui attendaient pour partir l'autorisation du préfet de police.

Et les stations de chemins de fer des environs de Paris, le dimanche, où quatre ou cinq cents personnes étaient obligées de passer une à une par une petite porte pour remettre leurs billets. Cela ne doit pas avoir changé ! Et ces trains de retour à la gare Saint-Lazare, par exemple, qui s'arrêtaient la nuit, par la pluie, à deux cents mètres de tout abri. J'ai bien vu les voyageurs, résignés, patauger dans les flaques d'eau, trébucher sur les rails et les plaques tournantes, jamais je n'ai entendu personne dire : Ouf ! Je pourrais en citer bien d'autres, mais le public est devenu tellement bétail, qu'un monsieur qui aurait le mauvais goût de se plaindre un peu haut, dans une foule, serait considéré comme un homme mal élevé ; il est bien plus commode d'obéir.

. . . .

Ces questions se recommandent aux journalistes qui dédaignent les laissez-passer des compagnies. Je reviens aux couvents et je soutiens que

si des citoyens français, bons pères et bons époux, n'ont pas le droit de se cotiser pour se réunir dans un local bien en vue, sans avoir obtenu, au préalable, une autorisation qui réglemente leurs distractions et qui peut leur être retirée par un simple caprice de préfet, il me semble, que, par assimilation, les congréganistes auraient mauvaise grâce à vouloir se soustraire à la règle commune.

Sans avoir l'intention de faire une comparaison irrespectueuse, je trouve que les couvents sont bien plus favorisés que les cercles, car il ne dépend pas d'un préfet de leur retirer leur autorisation et ils ne sont pas astreints (toujours comme les cercles) à illuminer lorsqu'ils n'en ont pas envie.

Tout cela prouve que nous n'avons pas encore une idée bien nette de la liberté. Toutes nos révolutions n'ont été faites que pour disposer des fonctions publiques et établir tour à tour des réglementations aussi inutiles qu'arbitraires.

Voulez-vous constater par vous-même cette manie d'autorité qui fait partie de notre caractère? Je ne parlerai pas des concierges, que nous voyons assez et qui, ceux-là, exercent une véritable tyrannie, mais regardez dans la rue ce

simple manœuvre chargé de vous inviter à passer au large lorsqu'on fait des réparations à une toiture. Est-il assez fier de sa mission, le voyez-vous brandissant sa latte avec l'intention de vous la casser sur le dos si vous n'obéissez pas à ses gestes hautains! Ce méchant drôle est bien le parfait modèle du fonctionnaire français, qu'il importe, croyez-moi, de faire disparaître à bref délai si nous voulons conjurer la ruine de notre cher pays.

Je remarque que vous vous excitez beaucoup avec vos Juifs, et pourtant ce sont toujours les mêmes noms que vous citez. Vous parlez dix-sept fois des frères Reinach, cinq fois d'Emmanuel Arène, quatre fois de Lévy-Crémieu et dix fois du ministre Raynal, ce qui vous permet de faire trente-six Juifs avec quatre. Cela rappelle trop le miracle de la multiplication des pains, mais c'est moins nourrissant, et il faut avoir du courage pour avaler toutes vos prolixités.

Enfin, nous irons jusqu'au bout, comme le maréchal, c'est-à-dire que nous nous arrêterons si tel est notre bon plaisir. En attendant, je veux encore recueillir un des nombreux griefs qui démontrent, d'après vous, la désorganisation du

pays. Le général commandant à Cahors s'est permis de « *faire prendre les armes à la garnison pour former la haie devant un citoyen qui n'était plus même président de la Chambre, puisque la session était close* ». Quelle horrible forfaiture! Il faut croire cependant que ce citoyen avait quelque importance, puisque sa ville natale lui rendait des honneurs auxquels l'armée s'empressait de s'associer, ce qui me paraît tout naturel.

Mais voilà qui est plus fort. Vous dites « *qu'au moment du vote du scrutin de liste par la Chambre, Gambetta exerçait véritablement l'*imperium ». L'exemple est vraiment bien trouvé : avez-vous donc oublié que la Chambre repoussa le scrutin de liste proposé par Gambetta, et que cette première hostilité provoqua la chute de son ministère?

Maintenant, abordons la grande accusation qui se renouvelle sous toutes les formes, dans chaque chapitre de votre ouvrage. Vous prétendez que « *Gambetta a fait briser les crucifix* », ce qui n'est point exact.

Les crucifix ont été supprimés dans les écoles par le fait de l'adoption de la loi sur l'instruction laïque et obligatoire.

Avant de vous donner mon opinion sur cette mesure, qui a été exécutée légalement, je tiens à protester contre vos allégations au sujet du prétendu danger que court la religion catholique, et de l'impiété que vous reprochez à toutes les classes de la société. Je ne suis plus jeune, hélas! et je puis vous assurer que je n'ai jamais vu autant de zèle, de ferveur apparente, que depuis quelques années. Cette dévotion, devenue une vraie mode, est absolument exagérée et importune. La pression religieuse s'exerce jusque dans la famille, ce qui m'agace parfois et me fait regretter le temps de mon enfance. Il est certain que sous Louis-Philippe le clergé était moins influent qu'aujourd'hui et surtout moins pleurard.

Obéit-il à un mot d'ordre ou subit-il la monomanie plaintive qui nous a tous envahis, et dont vos deux volumes ne sont que l'écho? Je l'ignore. Mais, ce qu'il est facile de constater, c'est que cet état mental du pays ne contribue pas à rendre les relations agréables et qu'un peu de tolérance ferait bien mieux notre affaire.

Comme je n'ai pas la prétention d'être un réformateur, je n'insiste pas et je reviens à l'enlèvement des crucifix dans les écoles. Pourquoi vous

mettre si fort en colère contre une mesure qui laisse intacte la liberté du père de famille?

Il est évident que la loi sur l'instruction laïque et obligatoire n'accorde aucun avantage à la religion catholique; mais comme les écoles primaires ne reçoivent que des externes, l'instruction religieuse est réservée aux parents des enfants, ce que j'approuve sans restriction. Pourquoi dénoncez-vous comme une persécution ces dispositions impartiales?

Voyez les collèges et les lycées où se donne l'instruction secondaire : ils ont toujours leurs sœurs infirmières, leurs aumôniers catholiques, leurs ministres protestants et leurs rabbins. Je serais ravi, je l'avoue, de voir supprimer tout le personnel religieux, si l'État se décidait à adopter cette réforme radicale : faire disparaître l'internat dans tous les collèges et lycées pour arriver à généraliser l'instruction donnée par l'État. Et voici comment :

Je crois inutile de m'étendre sur la cruauté de cette vie d'internat, imposée aux enfants pendant des années. Nous savons tous à quoi nous en tenir à ce sujet. Comme les établissements d'in-

struction libres n'ont pas d'école spéciale pour former des professeurs, et comme ils ne disposeront jamais, à part de rares exceptions, d'un personnel enseignant pouvant rivaliser avec les hommes distingués fournis par l'École normale supérieure, il me paraît démontré que si l'État se bornait à ouvrir des cours dans de grands amphithéâtres, avec tribunes réservées aux parents et aux surveillants des enfants, toutes les pensions, qui se multiplieraient suivant les besoins, s'empresseraient d'y conduire leurs élèves. Ces cours s'imposeraient par leur supériorité, et il faudrait d'ailleurs justifier de son assiduité pour être admis aux examens de fin d'année.

De la sorte, les parents qui, à cause de l'éloignement des cours ou pour toute autre cause, ne pourraient élever leurs enfants dans la famille, choisiraient une pension en rapport avec leur fortune et à leurs idées, concernant la religion, l'éducation et les relations sociales. C'est ainsi que je comprendrais la liberté de l'enseignement, qui, tout en simplifiant l'appareil pédagogique, conserverait à l'État la haute main sur l'instruction publique par la supériorité de son enseignement.

Cette proposition serait difficile à faire adopter à cause des errements suivis jusqu'à ce jour et à cause surtout des énormes dépenses occasionnées par l'installation de nombreux lycées qui, quoique perfectionnés, ne remplaceront jamais la vie de famille pour l'enfant.

Ne vous semble-t-il pas cependant qu'un tel système concilierait tout et ferait disparaître des lycées ces promiscuités de religions qui ne peuvent inspirer à la jeunesse que des sentiments de persécution ou d'intolérance. Les enfants peuvent bien attendre l'âge mûr pour méditer ces graves questions, et leurs réflexions seront d'autant plus indépendantes qu'ils n'auront souffert aucun froissement dans leurs croyances.

Quant à l'instruction supérieure, elle est très bien organisée, et je n'ai jamais vu, si j'ai bonne mémoire, de crucifix dans les amphithéâtres des écoles de droit et de médecine, pas plus qu'à la Sorbonne.

Ne mettez donc pas en cause dans les questions d'instruction publique la religion que chaque famille impose à l'enfant qui vient de naître. Si les écoles primaires étaient toujours restées neutres dans ces questions, vous auriez pu ménager vos indignations. Mais vous n'êtes pas de

ceux qui aiment la modération : comme tous les nouveaux convertis, vous préférez imposer votre manière de voir par les moyens les plus rigoureux. C'est ce que vous appelez le bon combat. Libre à vous : faites donc des prosélytes, car ce ne sont plus les minorités qui gouvernent.

Pourquoi n'imitiez-vous pas l'exemple que vous donnait Rochefort, qui avait fait de Gambetta sa tête de Turc? Il eût été plus honorable de l'attaquer ainsi de son vivant. Ah! mais, j'oubliais que vous avez dit : « *Je me suis surpris à parler de lui au commencement, quand son nom venait par hasard sous ma plume, dans un article, avec une certaine déférence.* » Ce qui veut dire en bon français que chaque fois que vous avez parlé de lui ou lorsque « *vous avez dîné deux ou trois fois avec lui dans des maisons littéraires* » (traduction : chez des amis), vous avez essayé d'être aimable parce qu'il vous était sympathique comme à tous ceux qui l'ont connu.

Voilà la vérité. Vous aurez beau fulminer, vous n'empêcherez pas que Gambetta fut un bon garçon, dévoué à ses amis et qui resta simple jusqu'à sa mort. Il n'a jamais commis méchamment d'actes arbitraires et il avait des dispo-

sitions naturelles à la conciliation. Quant à son honorabilité, elle est inattaquable : Gambetta n'a jamais fait de dépenses exagérées et il n'a laissé en mourant aucune fortune dont la source ne soit connue. Il vous a paru loyal de négliger ce détail : je commence à ne plus m'en étonner.

Attaquez donc tant qu'il vous plaira, les idées politiques des gens, c'est votre droit, c'est celui de tout le monde, mais n'employez pas ces procédés d'insinuations perfides qui font soupçonner des choses que vous ne dites pas. Ce dénigrement haineux et continu m'est odieux. Vous contestez même à Gambetta son talent oratoire, ce qui me rappelle le pamphlet de Chateaubriand qui, dans ses élans de lyrisme pour les Bourbons, soutenait que *Buonaparte* n'avait pas même été bon général. On ne lit plus guère les écrits de Chateaubriand, et la gloire militaire de Bonaparte est restée intacte; espérons que vos accusations contre Gambetta ne lui causeront aucun préjudice devant la postérité.

Quant à votre aversion pour les Juifs, qui a seule inspiré *la France juive,* où vous avez accumulé tous les griefs anciens et modernes qu'il vous a été possible de vous procurer, elle vous a fait dépasser le but par son exagération même.

Les confiscations de biens et les proscriptions de certaines catégories de citoyens ne sont plus de notre siècle, et tous les Français sont égaux devant la loi, qui est notre suprême sauvegarde.

En terminant cette analyse de votre premier volume, je tiens à répéter que nous ne subissons nullement l'influence juive, qui pour moi serait bienfaisante, parce qu'elle développerait nos instincts de travail et d'économie.

Loin de là, nous croupissons de plus en plus dans cet éternel assaut des places qui entretient l'esprit de révolution, aggrave le poids des charges publiques et paralyse toutes les intelligences. Non, la France n'est pas juive : elle n'est qu'une immense bureaucratie.

TOME SECOND

ÉPILOGUE

Décidément je n'irai pas jusqu'au bout et je renonce à paraphraser votre second volume. Aussi bien, c'est toujours la même chose.

Ne trouvant plus en France de Juifs à dévorer, vous allez en chercher en Algérie, ce qui n'offre plus d'intérêt, et puis je n'ai pas la possibilité de répondre au chapitre, clou de votre ouvrage : « PARIS JUIF ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ».

Il me faudrait pour cela des renseignements qui me font absolument défaut à la campagne, et du reste il me répugne de m'occuper de la vie privée des gens.

Quant à la persécution exercée par les Juifs et les protestants contre la religion catholique, que vous décrivez dans deux chapitres, vous me permettrez de ne pas la prendre au sérieux.

Je considère la religion catholique comme inébranlable en France. Sa miséricordieuse indulgence saura longtemps encore lui ramener les cœurs endurcis. Elle n'a d'autre ennemi qu'elle-même lorsqu'elle devient intolérante et qu'elle imite en cela ses rivales, assez disposées à lui donner le mauvais exemple.

Quand donc tous les Français seront-ils unis dans l'amour de Dieu comme ils le sont dans l'amour de la patrie !

FIN

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

LIVRE PREMIER

LE JUIF

LIVRE DEUXIÈME

LE JUIF DANS L'HISTOIRE

DE 1394 A 1789.

LA RÉVOLUTION ET LE PREMIER EMPIRE.

LA RESTAURATION ET LA MONARCHIE DE JUILLET.

LE 4 SEPTEMBRE. — LA COMMUNE. — LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE.

LIVRE TROISIÈME

GAMBETTA ET SA COUR

TOME SECOND

14 756. — Imprimerie générale A. Lahure, 9, rue de Fleurus, à Paris.

CATÉCHISME DU BON TON

ET DES USAGES DU MONDE

Par Mme DE NOGENT

Un vol. in-18 . . . . **3** fr.

Sommaire du livre : La Politesse et notre monde. — La vie chez soi. — Parents, Enfants, Institutrice, domestiques. — L'Ameublement. — De la Toilette. — Lettres et Cartes. — Supérieurs et Inférieurs.— Promenades à pied, à cheval et en voiture. — Saluts. — A l'Église. — Voyages et Villes d'Eaux. — Séjours à la Campagne. — La Chasse. — Les Visites de tous genres, Conversation. — Divers, thés, déjeuners, soupers, réveillons. — Entrée dans le monde. — Soirées et Bals. — Théâtres, Concerts. — Mariages. — Renseignements utiles pour de nouveaux mariés. — Naissance, Baptême, Première Communion. Cérémonies funèbres catholiques, protestantes et israélites. — Deuils. — Sur les Cadeaux. — Arbre de Noel. — Loteries et Ventes de Charité. — Paris et philippines. — Duel.

LA JEUNE FILLE BIEN ÉLEVÉE

Par Aldo GENNARI

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE FERRARE

Traduit, adapté et augmenté par Mlle Marie Favez.

Un volume in-18 *jésus* . . . . **3** fr.

Le même, cartonné. . . . . **4** fr.

Sommaire du Livre : La Jeune Fille. — Le Naturel. — Le Bon sens. — Le Bon Ton. — Travail. — Epargne. — Patience et Abnégation. — Foi et Superstition.— La Lecture. — L'Histoire. — Les Sciences. — L'Amour. — La Musique. — Les Fleurs. — La Danse et les Exercices corporels. — Les Belles-Lettres. — Le Dessin. — Les Voyages.— La Charité. — Le Patriotisme.

LA CONVERSION DE Mme DE WARENS

Par Albert METZGER

Un vol. in-18 . . . . **3** fr. **50**

Son père spirituel, Mgr de Rossillon de Bernex. — Son séjour à la Visitation d'Annecy. — La vérité sur sa conversion, d'après le témoignage du mari. — La famille et l'entourage de Mme de Warens. — Son habitation à Annecy. — Le miracle de 1729. — Mme de Warens en surveillance. — La sincérité de sa conversion, d'après des lettres inédites et les documents de l'époque.

14756. — Paris, imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9.